

(I)

N° 150. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 4 MARS 1873.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les revenus de l'État sont évalués pour l'exercice 1874
à la somme totale de fr. 212,102,000 »

Les Budgets des dépenses ont été présentés aux chiffres
suivants, savoir :

Dette publique	fr. 47,922,600 79
Dotations	4,416,127 25
Justice	15,100,608 »
Affaires étrangères	1,618,480 »
Intérieur	15,799,652 96
Travaux publics	66,777,461 »
Guerre	37,840,000 »
Finances	14,082,205 »
Non-Valeurs	906,900 »

ENSEMBLE. fr. 204,464,035 »

D'où un excédant probable des recettes sur les dépenses
de fr. 7,637,965 »

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1873 a été voté à la somme de 205,985,500 francs. Les prévisions pour 1874 dépassent ce dernier chiffre de 6,116,500 francs. Les différences entre les évaluations des deux exercices sont expliquées ci-après :

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Contribution foncière.

Pour l'évaluation des recettes présumées de la contribution foncière en 1874, il y a lieu de tenir compte de deux circonstances : l'accroissement annuel du revenu passible du l'impôt, et l'augmentation résultant de l'appli-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cation de la loi du 5 juillet 1871, dont l'article 3 porte, par modification à la loi du 28 mars 1828, que les nouvelles constructions et reconstructions sont imposables à partir du 1^{er} janvier de la seconde année qui suit l'occupation du bâtiment.

Le tableau ci-dessous fait ressortir, pour chacune des cinq dernières années, le chiffre de l'augmentation de la contribution.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	AUGMENTATION du revenu.	TAUX-P. 0/0 de l'impôt	AUGMENTATION de l'impôt.
1869	285,045,202	1,297,297	6.7	86,019
1870	286,209,106	1,165,904	6.7	78,115
1871	287,654,420	1,445,314	6.7	96,836
1872	289,401,560	1,740,940	7. »	122,286
1873	290,755,041	1,352,581	7. »	94,680
1874	293,500,000 (Approximatif.)	2,740,039	7. »	192,224

L'augmentation exceptionnelle entre le produit de 1873 et les recettes probables de 1874 provient, comme il est dit ci-dessus, de la mise en vigueur de la loi du 5 juillet 1871 et de l'accroissement normal de l'impôt.

Le revenu imposable de 1874 étant de 293,500,000 francs, l'impôt à raison de 7 p. % produira une recette de 20,545,000 francs.

L'évaluation budgétaire peut donc être portée à 20,540,000 francs.

Contribution personnelle.

Il résulte des données ci-dessous que pendant la dernière période quinquennale, l'accroissement annuel de cet impôt a été de 250,000 francs environ.

ANNÉES.	PRODUITS.	AUGMENTATION.
1868.	11,614,055	162,041
1869.	11,858,252	244,197
1870.	12,174,004	316,442
1871.	12,404,060	230,266
1872.	13,252,610	827,650
1873.	13,500,000 (Prévisions.)	267,390

Indépendamment de l'accroissement normal, l'impôt personnel a donné, en 1872, à raison de l'élévation de 10 à 15 p. % des centimes additionnels, un excédant de 850,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après ces chiffres, on peut fixer à 13,800,000 les recettes présumées de 1874.

Droit de patente.

Cet impôt a produit pendant les années 1868 à 1872 les sommes renseignées ci-après :

ANNÉES.	PRODUITS.
—	—
1868 fr.	4,211,114 »
1869	4,285,997 »
1870	4,374,797 »
1871	5,103,813 »
1872	5,065,664 »
1873	5,130,000 »
	(Prévisions.)

Le montant du produit de 1871 accuse une augmentation exceptionnelle de 729,016 francs sur les recettes de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par cette circonstance que, antérieurement à 1871, les sociétés anonymes, qui arrêtent leur bilan à la fin de l'année, étaient imposées dans les rôles de l'année suivante. Cette méthode étant en opposition avec le principe qui régit la comptabilité, l'Administration a prescrit de renseigner ces cotisations au compte de l'exercice pendant lequel les sociétés ont réalisé les bénéfices qui forment la base du droit.

D'après ce qui précède, le montant de l'impôt de 1872 aurait dû diminuer d'une somme équivalente à celle qui a été distraite de cet exercice. On remarque cependant que le chiffre de 1871 a été à peu près atteint. Ce résultat est dû à trois causes :

- 1° L'augmentation normale des produits;
- 2° L'accroissement des centimes additionnels, portés de 10 à 20;
- 3° L'élévation du droit des sociétés anonymes (1²/₃ à 2 p. %).

Pour évaluer les recettes présumées de 1874, on doit tenir compte, en outre, des effets probables du projet de la loi adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 15 janvier 1873, et ayant pour objet : 1° la patente des assureurs, et 2° la révision du classement des communes pour l'application du tarif B annexé à la loi du 21 mai 1819.

En égard à ces diverses considérations, on croit pouvoir évaluer à 5,350,000 francs le produit des patentes pour 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MINES.

La redevance établie sur les mines est un impôt dont le produit est très-variable, comme le démontrent les chiffres ci-après :

ANNÉES.	RECETTES.
1867	fr. 846,387 »
1868	746,834 »
1869	496,026 »
1870	440,020 »
1871	528,251 »
1872	572,377 »
1873	628,000 »
	(Prévisions)

Les augmentations et les diminutions se succèdent suivant les résultats plus ou moins favorables obtenus par cette branche d'industrie.

Pour éviter tout mécompte, on propose de ne porter au Budget de 1874 que le montant de l'impôt perçu pendant l'exercice écoulé, soit 570,000 francs en chiffres ronds.

Douanes.

Le tableau suivant indique le produit des droits d'entrée pour les cinq dernières années, ainsi que le montant des recettes effectuées sur les marchandises qui ont été déclarées libres pendant la même période.

Années.	RECETTES				Différence entre les colonnes 4 et 5.	Observations.
	au profit de l'Etat	au profit du fonds communal (Loi du 18 juillet 1860)	TOTALES.	sur les marchan- dises qui ont été déclarées libres à l'entrée par les lois du 15 mai 1870, du 22 déc 1871 et du 3 jan- vier 1873		
1.	2.	3.	4.	5.	6	7
1868	14,055,559	2,950,785	17,593,342	2,896,372	14,696,970	(1) La différence notable qui se remarque entre cette somme et celle des années antérieures provient de ce qu'en vertu de la loi du 22 décembre 1871, les denrées alimentaires ont été exemptes de droits pendant les 4 premiers mois de 1872
1869	16,568,813	2,859,777	19,208,590	5,299,755	15,008,835	
1870	22,054,487	6,506,011	28,561,098	5,086,107	25,474,991	
1871	20,330,578	3,276,061	23,615,639	5,015,385	18,602,254	
1872	18,045,388	3,584,121	22,327,509	1,815,740 (1)	20,715,763	
Moyennes.	18,471,965	3,829,270	22,501,235	5,221,873	19,079,362	

Il résulte de ce tableau que le produit moyen des cinq dernières années, pour les marchandises qui restent actuellement soumises à un droit d'entrée,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

s'élève à 19,079,362 francs. Mais cette moyenne ne peut être prise pour base des évaluations à inscrire au Budget de 1874; en effet, ainsi qu'on l'a fait ressortir, dans la note préliminaire du Budget de l'exercice courant, les recettes opérées en 1870 et en 1871 sont tout à fait anormales; d'un autre côté, l'augmentation que l'on constate pour l'année 1872 provient, en grande partie, d'importations exceptionnelles de sucres raffinés, de bois, de fontes, d'habillements, de machines, de merceries, de tissus de laine, etc.

Pour s'en tenir à une évaluation réalisable, on propose de porter au Budget de l'exercice prochain, pour la part de l'État dans le produit des droits d'entrée, une somme de fr. 13,000,000 »
et pour la part du fonds communal une somme de 3,440,000 »

ENSEMBLE. fr. 16,440,000 »

La part du fonds communal se décompose comme il suit :

75 p. % de la recette sur le café	fr.	2,250,000 »
35 — — — les bières		105,000 »
35 — — — les eaux-de-vie étrangères.		595,000 »
35 — — — les sucres raffinés étrangers		490,000 »
TOTAL.	fr.	3,440,000 »

ACCISES.

Le tableau ci-après fait connaître, pour chacun des produits soumis à l'accise, le montant de la recette réalisée en 1872, celui des prévisions adoptées pour 1873, et celui des évaluations pour 1874.

	PRODUIT TOTAL.			QUOTE-PART	
	RECETTE de 1872.	ÉVALUATIONS admisses pour 1873.	ÉVALUATIONS proposées pour 1874.	de L'ÉTAT.	du fonds COMMUNAL.
Vins	4,652,865	3,540,000	4,000,000	2,600,000	1,400,000
Eaux-de-vie indigènes	16,651,039	10,500,000	10,500,000	12,675,000	6,825,000
Bières et vinaigres	15,155,486	14,000,000	14,000,000	9,100,000	4,900,000
Sucres	4,765,989	5,000,000	4,600,000	2,990,000	1,610,000
Glucoses.	47,926	30,000	40,000	40,000	»
TOTAUX. fr.	41,249,105	42,070,000	42,140,000	27,405,000	14,735,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le revenu de l'accise, en ce qui concerne les vins, les bières et vinaigres et les glucoses, est évalué, pour 1874, à la moyenne des recettes réalisées pendant les cinq dernières années.

D'après les recettes effectuées en 1872 sur les eaux-de-vie indigènes, on croit pouvoir maintenir, pour 1874, le chiffre des prévisions de 1873.

Quant aux sucres, le revenu présumé est réduit de 400,000 francs, chiffre égal à l'augmentation du produit des droits d'entrée sur les sucres raffinés, lequel est compris dans le minimum de 6,000,000 de francs de recette.

Recettes diverses.

Une augmentation de 5,000 francs est prévue sur le produit des recettes extraordinaires et accidentelles, à raison de l'accroissement présumé de quelques-unes des sources qui composent l'ensemble de ces recettes.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement. — Hypothèques. — Successions.

L'augmentation de la valeur des propriétés foncières et le nombre toujours croissant des mutations de cette espèce de biens, justifient les accroissements de revenus prévus au projet du Budget de 1874, pour chacun des impôts désignés ci-dessus.

Timbre.

La moyenne du produit des cinq dernières années était, lors de la préparation du Budget de 1873, de fr. 4,484,401 »

Pour la fixation des recettes présumées dudit exercice au chiffre de 4,200,000 francs, on avait tenu compte :

1 ^o De la réduction que devait nécessairement amener la loi du 5 juillet 1871, supprimant le timbre des patentes, réduction qui était évaluée à	fr. 145,000 »
2 ^o De l'insuffisance qu'exercerait l'admission du projet de loi affranchissant du droit de timbre, les quittances et les pétitions, soit une diminution de	107,000 »
ENSEMBLE.	fr. 252,000 »

Ce projet de loi ayant été retiré, on ne déduit de la moyenne servant à établir les prévisions pour 1874, que les $\frac{1}{5}$ de la somme de 145,000 francs, la loi du 5 juillet 1871 ayant été exécutée à partir du 1^{er} janvier 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Moyenne	fr. 4,688,433 »
Diminution de $\frac{1}{2}$ de 148,000 francs	116,000 »
RESTE.	<u>fr. 4,569,433 »</u>

Amendes en matière d'impôts.

L'augmentation de 20,000 francs est la conséquence de l'accroissement du produit présumé des impôts.

Amendes de condamnation en matières diverses.

Une diminution de 20,000 francs est proposée, d'après la moyenne des recettes des cinq dernières années.

PÉAGES.

DOMAINES.

Rivières et canaux.

D'après le produit des recettes effectuées pendant les trois dernières années, on peut élever de 1,800,000 à 1,900,000 francs, la somme des péages à percevoir sur les voies navigables en 1874.

Routes appartenant à l'État.

Les prévisions pour 1873 s'élevaient à 10,000 francs. On les réduit à 6,000 francs pour 1874, à raison des faits constatés pendant les deux dernières années.

Postes.

En prenant pour base la recette qui aura été obtenue en 1872, on croit pouvoir évaluer à 8 millions le produit brut des divers services des postes pour 1874. — Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

	PRODUITS	41 p $\frac{1}{2}$ pour le fonds communal.	RESTE pour l'État
Taxe des correspondances.	7,640,000	3,132,400	4,507,600
Articles d'argent.	170,000	69,700	100,300
Émoluments	190,000	77,900	112,100
ENSEMBLE . . . fr.	8,000,000	3,280,000	4,720,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MARINE.

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.

L'évaluation au Budget de 1873 n'était que de 500,000 francs. En tenant compte de l'extension graduelle donnée à ce service et de la progression constatée par les recettes, on croit pouvoir estimer à 1,200,000 francs les perceptions à effectuer en 1874.

CAPITAUX ET REVENUS.

TRAVAUX PUBLICS.

Chemins de fer.

A en juger d'après les faits connus, ou dès à présent appréciables, on a lieu de croire que les recettes de 1872 atteindront le chiffre de 60 millions.

Ce chiffre eût été dépassé, si les lignes ouvertes en 1872 avaient été exploitées pendant l'année entière. Les prévisions pour l'exercice 1873 ont été portées à 66 millions. On avait eu à tenir compte de l'augmentation normale des recettes du réseau actuel, et du surcroît de revenus à provenir de la mise en exploitation de diverses lignes nouvelles dans le cours dudit exercice.

Les extensions partielles du réseau de l'État ne paraissent pas devoir produire de 1873 à 1874 un accroissement de revenu bien considérable. On se borne donc à évaluer à 68 millions les recettes du chemin de fer pour l'exercice prochain.

Il est entendu que, pour ne pas préjuger la décision de la Législature, on n'a pas compris dans cette évaluation la recette de 14,300,000 francs environ que procurerait l'exploitation par l'État des lignes du Grand-Luxembourg, dont la reprise est projetée. En cas de réalisation de ce projet, le produit total de nos voies ferrées s'élèverait à un chiffre probable de 82,300,000 fr.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Domaines (valeurs capitales).

Les prévisions inscrites au Budget de 1873 s'élevaient à 1,500,000 francs. On ne porte qu'une somme de 50,000 francs au Budget de 1874. La différence de 1,450,000 francs sera éventuellement renseignée à part dans les comptes de la Trésorerie, comme produit des ventes de domaines qui seraient autorisées par des lois spéciales.

Produits divers et accidentels

D'après les recettes réalisées en 1871 et 1872, on peut fixer à 400,000 fr. le chiffre de ces produits pour 1874, soit une augmentation de 200,000 francs sur les prévisions de 1873.

NOTÉ PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX PUBLICS.

Abonnements au Moniteur, etc., perçus par l'administration des postes.

Ces abonnements ont produit 48,589 francs en 1871, et environ 55,000 fr. en 1872. On croit donc pouvoir les évaluer à 50,000 francs pour 1874, soit une augmentation de 10,000 francs sur le chiffre inscrit au Budget de 1873.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

L'accroissement en nombre et en importance des dépôts et consignations, détermine une progression graduelle des produits dont il s'agit à la présente rubrique du Budget. On croit pouvoir évaluer ces produits à 1,400,000 francs pour 1874, soit 150,000 francs de plus que les prévisions admises au dernier Budget.

Produit des actes des commissariats maritimes.

Les prévisions sont élevées de 75,000 à 100,000 francs, eu égard à l'accroissement continu des actes dont il s'agit.

Produit des droits de chancellerie.

On évalue à 7,000 francs le revenu de ces droits pour 1874. C'est une diminution de 500 francs sur les prévisions de 1873.

Produit des droits de pilotage.

Ces droits ont été évalués à 1 million de francs au Budget de 1873. On propose de porter l'évaluation à 1,500,000 francs pour 1874, comme conséquence de l'extension du mouvement de la navigation maritime.

Produit des droits de fanal.

A raison de la même cause, la recette présumée des droits de fanal est portée de 280,000 francs, chiffre du Budget de 1873, à 360,000 francs pour l'exercice 1874.

Bonification d'un quart p. % sur la partie de la circulation fiduciaire dépassant 275 millions.

Aux termes de l'article 1^{er}, n° 4^o, de la loi du 20 mai 1872, il doit être attribué à l'État un quart p. %, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne des billets de la Banque Nationale, au delà de 275 millions de francs.

La circulation fiduciaire s'élève actuellement à 311 millions. On croit pouvoir compter que le chiffre moyen de cette circulation sera de 325 millions

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour l'année entière. A raison d'un quart p. % par semestre, soit un demi p. % . pour l'année, sur les 50 millions formant l'excédant sur le chiffre fixé de 275 millions, c'est une recette de 250,000 francs à porter au Budget.

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

Pour mettre l'évaluation de ce produit d'accord avec les faits réalisés pendant les exercices 1871 et 1872, on la porte au chiffre de 240,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs comparativement au Budget de 1873.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.

L'évaluation inscrite au Budget de 1873 était de 600,000 francs. On la réduit à 500,000 francs pour 1874 chiffre qui se rapproche de la moyenne des remboursements effectués pendant les cinq dernières années.

PRISONS.

Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.

On propose, pour 1874, le chiffre de 556,000 francs, inférieur de 2,000 francs à celui qui figure au Budget de 1873, afin de mettre la *recette* en concordance avec la *dépense* de pareille somme portée au Budget du Ministère de la Justice, et formant le total de la 2^e section du chapitre X de ce Budget, intitulé : *Service industriel des prisons*.

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 4 décembre 1872, un honorable membre a exprimé le désir de voir continuer la statistique des recettes et des dépenses annexée au Budget des Voies et Moyens de 1866 et de 1869.

Le Gouvernement a pris l'engagement de faire compléter ce travail, et de le produire, pour les années 1865 à 1870, soit à l'appui du Budget de 1874, soit l'année suivante, si on ne pouvait le faire plus tôt.

On a l'intention de publier dorénavant tous les cinq ans les renseignements statistiques dont il s'agit. Mais comme il est désirable que l'on procède par périodes régulières, et que les comptes définitifs du Budget de 1870 ne sont pas encore complètement publiés, on croit devoir remettre au prochain exercice la production de ce travail.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1873, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1874, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1874, est évalué à la somme de *deux cent douze millions cent deux mille francs* (212,102,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1874.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
IMPOTS.	
<i>Foncier</i>	
<i>Personnel</i>	{ Principal
	{ 15 centimes additionnels
	{ Frais d'expertise
<i>Patentes</i>	{ Principal
	{ 20 centimes additionnels
<i>Relevances sur les mines</i>	{ Principal 456,000 " }
	{ 25 centimes additionnels 114,000 " }
<i>Douanes</i>	{ Droits d'entrée
<i>Accises.</i>	{ Vins étrangers
	{ Eaux-de-vie indigènes
	{ Bières et vinaigres
	{ Sucres de canne et de betterave
	{ Glucoses et autres sucres non cristallisables

POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	20,540,000		
11,985,000	13,800,000		
1,795,000			
40,000			
4,459,000	5,350,000		
891,000			
	570,000		
(1) 13,000,000	13,000,000		(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 105,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 595,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 190,000 francs : ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 2,600,000			(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,440,000
(3) 12,675,000			(3) Id. id. 0,825,000
(4) 9,100,000	27,405,000		(4) Id. id. 4,900,000
(5) 2,990,000			(5) Id. id. 1,610,000
40,000			
A REPORTER.	80,085,000		

POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 80,665,000		
" 50,000		
" 85,000	124,425,000	
19,000,000		
840,000		
3,400,000		
18,000,000		
2,450,000		
250,000	43,625,000	
4,500,000		
5,000		
260,000		
420,000		
1,900,000		
6,000	1,906,000	
4,507,500		
100,300	(1) 4,720,000	7,826,000
112,100		
"	1,200,000	
A REPORTER. . . fr.	132,251,000	

(1) Déduction faite de 41 p. 0/0, soit 3,280,000 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	182,251,000	
68,000,000		
2,200,000	70,200,000	
50,000		
800,000		
80,000	2,280,000	
250,000		
400,000		
700,000		
" 50,000	77,902,000	
" 85,000		
1,400,000		
100,000		
7,000		
1,300,000		
380,000		
200,000	5,287,000	
20,000		
750,000		
900,000		
250,000		
REPORTER. . . . fr.	210,153,000	

(10)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1868, 1869, 1870, 1871 ET 1872

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
		1898.	1899.	1900.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPÔTS.					
	Foncier	18,909,284	19,097,984	19,176,009		
	Personnel. {	Principal.	11,614,055	11,858,252	12,174,694	
		15 centimes additionnels extraordinaires				
		Frais d'expertise				
	Patentes . . {	Principal	4,211,114	4,285,097	4,374,797	
		20 centimes additionnels extraordinaires				
	Droits de débit de boissons alcooliques		1,452,432	1,488,101	1,516,595	
	— de tabacs		255,948	240,595	245,951	
	Redevances sur les mines. {	Principal.	746,834	406,026	440,020	
		25 centimes additionnels				
	Douanes . {	Droits d'entrée.	14,053,550	16,568,815	22,054,487	
		— de tonnage	19,970	14,705	2,665	
	Accises . . {	Sel et eaux de mer	5,781,356	5,885,348	5,022,320	
		Vins étrangers.	2,124,205	2,680,392	2,202,535	
		Eaux-de-vie indigènes	8,057,142	8,712,559	9,558,825	
		Bières et vinaigres.	8,622,815	9,170,428	9,154,370	
		Sucres	3,792,784	4,032,998	5,627,835	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables.	26,891	40,964	59,200	
		Frais d'essai de matières d'or et d'argent	153,470	89,782	49,208	
Recettes di- verses. {	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc		62,411	58,637	59,381	

POUR L'EXERCICE 1874.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874.		Observations.
1871.	1872.		adoptées POUR L'EXERCICE 1873.	proposées POUR L'EXERCICE 1874.	En PLUS.	En MOINS.	
10,272,840	20,258,005	10,342,826	20,360,000	20,340,000	180,000	"	
12,404,960	15,252,610	12,256,914	13,000,000	13,800,000	800,000	"	
5,105,815	5,005,664	4,608,277	4,874,000	5,350,000	476,000	"	
1,125,155	"	1,395,005	"	"	"	"	
170,770	"	225,565	"	"	"	"	
528,251	572,577	550,702	628,000	570,000	"	58,000	
20,339,578	18,045,388	18,471,965	13,000,000	13,000,000	"	"	
"	"	12,447	"	"	"	"	
2,185,785	"	4,718,197	"	"	"	"	
2,751,258	3,024,232	2,574,524	2,300,000	2,600,000	300,000	"	
8,302,165	10,825,175	9,062,773	12,675,000	12,675,000	"	"	
8,077,134	9,830,767	9,152,303	9,100,000	9,100,000	"	"	
2,002,056	3,096,505	3,400,633	5,250,000	2,990,000	"	260,000	
42,542	47,925	39,464	30,000	40,000	10,000	"	
49,207	46,541	77,642	50,000	50,000	"	"	
82,020	87,048	70,130	80,000	85,000	5,000	"	
A REPORTER. . . . fr.			79,547,000	80,800,000	1,771,000	318,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1888.	1889.	1890.	

POUR L'EXERCICE 1874.

DANT LES ANNÉES			MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874.		Observations.
1871.	1872.	adoptées		proposées	En	En		
		POUR L'EXERCICE 1873.		POUR L'EXERCICE 1874.	PLUS.	MOINS.		
REPORT. . . . fr.			79,547,000	80,800,000	1,771,000	518,000		
19,057,865	22,236,878	18,944,076	18,000,000	19,000,000	1,000,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit: Succession 13,000,000 Droit de mutation en ligne directe 2,450,000 Droit dû par les époux sur- vivants 250,000 15,700,000	
354,398	358,241	345,973	540,000	340,000	"	"		
3,262,185	4,157,854	5,422,416	3,200,000	3,400,000	200,000	"		
17,072,445	17,310,770	15,808,865	15,000,000	(1) 15,700,000	700,000	"		
5,041,001	5,164,871	4,685,435	4,200,000	4,500,000	500,000	"		
12,500	4,000	10,200	5,000	5,000	"	"		
280,708	554,074	264,402	240,000	260,000	20,000	"		
445,482	373,005	427,182	440,000	420,000	"	20,000		
1,005,134	1,957,574	1,881,204	1,800,000	1,000,000	100,000	"		
6,525	5,595	7,850	10,000	6,000	"	4,000		
5,142,544	4,720,000	4,435,800	4,425,000	4,720,000	295,000	"		
1,624,940	1,200,000	937,289	600,000	1,200,000	600,000	"		
57,172,844	62,000,000	47,808,508	66,000,000	68,000,000	2,000,000	"		
1,862,265	1,800,000	1,552,433	2,200,000	2,200,000	"	"		
1,026,811	1,187,071	1,560,350	1,500,000	50,000	"	1,450,000		
762,974	790,427	800,730	800,000	800,000	"	"		
79,807	106,605	132,500	80,000	80,000	"	"		
548,540	186,204	509,502	250,000	250,000	"	"		
451,011	418,859	928,545	200,000	400,000	200,000	"		
750,508	824,222	760,559	700,000	700,000	"	"		
48,689	45,000	42,555	40,000	50,000	10,000	"		
A REPORTER fr.			199,577,000	204,781,000	7,196,000	1,792,000		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1868.	1869.	1870.
	CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	54,206	66,522	78,375
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	983,454	879,470	992,685
	— des actes des commissariats maritimes	67,011	71,506	76,292
	— des droits de chancellerie	4,559	5,023	4,114
	— — de pilotage.	910,802	990,667	1,044,708
	— — de fanal.	244,802	260,800	285,500
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication des monnaies de cuivre	"	109,082	552,575
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	10,499	20,700	25,572
	Part réservée à l'État, par les lois du 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	271,958	589,440	454,106
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	"	"	"
	Bonification à un quart p. $\frac{1}{100}$ par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872).	"	"	"
	REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES DOUANES ET ACCISES	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	225,724	225,605	255,596
	Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	57,507	52,136	41,227
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	12,457	6,951	55,820
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	622,659	605,641	585,841
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	720,965	770,086	727,748
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,508	51,558	26,558
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	18,256	18,661	26,666
	Recettes diverses et accidentelles	224,817	148,709	188,452
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	76,286	76,286	75,500
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite.	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	56,149	24,902	14,481
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de rem- boursement d'avances.	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	"	"	"

POUR L'EXERCICE 1874.

DANT LES ANNÉES			PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874.		Observations.
1871.	1872.	MOYENNE.	adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1873.	POUR L'EXERCICE 1874.	PLUS.	MOINS.	
Report.			199,577,000	204,781,000	7,196,000	1,792,000	
82,553	50,869	62,505	85,000	85,000	"	"	
1,179,550	1,565,015	1,080,028	1,250,000	1,400,000	150,000	"	
104,559	90,000	81,909	75,000	100,000	25,000	"	
15,913	6,814	7,241	7,500	7,000	"	500	
1,447,455	1,260,000	1,150,726	1,000,000	1,500,000	500,000	"	
406,407	350,000	511,521	280,000	560,000	80,000	"	
"	"	550,728	200,000	200,000	"	"	
21,081	20,000	19,150	20,000	20,000	"	"	
757,009	845,555	550,189	750,000	750,000	"	"	
"	"	"	900,000	900,000	"	"	
"	"	"	"	250,000	250,000	"	
244,965	244,000	254,378	250,000	240,000	10,000	"	
41,046	42,280	42,799	50,000	50,000	"	"	
4,557	4,154	12,586	5,000	5,000	"	"	
552,974	412,920	555,753	609,000	500,000	"	100,000	
427,191	227,985	554,794	558,000	556,000	"	2,000	
29,508	32,553	28,253	21,000	21,000	"	"	
28,014	27,771	24,053	20,000	20,000	"	"	
200,964	572,272	268,838	252,000	252,000	"	"	
75,050	74,150	75,454	70,000	70,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
17,908	12,612	25,210	25,000	25,000	"	"	
"	"	"	50,000	50,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
TOTAUX. . . fr.			205,985,500	212,102,000	8,011,000	1,804,500	
			DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		6,116,500		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1872.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1871.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,074,766 »	13,271,150 »	25,245,916 »	1,767,207 21	76,342
Brabant	31,580,507 00	26,905,570 »	58,485,167 00	4,004,661 72	185,286
Flandre occidentale. .	25,204,142 21	9,605,318 »	34,809,460 21	2,442,062 21	91,051
Flandre orientale . .	27,902,885 30	13,175,664 »	41,078,549 30	2,875,498 42	150,805
Hainaut	37,781,638 47	16,533,024 »	54,314,662 47	3,802,026 30	201,754
Liège	19,888,158 84	13,008,050 »	32,897,108 84	2,302,707 72	118,594
Limbourg	10,532,213 10	2,105,718 »	12,637,931 10	884,035 14	82,321
Luxembourg	7,404,908 05	1,738,183 »	9,253,181 05	647,722 01	97,250
Namur	15,878,563 12	4,700,820 »	20,579,383 12	1,440,551 05	100,478
TOTAUX.	188,336,963 17	101,064,597 »	289,401,560 17	20,258,082 38	1,113,741

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 5.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1872.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1872, SUR *							
	LA VALEUR	LES PORTES	les	le	LE RACHAT DES QUATRE		les	les
	locative.	et fenêtres.	FOYERS.	MOBILIER.	PREMIÈRES BASES		DOMESTIQUES.	CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	505,652 12	644,542 10	145,908 50	260,505 24	6,098 24	9,716 52	100,555 58	48,751 72
Brabant	991,417 48	938,305 18	277,259 94	621,488 71	2,101 28	2,577 96	218,005 00	152,556 "
Flandre occidentale.	533,815 55	524,691 67	150,955 72	162,551 73	4,171 28	5,596 64	71,864 74	69,472 92
Flandre orientale. .	471,958 06	684,073 86	154,490 98	220,161 73	4,797 84	12,009 50	98,120 50	86,977 76
Hainaut.	597,200 97	615,058 85	187,165 98	189,356 45	"	"	81,161 02	81,097 40
Liège	295,592 76	588,856 10	156,751 41	168,485 72	5,037 56	6,299 52	95,542 76	52,579 96
Limbourg	46,224 64	81,871 01	26,952 12	52,559 02	"	"	22,847 24	16,288 20
Luxembourg	52,520 84	61,171 24	55,187 01	26,670 86	"	"	12,076 58	10,564 10
Namur	91,592 55	146,859 51	65,855 45	74,512 52	"	"	54,060 98	58,585 22
TOTAUX.	5,165,554 95	4,085,589 59	1,156,570 98	1,755,607 76	22,206 "	56,000 "	754,021 46	556,635 28

(1) Y compris une somme de fr. 505 08 ex provenant de cotisations d'office.

POUR L'EXERCICE 1874.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	IS CANTINES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,721,555 01	258 02	1,509 84	1,568 76	1,719,985 11	257,904 25	988 44	6,022 72	1,985,890 50	49,585
5,185,689 01	4,570 42	1,422 01	5,093 55	5,177,606 28	476,649 80	"	11,579 27	5,665,725 44	76,925
1,502,698 25	2,407 02	1,450 58	3,866 40	1,298,851 85	194,819 84	"	5,611 04	1,497,262 71	62,860
1,752,579 00	746 58	687 51	1,454 09	1,751,145 "	259,661 54	"	5,258 60	1,996,064 94	75,768
1,551,018 65	2,509 55	457 52	2,966 87	1,548,051 76	252,200 95	"	4,870 90	1,785,125 61	86,176
1,148,705 68	2,024 54	1,059 51	3,683 85	1,145,019 85	171,750 95	"	5,325 75	1,520,094 51	48,277
226,724 25	"	"	"	226,724 25	54,007 15	"	808 83	261,650 21	15,208
175,990 65	"	"	"	175,990 65	26,598 55	"	494 61	202,883 57	11,884
448,863 81	118 88	59 79	158 67	448,705 14	67,504 26	"	1,925 58	517,034 98	21,255
11,491,825 82	12,655 51	7,056 46	19,671 97	11,472,149 81	1,720,786 92	988 44	58,685 50	13,252,610 47	445,916

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1872.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIIFS et des rôles supplétifs.	20 CENTIMES des RÔLES PRIMITIIFS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1872. (Pour mémoire.)
Anvers	550,613 84	111,919 71	671,533 55	55,317	
Brabant.	1,317,084 59	263,411 90	1,580,496 49	50,038	
Flandre occidentale	365,676 09	73,134 82	438,811 81	40,005	
Flandre orientale.	559,554 51	107,901 92	667,456 43	49,072	
Hainaut.	650,467 81	124,180 78	774,648 59	68,525	
Liège	502,243 52	100,446 61	602,690 13	59,280	
Limbourg	76,004 23	15,109 40	91,203 72	10,100	
Luxembourg	67,115 56	13,422 97	80,538 53	10,324	
Namur	160,258 86	32,046 54	192,285 40	19,045	
TOTAUX.	4,223,909 01	841,664 74	5,065,604 05	521,733	

Les rôles supplétifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1871.

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1872.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (1).	TOTAL.	3 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut.	9,532 30	514,727 30	524,259 80	58,080 95	582,340 75	19,116 70	401,457 52	102
Liège.	5,138 35	123,262 30	128,400 85	22,957 80	151,358 60	7,567 90	158,926 68	206
Luxembourg . . .	1,543 40	•	1,543 40	231 51	1,774 91	88 75	1,865 66	10
Namur	4,071 30	4,207 70	8,279 00	1,567 88	9,846 97	482 35	10,129 32	98
TOTAUX.	20,285 35	442,197 70	462,483 12	82,638 18	545,121 50	27,255 88	572,577 18	506

(1) Les additionnels se composent :

1° De 15 centimes au profit du Trésor sur le principal des redevances fixes et proportionnelles;

2° De 3 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle pour couvrir les frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEKE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1874.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1868.	1869.	1870.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.				
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels).				
Actes	civils	16,033,746 46	16,660,404 09	14,858,552 70
	sous seing privé	569,546 38	615,722 33	594,050 96
	judiciaires	644,871 04	577,708 53	582,702 40
	d'huissiers	789,137 38	777,744 37	753,256 99
Lettres de noblesse		1,102 40	551 20	3,507 20
Permis de changer de nom de famille		157 80	1,102 40	- 415 40
TOTALS		18,040,541 46	18,633,332 04	16,754,865 74
ART. 2. — <i>Greffe</i> — (Principal et additionnels)				
Mise au rôle		56,603 68	54,530 "	57,458 14
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		291,245 67	281,370 33	276,020 76
TOTALS		347,847 35	335,900 33	333,478 90
ART. 3. — <i>Hypothèques</i> — (Principal et additionnels)				
Droits	d'inscription	137,266 40	135,891 71	137,494 70
	de transcription d'actes de mutation.	3,115,025 85	3,535,890 21	2,830,470 17
TOTALS		3,252,292 31	3,471,781 92	2,967,964 87
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels)				
Droits	de succession	11,016,482 96	12,560,548 96	12,080,700 26
	de mutation par décès	355,923 47	461,612 53	292,517 22
	— sur les successions en ligne directe.	2,050,060 64	2,676,034 25	2,587,382 58
	dus par les époux survivants	226,880 88	251,207 60	301,051 01
TOTALS		13,649,365 95	15,750,095 23	15,261,651 07

POUR L'EXERCICE 1874.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1871.	1872 (au 31 décemb.)	TOTAL.		
19,037,865 20	22,236,878 44	94,725,381 78	18,944,676 »	
19,037,865 20	22,236,878 44	94,725,381 78		

354,307 63	358,240 92	1,720,805 15	345,975 »
354,307 63	358,240 92	1,720,805 15	

3,262,184 61	4,157,854 18	17,112,077 89	3,422,416 »
3,262,184 61	4,157,854 18	17,112,077 89	

14,354,700 41	14,489,841 44	68,412,336 05	13,082,467 »
2,445,795 72	2,571,405 35	12,331,285 54	2,460,237 »
271,042 32	240,524 74	1,300,705 64	260,141 »
17,072,445 45	17,310,769 53	70,044,326 23	15,808,865 »

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1868	1869.	1870
ART. 5. — <i>Timbre.</i>				
Débit	Timbres fixes. {			
	Psece-ports { à l'intérieur.	28 »	14 »	40 »
	à l'étranger.	5,192 »	5,584 »	50,024 »
	Permis de port d'armes de chasse	358,536 »	376,896 »	357,512 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	466,219 52	460,020 98	474,490 55
Visa.	Timbres adhésifs {			
	pour effets de commerce créés à l'étranger. { payables en Belgique.	128,461 »	145,157 35	747,745 05
	à l'étranger.	26,575 09	34,460 85	21,865 94
	Timbres de dimension	1,825,116 91	1,804,965 05	1,775,708 42
Visa.	Timbres proportionnels.	66,414 20	70,045 72	75,487 31
	— de dimension {			
	autres que des journaux étrangers	19,446 12	17,548 25	22,127 86
	des journaux étrangers	2,962 66	1,992 15	552 98
Extraordinaire	Timbres fixes. {			
	Warrants	»	»	200 »
	Feuilles de patente	145,104 05	144,161 55	144,420 75
	Timbres proportionnels. {			
	Effets de commerce	654,119 10	688,157 80	694,092 35
	Bons de caisses, billets au portr, etc.	180,736 93	273,467 06	112,256 14
	Effets, récépissés, obligations, etc	5 »	72 »	»
	Coupures.	»	»	»
Tim. de dimension {	Papiers blancs pour actes, etc	296,602 90	509,705 30	270,610 70
	Affiches	201,206 10	206,787 65	182,245 03
TOTAUX.		4,574,521 38	4,538,815 69	4,507,177 08
ART. 6. — <i>Naturalisation</i>				
Droits	de naturalisation ordinaire.	6,500 »	16,500 »	8,500 »
	de grande naturalisation	2,000 »	1,000 »	»
TOTAUX.		8,500 »	17,500 »	8,500 »
ART. 7. — <i>Amendes en matière d'impôts.</i>				
Doubles, triples droits, etc.,	d'enregistrement	79,258 91	80,294 38	91,359 79
	de greffe	5 37	»	14 54
	d'hypothèque	8,325 79	6,852 12	7,684 50
	de succession	126,968 62	139,909 74	125,804 70
	de timbre	16,711 91,	15,672 40	10,385 28
TOTAUX		231,270 50	242,708 64	255,248 00

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,041,090 52	5,164,870 64	25,427,175 31	4,685,435 "	
5,041,090 52	5,164,870 64	25,427,175 31		

12,500 "	4,000 "	51,000 "	10,200 "
12,500 "	4,000 "	51,000 "	

280,708 37	554,074 57	1,522,010 78	264,402 15
280,708 37	554,074 37	1,522,010 78	

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 decemb)	TOTAL.		
445,481 84	575,064 98	2,135,908 14	427,182 "	
445,481 84	575,064 98	2,135,908 14		

1,905,134 00	1,957,374 24	9,406,471 11	1,881,204 "
1,905,134 00	1,957,374 24	9,406,471 11	

6,524 75	5,594 74	59,297 52	7,850 "
6,524 75	5,594 74	59,297 52	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1868.	1869.	1870.	
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
ART. 1 ^{er} . — <i>Domaines</i> . — (Valeurs capitales)				
Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 5 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1863, 11 juin 1863, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868, 2 octobre 1868, 31 mai 1870 et 2 octobre 1870.	845,258 70	502,042 96	502,074 77
	Autres aliénations.	52,290 38	71,035 98	56,757 85
Produits	de successions en déshérence	91,103 67	24,907 24	121,155 22
	nets des épaves	2,543 77	1,540 85	2,104 14
	de ventes d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . .	1,450 20	1,785 46	3,738 14
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.)		3,467 14	4,963 51	6,580 05
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	18,100 15	19,593 80	19,540 82
	— — de la Guerre	84,628 06	66,245 77	85,950 44
	— — de la Justice	15,528 25	14,102 20	14,693 99
	— — des Travaux publics.	55,657 02	54,507 27	26,422 12
	— — de l'Intérieur	15,020 35	6,675 61	6,000 35
	— — des Affaires Étrangères.	13,470 »	877 30	870 »
Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie	•	»	•
	de créances ordinaires	199,725 10	209,181 87	155,274 67
Rachats et transfert de rentes.		950 11	1,288 44	2,659 70
Transaction en matière domaniale		500,000 »	325 »	5,158 95
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris.)		104,692 21	28,766 04	129,066 11
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		7,674 65	233 13	27 50
Produits d'objets saisis et confisqués		5,527 12	3,079 33	1,795 05
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		116 36	242 07	•
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Canaux et rivières.	170,782 31	87,050 85	280,751 66
	Routes	24,525 75	20,355 03	41,010 90
TOTAUX.		2,195,279 24	1,098,020 63	1,458,968 43

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,926,810 57	1,187,071 02	7,846,749 89	1,569,350 •	
1,926,810 57	1,187,071 02	7,846,749 89		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1868.	1869.	1870.	
ART. 2. — Forêts.					
Prix de vente.	de coupe de bois (décime compris)	678,058 13	741,869 78	559,985 14	
	de chablis, de bois de délit et d'élagages	130,848 97	37,017 02	110,875 50	
	d'objets saisis et confisqués.	2 »	»	15 »	
	de glandée, panage, foin et herbages	7,442 10	9,752 50	17,600 »	
Permages	des propriétés dépendantes des forêts	3,135 36	3,205 44	3,772 04	
	du droit { de chasse	8,051 44	0,570 44	7,348 18	
	{ de pêche (baux et licences)	10 50	10 50	10 50	
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais.		20,415 41	21,112 02	19,405 37	
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage		17,711 96	16,533 15	16,268 71	
Indemnités pour carbonisation		908 »	982 73	605 33	
TOTAUX.		876,553 87	857,033 98	716,061 87	

ART. 5. — Dépendances des chemins de fer.

Locations	de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	9,914 40	10,550 05	10,070 24	
	de bâtiments	1,485 »	2,129 08	1,852 88	
	de cafés-restaurants	53,720 61	55,655 08	»	
	d'herbages, d'oseraies, etc.	7,443 46	7,605 50	8,901 96	
	de vidanges.	1,219 37	1,332 50	1,573 75	
Argent non réclamé.		1,509 70	1,976 24	772 75	
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		2,805 55	120,148 75	18,250 69	
Prix de vente	de mobilier et matériel hors d'usage	28,759 10	7,670 10	20,586 20	
	d'objets non réclamés	12,088 25	9,092 75	9,108 60	
	d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,927 50	6,761 »	14,360 »	
Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux.		16,296 55	19,398 85	»	
TOTAUX.		158,175 27	251,575 48	80,446 05	

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL		
762,074 23	700,427 42	4,003,651 00	800,750 .	
762,074 23	700,427 42	4,003,651 00		

70,806 96	106,695 40	662,499 25	132,500 .
70,806 96	106,695 40	662,499 25	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1868.	1869.	1870.
<i>ART. 4. — Etablissements et services régis par l'État.</i>			
École militaire. — Pensions des élèves,	69,453 70	74,027 90	61,874 25
École vétérinaire,	Pensions { des élèves d'animaux malades Produit des ventes d'objets divers.	25,287 50	30,848 74
		4,881 65	6,729 78
		1,035 »	310 »
École de réforme de Ruyssede et de Beernem	225,101 85	211,818 41	214,450 79
Bénéfices de la fonderie de canons	155 95	»	»
Abonnement	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,584 »	15,572 »
	au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»	»
	au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	»
Produit du <i>Moniteur</i>	»	»	22 »
TOTAUX.	541,279 65	539,156 83	551,548 07

ART. — Produits divers et accidentels.

Produits	des examens et visa des diplômes,	18,206 91	15,654 85	22,765 90
	des diplômes des artistes vétérinaires	1,400 »	1,147 50	»
	des brevets d'invention	125,950 »	151,400 »	120,710 »
	des jeux de Spa	788,092 »	912,551 21	1,047,154 07
	du quart des salaires sur transcriptions	56,199 49	55,056 92	52,694 12
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	»	70 »	»
	des examens universitaires.	99,033 53	104,112 87	99,564 »
Restitutions volontaires.		187 »	1,395 »	100 »
Indemnité pour construction d'usines (forêts exceptées)		753 84	510 42	410 42
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		26 28	10 56	12 71
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées		149 54	97 62	96 59
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		70,014 51	59,967 72	58,504 51
Fonds et Valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		596 70	3,017 45	1,675 62
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		»	»	5,327 »
TOTAUX.		1,140,679 20	1,263,571 90	1,587,014 74

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
348,540 49	186,204 14	1,546,509 16	599,502 "	
348,540 49	186,204 14	1,546,509 16		

431,611 48	418,858 94	4,641,716 20	928,543 "
431,611 48	418,858 94	4,641,716 20	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1868.	1869.	1870.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemin de fer non compris)	106,004 28	185,928 24	135,592 43	
Fermages de chasse	1,422 »	1,422 »	1,422 »	
Génie militaire {	Location de biens-fonds et de bâtiments	45,886 09	44,676 26	40,436 50
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	28,535 74	15,612 »	42,531 50
	Fermages de pêche et de chasse	3,225 50	5,477 »	5,555 »
Arrérages de rentes	5,111 09	1,479 25	1,839 86	
Redevances pour concession de prises d'eau	821 17	2,245 80	2,209 50	
Intérêts des capitaux. {	du fonds de l'industrie nationale	2,272 80	5,065 50	5,550 74
	de créances ordinaires	119,027 05	122,795 18	95,459 21
Produits {	de la calamine	27,000 »	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	1,005 95	12,582 15	2,858 59
Location des terrains provenant d'emprises. {	Rivières et canaux	51,959 82	50,426 56	29,085 50
	Routes	716 50	771 89	765 92
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux	83,556 97	112,952 52	135,781 77
	Routes	180,253 55	252,004 77	219,015 42
Droits de pêche (rivières et canaux).	59,048 44	58,604 26	56,525 47	
TOTAUX.	671,827 71	805,842 96	750,555 28	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets de comptables	»	»	2,425 03
Actes de chargement de divers chefs.	642 61	805 46	702 25
TOTAUX.	642 16	805 46	3,187 26

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements {	prélèvement sur cautionnements	10,030 82	4,500 06	29,959 71
	divers.	1,785 96	1,845 84	681 61
TOTAUX.		11,814 78	6,345 90	30,641 32

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
750,368 24	824,221 51	5,802,795 70	700,550 *	
750,368 24	824,221 51	5,802,795 70		

301 20	3,092 08	8,020 21	1,606 *
301 20	3,092 68	8,020 21	

4,255 79	1,041 59	53,899 38	10,780 *
4,255 79	1,041 59	53,899 38	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1868.	1869.	1870.	
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.					
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	911 94	511 52	1,184 98	
	Frais de surveillance de { aux communes et hospices	196,717 30	194,764 96	194,237 74	
	bois appartenant { aux acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	105 39	920 54	463 39	
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	7,981 44	4,970 33	4,910 88	
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	52 75	"	41 85	
	Remboursement du prix de papier électoral	4,094 45	6,599 75	9,825 59	
Ministère de la Justice.	Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	"	
	Frais de justice { en matière criminelle et correctionnelle	152,167 15	152,190 92	125,654 19	
	{ en matière de simple police	142,040 57	145,850 76	131,093 27	
	{ militaire.	1,069 78	1,310 76	696 74	
	Frais d'entretien de mendiants	7,209 87	6,640 65	11,500 08	
Ministère de l'Intérieur.	Remboursement de subsides	"	"	100 "	
	Frais de justice en matière de garde civique	4,784 85	6,624 77	6,480 75	
	Remboursement de subsides	"	"	"	
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa.	5,000 "	5,000 "	5,000 "	
	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	90,544 64	88,642 60	64,805 45	
	Frais d'entretien de routes concédées	29,767 07	9,827 77	15,398 54	
	Remboursement divers	"	"	14,412 98	
	Construction de routes. — Expropriation de terrains. — Remboursement d'une consignation	"	"	"	
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"	
	Frais de relèvement de bateaux	411 40	"	"	
	TOTAUX. fr.	622,658 56	603,641 29	585,844 01	

POUR L'EXERCICE 1874.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1871.	1872. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
552,974 23	412,929 18	2,778,047 27	555,600 .	
552,974 23	412,929 18	2,778,047 27		

(40)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que plusieurs projets de lois soumis en ce moment aux délibérations de la Chambre doivent amener de notables changements au projet de Budget de la Dette publique pour 1874, le Gouvernement n'a pas voulu retarder la présentation de ce Budget, afin de satisfaire au vœu de l'article 1^{er} de la loi de comptabilité. Il se réserve toutefois de proposer ultérieurement les modifications qu'il y aura lieu d'y introduire.

Les crédits inscrits au projet de Budget de 1874, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 47,922,600 79

Les crédits alloués pour l'exercice précédent ne montent qu'à 47,768,600 79

Il en résulte pour l'exercice 1874 une différence en plus de 154,000 »

Mais, si, l'on tient compte de la réduction que subira le crédit relatif au minimum d'intérêt, dans le cas probable d'une reprise par l'État du chemin de fer de l'Ourthe et de l'embranchement de Bastogne, soit une somme de . . . 520,000 »

les modifications au Budget de 1874 se traduisent par une diminution de 366,000 »

Il importe de constater encore que la seule augmentation réelle que renferme le Budget de 1874 est celle de 22,000 francs, qui porte sur le crédit relatif aux pensions.

D'autre part, les augmentations, ensemble d'une somme de 200,000 francs, qu'ont subies les crédits relatifs aux fonds de dépôt (chapitre III, articles 21 à 23) ne constituent pas une charge nouvelle pour le Trésor; les dépenses qu'ils sont destinés à couvrir sont compensées par une augmentation de produit qui figure au Budget des Voies et Moyens; on peut donc en conclure qu'en réalité le Budget de 1874 présente, sur celui de l'exercice 1873, une diminution de 566,000 francs.

Les modifications apportées au Budget sont justifiées par les explications suivantes :

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits alloués pour 1873 fr. 36,202,484 39

Crédits demandés pour 1874 36,134,484 39

DIMINUTION POUR 1874. . . . fr. 68,000 »

Cette diminution porte exclusivement sur le crédit relatif au minimum d'intérêt. Elle forme la différence entre les augmentations et les diminutions afférentes à chacune des lignes de chemin de fer.

Ces dernières s'appliquent aux lignes suivantes :

Chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse.	fr.	5,000	»
— de Lierre à Turnhout		50,000	»
— de Tongres à Bilsen.		53,000	»
TOTAL.		fr.	88,000 »

La seule augmentation porte sur le chemin de fer de Lichtervelde à Furnes; elle s'élève à.

20,000 »

Diminution sur l'ensemble du crédit.

fr. 68,000 »

Voici la destination du crédit de 4,535,000 demandé pour l'exercice 1874 :

Chemin de fer de la Flandre Occidentale	fr.	180,000	»
— l'Entre-Sambre-et-Meuse		155,000	»
— Manage à Wavre		160,000	»
— Lierre à Turnhout		90,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		20,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
Ligne de l'Ourthe	a)	450,000	»
Embranchement de Bastogne.	a)	70,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
TOTAL.		fr.	4,535,000 »

Dans le relevé qui précède, ne se trouvent point comprises les lignes de Virton et de Maeseyk qui jouissent du bénéfice d'un minimum d'intérêt, et dont il n'est pas encore possible de prévoir l'époque d'ouverture. Si ces lignes étaient ouvertes en 1874, l'État serait en mesure de remplir ses engagements, le crédit affecté aux dépenses de l'espèce n'étant pas limitatif.

On évalue les dépenses qu'il y aurait lieu de faire de ce chef, au maximum de 275,000 francs pour la ligne de Virton, et de 150,000 francs pour la ligne de Maeseyk.

L'état formant l'annexe n° 7 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1866 à 1871, du chef du minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

a) Ainsi qu'on l'a dit plus haut, ces deux parties de crédits deviendront probablement inutiles.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1871-1872 pour les dettes à 3 et à 4 1/2 %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES d'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employés et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
5 p. 0/0.	août 1871.	292,574 »	725,027 »	1,015,401 »	1,039,509 56	1,015,401 »	»	
	février 1872.	292,574 »	738,627 »	1,031,001 »	1,033,355 22	1,031,001 »	»	
	août 1872.	292,574 »	754,422 »	1,046,796 »	1,065,517 32	1,046,151 05	844 97	
4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} sér.	nov. 1871.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1872.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1871.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1872.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1871.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1872.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1871.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1872.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1871.	140,452 50	»	140,452 50	»	»	140,452 50	
	mai 1872.	140,452 50	»	140,452 50	»	»	140,452 50	
— 6 ^e sér.	mai 1871.	»	»	»	»	»	(1) 53,254 75	
	nov. 1871.	192,555 75	1,502 75	195,856 50	»	»	195,856 50	
	mai 1872.	195,040 75	1,502 75	195,245 50	»	»	195,245 50	
		5,208,146 41	2,234,274 »	5,442,420 41	5,156,182 10	5,092,555 03	2,583,122 13	
		A AJOUTER . . . fr.		(1) 53,254 75				
		ENSEMBLE . . . fr.		5,475,675 16	TOTAL ÉGAL fr.	5,475,675 16		

(1) Complément du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} mai 1871, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, et dont le montant n'a pu être versé au Trésor qu'en 1872.

Après l'emploi du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} août 1872, le capital primitif de la dette à 3 p. %, qui s'élevait à 58,474,800 francs, se trouvait réduit à . . . fr. 7,117,000 (a)

a) Le capital de fr. 51,357,800, racheté par l'action régulière de l'amortissement, a coûté, y compris les intérêts échus bonifiés par le Trésor, une somme effective de fr. 40,763,826 36 c.

REPORT. . . . fr. 7,117,000 »

mais l'article 3 de la loi du 18 décembre 1872 (*Moniteur*, n° 334) ayant annulé, par suite de sa transformation en une rente sans expression de capital, la rente inscrite sur le grand-livre de cette dette, au nom du duc de Wellington, prince de Waterloo, au capital de 1,484,000 »

le capital restant de la dette à 3 p. % ne s'élèverait plus qu'à. 5,633,000 »

En vertu de l'article 1^{er} de la loi précitée du 18 décembre 1872, et de l'arrêté royal du même jour, le remboursement au pair des titres représentant ce capital s'effectue depuis le 21 décembre dernier.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Les différences en plus ou en moins qu'a subies l'article relatif aux pensions, se traduisent par une augmentation de 22,000 francs sur l'ensemble du crédit.

Les diminutions, qui montent ensemble à 83,000 francs, portent sur les pensions civiles, militaires et celles du Département de la Justice. — Quant aux augmentations, qui s'élèvent à 105,000 francs, elles proviennent des pensions de la marine (militaires), des pensions du Département des Travaux publics et des pensions ecclésiastiques.

L'augmentation demandée pour le Département des Travaux publics (70,000 francs), résulte de l'accroissement considérable du personnel des diverses administrations qui y ressortissent, et de la progression des admissions à la retraite. Cette progression est telle que, pendant l'année 1872, il a été accordé des pensions pour une somme de plus de 90,000 francs, tandis qu'on n'en avait liquidé l'année précédente que pour 40,000 francs. Quant aux pensions ecclésiastiques, l'augmentation de 30,000 francs réclamée est due à l'infériorité des extinctions et à l'amélioration des traitements, à partir du 1^{er} janvier 1863.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Les trois crédits qui figurent à ce chapitre ont été augmentés ensemble d'une somme de 200,000 francs. Cette augmentation, qui est compensée, ainsi qu'on l'a dit plus haut, par une augmentation au Budget des Voies et Moyens, est le résultat du développement qu'ont pris les services relatifs aux cautionnements et aux consignations.

Ainsi, pour ne parler que des cautionnements, ceux-ci se sont accrus considérablement par la cession de chemins de fer faite à l'État par la compagnie des Bassins houillers du Hainaut, et s'accroîtront probablement encore par des cessions de l'espèce qui sont soumises à l'approbation de la Législature.

Les cautionnements des remplaçants, les consignations, ainsi que les cautionnements qui y sont assimilés, suivent également une marche ascendante assez accentuée.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1874 comparé à celui de l'exercice précédent.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.		EN MOINS.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	36,202,085 15	399 24	36,202,484 39	36,134,085 15	399 24	36,134,484 39	"	68,000 "	"	"	"	68,000 "		
II.	Rémunérations	9,803,000 "	560,116 40	10,363,116 40	9,828,000 "	557,116 40	10,385,116 40	25,000 "	"	"	3,000 "	22,000 "	"		
III.	Fonds de dépôt	1,203,000 "	"	1,203,000 "	1,403,000 "	"	1,403,000 "	200,000 "	"	"	"	200,000 "	"		
	TOTAUX . . . fr.	47,208,085 15	560,515 64	47,768,600 79	47,365,085 15	557,515 64	47,922,600 79	225,000 "	68,000 "	"	3,000 "	222,000 "	68,000 "		
								EN MOINS : fr. 157,000 "		EN MOINS : fr. 3,000 "					
AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.													154,000 "		

PROJET DE LOI

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de *quarante-sept millions neuf cent vingt-deux mille six cents francs septante-neuf centimes* (fr. 47,922,600 79 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.	
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	5,408,990 78	"	5,408,990 78	5,408,990 78
2	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,040,000 "	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "	2,295,000 "	2,295,000 "
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,495,888 20	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,320 91	2,775,209 11	
5	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	5,057,882 50	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	337,542 50	5,375,425 "	
	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	6,565,560 50	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50	7,072,845 "	
À REPORTER. . . . fr.		19,458,521 98	1,577,147 91	21,015,469 89	7,703,990 78

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
	REPORT. . . . fr.	19,458,321 98	1,577,147 01	21,035,469 80
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,065,295 "	"	5,294,770 "
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o de ce capital (mêmes semestres) . .	"	520,477 "	
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,656,145 "	"	23,551,614 11
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o de ce capital (mêmes semestres) . .	"	292,905 "	2,920,050 "
3 suits.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, for- mant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1874)	3,497,685 50	"	3,886,515 "
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	388,631 50	
	TOTAUX. . . .	28,657,443 48	2,588,161 41	31,125,604 89
	A REPORTER. . . . fr.			31,125,604 80

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.																																								
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																									
	REPORT. fr.	31,125,604 89	"																																									
4	Frais relatifs aux diverses natures de dettes.	58,000 "	"																																									
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875)	500,000 "	"																																									
6	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842 (mêmes semestres)	846,560 "	"																																									
7	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	80,106 14	"																																									
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 3 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"																																									
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 3 novembre 1842.	21,164 02	"																																									
10	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,530 "	"																																									
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	36,134,484 89																																								
12	Deuxième des 72 annuités dues pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	506,000 "	"																																									
13	Quatrième des 70 annuités (calculées à 4½ p. %, sur un capital de 12,800,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	576,000 "	"																																									
14	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,535,000 "	"																																									
15	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"																																									
16	Rentes viagères	"	509 24																																									
	CHAPITRE II. Rémunérations.																																											
17	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens. (Art. 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870.	2,000,000 "	"																																									
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.</td><td>15,000 "</td></tr><tr><td>— civiles</td><td>36,000 "</td></tr><tr><td>— militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>— de l'ordre de Léopold.</td><td>"</td></tr><tr><td>Marine. — Pensions militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Pensions civiles des divers Départements.</td><td></td></tr><tr><td>Affaires Étrangères</td><td>112,000 "</td></tr><tr><td>Justice</td><td>660,000 "</td></tr><tr><td>Intérieur.</td><td>400,000 "</td></tr><tr><td>Travaux publics</td><td>480,000 "</td></tr><tr><td>Guerre</td><td>70,000 "</td></tr><tr><td>Finances.</td><td>1,023,000 "</td></tr><tr><td>Cour des comptes</td><td>28,000 "</td></tr><tr><td>Pensions ecclésiastiques</td><td>525,000 "</td></tr><tr><td>Arriérés de pensions de toute nature.</td><td>0,000 "</td></tr><tr><td>7,828,000 "</td><td>55,000 "</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	15,000 "	— civiles	36,000 "	— militaires	"	— de l'ordre de Léopold.	"	Marine. — Pensions militaires	"	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	2,000 "	Pensions civiles des divers Départements.		Affaires Étrangères	112,000 "	Justice	660,000 "	Intérieur.	400,000 "	Travaux publics	480,000 "	Guerre	70,000 "	Finances.	1,023,000 "	Cour des comptes	28,000 "	Pensions ecclésiastiques	525,000 "	Arriérés de pensions de toute nature.	0,000 "	7,828,000 "	55,000 "	7,828,000 "	55,000 "	
CHARGES																																												
Ordinaires.	Extraordinaires.																																											
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	15,000 "																																											
— civiles	36,000 "																																											
— militaires	"																																											
— de l'ordre de Léopold.	"																																											
Marine. — Pensions militaires	"																																											
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "																																											
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	2,000 "																																											
Pensions civiles des divers Départements.																																												
Affaires Étrangères	112,000 "																																											
Justice	660,000 "																																											
Intérieur.	400,000 "																																											
Travaux publics	480,000 "																																											
Guerre	70,000 "																																											
Finances.	1,023,000 "																																											
Cour des comptes	28,000 "																																											
Pensions ecclésiastiques	525,000 "																																											
Arriérés de pensions de toute nature.	0,000 "																																											
7,828,000 "	55,000 "																																											
18																																												
	A REPORTER. fr.	45,062,085 15	55,509 24	36,134,484 39																																								

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL. par chapitre.													
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.														
	REPORT . . . fr.	45,062,085 15	55,399 24	36,134,484 39													
19	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	10,385,110 40													
20	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires</th></tr><tr><td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .</td><td>1,269 84</td><td rowspan="4">2,116 40</td></tr><tr><td>Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)</td><td>520 10</td></tr><tr><td></td><td>317 46</td></tr><tr><td></td><td>2,116 40</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .	1,269 84	2,116 40	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	520 10		317 46		2,116 40	"		
	CHARGES																
	Ordinaires.	Extraordinaires															
	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .	1,269 84	2,116 40														
	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	520 10															
	317 46																
	2,116 40																
CHAPITRE III.																	
Fonds de dépôt.																	
21	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	800,000 "	"														
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	803,000 "	"														
22	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870).	150,000 "	"	1,463,000 "													
23	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	450,000 "	"														
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		47,365,085 15	557,315 64	47,922,600 79													

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,040,000 "	"	2,205,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semest.)	"	255,000 "	
1 ^o	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,405,888 20	"	2,775,200 11
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) a)	"	277,520 91	
2 ^o	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1874).	5,037,882 50	"	5,575,425 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) b)	"	337,542 50	
3 ^o	a.	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	6,565,500 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) c)	"	707,284 50	
4 ^o	a.	Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,065,295 "	"	5,294,770 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) d)	"	329,477 "	
5 ^o	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,656,145 "	"	2,929,050 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) e)	"	262,905 "	
6 ^o	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	5,407,685 50	"	5,886,515 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres) f)	"	388,631 50	
TOTAUX			28,537,445 48	2,588,161 41	31,125,604 89

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 312), pris en conformité la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,408,000 78	•	5,408,000 78	5,408,000 78	•	•	
2,205,000	•	2,205,000	2,205,000	•	•	
						a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
25,551,614 11	•	25,551,614 11	25,551,614 11	•	•	d) Annexe n° 4.
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
51,125,004 80	•	51,125,004 80	51,125,004 80	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
4	a.	Frais relatifs à la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	1,000
	b.	Id. id. 4 —	6,500
	c.	Id. aux dettes à 4 $\frac{1}{2}$ —	50,500
5	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875) . . .	
6	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. (Mêmes semestres)	
7	"	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874.)	
8	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	
9	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	
10	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Managé, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212.)	
11	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
12	"	Deuxième des 72 annuités dues pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	
13	"	Quatrième des 70 annuités (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 12,800,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a.)	
15	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	
16	"	Rentes viagères	
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,125,004 89	"	51,125,004 89	51,125,004 89	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
840,500 "	"	840,500 "	840,500 "	"	"	
80,108 14	"	80,108 14	80,108 14	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,330 "	"	672,330 "	672,330 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
576,000 "	"	576,000 "	576,000 "	"	"	
1,535,000 "	"	1,535,000 "	1,003,000 "	"	68,000 "	a) Annexe n° 7.
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	399 24	399 24	399 24	"	"	
36,134,085 15	399 24	36,134,484 39	36,202,484 39	"	68,000 "	
DIMINUTION. . . . fr.				68,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II. Rémunérations.		
17		Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens (art. 1^{er} de la loi du 3 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870 a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées b. — civiles et autres, accordées avant 1850 c. — civiques d. — militaires e. — de l'ordre de Léopold. f. Marine. — Pensions militaires g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas h. Secours sur le fonds dit de Waterloo
18		Pensions civiles des divers Départements. i. Affaires Étrangères k. Justice l. Intérieur. m. Travaux publics n. Guerre o. Finances. p. Cour des comptes q. Pensions ecclésiastiques. r. Arriérés de pensions de toute nature
19		Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).
20		a. Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) b. — ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) c. Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000	"	2,000,000	2,000,000	"	"	
7,828,000	55,000	7,883,000 a)				a) Annexe n° 8.
			8,361,000	22,000	"	
"	500,000	500,000				
"	2,116 40	2,116 40	2,116 40	"	"	
9,828,000	557,116 40	10,385,116 40	10,363,116 40	22,000	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				22,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
21	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
22	•	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870)
23	•	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	56	Service de la dette
II.	60	Rémunérations
III.	62	Fonds de dépôt
		TOTAL. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,000 »	»	803,000 »	703,000 »	100,000 »	»	
150,000 »	»	150,000 »	100,000 »	50,000 »	»	
450,000 »	»	450,000 »	400,000 »	50,000 »	»	
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,203,000 »	200,000 »	»	

36,134,083 15	399 24	36,134,484 39	36,202,484 39	»	68,000 »
9,828,000 »	557,116 40	10,385,116 40	10,363,116 40	22,000 »	»
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,203,000 »	200,000 »	»
47,365,083 15	557,513 04	47,922,600 79	47,768,600 79	222,000 »	68,000 »
AUGMENTATION. fr.				184,000 »	

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 1.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844

(1^{re} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.

Semestre au 1^{er} mai 1872.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	}	140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	138,660 46	}	140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »		
TOTAL. fr.			281,820 91

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. fr.	55,364,182 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	fr. 168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de fr. 25,500.	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	fr. 168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL.	fr. 338,690	»

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 84,656,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000	»
RESTANT DU CAPITAL.	fr. 67,483,000	»

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL. fr.	715,024 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.

Semestre au 1^{er} mai 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		331,682 »

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 5,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 63,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. ‰ de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869).	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. ‰ de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
---	------------

TOTAL fr.	292,905 »
---------------------	-----------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	744,000 »
--	-----------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	58,581,000 »
---------------------------------	--------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,300 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	} 195,243 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,300 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	} 195,243 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL. fr.	390,487	»

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capitaux primitifs fr. 77,703,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,518,400 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 7.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1831 et des lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1871 (4).

		ANNÉES					
		1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	220,409 02	153,028 20	201,188 55	150,894 65	161,624 61	50,911 51
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . .	161,546 77	163,078 77	161,974 06	159,440 15	154,401 "	151,770 07
	Manège à Wavre . . .	160,462 57	157,606 58	151,197 89	150,424 46	150,764 70	(¹)
	Lierre à Turnhout . . .	168,707 57	165,563 01	146,129 "	142,011 25	151,419 05	92,175 07
	Lichtervelde à Furnes . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 63	127,130 40
	Tongres à Bilsen . . .	75,000 "	75,000 "	58,682 02	50,760 87	18,904 57	(²)
	— à Ans . . .	(¹) 20,000 "	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxem- bourg par la vallée de l'Ourthe . . .	317,259 05	477,854 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "
	Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg . . .	"	502,054 80	550,000 "	550,000 "	550,000 "	550,000 "
	Bastogne . . .	"	"	"	9,015 99	70,000 "	70,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai .		200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "	199,520 42	200,000 "
TOTAL. . . fr.		1,560,185 48	1,892,076 77	1,914,411 10	1,851,554 05	1,885,255 88	1,471,005 94

(1) La somme pour 1866 ne constitue qu'un à-compte. Il n'a rien été payé pour les années 1867 à 1871 du chef de la ligne de Tongres à Glons; le retard provient de contestations qui se sont élevées entre les commissaires du Gouvernement et la Société du réseau des chemins de fer de l'État néerlandais, qui exploite l'adite ligne.

(2) Le chemin de fer de Manège à Wavre est exploité par l'État depuis le 1^{er} janvier 1871.

(3) Les comptes n'ont pas été produits.

(4) Voir pour les années 1863 à 1870, l'annexe n° 7 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1873.

ANNEXE N° 8.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1873.		Crédits demandés pour 1874.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	16,000	"	15,000	"	1,000
B. — civiles	"	58,000	"	56,000	"	2,000
C. — militaires	5,800,000	"	5,750,000	"	"	50,000
D. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
E. — de la marine (Militaires)	55,000	"	40,000	"	5,000	"
F. — des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
G. — ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	2,000	"	2,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
H. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
I. Justice	690,000	"	660,000	"	"	50,000
J. Intérieur	400,000	"	400,000	"	"	"
K. Travaux publics	410,000	"	480,000	"	70,000	"
L. Guerre	70,000	"	70,000	"	"	"
M. Finances	1,925,000	"	1,925,000	"	"	"
N. Cour des comptes	28,000	"	28,000	"	"	"
O. Pensions ecclésiastiques	205,000	"	525,000	"	50,000	"
P. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	7,805,000	58,000	7,828,000	55,000	105,000	85,000
	7,861,000		7,885,000		DIFFERENCE EN PLUS. 22,000	

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1874.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1874 s'élève à fr. 4,416,127 25 c^s. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1873, une diminution de 2,000 francs, portant sur le crédit destiné au matériel de la Cour des Comptes.

Pour se conformer au vœu exprimé par la section centrale de la Chambre des Représentants, qui a été chargée de l'examen du Budget des Dotations pour l'exercice 1873, la Cour des Comptes a réorganisé les cadres du personnel de ses bureaux. Une copie de l'arrêté de réorganisation est jointe au projet de Budget.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de quatre millions quatre cent seize mille cent vingt-sept francs vingt-cinq centimes (4,416,127 25 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	"	3,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	"	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000	10,000	60,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	636,177 25	"	636,177 25
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	"	199,950
6	— du personnel des bureaux	108,000	"	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	"	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	"	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,406,127 25	10,000	4,416,127 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
108,000	•	108,000	108,000	•	•	
20,000	•	20,000	22,000	•	2,000	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
109,950	•	109,950	201,950	•	2,000	

ANNEXES AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES.

ANNEXE A.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1872 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Dierix, Josse	Archiviste	2,544 »	1 ^{er} novembre 1871.	
2	Heyvaert, Charles.	Conseiller	5,000 »	1 ^{er} janvier 1872.	
3	Van Beneden, Jean-Baptiste . .	Sous-Archiviste. . .	1,885 »	1 ^{er} juin 1872.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	Heyvaert, Charles.	Conseiller	5,000 »	5 mars 1872.	17 février 1872.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1872, sept pensions s'élevant ensemble à	fr.	16,164 »
Trois pensions nouvelles		9,429 »
Total des dix pensions, s'élevant ensemble à	fr.	25,593 »
Pension éteinte.	fr.	5,000 »
Il reste donc à servir au 1 ^{er} janvier 1873, neuf pensions s'élevant ensemble à		20,593 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE B.

LA COUR DES COMPTES,

Vu l'article 18 de la loi du 29 octobre 1846.

Voulant donner aux bureaux de la Cour une organisation conforme aux nouveaux besoins du service

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les cadres, grades et traitements du personnel, sont fixés comme il suit :

	TRAITEMENTS.	
	Minimum.	Maximum.
3 chefs de division fr.	5,000 »	6,000 »
6 chefs de bureaux et archiviste.	4,000 »	4,500 »
5 sous-chefs de bureau.	3,000 »	3,500 »
7 vérificateurs ou commis de 1 ^{re} classe	2,200 »	2,800 »
7 id. id. 2 ^o id.	1,600 »	2,000 »
7 commis de 3 ^e classe	1,200 »	1,500 »
7 huissiers, messagers et concierge.	1,100 »	2,000 »

ART. 2. — Pour être admis comme commis de 3^e classe, il faut être Belge de naissance ou naturalisé, être âgé de 19 ans au moins et de 28 ans au plus, et avoir subi d'une manière satisfaisante l'examen prescrit.

ART. 3. — Nul n'est promu à un grade supérieur avant d'avoir occupé pendant trois ans comme titulaire, le grade immédiatement inférieur.

Ce terme n'est que de deux ans pour les commis de 3^e classe.

ART. 4. — Il peut être dérogé à l'article précédent si l'intérêt du service l'exige ou lorsqu'un employé a rendu des services dont l'importance a été dûment constatée, ou a donné des preuves, soit d'une capacité, soit d'un dévouement extraordinaires.

ART. 5. — Les promotions ne sont accordées que par suite de vacances et à raison du mérite.

Le grade ne peut être séparé du traitement.

ART. 6. — Les augmentations de traitement dans le même grade sont accordées dans la mesure du crédit budgétaire.

ART. 7. — Une somme de 2,000 francs tenue en réserve et celle qui sera éventuellement disponible à la fin de l'année sur l'allocation pour le personnel, peuvent, en tout ou en partie, être allouées à titre de rémunération pour travail extraordinaire, d'encouragement ou de récompense, aux employés d'un grade inférieur à celui de chef de bureau.

ANNEXES AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES
POUR L'EXERCICE 1874.

ART. 8. — L'employé désigné pour remplir intérimairement les fonctions d'un grade supérieur au sien et dont le traitement est vacant, a droit à la moitié de la différence entre son traitement et le minimum attribué au grade supérieur.

ART. 9. — Les employés nouvellement nommés prêtent le serment prescrit, entre les mains du président, en séance de la Cour.

ART. 10. — Il est interdit aux fonctionnaires et employés d'être agents d'affaires, de participer à la direction ou à l'administration de toute société ou établissement industriel et d'être intéressé directement ou indirectement, dans une entreprise faite au compte de l'État.

Il leur est interdit également d'accepter aucun mandat électif et d'exercer, soit par eux-mêmes, soit sous le nom de leur femme ou de toute autre personne interposée, aucune espèce de commerce ou d'industrie, sans en avoir obtenu l'autorisation.

ART. 11. — Les fonctionnaires et employés ne peuvent s'absenter sans autorisation.

Sauf les cas de maladie dûment constatée, les congés de plus de quinze jours par an ne sont accordés qu'avec privation de traitement.

ART. 12. — Les punitions disciplinaires à appliquer selon la gravité des cas, sont : la réprimande, la privation de traitement, la suspension et la révocation.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 13. — Temporairement, il pourra y avoir dans des grades inférieurs plus de titulaires que le nombre fixé, lorsque, dans des grades supérieurs, il y aura un nombre équivalent d'employés en moins.

ART. 14. — Les fonctionnaires et employés actuellement en exercice, conservent les traitements dont ils jouissent.

Si la dénomination de leur emploi ne répond pas à un des grades indiqués à l'article 1^{er}, ils la conservent et sont placés hors cadre.

ART. 15. — Les titulaires des emplois compris dans la nouvelle organisation et qui jouissent d'un traitement inférieur au minimum déterminé par le présent arrêté ou qui n'obtiendront pas immédiatement ce minimum, pourront recevoir le complément à mesure que le crédit accorde au Budget le permettra.

ART. 16. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent règlement.

Fait en séance, le 3 février 1873.

Pour le Greffier,
Le Conseiller,
(Signé) CASIER.

Le Président,
(Signé) VICTOR MISSON.

Pour copie conforme :
Pour le Greffier,
Le Conseiller,
(Signé) CASIER.

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1874 s'élèvent à. fr.	15,400,608	»
Les crédits demandés pour l'exercice 1873 s'élèvent à. .	15,993,508	»
DIFFÉRENCE EN MOINS POUR 1874. . . .		<u>892,900</u> »

Les chapitres I, III, V, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE I.

	En moins.	En plus.
ART. 3. — Une augmentation de 5,000 francs est demandée à cet article, parce qu'il a été reconnu que, depuis l'installation du ministère dans les nouveaux locaux, la somme allouée a toujours été insuffisante et qu'il faut chaque année recourir à des crédits supplémentaires.	—	—
	»	5,000 »

CHAPITRE III.

ART. 15. — Il n'y a plus lieu de comprendre l'allocation demandée en 1873 comme charge extraordinaire	1,900	»
---	-------	---

CHAPITRE V.

ART. 18. — L'allocation demandée en 1873 en charge extraordinaire peut être diminuée sans inconvénient de.	10,000	»
--	--------	---

CHAPITRE IX.

ART. 44. — L'allocation portée à cet article comme charge extraordinaire est réduite, pour cet exercice, à 100,000 francs et servira à solder les travaux d'appropriation et à couvrir les

A REPORTER. . . . fr.	<u>11,900</u> »	<u>5,000</u> »
-----------------------	-----------------	----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.	En plus.
REPORT. . . . fr.	11,900 »	3,000 »
frais d'ameublement des nouveaux locaux, soit une diminution de	148,000 »	

CHAPITRE X.

ART. 46. — La moyenne des imputations faites sur cet article de 1868 à 1871 permet de réduire l'allocation de moitié, soit une diminution de 12,000 »

ART. 52. — La somme allouée pour construction de prisons cellulaires nouvelles est annuellement de 632,000 francs, mais par suite de la non-adjudication des travaux de construction des prisons de Furnes et d'Ypres en 1872, on a demandé d'augmenter le Budget de 1873 de la somme restée sans emploi au Budget de 1872; il s'ensuit que l'allocation pour 1873 sera de 1,187,000 francs, et comme il n'est plus porté au Budget de 1874 que la somme nécessaire pour l'achèvement de la prison de sûreté de Namur, la diminution est de . 724,000 . »

ART. 56. — La moyenne des imputations faites sur cet article de 1868 à 1871 permet de réduire l'allocation de 2,000 »

TOTAUX : EN MOINS.	897,900 »	3,000 »
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.	892,900 »	

(84)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exer-
cice 1874, à la somme de quinze millions cent mille six cent
huit francs (15,100,608 francs), conformément au tableau
ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 *	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	280,600 *	"	
3	Matériel.	40,000 *	"	355,100 *
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 *	"	
5	Frais de route et de séjour.	7,500 *	"	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	269,050 *	"	
7	— Matériel	5,500 *	"	
8	Cours d'appel. Personnel	767,100 *	"	3,672,650 *
9	— Matériel	24,000 *	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,688,800 *	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	918,000 *	500 *	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel.	21,100 *	4,253 *	
13	— Matériel	2,000 *	"	74,775 *
14	Auditeurs militaires et prévôts	43,000 *	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 *	"	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	700,000 *	"	722,608 *
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	13,500 *	9,108 *	
	A REPORTER. . . . fr.	4,811,500 *	15,841 *	4,825,431 *

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,811,590 .	15,841 .	4,825,431 .
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 .	195,000 .	250,000 .
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	210,000 .	•	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . .	3,000 .	•	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,300 .	•	252,300 .
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 .	•	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 .	•	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 .	•	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 .	•	41,500 .
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	3,000 .	•	
	A REPORTER. . . . fr.	5,140,300 .	208,841 .	5,349,231 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,140,590 »	208,841 »	5,349,431 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures.	4,500,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	409,000 »	236,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,846 »	»	5,560,577 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	200,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	200,000 »	40,000 »	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	844,000 »
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	50,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	10,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	250,000 »	100,000 »	
	À REPORTER. . . . fr.	11,128,907 »	624,841 »	11,753,808 »

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,128,967 »	624,841 »	11,753,808 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,250,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus	12,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	710,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	
52	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement des travaux de construction	»	463,000 »	
53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	26,000 »	3,260,000 »
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	400,000 »	»	
55	Gratifications aux détenus	80,000 »	»	
56	Frais d'impression et de bureau	3,000 »	»	
57	Traitements des fonctionnaires et employés	73,000 »	»	
	<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	»	20,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	13,879,967 »	1,133,841 »	15,013,808 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	13,879,967 °	1,133,841 °	15,013,808 °
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
61	Mesures de sûreté publique	80,000 °	°	80,000 °
	CHAPITRE XII.			
62	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 °	1,800 °	6,800 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	13,964,967 °	1,135,641 °	15,100,608 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Justice,

T. DELANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																												
CHAPITRE I^{er}. ADMINISTRATION CENTRALE. <table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>»</td><td>21,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>280,600</td><td>280,600</td></tr><tr><td rowspan="3">3</td><td>a.</td><td>MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 13,000</td><td rowspan="3">40,000</td></tr><tr><td>b.</td><td>— Éclairage, chauffage de 90 foyers 16,000</td></tr><tr><td>c.</td><td>— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 11,000</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td><td>Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.</td><td></td></tr><tr><td>5</td><td>»</td><td>Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.</td></tr> CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i> <table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>16,000</td><td>16,000</td><td rowspan="13">269,050</td></tr><tr><td>1</td><td>13,000</td><td>13,000</td></tr><tr><td>15</td><td>11,250</td><td>168,750</td></tr><tr><td>1</td><td>16,000</td><td>16,000</td></tr><tr><td>2</td><td>12,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>1</td><td>7,000</td><td>7,000</td></tr><tr><td>2</td><td>4,500</td><td>9,000</td></tr><tr><td>6</td><td>750</td><td>4,500</td></tr><tr><td>2</td><td>1,200</td><td>2,400</td></tr><tr><td>1</td><td>4,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr></tbody></table> A REPORTER. fr. </tbody></table>			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	1	»	21,000	21,000	2	»	280,600	280,600	3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 13,000	40,000	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers 16,000	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 11,000	4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.		5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	1	16,000	16,000	269,050	1	13,000	13,000	15	11,250	168,750	1	16,000	16,000	2	12,000	24,000	1	7,000	7,000	2	4,500	9,000	6	750	4,500	2	1,200	2,400	1	4,000	4,000	1	2,000	2,000	1	1,200	1,200	1	1,200	1,200
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.																																																																											
1	»	21,000	21,000																																																																											
2	»	280,600	280,600																																																																											
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 13,000	40,000																																																																											
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers 16,000																																																																												
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 11,000																																																																												
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.																																																																												
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.																																																																												
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																														
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.																																																																											
1	16,000	16,000	269,050																																																																											
1	13,000	13,000																																																																												
15	11,250	168,750																																																																												
1	16,000	16,000																																																																												
2	12,000	24,000																																																																												
1	7,000	7,000																																																																												
2	4,500	9,000																																																																												
6	750	4,500																																																																												
2	1,200	2,400																																																																												
1	4,000	4,000																																																																												
1	2,000	2,000																																																																												
1	1,200	1,200																																																																												
1	1,200	1,200																																																																												

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
280,600	»	280,600	280,600	»	»	
40,000	»	40,000	35,000	5,000	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
355,100	»	355,100	350,100	5,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				5,000		
269,050	»	269,050	269,050	»	»	
269,050	»	269,050	269,050	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE. TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>			
7	»	La Cour	»	»	5,250
		Le parquet.	»	»	1,250
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	4,000
		COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>			
8	»	Premiers présidents	3	11,250	33,750
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000
		Conseillers.	55	7,500	412,500
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	42,000
		Greffiers en chef.	3	5,000	15,000
		Greffiers adjoints	13	4,000	52,000
		Secrétaires des parquets	3	4,000	12,000
		Employés	10	2,000	20,000
		Messagers des cours.	6	1,200	7,200
		Huissiers audienciers	11	700	7,700
		Concierges.	1	1,100	1,100
9	»	Messagers des parquets.	3	1,200	3,600
		<i>Matériel des Cours.</i>			
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	8,000
		— de Gand	»	»	5,000
		— de Liège	»	»	6,500
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	4,500
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.			
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
269,050	»	269,050	269,050	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
767,100	»	767,100	767,100	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,065,650	»	1,065,650	1,065,650	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
a.	Présidents	4	7,500	30,000	514,800	
	Vice-présidents	9	6,500	58,500		
	Juges d'instruction	11	5,500	60,500		
	Juges	26	5,000	130,000		
	Procureurs du Roi	4	7,500	30,000		
	Substituts	15	5,000	75,000		
	Greffiers	4	3,200	12,800		
	Greffiers adjoints.	28	3,000	84,000		
	Secrétaires des parquets.	4	3,000	12,000		
	Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	12	1,200	14,400		
	Huissiers-audienciers	19	400	7,600		
b.	2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>					
	Présidents	12	7,000	84,000	782,400	
	Vice-présidents	10	5,500	55,000		
	Juges d'instruction	17	5,000	85,000		
	Juges	41	4,500	184,500		
	Procureurs du Roi	12	7,000	84,000		
	Substituts	19	4,500	85,000		
	Greffiers	12	3,200	38,400		
	Greffiers adjoints.	40	2,800	112,000		
	Secrétaires des parquets.	12	2,400	28,800		
	Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	10	1,200	12,000		
	Huissiers-audienciers	44	300	13,200		
	A REPORTER. . . . fr.					1,297,200

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,063,650	»	1,063,650	1,063,650	»	»	
1,063,650	»	1,063,650	1,063,650	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.				1,297,200
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.				
		Présidents.	10	6,000	60,000	372,800
		Juges d'instruction	10	4,500	45,000	
		Juges	16	4,000	64,000	
		Procureurs du Roi	10	6,000	60,000	
		Substituts	10	4,000	40,000	
		Greffiers	10	3,200	32,000	18,800
	c.	Greffiers adjoints.	17	2,600	44,200	
		Secrétaires des parquets	10	2,200	22,000	
		Commis expéditionnaire	1	1,200	1,200	
		Huissiers-audienciers	22	200	4,400	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	204	3,000	612,000	918,000
	d.	Greffiers	204	1,500	306,000	
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	500	500	500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,065,650	"	1,065,650	1,065,650	"	"	
1,688,800	"	1,688,800	1,688,800	"	"	
918,000	500	918,500	918,500	"	"	
3,672,450	500	3,672,950	3,672,950	"	"	
Différence. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
</						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,400	4,233	25,533	25,533	»	»	
2,000	»	2,000	3,900	»	1,900	
43,900	»	43,900	43,900	»	»	
3,540	»	3,540	5,340	»	»	
70,540	4,233	74,773	76,673	»	1,900	
DIMINUTION. . . . fr.				1,900		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
13,500	9,108	22,608	22,608	»	»	
713,500	9,108	722,608	722,608	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	195,000	230,000	240,000	»	10,000	
35,000	195,000	230,000	240,000	»	10,000	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000		
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
252,300	»	252,300	252,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1873, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenu de cures . .
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. . . .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	"	318,200	318,200	"	"	
62,011	"	62,011	62,011	"	"	
4,300,000	"	4,300,000	4,300,000	"	"	
469,000	256,000	725,000	725,000	"	"	
69,846	"	69,846	69,846	"	"	
13,000	"	13,000	13,000	"	"	
11,220	"	11,220	11,220	"	"	
300	"	300	300	"	"	
"	20,000	20,000	20,000	"	"	
11,000	"	a) 11,000	11,000	"	"	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1871 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1873. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
50,000	"	b) 50,000	50,000	"	"	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,284,577	276,000	5,560,577	5,560,577	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel; ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement des travaux de construction
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
200,000	40,000	240,000	240,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
230,000	a) 100,000	330,000	478,000	»	148,000	a) Les travaux d'appropriation des écoles de réforme occasionneront une dépense de 254,000 francs (montant de l'adjudication), mais il restera quelques travaux supplémentaires à exécuter.
704,000	140,000	844,000	992,000	»	148,000	Pour y faire face nous possédons : 1° Un crédit extraordinaire au Budget de 1872. fr. 50,000 2° Un crédit extraordinaire au Budget de 1873. fr. 128,000 Au moyen de ce nouveau crédit on pourra faire face à l'appropriation complète et couvrir les frais d'ameublement.
DIMINUTION. fr.				148,000		
1,250,000	»	1,250,000	1,250,000	»	»	
12,000	»	12,000	24,000	»	12,000	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
710,000	»	710,000	710,000	»	»	
10,000	»	10,000	20,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	463,000	463,000	1,187,000 b)	»	724,000	b) Cette somme comprend les divers crédits portés au Budget de 1873 pour construction de prisons nouvelles
2,195,000	463,000	2,658,000	3,394,000	»	736,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
53	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
54	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
55	»	Gratifications aux détenus
56	»	Frais d'impression et de bureau
57	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		SECTION TROISIÈME. — <i>Traitements de disponibilité.</i>
58	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
59	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
60	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,193,000	463,000	2,658,000	3,394,000	»	736,000	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,195,000	489,000	2,684,000	3,420,000	»	736,000	
400,000	»	400,000	400,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
3,000	»	3,000	5,000	»	2,000	
73,000	»	73,000	73,000	»	»	
556,000	»	556,000	558,000	»	2,000	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,751,000	509,000	3,260,000	3,998,000	»	738,000	
DIMINUTION. . . .				738,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	92	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	100	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	102	Palais de justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	104	Cultes
IX.	106	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	108	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
555,100 »	»	355,100 »	350,100 »	5,000 »	»	
3,672,450 »	500 »	3,672,950 »	3,672,950 »	»	»	
70,540 »	4,233 »	74,773 »	76,673 »	»	1,900 »	
713,500 »	9,108 »	722,608 »	722,608 »	»	»	
35,000 »	195,000 »	230,000 »	210,000 »	»	10,000 »	
252,300 »	»	252,300 »	252,300 »	»	»	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,284,577 »	276,000 »	5,560,577 »	5,560,577 »	»	»	
704,000 »	140,000 »	844,000 »	992,000 »	»	148,000 »	
2,751,000 »	509,000 »	3,260,000 »	3,998,000 »	»	738,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
13,964,967 »	1,135,641 »	15,100,608 »	15,993,508 »	5,000 »	897,900 »	
			DIMINUTION. . . . fr.		8(2,90) »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Buys, T.-A.	Hamme, le 19 avril 1806 . . .	Greffier de justice de paix
2	Salkin, B.-J.	Liège, le 7 février 1804. . . .	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance
3	Colinet, L.-J.	Lahamaide, le 2 décembre 1820.	Gardien de prison
4	Hermans, N.-L.	Anvers, le 27 octobre 1801. . . .	Président de tribunal de 1 ^{re} instance
5	Geens, J.	Malines, le 12 octobre 1840 . . .	Gardien de prison.
6	Lamy, J.-N.	Namur, le 29 juillet 1818	Id.
7	Decree, P.	Vilvorde, le 2 avril 1806.	Commis à la prison de Vilvorde
8	Valcke, N.-L.	Bruges, le 5 mars 1812	Gardien de prison.
9	Tielemans, J.-F.	Bruxelles, le 15 novembre 1799 . .	Premier président de la cour d'appel de Bruxelles.
10	Vander Biest, H.-L.	Ninove, le 14 juillet 1810	Gardien de prison.
11	Bruno, F.-A.	Namur, le 10 août 1806	Greffier de tribunal de commerce.
12	Isbecque, H.-J.	Tournai, le 16 août 1801	Greffier de justice de paix
13	Deschamps, N.-J.	Bruxelles, le 29 octobre 1812 . . .	Gardien de prison.
14	Vons, Jh.-Ant.	Anvers, le 24 juin 1803.	Surveillant de travaux à la prison de Gand . . .
15	Van Bellinghen de Branteghem .	Bruxelles, le 1 ^{er} janvier 1800 . . .	Conseiller de cour d'appel
16	Hanolet, C.-C.	Fleurus, le 6 avril 1809	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance
17	Durinx, J.	Anvers, le 25 février 1811	Gardien de prison.
18	Florkin, J.-F.	Bruxelles, le 17 février 1802 . . .	Juge de paix
19	Sobry, L.-F.	Courtrai, le 26 août 1813	Gardien de prison.
20	Grenier, D.-C.	Ollignies, le 21 janvier 1800 . . .	Conseiller de cour d'appel
21	Hye, E.	Luxembourg, le 20 décembre 1821.	Chef-gardien de prison
22	Gerard, P.-A.	Bruxelles, le 9 juillet 1800	Auditeur général
23	Remy, C.	Berchem, le 25 janvier 1805	Juge de paix
24	Hanesse, E.-J.	Andenne, le 11 mai 1814	Greffier de justice de paix
25	Jacobs, P.	Vilvorde, le 17 juin 1819	Surveillant à la prison de Saint-Hubert.
26	Helewaut, F.-J.	Bruges, le 18 décembre 1815 . . .	Gardien de prison.
27	Scaufflaire, E.-A.	Mons, le 3 mars 1804	Conseiller de cour d'appel
28	Lebrun, P.	Bruxelles, le 30 avril 1802	Greffier-adjoint de tribunal de 1 ^{re} instance. . . .
29	Cordier, D.	Fontaine-l'Évêque, le 10 décembre 1813.	Magasinier à la prison de Saint-Hubert.
30	Beckers, F.	Rummen, le 25 septembre 1802 . .	Greffier de justice de paix
31	Schouppe, H.-F.	Termonde, le 8 mai 1812	Jugé de paix
32	Van Goethem, P.	Hamme, le 15 septembre 1815. . .	Gardien de prison.
33	Rabiot, J.	Anvers, le 27 mars 1822.	Id.
34	Vanderkelen, J.-J.	Bruxelles, le 12 juillet 1813. . . .	Magasinier à la prison de Namur.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

tissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1872.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 3 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 novembre 1871.	Infirmités	19	•	1,950 »	570 »	Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1872. 282 pensions, montant à fr. 676,855 Inscrites en 1872. 54 pensions, s'élevant à fr. 81,100 Éteintes en 1872. 90 — 84,622 Augmentation. 5 — Diminution. 5,425 Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1873. 287
Id.	Age avancé.	39	0	3,700 »	2,248 »	
30 septembre 1871	Infirmités	27	9	1,195 »	510 »	
30 novembre 1871	Age avancé.	41	»	7,500 »	7,500 »	
30 octobre 1871 . . .	Infirmités	10	2	1,200 »	187 »	
31 août 1871	Id.	33	6	1,472 »	981 »	
31 décembre 1871. . .	Age avancé	30	2	1,850 »	858 »	
Id.	Infirmités	33	•	1,272 »	048 »	
Id.	Age avancé	41	2	10,701 »	10,701 »	
Id.	Infirmités	32	10	1,544 »	777 »	
30 novembre 1871 . .	Age avancé.	38	1	1,800 »	1,054 »	
31 décembre 1871 . .	Id.	33	1	1,800 »	916 »	
31 octobre 1871 . . .	Infirmités	36	5	1,224 26	816 »	
31 janvier 1871	Id.	25	11	1,526 66	561 »	
29 février 1872 . . .	Age avancé.	47	•	7,500 »	7,500 »	
31 mars 1872	Infirmités	37	5	4,500 »	4,500 »	
Id.	Id.	27	1	1,493 80	688 »	
Id.	Age avancé.	20	8	3,800 »	3,757 »	
29 février 1872 . . .	Infirmités	50	6	1,475 33	896 »	
31 mars 1872	Age avancé.	18	2	7,500 »	4,541 »	
30 avril 1872	Infirmités	21	2	1,700 »	553 »	
31 juillet 1872	Age avancé.	41	1	8,500 »	8,500 »	
Id.	Infirmités	41	9	3,500 »	3,500 »	
Id.	Id.	32	9	1,650 »	831 »	
Id.	Id.	26	3	1,331 59	537 »	
Id.	Id.	37	4	1,211 66	605 »	
30 septembre 1872. . .	Id.	41	10	7,500 »	7,500 »	
Id.	Age avancé.	30	7	2,800 »	1,317 »	
Id.	Infirmités	20	9	1,450 »	852 »	
30 novembre 1872. . .	Age avancé.	54	0	1,650 »	875 »	
Id.	Infirmités	33	11	3,500 »	3,474 »	
Id.	Id.	37	2	1,490 53	852 »	
31 octobre 1872 . . .	Id.	24	4	1,288 66	482 »	
30 septembre 1872 . .	Id.	30	•	1,555 »	932 »	
TOTAL des 34 pensions. fr.					81,100 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Jauuin, J.-J.	Saint-Servais, le 28 mars 1808. . .	Desservant
2	Maquet, J.	Bourcy, le 28 juin 1802	Id.
3	Charlier, J.	Onoz, le 17 août 1805	Id.
4	Liégeois, J.	Soiron, le 27 juin 1806	Id.
5	Kenes, H.	Lierre, le 16 janvier 1805 . . .	Id.
6	Dujardin, E.	Leuze, le 14 novembre 1805 . .	Curé de 2 ^m e classe.
7	Froidmont, J.	Haccourt, le 7 décembre 1799. .	Desservant
8	André, E.	Arlon, le 1 ^{er} juin 1806	Id.
9	Bodson, H.	Roy, le 11 décembre 1799 . . .	Id.
10	Rigaux, J.	Ollignies, le 29 septembre 1798.	Id.
11	Gérard, J.	Erneuville, le 11 mars 1811. . .	Id.
12	Swalus, E.	Beersel, le 16 février 1811 . . .	Id.
13	Raoult, J.	Soignies, le 18 août 1805 . . .	Chanoine
14	De Bæck, J.	Steenuffel, le 7 février 1805 . .	Desservant
15	Spierings, G.	Zeeland, le 6 octobre 1791. . .	Id.
16	Woumans, J.	Lillo, le 6 septembre 1796 . . .	Id.
17	Doby, L.	Cambion Saint-Vincent, le 21 jan- vier 1801.	Id.
18	Bossu, R.	Matagne-la-grande, le 19 avril 1792.	Id.
19	Dewaide, L.	Soiron, le 25 octobre 1806 . . .	Id.
20	Dechène, H.	Charneux, le 24 janvier 1806 . .	Vicaire
21	Bultot, H.	Harzé, le 27 octobre 1815 . . .	Id.
22	Lamberechts, P.	Saint-Trond, le 10 octobre 1808.	Desservant
23	Liedts, J.	Audenarde, le 15 avril 1809 . .	Id.
24	Michielsens, C.	Anvers, le 11 avril 1791. . . .	Id.
25	Hubert, J.	Esneux, le 7 mars 1804	Id.
26	Van Oorschot, J.	Turalhout, le 2 mars 1805 . . .	Id.
27	Higuët, L.	Wasseiges, le 24 novembre 1801.	Id.
28	Lesenfant, J.	Bra, le 28 novembre 1810 . . .	Id.
29	Dewalque, J.	Malmédy, le 27 octobre 1799 . .	Id.
30	Mairlot, J.	Olne, le 6 mai 1802	Id.
31	Tricot, C.	Lombise, le 18 avril 1802. . . .	Id.
32	Pirson, J.	Grandménil, le 1 ^{er} mai 1790 . .	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1872.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1871 .	Infirmités	36	6	1,055 .	931 .	
31 octobre 1871 . .	Age avancé	44	6	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	45	1	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	42	1	1,100 .	1,100 .	
30 septembre 1871 .	Id.	43	"	1,100 .	1,100 .	
31 octobre 1871 . .	Id.	43	1	1,500 .	1,500 .	
30 novembre 1871 . .	Id.	45	8	1,138 .	1,138 .	
Id. . . .	Id.	42	7	1,100 .	1,100 .	
30 septembre 1871 .	Id.	42	2	1,135 .	1,135 .	
Id. . . .	Id.	45	"	1,160 .	1,160 .	
31 octobre 1871 . .	Infirmités	37	7	907 40	889 .	
31 décembre 1871 . .	Age avancé	46	0	1,136 .	1,136 .	
31 janvier 1872 . . .	Id.	43	4	2,000 .	2,000 .	
31 décembre 1871 . .	Id.	42	4	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	55	5	1,200 .	1,200 .	
31 janvier 1872 . . .	Id.	47	7	1,200 .	1,200 .	
Id. . . .	Id.	40	4	1,120 .	1,120 .	
Id. . . .	Id.	50	5	1,200 .	1,200 .	
31 décembre 1871 . .	Id.	42	6	1,100 .	1,100 .	
31 janvier 1872 . . .	Infirmités	41	5	781 .	781 .	
30 novembre 1871 . .	Id.	52	1	610 .	441 .	
31 décembre 1871 . .	Id.	57	3	1,045 .	940 .	
29 février 1872 . . .	Id.	59	6	1,055 .	1,017 .	
Id. . . .	Age avancé	56	5	1,200 .	1,200 .	
31 mars 1872	Id.	45	"	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	40	11	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	47	5	1,106 .	1,106 .	
30 septembre 1871 . .	Infirmités	26	6	950 .	597 .	
30 avril 1872	Age avancé	44	1	1,150 .	1,150 .	
31 mai 1872	Id.	42	4	1,100 .	1,100 .	
Id. . . .	Id.	45	8	1,101 .	1,101 .	
30 juin 1872	Id.	54	6	1,200 .	1,200 .	
A REPORTER.					35,151 .	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Morsom, J.	Bovigny, le 9 septembre 1804. . .	Desservant
34	Laenen, J.	Goyer, le 30 janvier 1795 . . .	Id.
35	Brialmont, J.	Havelange, le 27 janvier 1707. .	Id.
36	Guillaume, F.	Bertogne, le 24 juin 1805 . . .	Id.
37	Barthelemy, J.	Malmédy, le 2 mars 1798. . . .	Id.
38	Decamp, C.	Givry, le 15 avril 1821	Id.
39	Octave, J.	Wardin, le 4 novembre 1805 . .	Id.
40	Goffinet, G.	Hamépré, le 13 janvier 1800 . .	Id.
41	Willème, F.	Schouville, le 10 octobre 1804. .	Id.
42	Broze, C.	Spy, le 4 mai 1805	Id.
43	Colette, F.	Champlon, le 25 juillet 1801 . .	Id.
44	Despret, M.	Nivelles, le 29 août 1800 . . .	Id.
45	Van Brabant, J.	Thieghem, le 6 juillet 1800. . .	Id.
46	Buysens, P.	Sweveghem, le 22 avril 1700 . .	Id.
47	Bronfort, S.	Sart, le 10 novembre 1804. . .	Id.
48	Beke, F.	Pitthem, le 22 octobre 1795. . .	Id.
49	Flagothier, L.	Sprimont, le 6 août 1807 . . .	Id.
50	Stassin, J.	Forest, le 1 ^{er} janvier 1813 . . .	Id.
51	Kempenaire, M.	Racour, le 9 novembre 1814 . .	Vicaire
52	Guilmot, F.	Rotheux-Rimière, le 23 octobre 1815.	Desservant
53	Broers, J.	Oost, le 28 septembre 1805. . .	Curé de 2 ^{me} classe
54	Binet, L.	Jehay-Bodegnée, le 29 juin 1806.	Desservant
55	Nihoul, P.	Awirs, le 4 janvier 1794. . . .	Id.
56	Colson, P.	Ans et Glain, le 4 mai 1807 . .	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1874.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				ReFORT.	35,154 »	
31 juillet 1872. . .	Age avancé. . . .	42	4	1,100 »	1,100 »	
Id. . . .	Id. . . .	51	9	1,200 »	1,200 »	
30 juin 1872 . . .	Id. . . .	48	2	1,200 »	1,200 »	
Id. . . .	Id. . . .	40	»	1,100 »	1,100 »	
31 août 1872 . . .	Id. . . .	42	5	1,188 »	1,188 »	
30 juin 1872 . . .	Infirmités	25	8	950 »	590 »	
30 septembre 1872 .	Id. . . .	36	4	1,100 »	965 »	
Id. . . .	Id. . . .	32	»	1,060 »	777 »	
30 septembre 1872 .	Id. . . .	37	5	1,100 »	1,003 »	
Id. . . .	Age avancé	43	5	1,100 »	1,100 »	
Id. . . .	Id. . . .	43	9	1,123 »	1,123 »	
Id. . . .	Id. . . .	46	11	1,141 »	1,141 »	
Id. . . .	Id. . . .	40	3	1,143 »	1,143 »	
Id. . . .	Id. . . .	47	11	1,168 »	1,168 »	
31 octobre 1872 . .	Id. . . .	44	1	1,100 »	1,100 »	
Id. . . .	Id. . . .	51	11	1,200 »	1,200 »	
30 septembre 1872 .	Infirmités	38	»	1,100 »	1,026 »	
30 novembre 1871 .	Id. . . .	33	2	950 »	733 »	
30 juin 1872 . . .	Id. . . .	22	7	646 66	391 »	
31 octobre 1872 . .	Id. . . .	30	4	950 »	643 »	
Id. . . .	Age avancé	46	2	1,500 »	1,500 »	
Id. . . .	Id. . . .	45	1	1,100 »	1,100 »	
Id. . . .	Id. . . .	55	»	1,200 »	1,200 »	
30 septembre 1872 .	Id. . . .	26	1	1,100 »	1,100 »	
TOTAL des 56 pensions. . . . fr.					59,953 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1872 353 pensions, montant à fr. 297,847 »
 Insrites en 1872. . . 56 pensions, s'élevant à fr. 59,953 »
 Éteintes en 1872. . . 33 — 33,771 »
 Augmentation . . 25 — fr. 20,182 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1873. . . . fr. 324,029 »

(118)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1874.



(120)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés pour 1874 s'élèvent à fr.	4,618,480 »
Les allocations demandées pour 1873 montent à	4,568,480 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	<u>50,000 »</u>

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

Le crédit pour le service des légations est maintenu au chiffre proposé pour l'exercice 1873.

Toutefois, le Gouvernement serait amené à établir une légation définitive à Berne, si la Suisse créait une mission à Bruxelles.

La Législature serait, le cas échéant, saisie de propositions en temps opportun.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

Ainsi que l'assurance en a été donnée à la Chambre, le consulat rétribué à Luxembourg sera supprimé, et l'agent actuel pourra être remplacé par un consul ordinaire.

Cependant, le Gouvernement ne croit pas devoir proposer une réduction au chapitre III.

Les fonds disponibles pourront être employés soit à améliorer la position de quelques agents, dont le traitement semblait insuffisant à la section centrale, chargée de l'examen du Budget de 1873, soit à pourvoir à la création d'un poste nouveau.

CHAPITRE VII.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

Une somme de 50,000 francs a été portée à l'article 37, comme charge extraordinaire, pour permettre au Gouvernement d'envoyer, en Chine et au Japon, des ingénieurs qui seraient appelés à seconder nos missions, dans les recherches et les études qu'elles auront à faire, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de *un million six cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingts francs* (1,618,480 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1873, resteront disponibles sur les articles 31, 35 et 37, pourront être transférés au Budget de 1874.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	254,000
2	— du personnel des bureaux	154,000	"	
3	Matériel.	36,000	"	
4	Fonds secrets	13,000	"	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. .	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
Traitements des chefs de mission.				
6	Allemagne.	58,000	"	719,000
7	Autriche-Hongrie	58,000	"	
8	Brésil	50,000	"	
9	Chine	38,000	"	
10	Danemark, Suède et Norwége	20,000	"	
11	Espagne	50,000	"	
12	États-Unis	50,000	"	
13	France	58,000	"	
14	Grande-Bretagne.	58,000	"	
15	Italie.	58,000	"	
16	Japon	38,000	"	
17	Pays-Bas	38,000	"	
18	Portugal	20,000	"	
19	Rome	20,000	"	
20	Russie	58,000	"	
21	Turquie.	20,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		858,000	"	858,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	858,000 "	"	858,000 "
	CHAPITRE II. (Suite.)			
	<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000 "	"	
23	Autriche-Hongrie	11,000 "	"	
24	France.	11,000 "	"	
25	Grande-Bretagne.	11,000 "	"	
26	Italie.	6,500 "	"	
27	Pays Bas	6,500 "	"	
28	Russie	11,000 "	"	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	27,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	233,050 "	"	233,050 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 "	"	70,500 "
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
32	Traitement d'un chancelier à Paris	8,000 "	"	
33	— — à Constantinople	8,000 "	"	
34	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	45,510 "	"	
35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	74,220 "	"	155,750 "
36	Frais de chancellerie.	20,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 "	50,000 "	97,000 "
	A REPORTER. fr.	1,450,280 "	50,000 "	1,500,280 "

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,430,280 *	50,000 *	1,509,280 *
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION, ÉMIGRATION.			
38	Chambres de commerce	16,000 *	"	
50	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 *	"	
40	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers . remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	25,000 *	"	101,000 *
41	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 *	"	
	CHAPITRE VIII.			
	Pensions, secours et créances arriérées.			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,300 *	"	
45	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 *	"	7,300 *
44	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 *	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	1,568,480 *	50,000 *	1,618,480 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN. -

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchis- sements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et
		écrits périodiques et autres menus frais 18,100
	b.	Éclairage et chauffage 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 9,400
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BÉSIL — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — d'un Ministre résident.
13	»	FRANCE — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — d'un Ministre résident.
17	»	PAYS-BAS — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	»	PORTUGAL. — d'un Ministre résident.
19	»	ROME — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	RUSSIE — — — — —
21	»	TURQUIE. — — — — —
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
134,000	»	134,000	134,000	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
234,000	»	234,000	234,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
624,000	»	624,000	624,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>
22	»	ALLEMAGNE . . . — Traitement d'un conseiller ou secrétaire
23	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — —
24	»	FRANCE — — — —
25	»	GRANDE-BRETAGNE . — — — —
26	»	ITALIE — — — —
27	»	PAYS-BAS . . . — — — —
28	»	RUSSIE — — — —
29	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
30	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
31	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
32	»	Traitement d'un chancelier à Paris
33	»	— — — à Constantinople
34	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
35	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
36	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
624,000	»	624,000	624,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
719,000	»	719,000	719,000	»	»	
233,050	»	233,050	233,050	»	»	
233,050	»	233,050	233,050	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
a) 43,510	»	43,510	43,510	»	»	
74,220	»	74,220	74,220	»	»	
b) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
155,730	»	155,730	155,730	»	»	

a) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 5,000
— 1 khavass . 1,200
Andrinople. — 1 id. . . 500
Peyrouth. — 1 id. . . 800
Bucharest. — 1 id. . . 1,000
Constantinople. — 2 drogmans . 13,000
— 2 khavass . 2,000
— 1 capou oglan . 500
Jaffa. — 1 khavass . 500
Pekin. — 1 lettré-interp. 6,000
Samsoun. — 1 drogman . 2,000
— 1 khavass . 1,000
Salonique. — 1 id. . . 800
Smyrne. — 1 id. . . 800
Tanger. — 1 drogman . 1,000
— 1 khavass . 800
Trébizonde. — 1 id. . . 800
Tripoli. — 1 id. . . 500
Varna. — 1 id. . . 800
Roustchouck. — 1 id. . . 800
Yedo. — 1 lettré-interp. 6,000

Fr. 43,510

b) Allemagne 2,000
Autriche-Hongrie 2,000
Chine. 2,000
France 2,000
Grande-Bretagne 2,000
Italie 2,000
Japon. 2,000
Pays-Bas. 2,000
Russie 2,000
Turquie 2,000

Fr. 20,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — ÉMIGRATION.		
38	»	Chambres de commerce.
39	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
40	»	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
41	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
42	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.
43	»	Secours à des fonctionnaires, employés, et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
44	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
47,000	50,000	97,000	47,000	50,000	»	
47,000	50,000	97,000	47,000	50,000	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
42,800	»	42,800	42,800	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
101,900	»	101,900	101,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,300	»	7,300	7,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
Récapitulation.		
I.	128	Administration centrale.
II.	ib.	Légations
III.	130	Consulats
IV.	ib.	Frais de voyage
V.	ib.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	132	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	ib.	Commerce, navigation, émigration
VIII.	ib.	Pensions, secours et dépenses arriérées
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
234,000 »	»	234,000 »	234,000 »	»	»	
719,000 »	»	719,000 »	719,000 »	»	»	
233,050 »	»	233,050 »	233,050 »	»	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
155,730 »	»	155,730 »	155,730 »	»	»	
47,000 »	50,000 »	97,000 »	47,000 »	50,000 »	»	
101,900 »	»	101,900 »	101,900 »	»	»	
7,300 »	»	7,300 »	7,300 »	»	»	
1,568,480 »	50,000 »	1,618,480 »	1,568,480 »	50,000 »	»	
AUGMENTATION . . .				50,000 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1874.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
176	Viaene, P.-J.	Rameur du sauvetage .	91	9 avril 1872 .	1 ^{er} déc. 1871.	
177	Demeulenaere, Ch. . .	Id.	87	Id.	Id.	
178	Declercq, M.	Chauffeur de 1 ^{re} classe .	275	Id.	1 ^{er} nov. 1871.	
179	Daane, A.	Matelot-lampiste . . .	363	14 sept. 1872 .	1 ^{er} avril 1872.	
180	Magnus, J.	Pilote de 1 ^{re} classe . .	1,321	Id.	Id.	
181	Delcampe, J.	Receveur des droits de pi- lotage, etc.	3,043	Id.	1 ^{er} février 1872.	
182	Dégremont, J.-B. . . .	Consul-général	5,000	Id.	1 ^{er} juin 1872.	
183	Verhavert, P.-J. . . .	Huissier de salle . . .	1,333	12 déc. 1872. .	1 ^{er} octobre 1872.	
TOTAL. . fr			11,515			

PENSIONS ÉTEINTES.

					DATE de l'extinction.
71	Sesée, G.-J.	Patron-pilote de 2 ^e cl. .	643	28 déc. 1858. .	1 ^{er} avril 1872.
80	Lauwereyns, F.	Pilote de 1 ^{re} classe . .	544	20 mars 1860 .	1 ^{er} mars 1872.
178	Declercq, M.	Chauffeur de 1 ^{re} classe .	275	9 avril 1872 .	22 nov. 1871.
TOTAL. . fr			1,462		

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1873, le Département des Affaires Étrangères comptait 86 pensions s'élevant à fr. 117,237 •
 Depuis cette époque, 8 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à fr. 11,515 •
 ENSEMBLE. fr. 128,750 •
 Trois pensions se sont éteintes; elles montent à 1,462 •
 Reste donc à servir 91 pensions s'élevant à fr. 127,288 •

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1873 s'élèvent à la somme	
de.	fr. 15,942,028 18
Les crédits proposés pour 1874 montent à	15,799,652 96
Le Budget de 1874 présente donc une diminution de fr.	<u>142,375 22</u>

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre ne subit aucune modification.

CHAPITRES II ET III.

PENSIONS ET SECOURS. — STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRES IV ET V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES ET DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Pas de changement.

Les modifications à introduire au Budget de 1874 et qui concernent les employés des gouvernements provinciaux n'ont pu encore être déterminées.

CHAPITRES VI ET VII.

MILICE ET GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

Aucun changement n'a été introduit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES IX ET X.

DÉCORATIONS CIVIQUES. — LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pas de changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

On a porté dans le texte du libellé de l'article 52 un amendement qui permettra d'y imputer des secours à des veuves de médecins vétérinaires du Gouvernement qui sont dans le besoin.

L'article 54 subit une diminution de 45,000 francs qui porte sur les crédits extraordinaires alloués en 1875, pour les expositions générales de Gand et de Liège.

L'article 62 est diminué aussi d'une somme de 900 francs, provenant d'une extinction par suite de la mise à la pension d'un palefrenier en disponibilité du haras de l'État.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

On demande une augmentation de 800 francs pour les traitements des greffiers des conseils de prud'hommes, et un nouveau crédit de 8,191 francs pour la Bibliothèque artistique du Musée royal de l'industrie.

Par contre, une réduction de 3,500 francs est faite par suite de la suppression d'un crédit extraordinaire.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Le crédit de 30,000 francs destiné à l'achat de nouveaux étalons disparaît en 1874.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

On fait disparaître de la colonne des charges extraordinaires et temporaires la somme de fr. 5,984 72 c., destinée à couvrir les frais de construc-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tion, d'ameublement, etc., de la nouvelle salle de lecture établie à l'Université de Gand.

On demande un crédit de 7,000 francs pour les frais du huitième rapport triennal, comprenant les années 1871, 1872 et 1873.

CHAPITRE XVI.**ENSEIGNEMENT MOYEN.**

Le crédit porté à l'article 90 est diminué de 672 francs, par suite du décès de l'un des professeurs sans emploi.

A l'article 93, le crédit de 10,000 francs, destiné à couvrir les frais du septième rapport triennal, disparaît également.

CHAPITRE XVII.**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

La somme de 10,000 francs pour frais de rédaction du neuvième rapport triennal disparaît du Budget de 1874.

CHAPITRE XVIII.**LETTRES ET SCIENCES.**

Les crédits extraordinaires portés au Budget de 1873 ont été supprimés pour 1874.

CHAPITRE XIX.**BEAUX-ARTS.**

Pas de changement.

CHAPITRE XX.**SERVICE DE SANTÉ.**

Pas de changement.

CHAPITRES XXI ET XXII.**TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU COMPARATIF

des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1873, et ceux qui sont proposés au Budget de 1874.

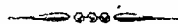


TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1873.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	592,444 »	4,000 »	596,444 »
II.	Pensions et secours.	50,000 »	»	50,000 »
III.	Statistique générale.	17,500 »	»	17,500 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces.	1,174,428 00	»	1,174,428 00
V.	— — dans les arrondissements.	565,200 »	»	565,200 »
VI.	Milice.	100,000 »	»	100,000 »
VII.	Garde civique	58,520 »	»	58,520 »
VIII.	Fêtes nationales.	104,000 »	»	104,000 »
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires.	15,000 »	»	15,000 »
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000 »	222,000 »
XI.	Agriculture	840,975 »	100,000 »	940,975 »
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	2,185,550 »	»	2,185,550 »
XIII.	Industrie	310,650 »	7,500 »	320,550 »
XIV.	Poids et mesures.	77,800 »	50,000 »	107,800 »
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,084,030 »	5,084 72	1,090,914 72
XVI.	— — — moyen	1,542,706 »	14,892 »	1,557,598 »
XVII.	— — — primaire	5,072,587 »	10,570 »	5,088,757 »
XVIII.	Lettres et sciences	474,970 »	89,818 50	564,788 50
XIX.	Beaux-arts	962,570 »	37,000 »	999,570 »
XX.	Service de santé.	145,000 »	»	145,000 »
XXI.	Traitements de disponibilité.	»	20,532 »	20,532 »
XXII.	Dépenses imprévues.	5,900 »	»	5,900 »
TOTAUX. fr.		15,384,930 00	557,097 22	15,942,028 18

CRÉDITS			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874 :					
PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.		
392,414	4,000	396,414						
59,000	"	59,000						
17,500	"	17,500						
1,174,428 96	"	1,174,428 96						
365,200	"	365,200						
100,000	"	100,000						
38,520	"	38,520						
104,000	"	104,000						
15,000	"	15,000						
"	222,000	222,000						
849,975	54,100	904,075				45,000		45,000
2,185,550	"	2,185,550				"		"
310,050	4,000	314,050		3,500		"		3,500
77,800	"	77,800		30,000		"		30,000
1,084,930	7,000	1,091,930	7,000	"		5,084 72	1,015 28	"
1,342,706	4,220	1,346,926				10,672	"	10,672
5,672,387	6,370	5,678,757				10,000	"	10,000
474,970	46,500	521,470				43,318 50	"	43,318 50
962,570	37,000	1,000,570				"	"	"
143,000	"	143,000				"	"	"
"	20,532	20,532				"	"	"
5,900	"	5,900				"	"	"
15,384,930 96	414,722	15,799,652 96	7,000	33,500		115,875 22	1,015 28	143,390 50
			DIMINUTION. fr.				142,375 22	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour
l'exercice 1874, à la somme de *quinze millions sept cent
quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-deux francs
quatre-vingt-seize centimes* (fr. 15,799,652 96 c^s), confor-
mément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	396,444
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	318,684	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460	4,000	59,000
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	"	59,000
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. .	51,000	"	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement.	7,500	"	17,500
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		468,044	4,000	472,044

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	468,944 »	4,000 »	472,944 •
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
11	Traitement des employés et gens de service	62,158 22	•	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
14	Traitement des employés et gens de service	34,800 »	•	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
17	Traitement des employés et gens de service	67,033 35	•	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 •	•	
20	Traitement des employés et gens de service	79,708 51	•	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
23	Traitement des employés et gens de service	82,554 13	•	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	1,174,428 96
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 •	•	
26	Traitement des employés et gens de service	71,283 35	•	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	24,000 »	•	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
29	Traitement des employés et gens de service	53,950 »	•	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	•	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 •	•	
32	Traitement des employés et gens de service	47,699 98	•	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 •	•	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 »	•	
35	Traitement des employés et gens de service	61,441 06	•	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	•	
	A REPORTER. fr.	1,043,372 06	4,000 »	1,047,372 06

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,643,372 06	4,000 "	1,647,372 06
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 "	"	363,200 "
38	Émoluments pour frais de bureau	144,700 "	"	
39	Frais de route et de tournées	26,000 "	"	
40	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 45 de la loi du 5 mai 1869	1,700 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement, ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 18 et 35 de la loi du 3 juin 1870. Vacations des médecins ou chirurgiens. Frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice	70,000 "	"	100,000 "
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	30,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,000 "	"	38,520 "
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47	15,000 "	"	
45	Personnel du magasin central	3,520 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 "	"	104,000
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	64,000 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 "	"	15,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	2,266,092 06	4,000 "	2,270,092 06

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,266,092 96	4,000 »	2,270,092 96
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs. 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 53, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	904,075 »
52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques.	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	158,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	75,075 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	50,700 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture.	52,000 »	»	7,100 »
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État. . .	»	7,100 »	
	A REPORTER. fr.	3,116,067 96	280,100 »	3,396,167 96

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,110,067 00	230,100 .	3,396,167 00
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 .	•	2,185,550 .
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 .	•	
65	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	253,500 .	•	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	10,450 .	•	325,050 .
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 .	•	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 .	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 .	•	
70	Matériel et frais divers	19,000 .	4,000 .	
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	56,800 .	•	
72	Frais de bureau et de tournées	18,000 .	•	
73	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures	5,000 .	•	77,800 .
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	5,608,467 00	284,100 .	5,892,567 00

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,698,467 96	284,100 »	5,982,567 96
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	748,520 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités.	185,410 »	»	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys, et matériel	127,000 »	»	
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 »	»	1,001,950 »
80	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État)	»	7,000 »	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 »	»	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 »	»	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 »	»	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,028 »	»	
85	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et 2 ^{me} degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres et par les arrêtés royaux du 27 janvier et 5 février 1863, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; — Garde du matériel. — Matériel	67,000 »	»	1,346,926 »
86	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; Crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	480,278 »	»	
87	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863	415,500 »	»	
88	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	»	
89	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	200,000 »	»	
90	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	»	
91	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	»	4,220 »	
92	Traitements de disponibilité	12,000 »	»	
93	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,126,103 96	295,320 »	8,421,423 96

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,126,103 96	295,320 »	8,421,423 96
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
94	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	57,625 »	»	
95	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	10,000 »	»	
96	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
97	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 »	»	
98	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	»	6,570 »	
99	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	50,000 »	»	
100	<i>Administration et Inspection.</i> — Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	112,000 »	»	5,678,757 »
101	<i>Enseignement normal.</i> — Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi).	580,000 »	»	
102	<i>Matériel et service ordinaire des écoles.</i> — Construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions.	4,795,762 »	»	
103	<i>Encouragements.</i> — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs nécessiteux et suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	90,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	15,798,400 96	301,690 »	14,100,180 96

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	15,798,490 96	501,690 »	14,100,180 96
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
104	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerekhove, Gaucet, Denis Soltau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	106,000 »	8,500 »	
105	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	90,500 »	6,200 »	
106	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . .	18,540 »	»	
107	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 »	»	
108	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	47,500 »	»	
109	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,000 »	»	
110	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	40,495 »	»	521,470 »
111	— — matériel et acquisitions	15,650 »	20,000 »	
112	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	46,525 »	1,860 »	
113	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
114	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	58,200 »	»	
115	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	9,000 »	3,000 »	
116	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	3,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	14,273,460 96	348,100 »	14,621,650 96

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	14,273,400 00	348,100 »	14,621,500 00
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
117	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
118	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	50,050 »	»	
119	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; dépenses diverses; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	104,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
120	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
121	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
122	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à			
	A REPORTER. fr.	14,003,270 00	348,100 »	14,621,500 00

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	14,903,270 96	348,190 »	14,621,030 96
	l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	100,000 »	»	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
123	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	33,075 »	»	
124	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais du cat et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	54,485 »	34,000 »	
125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	13,200 »	»	
126	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,300 »	5,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			990,570 »
127	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	»	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
128	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 »	»	
129	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	28,700 »	»	
130	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 »	»	
131	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	15,236,030 90	385,190 »	15,621,220 96

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	15,236,030 00	383,190 •	15,621,220 06
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
132	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. .	115,000 •	•	143,000 •
133	Académie royale de médecine.	30,000 •	•	
	CHAPITRE XXI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
134	Traitements temporaires de disponibilité Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 134 à l'article 2 (Personnel).	•	29,532 •	29,532 •
	CHAPITRE XXII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
135	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 •	•	5,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	15,384,930 06	414,722 •	15,799,652 06

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 316,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 46,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . 24,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secrétaire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
318,684 »	»	518,684 »	318,684 »	»	»	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
392,444 »	4,000 »	396,444 »	396,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	Voir aux annexes l'état des pensions accordées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1872
31,000 »	»	31,000 »	31,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
62,158 22	»	62,158 22	62,158 22	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
84,800 »	»	84,800 »	84,800 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
67,033 33	»	67,033 33	67,033 33	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
79,708 31	»	79,708 31	79,708 31	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
547,699 86	»	547,699 86	547,699 86	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
23	»	Traitement des employés et gens de service
24	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
26	»	Traitement des employés et gens de service
27	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 21,310 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Lambourg.</i>
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
29	»	Traitement des employés et gens de service
30	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,200 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
32	»	Traitement des employés et gens de service
33	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,300 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
547,699 86	»	547,699 86	547,699 86	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
82,554 13	»	82,554 13	82,554 13	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
71,283 53	»	71,283 53	71,283 53	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
53,950 »	»	53,950 »	53,950 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
47,699 98	»	47,699 98	47,699 98	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,055,487 50	»	1,055,487 50	1,055,487 50	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 13 et 43 de la loi du 5 mai 1869. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 18 et 33 de la loi du 3 juin 1870. — Vacations des médecins ou chirurgiens: — Frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice.
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêtés en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,053,487 30	»	1,053,487 30	1,053,487 30	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
61,441 66	»	61,441 66	61,441 66	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,174,428 96	»	1,174,428 96	1,174,428 96	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
192,800 »	»	192,800 »	192,800 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
1,700 »	»	1,700 »	1,700 »	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1° à desservir de nouvelles pensions, 2° à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	Une somme de 8,000 francs pour être trans- férée de l'art. 44 à l'art. 47.
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
38,520	»	38,520	38,520	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a).
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves de médecins vétérinaires du Gouver- nement qui sont dans le besoin; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
54	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 121,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la colla- tion des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de sur- veillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
60	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 33,700 »
	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
156,700	»	156,700	201,700	»	b) 45,000	b) La diminution porte sur les crédits extraordinaires alloués en 1873 pour les expositions générales de Gand et de Liège.
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
75,075	»	75,075	75,075	»	»	
59,700	»	59,700	59,700	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
»	7,100	7,100	8,000	»	c) 900	c) Diminution provenant d'une extinction.
849,975	54,100	904,075	949,975	»	45,900	
DIMINUTION. . . . fr.				45,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,300 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du Recueil 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,500	»	233,500	233,500	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,500	»	14,500	14,500	»	»	
19,000	4,000	23,000	26,500	»	a) 3,500	a) Credit extraordinaire porté au Budget de 1873 pour frais d'appropriation d'armoires pour la collection géologique.
319,050	4,000	323,050	326,550	»	3,500	
DIMINUTION . . . fr.				3,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
73	»	Matériel et frais de la commission des poids et mesures
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 728,520 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 72,000 »
	b.	Matériel des universités 441,440 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys et matériel.
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
80	»	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,800	»	56,800	56,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	33,000	»	a) 30,000	a) Le crédit destiné à l'achat de nouveaux étalons disparaît en 1874.
77,800	»	77,800	107,800	»	30,000	
DIMINUTION. . . . fr.				30,000		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
748,520	»	748,520	748,520	»	»	
183,410	»	183,410	189,394 72	»	5,984 72	
127,000	»	127,000	127,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	b) 7,000	»	b) Le 8 ^e rapport s'applique aux années 1871, 1872 et 1873.
1,084,930	7,000	1,091,930	1,090,914 72	7,000	5,984 72	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,015 28		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
84	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
85	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861 pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux du 27 janvier et du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1863 75,000 »
86	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863. 10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 30,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent 71,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1863 64,500 »
87	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	»	86,928	86,928	»	»	
67,000	»	67,000	67,000	»	»	
480,278	»	480,278	480,278	»	»	
413,500	»	413,500	413,500	»	»	
1,082,706	»	1,082,706	1,082,706	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
88	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
89	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
90	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.
91	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
92	»	Traitements de disponibilité
93	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
»	»	Frais de rédaction du 7 ^m rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1830 sur l'enseignement moyen.) (<i>Pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
94	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,500
	b.	Suppléments de traitement 9,125
95	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
96	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
97	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
98	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
99	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,082,706	»	1,082,706	1,082,706	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	4,220	4,220	4,892	»	672	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
1,342,706	4,220	1,346,926	1,357,598	»	10,672	
DIMINUTION fr.				10,672		
57,625	»	57,625	57,625	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	6,370	6,370	6,370	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
294,625	6,370	300,995	300,995	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Administration et Inspection.</i>	
100	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . fr.	2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire	6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices	6,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux	21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées	8,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiq. du culte protestant et du culte israélite.	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils	46,200 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes.	22,300 »
		<i>Enseignement normal.</i>	
101	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	35,000 »
	b.	Matériel des établissements normaux de l'État.	20,000 »
	c.	Frais des conférences horticoles des instituteurs	10,000 »
	d.	Bourses aux élèves institut. et aux élèves institutrices des diverses écoles normales.	300,000 »
	e.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2, de la loi.)	15,000 »
		<i>Matériel et service ordinaire des écoles.</i>	
102	a.	Construction de maisons d'école	150,000 »
	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs	4,140,500 »
	c.	Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842.	50,000 »
	d.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes	75,000 »
	e.	— des écoles d'adultes	355,262 »
	f.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du régl. génér. du 17 sept. 1866.)	25,000 »
		<i>Encouragements.</i>	
103	a.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions	»
	b.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires	2,000 »
	c.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs.	28,000 »
	d.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs	25,000 »
	e.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux et à des veuves d'instituteurs dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension	30,000 »
	f.	Supplément de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	5,000 »
»	»	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.)	»
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
294,625	6,370	300,995	300,995	"	"	
112,000	"	112,000	112,000	"	"	
380,000	"	380,000	380,000	"	"	
4,795,762	"	4,795,762	4,795,762	"	"	
90,000	"	90,000	90,000	"	"	
"	"	"	10,000	"	10,000	
5,672,387	6,370	5,678,757	5,688,757	"	10,000	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
104	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 33,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 33,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
105	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 3,000 »
	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
106	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
107	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions
108	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
109	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	8,500	114,500	114,500	»	»	
90,500	6,200	96,700	96,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
47,500	»	47,500	47,500	»	»	
50,000	a) »	50,000	86,318 50	»	36,318 50	a) Les crédits extraordinaires portés au Bud- get de 1873 disparaissent.
320,000	14,700	335,300	371,618 50	»	36,318 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
110	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel
111	»	— — — matériel et acquisitions
112	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes
113	»	— — — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents
114	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel
115	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 9,000 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc. 3,000 »
116	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.
		CHAPITRE XIX.
		BEAUX-ARTS.
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>
117	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. 100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc. 15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes, décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses 6,000 »
		A REPORTER.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
320,600 »	14,700 »	325,200 »	371,618 50	»	56,318 50	
40,493 »	»	40,493 »	40,493 »	»	»	
13,630 »	20,000 »	33,630 »	42,630 »	»	a) 7,000 »	a) Le crédit extraordinaire pour la collection Lehon disparaît en 1874.
46,323 »	1,800 »	48,123 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
38,200 »	»	38,200 »	38,200 »	»	»	
9,000 »	3,000 »	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
474,970 »	46,500 »	521,470 »	564,788 50	»	43,318 50	
DIMINUTION. . . . fr.				43,518 50		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
118	"	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspections des Académies et des écoles; dépenses diverses; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	fr. 160,000 "
119	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 "
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	14,000 "
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	10,000 "
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
120	"	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
121	"	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales.	72,000 "
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	7,000 "
122	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 "
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	7,000 "
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	6,000 "
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
123	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	20,775 "
	b.	Musée moderne. — Surveillance	5,100 "
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture.	7,200 "
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	57,400 "
124	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,135 "
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,450 "
	d.	Frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le surveillant	3,500 "
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
260,000	»	260,000	260,000	»	»	
56,030	»	56,030	56,030	»	»	
194,000	»	194,000	194,000	»	»	
79,540	»	79,540	79,540	»	»	
40,240	»	40,240	40,240	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
33,075	»	33,075	33,075	»	»	
34,485	34,000	68,485	68,485	»	»	
797,370	34,000	831,370	831,370	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
125	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
126	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
<i>Monuments publics.</i>			
127	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
128	a	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
	a.	Commission royale des monuments. — Personnel	13,300 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
129	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,500 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
130	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
131	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
TOTAL DU CHAPITRE XIX.			fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
797,370	34,000	831,370	831,370	»	»	
13,200	»	13,200	13,200	»	»	
28,300	3,000	28,300	28,300	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
28,700	»	28,700	28,700	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
962,370	37,000	999,370	999,370	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
132	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 7,000 »
133	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
134	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
135	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
113,000	»	113,000	113,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	29,532	29,532	29,532	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 134 à l'art. 2 (<i>Personnel</i>).
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	158	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	160	Frais de l'administration dans les provinces
V.	164	— dans les arrondissements
VI.	ib.	Milice
VII.	166	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales.
IX.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	168	Agriculture
XII.	170	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	172	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	174	— — — moyen
XVII.	176	— — — primaire
XVIII.	180	Lettres et sciences
XIX.	184	Beaux-arts
XX.	188	Service de santé.
XXI.	ib.	Traitements de disponibilité
XXII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
392,444 »	4,000 »	396,444 »	396,444 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
1,174,428 96	»	1,174,428 96	1,174,428 96	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
38,520 »	»	38,520 »	38,520 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
849,975 »	54,100 »	904,075 »	949,975 »	»	45,900 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
319,050 »	4,000 »	323,050 »	326,550 »	»	3,500 »	
77,800 »	»	77,800 »	107,800 »	»	30,000 »	
1,084,950 »	7,000 »	1,091,950 »	1,090,914 72	1,015 28	»	
1,342,706 »	4,220 »	1,346,926 »	1,357,598 »	»	10,627 »	
5,672,387 »	6,370 »	5,678,757 »	5,688,757 »	»	10,000 »	
474,970 »	46,500 »	521,470 »	564,788 50	»	43,318 50	
962,570 »	37,000 »	999,570 »	999,570 »	»	»	
143,000 »	»	143,000 »	143,000 »	»	»	
»	29,532 »	29,532 »	29,532 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
15,584,930 96	414,722 »	15,799,652 96	15,942,028 18	1,015 28	143,390 50	
DIMINUTION. . . . fr.				142,375 22		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Batta	Pierre-Jacques	8 août 1795.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
2	Blaes.	Arnould-Joseph	1 ^{er} oct. 1814.	Idem.
3	Le François	Guillaume-Victor.	25 août 1807.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges . . .
4	Wagner.	Michel	21 févr. 1806.	Palefrenier au haras de l'État
5	Pleyel	Camille-Marie-Denise . . .	4 sept. 1811.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
6	Sacré	Édouard-Marie	15 déc. 1815.	Mécanicien au Musée royal de l'industrie . .
7	Lejour	Charles-Joseph	18 mai 1803.	Portier concierge à l'Athénée royal de Tournai.
8	Nihoul (épouse)	Marie-Anne Joseph.	5 janv. 1802.	Concierger au Gouvernement provincial de Namur.
9	Nihoul	Gabriel-Joseph	7 mai 1807.	Huissier de salle au Gouvernement provincial de Namur.
10	Van Autryve	Jean-Baptiste	5 déc. 1801.	Concierger à l'administration provinciale du Brabant.
11	Coremans	Victor - Amédée - Jacques-Marie.	4 oct. 1802.	Chargé de travaux historiques aux archives générales du royaume.
12	Vandercruyssen	Joseph-Augustin	20 juin 1815.	Préfet des études à l'Athénée royal de Tournai.
13	Robert	Jean-Albert	6 déc. 1806.	Troisième commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
14	Ghysens.	Guillaume-Joseph-Amand .	2 sept. 1810.	Membre de la députation permanente du Limbourg.
15	Joly	Victor-Hilaire-Louis Joseph.	15 janv. 1816.	Commissaire de l'arrondissement de Namur .
16	Crombin	François-Hubert-Joseph .	11 janv. 1811.	Garçon de bureau au Gouvernement provincial du Hainaut.
17	Tinant	Nicolas - Joseph - Auguste-Édouard.	13 sept. 1812.	Membre de la députation permanente du Luxembourg.
18	Leroy	François-Louis	11 oct. 1816.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Dinant.
19	Hollenfeltz.	Jean-Baptiste-Arsène . .	18 juillet 1810.	Premier commis au Gouvernement provincial du Luxembourg.
20	Oosterbaan	Jacques.	20 mai 1808.	Instituteur attaché aux écoles primaires communales d'Anvers.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.					
37	8	1,380 "	790 "	Age avancé.	28 décemb. 1871.	
28	6	2,400 "	1,052 "	Infirmités	2 janvier 1872.	
33	11	3,647 "	(¹) 1,764 "	Age avancé.	4 mars 1872.	(1) Il jouit en outre d'une pension de 297 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
40	10	1,000 "	628 "	Id.	3 avril 1872.	
23	4	3,500 "	1,288 "	Infirmités	16 avril 1872.	
25	11	1,450 "	578 "	Id.	15 mai 1872.	
10	3	775 "	220 "	Age avancé	8 juin 1872.	
36	10	1,100 "	623 "	Id.	25 juin 1872.	
40	2	894 "	552 "	Id.	Id.	
24	2	1,400 "	520 "	Infirmités	Id.	
35	4	3,300 "	1,793 "	Age avancé	23 février 1872.	
37	4	5,705 "	(²) 3,215 "	Id.	16 août 1872.	(2) Il jouit en outre d'une pension de 266 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
22	11	1,400 "	493 "	Infirmités	31 juillet 1872.	
10	"	3,300 "	507 "	Id.	11 septemb. 1872.	
25	4	5,800 "	2,082 "	Id.	9 octobre 1872.	
18	10	841 "	245 "	Id.	Id.	
30	"	3,300 "	1,523 "	Id.	4 novemb. 1872.	
35	"	2,801 "	(³) 1,300 "	Id.	12 novemb. 1872.	(3) Il jouit en outre d'une pension de 377 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
37	2	2,400 "	1,572 "	Id.	22 novemb. 1872.	
24	3	3,100 "	(⁴) 75 "	Age avancé.	21 novemb. 1872.	(4) Idem de 1,179 francs idem
A REPORTER . . .			20,643 "			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
21	Borgnet.	Charles-Joseph-Adolphe. .	28 mars 1804.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège.
22	Schäfer.	Gaspar-Henri	29 avril 1805.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers . . .
23	Lebermuth.	Adolphe.	28 août 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles. .
24	Chaufoureaux.	Eugène-Joseph	6 oct. 1825.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Beau- mont.
25	Lentz	Pierre	25 juin 1804.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
26	Neufnet.	Floribert-Nicolas.	8 déc. 1809.	Professeur au collège communale de Thuin .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1874.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	REPORT . .	20,643 »			
35	1	8,500 »	8,500 »	Éméritat	11 septemb. 1872.	
40	»	4,196 »	(¹) 2,361 »	Age avancé.	18 octobre 1872.	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 435 francs à charge de la caisse de retraite de la ville d'Anvers.
31	3	3,232 »	1,131 »	Id.	Id.	
26	9	2,271 »	(²) 917 »	Infirmités	31 octobre 1872.	(²) Il jouit en outre d'une pension de 95 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
35	2	7,000 »	7,000 »	Éméritat	29 novemb. 1872.	
34	3	2,050 »	(³) 430 »	Age avancé	10 décemb. 1872.	(³) Idem ce 740 francs idem.
TOTAL des 26 pensions. . .			40,982 »			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1872, 240 pensions, montant à fr. 305,110 »
 26 pensions ont été accordées pendant l'année 1872; elles s'élèvent à fr. 40,982 »
 15 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 26,392 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de. fr. 14,590 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1873, il y avait à servir 255 pensions, s'élevant à fr. 400,700 »

(196)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1874 s'élève à	fr.	14,082,205	»
Le Budget de 1873 étant de		13,986,455	»
il y a une augmentation de	fr.	95,750	»

dont les causes sont indiquées ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2.

Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service : Augmentation 13,000 francs.

Le crédit porté à l'article 2 du Budget de l'exercice 1873 est de 645,500 francs.

Dans des conditions normales, la répartition de ce crédit entre les diverses administrations centrales du Département des Finances devrait attribuer à chacune d'elles une somme représentant le traitement *medium* des agents de tous grades compris dans ses cadres. Il n'en est pas ainsi actuellement : une somme de 13,000 francs est nécessaire pour régulariser la situation. Le crédit de l'article 2 doit donc être porté de 645,500 à 658,500 francs.

ART. 9.

Magasin général des papiers : Augmentation 18,000 francs.

Par suite de l'enchérissement des matières premières, du combustible et de la main-d'œuvre, une augmentation notable s'est manifestée dans le prix des papiers. La dernière adjudication faite pour les divers services du Département des Finances se traduit en une augmentation de dépense de 18,000 francs, comparativement au résultat de l'adjudication précédente.

Comme il est vraisemblable que les prix actuels se maintiendront, il y a lieu d'élever de pareille somme le crédit de l'article 9, et de le porter de 168,000 à 186,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13.

Surveillance générale. — Traitements : Augmentation 4,000 francs.

Le développement extraordinaire de la fabrication du sucre de betterave, a nécessité successivement un renforcement considérable du personnel chargé de la surveillance des fabriques, dont le nombre s'est élevé, de 43 qu'il était en 1855, à 175 pour l'année courante. On prévoit une nouvelle augmentation de 10 fabriques pour la campagne prochaine.

Il importe, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer un contrôle de plus en plus efficace sur ce nombreux personnel.

On se propose de créer dans ce but un emploi de sous-contrôleur spécial au traitement de fr. 2,500 »

D'autre part, on a l'intention d'élever au grade de directeur l'inspecteur spécial chargé du service des sucreries. L'importance de ce service, et les titres que possède ce fonctionnaire à une amélioration de position, justifient cette promotion ; ci. 1,500 »

ENSEMBLE. fr. 4,000 »

ART. 15.

Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité : Augmentation 3,200 francs.

L'extension du nombre des usines soumises à l'exercice des employés des accises a rendu nécessaire la création dans la province de Liège d'une nouvelle section ambulante, composée d'un sous-contrôleur au traitement de fr. 2,000 »
et d'un commis de 2^e classe, à 1,200 »

ENSEMBLE. fr. 3,200 »

ART. 17.

Service des douanes et de la recherche maritime : Augmentation 17,200 francs.

Un fonctionnaire ayant le grade de directeur est chargé de la haute surveillance du service de la douane sur les chemins de fer. La multiplicité des voies ferrées et l'importance toujours croissante du trafic ont engagé le Gouvernement à conférer à ce fonctionnaire, ancien, capable et dévoué, le grade d'inspecteur général, au traitement provisoire de 8,500 francs, soit en plus 800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 500 »

Comme on l'a dit précédemment, on prévoit que 185 fabriques de sucre seront en activité pendant la campagne prochaine. A raison de cinq employés par fabrique, leur surveillance exigera un personnel de 925 hommes pour un terme de cinq mois. La dépense qui en résultera est de. . fr. 308,500 »
 La dépense actuelle étant de 291,800 »

le crédit doit être augmenté de 16,700 »

Augmentation totale de l'article. fr. 17,200 »

ART. 19.

Suppléments de traitement extraordinaires : Augmentation 9,150 francs.

Cette somme représente les suppléments de traitement qui devront être alloués aux 50 employés à détacher dans les 10 nouvelles fabriques de sucre dont on prévoit l'établissement.

ART. 22.

Indemnités, primes et dépenses diverses . Augmentation 1,200 francs.

Cette somme est destinée à payer l'indemnité de déplacement revenant aux employés de la nouvelle section ambulante des accises, créée dans la province de Liège (voir article 15).

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27.

Domaines. — Traitements. (Extraction des minerais de fer.) : Diminution 800 francs.

La suppression de la surveillance générale des exploitations de minerai de fer dans les forêts domaniales permet de réduire d'une somme de 800 francs le montant des indemnités allouées de ce chef.

ART. 28.

Forêts. — Traitements : Augmentation 800 francs.

Il a été reconnu nécessaire de renforcer le personnel chargé de la surveillance de la forêt domaniale de la *Vecquée* (province de Namur), qui est très-exposée aux déprédations des populations environnantes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29.

Remises des receveurs, frais de perception, etc. : Augmentation 30,000 francs.

Le crédit porté à cet article n'est point limitatif. L'augmentation proposée est destinée à mettre le chiffre de la dépense en rapport avec l'importance présumée des recettes, et d'établir ainsi la proportionnalité qui doit exister entre ces deux éléments.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits qui ont été alloués par le Budget de 1873, et ceux qui sont proposés pour la formation du Budget de 1874.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1874, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1873.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1873			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	1,049,800	162,000	1,211,800	1,106,800	136,000	1,242,800	31,000	"	"	"	31,000	"
II.	— de la trésorerie, etc.	184,000	"	184,000	184,000	"	184,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	10,117,525	117,100	10,234,625	10,170,075	99,100	10,269,175	34,750	"	"	"	34,750	"
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,261,250	17,000	2,278,250	2,291,250	17,000	2,308,250	30,800	800	"	"	30,000	"
V.	Pensions et secours.	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tontinière institué en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	30,000	"	30,000	30,000	"	30,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	Totaux. . . fr.	13,000,535	296,100	13,296,635	13,850,105	252,100	14,102,205	96,350	800	"	"	95,750	"
								EN PLUS : 95,750		"		EN PLUS : 95,750	

DIFFÉRENCES. fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1874, est fixé à la somme de *quatorze millions quatre-vingt-deux mille deux cent cinq francs* (14,082,205 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(204)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I. ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	1,242,800 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et trai- tements de disponibilité.	654,500 »	4,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	»	
5	Matériel.	120,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers	186,000 »	»	
10	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	146,500 »	»	184,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	37,500 »	»	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements.	340,400 »	»	10,260,175 »
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	585,500 »	6,500 »	
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,855,100 »	4,000 »	
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. nités (crédit non limitatif)	1,935,500 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,662,850 »	6,000 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	37,500 »	2,500 »	
19	Suppléments de traitement	240,225 »	»	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	65,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	77,200 »	16,500 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	200,000 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	2,000 »	»	
25	Matériel.	145,000 »	»	
A REPORTER. fr.		11,460,875 »	235,100 »	11,695,975 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,460,875 "	235,100 "	11,695,975 "
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 "	"	2,508,350 "
27	— — du domaine	120,050 "	7,000 "	
28	— — forestier	353,580 "	"	
29	Remises des receveurs — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,140,000 "	"	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 "	"	
31	Matériel.	50,000 "	"	
32	Dépenses du domaine	77,500 "	10,000 "	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État.	50,000 "	"	40,000 "
34	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif). .	1,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	40,000 "
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale — Personnel — Traitement.	10,000 "	"	30,000 "
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 "	"	
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle. . .	10,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	13,850,105 "	252,100 "	14,082,205 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I ^{er} .														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	a.	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>52,500</td><td>2,000</td></tr><tr><td>18,500</td><td>"</td></tr><tr><td>71,000</td><td>2,000</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	"	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	"													
71,000	2,000													
4	a.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
Matériel.														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>53,000</td><td>"</td></tr><tr><td>20,000</td><td>"</td></tr><tr><td>56,000</td><td>"</td></tr><tr><td>129,000</td><td>"</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	53,000	"	20,000	"	56,000	"	129,000	"
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
53,000	"													
20,000	"													
56,000	"													
129,000	"													
Service de la Monnaie.														
6	a.	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz												
		<table><tr><td>4,200</td><td>"</td></tr><tr><td>4,600</td><td>"</td></tr><tr><td>6,000</td><td>"</td></tr><tr><td>1,500</td><td>"</td></tr><tr><td>4,000</td><td>"</td></tr><tr><td>16,100</td><td>"</td></tr></table>	4,200	"	4,600	"	6,000	"	1,500	"	4,000	"	16,100	"
4,200	"													
4,600	"													
6,000	"													
1,500	"													
4,000	"													
16,100	"													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
654,500	4,000	658,500	645,500	13,000	"	
71,000	2,000	73,000	73,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
129,000	"	129,000	129,000	"	"	
4,200	"	4,200	4,200	"	"	
16,100	"	16,100	16,100	"	"	
902,800	6,000	908,800	895,800	13,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																		
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre																		
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>80,000</td><td>»</td></tr><tr><td>15,000</td><td>»</td></tr><tr><td>91,000</td><td>»</td></tr><tr><td>186,000</td><td>»</td></tr><tr><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td>18,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires	extraordin.	80,000	»	15,000	»	91,000	»	186,000	»	12,000	»	6,000	»	18,000	»
CHARGES																				
ordinaires	extraordin.																			
80,000	»																			
15,000	»																			
91,000	»																			
186,000	»																			
12,000	»																			
6,000	»																			
18,000	»																			
9	a.	Papiers à timbrer.																		
	b.	Papier électoral																		
	c.	Autres papiers de toute espèce.																		
		<i>Documents statistiques.</i>																		
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>																		
	b.	— de publication																		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																		
		CHAPITRE II.																		
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																		
		<table><tr><th rowspan="2">Nombre d'AGENTS</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>32</td><td>3,000 à 8,000</td><td>136,900</td><td>»</td></tr><tr><td>»</td><td>300 à 600</td><td>9,600</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td>37,500</td><td>»</td></tr></table>	Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires	extraordin.	32	3,000 à 8,000	136,900	»	»	300 à 600	9,600	»			37,500	»
Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES																		
		ordinaires	extraordin.																	
32	3,000 à 8,000	136,900	»																	
»	300 à 600	9,600	»																	
		37,500	»																	
11	a.	Traitements des directeurs et agents																		
	b.	— des agents auxiliaires																		
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .																		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
902,800	6,000	908,800	895,800	13,000	»	
»	130,000	130,000	130,000	»	»	
186,000	»	186,000	168,000	18,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,106,800	156,000	1,242,800	1,211,800	31,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				31,000		
146,500	»	146,500	146,500	»	»	
37,500	»	37,500	37,500	»	»	
184,000	»	184,000	184,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
<i>Surveillance générale.</i>		
13	a.	Traitements des directeurs
	b.	— du directeur spécial
	c.	— des inspecteurs provinciaux
	d.	— du sous-inspecteur spécial
	e.	— du contrôleur id.
	f.	— du sous-contrôleur id.
	g.	— d'un chimiste-aviseur
	h.	— des premiers commis de direction
	i.	— des seconds commis de direction
	j.	Indemnités id. id.
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>		
14	a.	Traitements d'un inspecteur
	b.	— des contrôleurs
	c.	— des géomètres
	d.	Indemnités aux géomètres
A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,400	»	340,400	336,400	4,000	»	
583,300	6,500	589,800	589,800	»	»	
923,700	6,500	930,200	926,200	4,000	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
923,700	6,500	930,200	926,200	4,000	"	
1,855,100	4,000	1,859,100	1,855,900	3,200	"	
1,933,500	"	1,933,500	1,933,500	"	"	
4,712,300	10,500	4,722,800	4,715,600	7,200	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		Service des douanes et de la recherche maritime.					
17	a.	Traitement de l'inspecteur général du service des douanes sur les chemins de fer.	1	»	8,500	8,500	»
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	63,000	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			17	3 ^e	3,000	51,000	»
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600	»
	f.	— des brigadiers	464	»	1,400	649,600	»
	g.	— des sous-brigadiers.	517	»	1,100	568,700	»
	h.	— des préposés	900	»	1,000	900,000	»
			960	»	900	864,000	»
			916	»	800	732,800	»
	i.	— des préposés temporaires.	925	»	»	308,500	»
	j.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,100	37,400	»
	k.	— des mousles	30	2 ^e	1,000	30,000	»
			4	»	»	2,400	»
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»	
m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	186,650	6,000	
			4900	..	..	4,662,850	6,000
		Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.					
18	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500	»
			3	2 ^e	3,000	9,000	»
			4	3 ^e	2,500	10,000	2,300
			4	4 ^e	2,000	8,000	»
			14	..	..	37,500	2,300
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,712,300	10,500	4,722,800	4,715,600	7,200	»	
4,662,850	6,000	4,668,850	4,651,650	17,200	»	
37,500	2,300	39,800	59,800	»	»	
9,412,650	18,800	9,431,450	9,407,050	24,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		Suppléments de traitement extraordinaires.
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		Traitements temporaires.
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
		Frais de bureau et de tournées.
21	a.	Frais de bureau 30,800 6,300
	b.	Frais de tournées 46,400 9,000
		77,200 15,300
		Indemnités, primes et dépenses diverses.
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises 31,200 "
	b.	— aux experts de la contribution personnelle 70,000 "
	c.	— aux répartiteurs pour les patentes 35,000 "
	d.	— aux porteurs de contraintes 50,000 "
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes 1,500 "
22	f.	— de déplacement aux employés des provinces. 19,300 "
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre 40,000 "
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs 1,000 "
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs. 26,000 "
	j.	Frais d'escorte de la douane 16,000 "
		290,000 "
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
9,412,650	18,800	9,431,450	9,407,080	24,400	»	
240,225	»	240,225	231,075	9,150	»	
»	65,000	65,000	65,000	»	»	
77,200	15,300	92,500	92,500	»	»	
290,000	»	290,000	288,800	1,200	»	
10,020,075	99,100	10,119,175	10,084,425	34,750	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		Police douanière.																
23	»	Mesures de police douanière																
24	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																
		Matériel.																
25	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>30,000</td><td>»</td></tr><tr><td>87,000</td><td>»</td></tr><tr><td>18,600</td><td>»</td></tr><tr><td>7,000</td><td>»</td></tr><tr><td>400</td><td>»</td></tr><tr><td>143,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	87,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	143,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
30,000	»																	
87,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
143,000	»																	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,020,075	99,100	10,119,175	10,084,425	34,750	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
10,170,075	99,100	10,269,175	10,234,425	34,750	»	
AUGMENTATION. . . fr.				34,750		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
Enregistrement et timbre. — Personnel.						
26	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl	6,500	39,000	»
			12 1 ^{re} cl	5,000	60,000	»
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl	4,000	48,000	»
			d.	Premiers commis de direction.	9	3,500 à 4,500
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000	»
	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,400	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,500	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. .	»	»	3,000	»	
			128		458,800	»
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENT		CHARGES	
		par an.	ordinaires.	extraordin.	
REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements.					
Canal de Pommerœul.					
a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	100	100	»
Canal de Charleroi et ses embranchements.					
d.	Receveurs	7	350 à 5,000	19,800	»
e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	15	21 à 400	3,200	»
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.					
f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	250 à 550	1,150	»
g.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
Sambre canalisée.					
h.	Receveurs	2	5,000	10,000	»
i.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
j.	Messagers gardes-canal	2	1,000 et 1,150	2,150	»
Canal de Mons à Condé.					
k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
l.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
m.	Garde-canal chargé des versements	1	300	300	»
Meuse.					
n.	Percepteurs	5	150 à 1,250	4,200	»
Escaut.					
o.	Éclusiers-receveurs	6	350 à 550	2,700	»
p.	Percepteur	1	1,000	1,000	»
Demer.					
q.	Éclusier-receveur	1	350	350	»
r.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
Lys.					
s.	Éclusiers-receveurs	7	200 à 550	2,300	»
t.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
A REPORTER.		74		64,175	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).				
		REPORT.	74	.	64,175	»
		Canal de Gand à Ostende.				
	u.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	150 à 720	4,250	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Terneuzen et Moervaert.				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	300 à 400	1,550	»
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.				
	y.	Receveur	1	2,400	2,400	»
	z.	Percepteur	1	700	700	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	9	250 à 750	4,150	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	100 et 150	250	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	50 à 135	375	»
		Petite Nèthe canalisée.				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	4,150	»
27 (suite).	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Liège à Maestricht.				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	350 à 700	2,200	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	175	350	»
		Yser et canal de Plasschendaele.				
	hh.	Percepteur	1	500	500	»
	ii.	Éclusier-receveur.	1	650	650	»
		Canal de Roulers à la Lys				
	jj.	Éclusier-receveur.	1	500	500	»
		Canal de Deynze à Schipdonck.				
	kk.	Éclusiers-receveurs	2	450 et 500	950	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,500 à 4,500	24,000	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.	126	.	109,350	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Domaines. — Traitements (suite).
		REPORT.
		Bateaux à vapeur.
nn		Délégués à la recette. 3 1,100 à 1,650 4,200 »
		Extraction du minerai de fer.
oo.		Indemnités à trois agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage. 3 » 2,700 »
		Palais de Liège.
27 (suite).	pp.	Concierge 1 800 800 »
		Maison hanséatique à Anvers.
	qq.	Concierge surveillant 1 1,500 1,500 »
		Palais de Tervueren.
	rr.	Personnel 6 800 à 2,500 » 7,000
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. » » 1,500 »
		140 120,050 7,000
		Forêts. — Traitements.
28	a.	Inspecteurs. 6 4,800 à 6,000 52,400 »
	b.	Sous-inspecteurs 4 3,400 à 5,800 14,400 »
	c.	Gardes généraux 22 1,800 à 2,800 51,600 »
	d.	Brigadiers et gardes. 500 50 à 1,350 230,980 »
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc. » » 4,000 »
		532 533,580 »
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
120,050	7,000	127,050	127,850	»	800	
333,580	»	333,580	332,580	800	»	
1,140,000	»	1,140,000	1,110,000	30,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,112,230	7,000	2,119,230	2,089,230	30,800	800	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		<i>Matériel.</i>
31	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs
		<i>Dépenses du domaine.</i>
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances
	c.	Charges et contributions sur les domaines.
	d.	Arpentage de coupes de bois
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.
	f.	Frais de vente et autres actes.
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,112,230	7,000	2,119,230	2,089,230	30,800	800	
50,000	,	50,000	50,000	,	,	
77,500	10,000	87,500	87,500	,	,	
50,000	,	50,000	50,000	,	,	
1,500	,	1,500	1,500	,	,	
2,291,230	17,000	2,308,230	2,278,230	30,800	800	
Augmentation. . . . fr.				30,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
Récapitulation.		
I.	208	Administration centrale
II.	210	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	212	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	222	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	232	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,800 »	136,000 »	1,242,800 »	1,211,800 »	31,000 »	»	
184,000 »	»	184,000 »	184,000 »	»	»	
10,170,075 »	99,100 »	10,269,175 »	10,234,425 »	34,750 »	»	
2,291,230 »	17,000 »	2,308,230 »	2,278,230 »	30,800 »	800 »	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
13,830,105 »	252,100 »	14,082,205 »	13,986,455 »	96,550 »	800 »	
AUGMENTATION. fr.				96,750 »		

ANNEXE
•
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1874.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1872,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,
publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	4015	5 mars 1872.	Directeur des contributions . . .	20	72	Marié . . .	•	•	Age avancé .
2	4016	Id. . .	Inspecteur des douanes . . .	27	65	Célibataire .	•	•	Id. . .
3	4017	Id. . .	Conservateur des hypothèques . .	25	70	Veuf . . .	•	•	Id. . .
4	4018	Id. . .	Receveur des contributions . . .	25	65	Id. . .	•	•	Id. . .
5	4019	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	19	58	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
6	4020	Id. . .	Vérificateur des douanes. . .	19	57	Marié . . .	2	17 11	Id. . .
7	4021	Id. . .	Huissier au Ministère . . .	52	66	Veuf . . .	•	•	Age avancé .
8	4022	Id. . .	Receveur des contributions . . .	28	67	Marié . . .	4	13 10 9 5	Id. . .
9	4023	Id. . .	Contrôleur du cadastre . . .	21	67	Id. . .	•	•	Id. . .
10	4024	Id. . .	Garde forestier . . .	25	65	Veuf . . .	•	•	Id. . .
11	4025	Id. . .	Préposé des douanes . . .	28	65	Marié . . .	2	11 7	Id. . .
12	4026	Id. . .	Directeur au Ministère . . .	24	65	Veuf . . .	•	•	Id. . .
13	4027	Id. . .	Timbreux . . .	19	56	Marié . . .	•	•	Infirmités . .
14	4028	Id. . .	Id. . .	19	70	Veuf . . .	•	•	Age avancé .
15	4029	Id. . .	Contrôleur des contributions . .	24	66	Marié . . .	•	•	Id. . .
16	4030	Id. . .	Géomètre du cadastre . . .	22	64	Veuf . . .	•	•	Infirmités . .
17	4031	Id. . .	Vérificateur des douanes. . .	24	56	Célibataire .	•	•	Id. . .
18	4032	Id. . .	Brigadier des douanes . . .	21	61	Marié . . .	1	14	Id. . .
19	4033	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	24	59	Id. . .	•	•	Id. . .
20	4034	Id. . .	Id. . .	19	60	Id. . .	1	14	Id. . .
21	4035	Id. . .	Garde général des eaux et forêts.	24	60	Id. . .	•	•	Age avancé .
22	4036	Id. . .	Préposé des douanes . . .	19	39	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
23	4037	Id. . .	Id. . .	29	62	Marié . . .	•	•	Id. . .
24	4038	Id. . .	Id. . .	27	58	Célibataire .	•	•	Id. . .
25	4039	Id. . .	Id. . .	19	58	Marié . . .	2	17 9	Id. . .
26	4040	Id. . .	Géomètre du cadastre . . .	52	69	Id. . .	•	•	Age avancé .
27	4041	11 avril 1872 .	Préposé des douanes. . .	24	52	Id. . .	1	15	Infirmités . .
28	4042	5 mars 1872 .	Id. . .	28	64	Id. . .	•	•	Id. . .
29	4043	11 avril 1872 .	Id. . .	19	61	Id. . .	•	•	Id. . .
30	4044	Id. . .	Commis des accises . . .	19	62	Veuf . . .	•	•	Id. . .
31	4045	5 mars 1872 .	Receveur de l'enregistrement . .	27	69	Id. . .	•	•	Age avancé .
32	4046	Id. . .	Garde forestier . . .	25	46	Célibataire .	•	•	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
8,000	23 1 11	29 2 19	»	52 4 »	5,000	1 ^{er} janv. 1872.	13	Maximum.
4,600	23 10 »	14 3 »	»	38 1 »	3,001	Id.	»	
8,332	»	45 1 »	»	45 1 »	3,500	Id.	13	Id.
2,042	35 1 »	7 »	»	42 1 »	1,361	Id.	13	Id.
1,020	30 9 »	»	7 10 »	38 7 »	680	Id.	13	Id.
2,000	27 6 »	7 11 »	7 11 »	57 4 »	1,268	Id.	»	
1,663	»	34 8 »	»	34 8 »	886	Id.	»	
3,192	»	39 4 »	»	39 4 »	1,951	Id.	»	
4,000	»	45 8 »	»	45 8 »	2,666	Id.	13	Id.
550	39 7 »	»	»	39 7 »	366	Id.	13	Id.
1,000	38 11 »	»	5 4 »	44 4 »	660	Id.	13	Id.
8,000	»	41 2 »	»	41 2 »	5,000	Id.	13	Id.
1,558	»	51 8 »	4 5 »	15 1 »	315	Id.	»	
1,500	»	42 5 »	»	42 5 »	978	Id.	»	
4,200	10 10 »	30 3 »	»	41 1 »	2,781	1 ^{er} fév. 1872.	»	
2,600	»	56 1 »	»	56 1 »	1,443	Id.	»	
2,000	21 »	11 8 »	»	32 8 »	1,122	Id.	»	
1,400	35 9 »	»	4 7 »	40 4 »	935	Id.	13	Id.
1,100	35 5 »	»	»	35 5 »	708	Id.	»	
1,100	32 5 »	»	9 2 »	41 7 »	733	Id.	13	Id.
2,620	18 5 »	26 6 »	»	44 11 »	1,746	Id.	13	Id.
891	11 5 »	»	5 8 »	17 1 »	262	Id.	»	
1,000	53 2 »	»	»	53 2 »	603	Id.	»	
1,000	31 11 »	»	»	31 11 »	580	Id.	»	
1,000	30 1 10	»	7 11 11	38 1 »	660	Id.	13	Id.
2,600	6 10 22	30 8 8	»	37 7 »	1,555	Id.	»	
1,000	28 5 »	»	»	28 5 »	516	Id.	»	
1,000	36 10 »	»	»	36 10 »	660	Id.	13	Id.
1,000	28 11 »	»	9 11 »	38 10 »	666	Id.	59 et 13.	Id.
1,500	24 5 19	»	13 4 11	37 10 »	975	Id.	»	
7,310	»	41 3 »	»	41 3 »	3,500	Id.	13	Id.
700	16 2 »	»	»	10 2 »	205	Id.	»	

61

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont-ils	S'ils		CAUSES
D'ORDRE.	du registre d-s pensions.	des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	DES TITULAIRES		CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs?	sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite		SOUSSAL.	AGE.	
				Ans.	Ans			Ans.	
53	4047	11 avril 1872.	Garde forestier.	21	65	Veuf.	"	"	Age avancé.
54	4048	Id.	Id.	59	71	Marié.	"	"	Id.
55	4049	8 juin 1872.	Receveur des contributions.	59	69	Veuf.	"	"	Id.
56	4050	11 avril 1872.	Préposé des douanes.	19	65	Marié.	2	17 10	Id.
57	4051	Id.	Id.	19	58	Id.	"	"	Infirmités.
58	4052	Id.	Id.	19	64	Id.	2	15 11	Id.
59	4053	Id.	Brigadier des douanes.	25	61	Id.	1	15	Id.
40	4054	5 août 1872.	Préposé des douanes.	21	57	Célibataire.	"	"	Id.
41	4055	8 juin 1872.	Receveur de l'enregistrement.	28	66	Id.	"	"	Age avancé.
42	4056	Id.	Vérificateur des douanes.	29	68	Marié.	"	"	Id.
43	4057	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	21	54	Id.	5	15 12 11 9 2	Infirmités.
44	4058	Id.	Préposé des douanes.	20	57	Célibataire.	"	"	Id.
45	4059	Id.	Id.	21	61	Marié.	"	"	Id.
46	4060	Id.	Id.	25	65	Veuf.	"	"	Id.
47	4061	Id.	Id.	19	53	Marié.	1	14	Id.
48	4062	Id.	Id.	19	50	Id.	"	"	Id.
49	4063	Id.	Receveur de l'enregistrement.	25	66	Célibataire.	"	"	Id.
50	4064	Id.	Receveur des contributions.	17	65	Veuf.	"	"	Age avancé.
51	4065	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	25	62	Marié.	5	10 3 1	Infirmités.
52	4066	Id.	Préposé des douanes.	25	55	Veuf.	"	"	Id.
53	4067	Id.	Id.	21	55	Célibataire.	"	"	Id.
54	4068	Id.	Brigadier des douanes.	19	55	Marié.	2	6 4	Id.
55	4069	Id.	Receveur délégué du passage d'eau à Anvers.	25	61	Id.	"	"	Id.
56	4070	Id.	Inspecteur spécial du cadastre.	30	75	Célibataire.	"	"	Age avancé.
57	4071	Id.	Préposé des douanes.	25	47	Marié.	"	"	Infirmités.
58	4072	Id.	Id.	19	64	Id.	"	"	Id.
59	4073	Id.	Id.	19	58	Id.	"	"	Id.
60	4074	Id.	Id.	23	59	Id.	1	0.6	Id.
61	4075	Id.	Id.	19	61	Id.	"	"	Id.
62	4076	Id.	Id.	19	65	Célibataire.	"	"	Age avancé.
63	4077	Id.	Id.	19	65	Marié.	1	14	Id.
64	4078	5 août 1872.	Receveur des contributions.	26	67	Veuf.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
000	40 10 "	"	"	40 10 "	400	1 ^{er} février 1872.	13	Maximum.
250	32 2 "	"	"	32 2 "	140	Id.	"	
2,000	"	30 2 "	"	30 2 "	928	1 ^{er} mars 1872.	"	
1,000	30 11 "	"	0 0 "	40 8 "	666	Id.	13	Id.
1,000	31 11 27	"	7 10 3	39 10 "	666	Id.	13	Id.
1,000	36 3 11	"	7 4 19	43 8 "	666	Id.	13	Id.
1,400	36 8 "	"	"	36 8 "	933	Id.	"	
900	13 4 "	"	"	13 4 "	218	Id.	"	
7,313	"	37 11 "	"	37 11 "	3,500	1 ^{er} avril 1872.	13	Id.
3,000	"	37 3 "	"	37 3 "	1,719	Id.	"	
1,780	32 8 "	"	"	32 8 "	1,057	Id.	"	
1,000	20 1 "	"	7 9 "	36 10 "	648	Id.	"	
1,000	40 "	"	"	40 "	666	Id.	13	Id.
1,000	37 10 "	"	"	37 10 "	666	Id.	13	Id.
1,000	32 11 "	"	0 8 "	42 7 "	666	Id.	13	Id.
1,000	26 1 "	"	13 0 "	39 10 "	666	Id.	13	Id.
6,071	"	35 2 "	"	35 2 "	3,284	Id.	"	
3,275	"	48 "	"	48 "	2,183	Id.	13	Id.
1,800	36 9 "	"	"	36 9 "	1,200	Id.	13	Id.
1,000	32 7 "	"	"	32 7 "	592	Id.	"	
1,000	27 9 27	"	6 11 3	34 9 "	612	Id.	"	
1,550	25 5 "	"	7 7 "	33 "	781	Id.	"	
1,550	"	34 4 "	"	34 4 "	818	1 ^{er} mai 1872.	"	
6,500	"	44 9 "	"	44 9 "	4,533	Id.	13	Id.
986	22 6 "	"	"	22 6 "	403	Id.	"	
1,000	36 10 "	"	7 1 "	43 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	31 7 "	"	7 4 "	38 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	37 "	"	"	37 "	666	Id.	13	Id.
1,000	35 8 6	"	5 4 24	41 1 "	666	Id.	13	Id.
1,000	30 7 "	"	8 8 "	30 3 "	666	Id.	13	Id.
1,000	20 11 16	"	12 0 14	42 7 "	666	Id.	13	Id.
2,016	22 3 17	12 2 "	6 1 13	40 7 "	1,344	1 ^{er} juin 1872.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensionnés	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERMENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOURCE.	AGE.	
65	4079	5 août 1872 .	Sous-brigadier des douanes . . .	20	65	Marié . . .	3	16 12 9	Age avancé .
66	4080	Id. . .	Préposé des douanes	10	54	Id. . . .	1	14	Infirmités . .
67	4081	Id. . .	Id.	10	50	Célibataire .	»	»	Id. . . .
68	4082	Id. . .	Brigadier des douanes	10	68	Marié . . .	»	»	Age avancé .
69	4083	Id. . .	Préposé des douanes	26	63	Id. . . .	1	15	Infirmités . .
70	4084	Id. . .	Directeur à l'administration de la Trésorerie.	23	65	Id. . . .	»	»	Age avancé .
71	4085	Id. . .	Chef de bureau à l'administration de la Trésorerie.	50	69	Veuf . . .	»	»	Id. . . .
72	4086	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	25	63	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
73	4087	Id. . .	Préposé des douanes	10	65	Marié . . .	»	»	Age avancé .
74	4088	21 sept. 1872 .	Id.	19	38	Id. . . .	1	8	Infirmités . .
75	4089	Id. . .	Id.	10	62	Célibataire .	»	»	Id. . . .
76	4090	Id. . .	Id.	25	46	Id. . . .	»	»	Id. . . .
77	4091	5 août 1872 .	Brigadier des douanes	10	57	Id. . . .	»	»	Id. . . .
78	4092	21 sept. 1872 .	Conservateur des hypothèques . .	24	70	Marié . . .	»	»	Age avancé .
79	4093	Id. . .	Receveur des droits de succession.	22	68	Veuf . . .	»	»	Id. . . .
80	4094	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	22	63	Marié . . .	3	16 13 11	Infirmités . .
81	4095	Id. . .	Id.	25	62	Id. . . .	1	15	Id. . . .
82	4096	Id. . .	Brigadier des douanes	25	57	Id. . . .	2	16 13	Id. . . .
83	4097	Id. . .	Id.	21	62	Id. . . .	»	»	Id. . . .
84	4098	Id. . .	Préposé des douanes	10	58	Id. . . .	3	7 4 1	Id. . . .
85	4099	Id. . .	Brigadier des douanes	22	61	Id. . . .	»	»	Id. . . .
86	4100	Id. . .	Id.	10	56	Id. . . .	»	»	Id. . . .
87	4101	Id. . .	Id.	10	58	Id. . . .	2	16 12	Id. . . .
88	4102	Id. . .	Id.	26	50	Id. . . .	2	4 0.4	Id. . . .
89	4103	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	50	58	Id. . . .	»	»	Id. . . .
90	4104	Id. . .	Id.	24	64	Veuf . . .	»	»	Id. . . .
91	4105	Id. . .	Préposé des douanes	25	63	Marié . . .	1	15	Id. . . .
92	4106	Id. . .	Id.	10	57	Id. . . .	»	»	Id. . . .
93	4107	Id. . .	Id.	21	61	Id. . . .	»	»	Id. . . .
94	4108	Id. . .	Id.	20	61	Id. . . .	»	»	Id. . . .
95	4109	Id. . .	Receveur des contributions . . .	43	68	Célibataire .	»	»	Age avancé .
96	4110	30 nov. 1872 .	Id.	10	68	Marié . . .	»	»	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours	Francs.			
1,100	54 5 "	"	9 2 "	43 5 "	733	1 ^{er} juin 1872.	13	Maximum.
1,000	25 7 "	"	7 3 "	32 10 "	570	Id.	"	
1,000	27 11 "	"	8 "	35 11 "	630	Id.	"	
1,400	36 " "	"	4 9 "	40 9 "	933	Id.	13	Id.
1,000	36 11 "	"	"	36 11 "	666	Id.	13	Id.
8,000	"	41 5 "	"	41 5 "	5,000	Id.	13	Id.
5,000	"	39 5 "	"	39 5 "	3,032	Id.	"	
1,100	59 5 "	"	"	39 5 "	733	Id.	13	Id.
1,000	36 8 "	"	9 " "	45 8 "	666	1 ^{er} juill. 1872.	13	Id.
900	11 9 "	"	5 " "	16 9 "	387	Id.	5 et 9	Accident.
1,000	28 10 "	"	15 5 "	44 1 "	666	Id.	39 et 13	Maximum
1,000	22 10 "	"	"	22 10 "	524	Id.	5 et 9	Accident.
1,400	27 2 26	"	10 10 4	38 1 "	926	Id.	"	
7,295	"	46 4 "	"	46 4 "	3,500	1 ^{er} août 1872.	13	Maximum.
7,430	"	46 4 "	"	46 4 "	3,500	Id.	13	Id.
1,100	38 2 29	"	1 8 1	39 11 "	733	Id.	13	Id.
1,100	39 11 "	"	"	39 11 "	733	Id.	13	Id.
1,400	31 10 "	"	"	31 10 "	927	Id.	5 et 9	Accident
1,900	40 2 "	"	"	40 2 "	1,266	Id.	13	Maximum.
1,000	28 11 "	"	7 10 "	36 9 "	646	Id.	"	
1,400	39 4 "	"	"	39 4 "	933	Id.	13	Id.
1,400	26 6 "	"	7 4 "	33 10 "	832	Id.	"	
1,400	27 7 "	"	7 10 "	35 5 "	870	Id.	"	
1,400	32 11 "	"	"	32 11 "	837	Id.	"	
1,028	28 6 "	"	"	28 6 "	532	Id.	"	
1,100	34 8 22	"	4 9 8	39 6 "	733	Id.	13	Id.
1,000	37 9 "	"	"	37 9 "	666	Id.	13	Id.
1,000	29 8 29	"	2 7 1	32 4 "	580	Id.	"	
1,000	39 11 "	"	"	39 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	28 11 "	"	5 6 "	34 5 "	610	Id.	"	
2,140	"	24 6 "	"	24 6 "	810	Id.	"	
3,760	"	36 8 16	" 7 14	37 4 "	2,164	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONTIENNENT les pensions.	FONCTIONS REEMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
97	4111	21 sept. 1872 .	Receveur des contributions . . .	26	68	Veuf . . .	•	•	Age avancé .
98	4112	Id. . .	Brigadier des douanes	28	65	Marié. . .	2	17 14	Id. . .
99	4113	Id. . .	Garde forestier et garde-pêche. .	25	68	Id. . .	•	•	Id. . .
100	4114	Id. . .	Garde forestier.	39	72	Célibataire .	•	•	Id. . .
101	4115	Id. . .	Id.	25	65	Marié. . .	•	•	Id. . .
102	4116	30 nov. 1872. .	Brigadier des douanes.	30	66	Id. . .	2	13 10	Id. . .
103	4117	21 sept. 1872. .	Préposé des douanes	19	66	Id. . .	•	•	Id. . .
104	4118	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id. . .	•	•	Id. . .
105	4119	30 nov. 1872. .	Receveur des contributions . . .	24	69	Id. . .	•	•	Id. . .
106	4120	Id. . .	Agent du Trésor	22	63	Célibataire .	•	•	Infirmités .
107	4121	Id. . .	Commis des accises	25	50	Marié. . .	•	•	Id. . .
108	4122	Id. . .	Lieutenant des douanes	19	63	Id. . .	•	•	Id. . .
109	4123	Id. . .	Brigadier des douanes.	26	64	Veuf . . .	•	•	Id. . .
110	4124	Id. . .	Garde forestier.	27	72	Marié. . .	•	•	Age avancé .
111	4125	Id. . .	Receveur des contributions . . .	21	70	Id. . .	•	•	Id. . .
112	4126	Id. . .	Contrôleur des contributions . .	27	68	Id. . .	•	•	Id. . .
113	4127	Id. . .	Receveur des contributions . . .	19	65	Id. . .	6	15 13 10 7 4 1	Id. . .
114	4128	28 janv. 1873. .	Préposé des douanes	19	36	Célibataire .	•	•	Infirmités .
115	4129	30 nov. 1872. .	Receveur des contributions . . .	23	67	Marié. . .	•	•	Age avancé .
116	4130	Id. . .	Id.	30	66	Id. . .	•	•	Id. . .
117	4131	Id. . .	Id.	21	65	Id. . .	1	17	Id. . .
118	4132	Id. . .	Nettoyeuse au Ministère	38	73	•	•	•	Id. . .
119	4133	28 janvier 1873. .	Receveur des contributions . . .	40	70	Marié. . .	•	•	Id. . .
120	4134	30 nov. 1872. .	Commis aux écritures.	25	65	Célibataire .	•	•	Id. . .
121	4135	Id. . .	Receveur des contributions . . .	19	56	Marié. . .	•	•	Infirmités .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours	Ans Mois Jours.	Ans Mois Jours.	Ans. Mois Jours	Francs			
2,000	"	20 7 "	8 4 "	37 11 "	1,166	1 ^{er} août 1872.	"	
1,400	37 1 "	"	"	37 1 "	953	Id.	"	
550	42 7 "	"	"	42 7 "	253	Id.	13	Maximum.
500	32 10 "	"	"	32 10 "	298	1 ^{er} sept 1872	"	
550	40 4 "	"	"	40 4 "	566	Id.	13	Id.
1,400	57 2 "	"	"	57 2 "	933	Id.	13	Id.
1,000	30 9 "	"	4 10 "	44 7 "	660	Id.	15	Id.
1,400	37 6 "	"	5 10 "	41 4 "	953	Id.	13	Id.
3,205	14 5 "	31 3 "	"	45 6 "	2,136	Id.	15	Id.
6,505	"	40 10 "	"	40 10 "	4,056	Id.	"	
1,200	24 8 "	"	"	24 8 "	538	Id.	"	
2,000	35 8 "	"	7 3 "	42 11 "	1,355	Id.	13	Id
1,400	37 10 "	"	"	37 10 "	953	Id.	13	Id
750	45 3 "	"	"	45 5 "	500	1 ^{er} oct. 1872.	15	Id.
6,480	"	48 8 "	"	48 8 "	3,500	Id.	13	Id.
4,815	"	40 5 "	11 "	51 5 "	3,208	Id.	15	Id.
							et la loi du 27 mai 1856	Officier de volontaires en 1851 et décoré de la Croix de fer
1,564.	20 9 "	5 9 "	9 11 "	45 5 "	1,042	Id.	13	Maximum.
895	12 " "	"	15 5 "	25 5 "	380	Id.	"	
6,750	"	44 1 "	"	44 1 "	3,500	Id.	13	Id.
3,065	"	35 4 "	"	35 4 "	1,571	Id.	"	
1,941	13 8 "	30 4 "	2 " "	46 " "	1,204	Id.	59 et 13	Id.
534	"	35 " "	"	35 " "	287	22 oct. 1872.	"	
1,738	"	30 6 "	"	30 6 "	815	1 ^{er} nov 1872.	"	
1,500	34 4 "	5 9 "	"	40 1 "	1,000	Id.	13	Id
1,591	"	11 7 "	5 9 "	15 4 "	375	Id.	"	
TOTAL. . . . fr.					150,030			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1872.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les
D'ORDRE	du registre des pensions.	du registre des catincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des pensions.	des pensions.	PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	3400	3671	54	66	1 décemb. 1859.	30 nov. 1871.	12 0	Décès.	474	Veuve.
2	8041	3672	61	83	1 mars 1855.	Id.	18 9	Id.	749	Id.
3	778	3675	70	93	1 mars 1849.	Id.	22 0	Id.	689	Id.
4	2099	3674	48	63	1 août 1856.	Id.	15 4	Id.	325	"
5	3900	3675	51	61	1 mars 1862.	Id.	9 9	Id.	485	"
6	5748	3676	65	69	1 juin 1868.	31 déc. 1871.	3 7	Id.	3,500	Veuve.
7	4228	3677	66	75	1 mai 1865.	Id.	8 8	Id.	1,555	Id.
8	6574	3678	54	55	1 septemb. 1870.	Id.	1 4	Id.	601	"
9	4217	3670	67	76	1 avril 1865.	Id.	8 9	Id.	204	"
10	454	3680	58	82	1 mars 1848.	Id.	25 10	Id.	649	Veuve.
11	4781	3685	68	74	1 juillet 1865.	30 nov. 1871.	6 5	Id.	869	"
12	5982	3689	78	81	1 mars 1869.	31 déc. 1871.	2 10	Id.	595	Veuve.
13	1585	3695	51	73	1 mai 1850.	Id.	21 8	Id.	552	"
14	2547	3695	67	84	1 septemb. 1854.	28 février. 1871.	16 6	Id.	289	Veuve.
15	5448	3696	58	70	1 février 1860.	30 nov. 1871.	11 10	Id.	1,195	Id.
16	5221	3697	66	71	1 janvier 1867.	Id.	4 11	Id.	1,273	Id.
17	4594	3698	67	90	1 février 1849.	31 déc. 1871.	22 11	Id.	4,594	"
18	5052	3699	57	82	1 avril 1847.	Id.	24 9	Id.	1,077	"
19	4605	3700	59	66	1 octobre 1864.	Id.	7 5	Id.	602	"
20	5678	3704	55	58	1 mars 1868.	31 juillet 1871.	3 5	Id.	550	Veuve.
21	5795	3707	66	70	1 août 1868.	31 janvier 1872.	5 6	Id.	3,500	"
22	5855	3709	70	80	1 décemb. 1861.	Id.	10 2	Id.	705	Veuve.
23	6617	3713	55	54	1 décemb. 1870.	31 octobre 1871.	0 11	Id.	606	"
24	5167	3714	60	82	1 septemb. 1858.	31 janvier 1872.	15 5	Id.	1,568	"
25	5096	3715	71	75	1 avril 1866.	30 avril 1870.	4 1	Id.	20	Veuve.
26	3382	3717	74	87	1 avril 1859.	31 janvier 1872.	12 10	Id.	278	"
27	5465	3718	69	81	1 février 1860.	31 déc. 1871.	11 11	Id.	1,355	"
28	6905	3719	60	60	1 novemb. 1871.	Id.	0 2	Id.	666	"
29	6606	3725	63	64	1 décemb. 1870.	29 février 1872.	1 5	Id.	3,500	"
30	4590	3728	60	68	1 janvier 1864.	31 octobre 1871.	7 10	Id.	602	Veuve.
31	5545	3729	65	77	1 juin 1860.	30 nov. 1871.	11 6	Id.	2,155	Id.
32	6255	3750	67	69	1 décemb. 1869.	Id.	2 0	Id.	20	Id.
33	5161	3751	74	88	1 août 1858.	31 janvier 1872.	15 6	Id.	4,000	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des pensions.	des pensions.	PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
34	2283	3732	67	85	1 juin 1854.	29 février 1872.	17 0	Décès.	1,581	•
35	0825	3734	65	65	1 septemb. 1871.	31 déc. 1871.	0 4	Id.	896	Veuve.
36	1908	3739	61	80	1 octobre 1852.	31 janvier 1872.	19 4	Id.	611	•
37	0052	3740	61	62	1 février 1871.	Id.	1 •	Id.	2,307	Veuve.
38	0665	3741	73	74	1 mars 1871.	29 février 1872.	0 11	Id.	3,500	Id.
39	407	3747	55	79	1 avril 1848.	31 janvier 1872.	23 10	Id.	541	Id.
40	1548	3748	49	71	1 mars 1850.	29 février 1872.	22 •	Id.	517	•
41	6584	3749	64	66	1 mars 1870.	31 janvier 1872.	1 11	Id.	933	Veuve.
42	5066	3750	67	70	1 mars 1869.	Id.	2 11	Id.	2,000	Id.
43	579	3752	40	72	1 janvier 1849.	29 février 1872.	23 2	Id.	568	Id.
44	3805	3753	51	61	1 mars 1862.	Id.	10 •	Id.	521	Id.
45	3050	3755	62	73	1 décemb. 1860.	Id.	11 3	Id.	772	•
46	3468	3756	48	60	1 mars 1860.	Id.	12 •	Id.	405	•
47	5289	3759	76	85	1 juillet 1863.	31 janvier 1872.	8 7	Id.	157	•
48	2828	3763	63	78	1 mars 1857.	31 août 1871.	14 6	Id.	3,313	Veuve.
49	4702	3764	59	66	1 juin 1865.	31 mars 1872.	6 10	Id.	850	Id.
50	5010	3765	64	70	1 mars 1866.	Id.	6 1	Id.	693	•
51	3359	3766	74	87	1 septemb. 1859.	Id.	12 7	Id.	2,056	Veuve.
52	2111	3768	59	78	1 juillet 1853.	Id.	18 0	Id.	587	Id.
53	5235	3770	62	75	1 mars 1859.	Id.	13 1	Id.	962	•
54	2091	3771	58	77	1 juillet 1853.	Id.	18 0	Id.	507	•
55	2758	3772	60	80	1 novemb. 1851.	29 février 1872.	20 4	Id.	542	Veuve.
56	5402	3774	68	73	1 juin 1867.	31 mars 1872.	4 10	Id.	3,500	Id.
57	6608	3776	61	62	1 décemb. 1870.	30 avril 1872.	1 5	Id.	733	Id.
58	4411	3777	65	73	1 novemb. 1865.	30 nov. 1871.	8 1	Id.	1,856	Id.
59	6351	3779	69	71	1 mars 1870.	31 mars 1872.	2 1	Id.	1,594	•
60	4678	3785	66	73	1 janvier 1865.	29 février 1872.	7 2	Id.	3,500	•
61	5006	3785	68	74	1 février 1866.	30 avril 1872	6 3	Id.	1,236	Veuve.
62	3758	3787	62	75	1 juin 1861.	Id.	10 11	Id.	792	Id.
63	3834	3788	66	76	1 décemb 1861.	31 mars 1872.	10 4	Id.	735	Id.
64	6987	3789	65	65	1 janvier 1872.	29 février 1872.	0 2	Id.	566	•
65	5618	3790	55	59	1 janvier 1868.	31 août 1871.	3 8	Id.	885	•
66	3350	3791	66	79	1 juillet 1859.	31 mai 1872.	12 11	Id.	1,920	Veuve.
67	6820	3792	55	55	1 septemb. 1871.	31 déc. 1871.	0 4	Id.	706	Id.
68	2270	3793	67	85	1 mai 1854.	31 janvier 1872.	17 0	Id.	576	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
69	5104	3794	62	68	1 septemb. 1866.	20 février 1872.	5 6	Décès.	712	•
70	2108	3705	60	70	1 juillet 1855.	30 avril 1872.	18 10	Id.	1,187	Veuve.
71	2110	3706	48	67	1 juillet 1855.	Id.	18 10	Id.	350	•
72	5504	3707	55	67	1 décemb. 1850.	20 février 1872.	12 3	Id.	585	•
73	3495	3799	67	70	1 mars 1860.	31 mai 1872.	12 3	Id.	3,535	•
74	6898	3801	69	69	1 octobre 1871.	20 février 1872.	0 5	Id.	3,186	•
75	4701	3804	61	68	1 mars 1865.	30 mars 1872.	7 1	Id.	625	Veuve.
76	5740	3807	65	76	1 mai 1861.	29 février 1872.	10 10	Id.	1,254	Id.
77	4141	3808	64	73	1 février 1865.	31 janvier 1872.	9 •	Id.	462	•
78	4754	3810	65	72	1 mai 1865.	31 mai 1872.	7 1	Id.	848	Veuve.
79	6687	3811	64	65	1 mars 1871.	30 avril 1872.	1 2	Id.	666	Id.
80	766	3815	55	76	1 mars 1849.	31 mars 1872.	23 1	Id.	692	•
81	3664	3818	60	72	1 janvier 1861.	30 juin 1872.	11 6	Id.	916	Veuve.
82	1860	3821	57	77	1 février 1852.	31 mai 1872.	20 4	Id.	612	•
83	6197	3822	65	66	1 septemb. 1869.	Id.	2 9	Id.	1,045	•
84	5228	3825	65	68	1 janvier 1867.	Id.	5 5	Id.	783	•
85	6091	3826	65	68	1 juin 1869.	Id.	3 •	Id.	924	Veuve.
86	5952	3827	64	67	1 mars 1860.	Id.	5 5	Id.	953	Id.
87	5210	3828	50	64	1 janvier 1867.	Id.	5 5	Id.	650	Orphelins.
88	5620	3829	67	79	1 septemb. 1860.	30 juin 1872.	11 10	Id.	1,462	•
89	6190	3850	74	77	1 septemb. 1869	Id.	2 10	Id.	5,000	•
90	5005	3854	68	74	1 janvier 1866.	31 mai 1872.	6 5	Id.	509	Veuve.
91	5015	3855	74	89	1 décemb. 1857.	30 juin 1872.	14 7	Id.	506	Id.
92	1636	3856	68	88	1 septemb. 1852.	Id.	10 10	Id.	175	Id.
95	2189	3857	57	75	1 mars 1854.	30 avril 1872.	18 2	Id.	657	Id.
94	5180	3858	66	72	1 novemb 1866	30 juin 1872.	5 8	Id.	565	•
95	2507	3842	57	74	1 février 1855.	Id.	17 5	Id.	935	Veuve.
96	7068	3843	65	65	1 mai 1872	Id.	0 2	Id.	666	•
97	659	3844	40	75	1 février 1849.	31 juillet 1872.	25 6	Id.	550	•
98	2602	3845	61	78	1 février 1856.	Id.	16 6	Id.	1,257	Veuve.
99	5105	3846	64	70	1 juin 1866.	31 mai 1872.	6 •	Id.	642	Id.
100	6799	3847	71	71	1 juillet 1871.	31 août 1872.	1 2	Id.	5,000	•
101	5959	3848	68	72	1 mars 1869.	Id.	5 6	Id.	2,027	•
102	4132	3851	66	75	1 janvier 1863.	31 mai 1872.	9 5	Id.	3,000	Veuve.
103	3807	3857	61	72	1 septemb. 1861.	30 avril 1872.	10 8	Id.	780	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les
D'ORDRE	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des Pensions.	des pensions.	PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
104	7006	3858	60	60	1 février 1872.	31 mai 1872.	0 4	Décès.	753	Veuve.
105	3847	3859	62	75	1 décemb. 1861.	30 juin 1872.	10 7	Id.	572	"
106	6569	3862	60	62	1 septemb. 1870.	30 avril 1872.	1 8	Id.	506	Veuve.
107	6292	3864	72	75	1 juillet 1869.	Id.	2 10	Id.	884	"
108	6861	3866	58	59	1 septemb. 1871.	Id.	0 8	Id.	227	"
109	5940	3867	62	66	1 mars 1869.	31 août 1872.	3 6	Id.	502	"
110	6915	5268	60	61	1 décemb. 1871.	Id.	0 0	Id.	666	"
111	5674	5871	59	64	1 mars 1868.	31 octobre 1872.	4 8	Id.	419	"
112	4914	5872	68	75	1 novemb. 1865.	30 sept. 1872.	6 11	Id.	5,500	Veuve.
115	178	5873	55	82	1 février 1846.	31 octobre 1872.	26 9	Id.	616	"
114	3008	5874	61	76	1 novemb. 1857.	30 sept. 1872.	14 11	Id.	470	"
115	6556	5876	60	62	1 septemb. 1870.	31 août 1872.	2 "	Id.	752	"
116	4280	5878	71	80	1 août 1863.	Id.	9 1	Id.	370	Veuve.
117	3360	5879	72	85	1 septemb. 1859.	31 octobre 1872.	15 2	Id.	171	"
118	6387	5880	59	62	1 mars 1870.	31 août 1872.	2 6	Id.	953	Veuve.
119	5519	5885	65	70	1 avril 1867.	Id.	5 5	Id.	900	Id.
120	5765	5884	57	61	1 juillet 1868.	31 juillet 1872.	4 1	Id.	695	Id.
121	5976	5887	64	74	1 juin 1862.	31 août 1872.	10 3	Id.	800	Id.
122	5527	5888	53	66	1 mai 1860.	31 octobre 1872.	12 6	Id.	407	"
125	1655	5889	58	80	1 septemb. 1850.	31 juillet 1872.	22 "	Id.	402	"
124	5762	5891	59	70	1 juin 1861.	30 avril 1872.	10 11	Id.	586	Veuve.
125	2824	5894	61	77	1 mars 1857.	30 sept. 1872.	15 7	Id.	715	Id.
126	408	5895	60	85	1 décemb. 1847.	Id.	24 10	Id.	46	"
127	2997	5896	58	75	1 novemb. 1857.	31 août 1872.	14 10	Id.	520	Veuve.
128	61	5897	51	79	1 mars 1843.	30 sept. 1872.	27 7	Id.	613	Id.
129	2954	5898	54	69	1 juin 1857.	Id.	15 4	Id.	484	Id.
130	5756	5900	59	65	1 juin 1858.	Id.	4 4	Id.	664	"
131	208	5902	46	73	1 août 1845.	Id.	27 2	Id.	744	"
132	5315	5904	65	71	1 avril 1867.	31 octobre 1872.	5 7	Id.	720	Veuve.
133	5302	5905	61	67	1 mars 1867.	Id.	5 8	Id.	861	Id.
134	6032	5906	51	54	1 juin 1869	Id.	5 5	Id.	563	"
135	5089	5908	70	84	1 mai 1858.	31 août 1872.	14 4	Id.	214	"
136	5571	5909	42	54	1 août 1860.	30 juin 1872.	11 11	Id.	287	"
137	2955	5912	71	86	1 mai 1857.	30 sept. 1872.	15 5	Id.	3,552	"
138	1652	5917	65	86	1 janvier 1851.	31 janvier 1872.	21 1	Id.	871	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1874.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{es} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
139	5097	3018	67	73	1 juin 1866.	31 août 1872.	6 3	Décès.	1,916	Veuve.
140	6104	3019	69	72	1 juin 1869.	Id.	3 3	Id.	662	Id.
141	6124	3020	65	66	1 septemb. 1871.	30 juin 1872.	0 10	Id.	644	Id.
142	5585	3025	75	80	1 janvier 1868.	30 nov. 1872.	4 11	Id.	3,500	"
TOTAL fr.									158,961	

Montant des extinctions constatées en 1872, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 158,961

Les extinctions constatées également en 1872, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 6,688

TOTAL des extinctions de 1872 fr. 165,649

Au 1^{er} janvier 1873, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département des Finances étaient de fr. 1,920,711

Les pensions à accorder en 1873 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 160,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1870, 1871 et 1872, à 167,119

7,119

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1874 seront de 1,922,592

On présume que les pensions nouvelles pour 1874 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 165,000

Et les extinctions 165,000

De sorte que les pensions à servir en 1874 comporteront une somme de 1,922,592

Soit en chiffres ronds fr. 1,923,000

VIII.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1874, s'élève à 906,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1873, une augmentation de 152,000 francs. Cette différence provient des augmentations suivantes, savoir : 1^o 15,000 francs sur les non-valeurs de la contribution foncière; 2^o 2,000 francs sur les non-valeurs des redevances des mines; 3^o 4,000 francs montant d'un nouveau crédit pour frais de poursuites irrecevables du chef des impôts mentionnés aux quatre premiers articles du Budget; 4^o 40,000 francs pour restitutions de droits abusivement perçus par l'Administration des contributions directes, douanes et accises; 5^o 95,000 francs pour restitutions de droits abusivement perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Par contre, il y a diminution 1^o de 3,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle et 2^o de 1,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1874, est fixé à la somme de *neuf cent six mille francs* (906,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	100,000 °	°	540,000 °
2	— — — personnelle	177,000 °	°	
3	— sur le droit de patente.	63,000 °	°	
4	— sur les redevances des mines.	8,000 °	°	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000 °	°	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	Contributions directes, douanes et accises — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	100,000 °	°	557,000 °
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	445,000 °	°	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 °	°	
9	Marine — Restitution de droits de pilotage, de phares et lanternes et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000 °	°	
10	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 °	°	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		906,000 °	°	906,000 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— \ sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
Récapitulation.	
	CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.
	— II. Remboursements.
	TOTAUX. fr.

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000	»	100,000	83,000	15,000	»	
177,000	»	177,000	180,000	»	3,000	
63,000	»	63,000	64,000	»	1,000	
5,000	»	5,000	3,000	2,000	»	
4,000	»	4,000	»	4,000	»	
349,000	»	349,000	332,000	21,000	4,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				17,000		
100,000	»	100,000	60,000	40,000	»	
443,000	»	443,000	350,000	93,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
557,000	»	557,000	422,000	135,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				135,000		
349,000	»	349,000	332,000	17,000	»	
557,000	»	557,000	422,000	135,000	»	
906,000	»	906,000	754,000	152,000	»	
AUGMENTATION. fr.				152,000		

IX.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1874 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à une somme de fr. 119,323,500 »
 Au Budget voté pour l'exercice 1873, elles sont fixées à . 106,850,000 »
 Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1874 . 12,473,500 ' »

Indépendamment des changements qui ont été apportés aux évaluations, pour l'exercice 1874, afin de les mettre mieux en rapport avec les faits, et auxquels on doit principalement attribuer la différence que l'on vient d'indiquer, deux nouveaux articles ont été introduits au présent Budget.

1° A l'article 4 : *Fonds spécial de rémunération des miliciens.* — Évaluation 2 millions.

C'est la somme qui est portée annuellement au Budget de la Dette publique au profit des miliciens de la même classe, qui accomplissent, soit en cette qualité et par eux-mêmes, soit comme remplaçants de leurs frères, leur temps de service dans l'armée active.

La rémunération est réglée à raison du temps que les miliciens passent sous les armes; elle est convertie, à l'époque de leur libération, en rente viagère sur le pied de $\frac{1}{2}\%$ de la somme portée au crédit de leur compte. (Loi du 3 juin 1870 et arrêté royal du 30 du même mois.)

La caisse des dépôts et consignations est chargée de la tenue des comptes des ayants droit, de l'encaissement des crédits alloués et du placement des fonds disponibles. L'introduction d'un article spécial au Budget pour ordre permettra de suivre le mouvement de ces opérations.

2° L'article 5 intitulé : *Produit des fonds provenant des jeux de Spa* est proposé dans le même but. L'évaluation de 100,000 francs représente le produit probable du capital disponible qui a été placé en rentes sur l'État. *

Les revenus annuels seront successivement accumulés avec le capital, sous déduction des indemnités alloués à la commune de Spa et à diverses localités où sont établis des bains de mer ou d'eau minérale. (Article 2 de la convention relative à la suppression des jeux de Spa, approuvée par la loi du 21 octobre 1871.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il reste à parler spécialement du fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 qui a décrété l'abolition des octrois.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1874, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

		Évaluation. du fonds communal en 1874.	
75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(3,000,000)	fr.	2,250,000 »
35 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie. (1,700,000)	593,000 »
		les bières et vinaigres (300,000)	103,000 »
		les sucres raffinés. (1,400,000)	490,000 »
	d'accise sur	les vins (4,000,000)	1,400,000 »
		les eaux-de-vie indigènes (19,300,000)	6,825,000 »
		les bières et vinaigres (14,000,000)	4,900,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes	(8,000,000)		3,280,000 »
TOTAL.		fr.	21,453,000 »

Si l'on déduit de cette somme le montant de la retenue à opérer au profit de la réserve, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862, s'élevant à 535,000 francs, le restant (20,920,000) n'est pas inférieur à la moyenne (20,483,000 francs) des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, et peut, dès lors, représenter la somme à distribuer aux communes en 1874.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 535,000 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1874, comprendra les intérêts à échoir en 1873, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1873, qu'on peut évaluer à 190,000 francs, soit ensemble une somme de 725,000 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1872 (annexe A);
- 2° La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C);

Et 4° l'état indiquant la quote-part allouée aux communes qui ne percevaient pas d'octroi (annexe D).

Le relevé ci-après présente le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

(¹) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1871 à 1873 s'élèvent, savoir :

En 1871	fr.	19,950,000 »
1872		20,947,500 »
1873 (prévisions)		20,551,000 »
ENSEMBLE.		61,448,500 »
MOYENNE		20,482,833 » soit 20,483,000 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTE-PART			Mare le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.	Observations.
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.	des 78 communes à octroi. Minimum.	Sommes allouées au delà du minimum.	des communes sans octroi.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55	5,179,059 87	17,505 75	1,295,275 22	(a) 0.58000764	9	
1861	15,255,570 57	580,637 55	"	"	14,872,952 82	9,475,462 60	7,694,848 32	17,170,511 01	11,558,145 80	49,501 97	5,205,485 05	0.424572289	11	
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,757 05	17,326,851 16	11,558,145 80	66,214 27	5,820,068 51	0.49109101	13	
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	(b) 184,796 98	"	15,995,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,787 47	11,558,145 80	87,451 09	4,550,159 90	0.55175900	19	
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,246 25	"	16,056,706 42	9,747,546 79	8,008,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80	87,462 96	4,591,097 66	0.54821052	20	
1865	17,522,080 27	"	(b) 429,791 61	"	16,805,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 80	11,558,145 80	135,560 "	5,198,482 86	0.65858606	25	
1866	17,956,590 95	"	(b) 446,926 79	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80	176,821 04	5,754,687 50	0.69435556	29	
1867	18,578,568 54	"	(b) 452,712 87	"	17,925,855 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80	206,566 89	6,160,942 78	0.75028080	32	
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	17,436,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80	168,656 04	5,709,567 58	0.66701921	28	
1869	19,080,221 58	"	(b) 474,460 60	"	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80	262,557 95	6,794,957 25	0.75560864	54	
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,289 27 (c) 5,022,559 15	"	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78	11,558,145 80	294,225 62	7,147,650 58	0.77488762	57	
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,359 78 (c) 1,465,598 84	"	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65	11,558,145 80	559,921 72	7,851,952 48	0.85148525	41	
1872	21,498,476 29	"	(d) 559,471 99 (d) 14,504 30	"	20,947,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89269565	45	

(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le mare le franc réel de la répartition a été de 0.170276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764. — (b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 357). — (c) Réserve extraordinaire dont parle l'art 15 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 137). — (d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il sera tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,804 50 c., lors de la répartition de 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après l'article 13 de la loi du 18 mai 1870, le *minimum* de la somme à répartir entre les communes en 1872, qui devrait, le cas échéant, être complété par un prélèvement sur la réserve extraordinaire du fonds communal, s'élève à 20,947,500 francs. Il résulte de l'annexe A que cette somme a pu être réalisée sur les ressources du fonds communal, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à aucun prélèvement sur la réserve extraordinaire.

Le montant de cette réserve, accru des intérêts, s'élève aujourd'hui à fr. 1,738,069 94.

Quant à la réserve ordinaire, elle dépasse le chiffre de 5,000,000 de francs (voir annexe B).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

• NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1874
sont évaluées respectivement à la somme de *cent dix-
neuf millions trois cent vingt-trois mille cinq cents francs*
(149,523,500 francs.)

Donné à Bruxelles, le 28 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1874.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	2,000,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000 "	
3	Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice).	1,200,000 "	
4	Fonds spécial de rémunération des miliciens	2,000,000 "	
5	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 "	
6	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 "
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	6,500,000 "
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "
7	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	20,920,000 "	
8	Réserve du fonds communal	725,000 "	
9	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	300,000 "	
10	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	500,000 "	
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	1,800,000 "	
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
13	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	125,000 "	
14	— — de l'Ordre judiciaire	260,000 "	
15	— — du Département des Affaires Étrangères	60,000 "	
16	— — des officiers de la marine de l'État	15,000 "	60,218,000 "
17	— — des pilotes.	100,000 "	
18	— — du Département de l'Intérieur	150,000 "	
19	— — des professeurs de l'enseignement supérieur	75,000 "	
20	— — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	115,000 "	
21	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	170,000 "	
22	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	210,000 "	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	160,000 "	
24	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	590,000 "	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	600,000 "	
26	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000 "	
27	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	1,200,000 "	
28	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	700,000 "	
29	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,050,000 "	
30	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	600,000 "	
31	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les prélèvements revenant à la Société des Bassins houillers)	14,000,000 "	
32	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	380,000 "	
33	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
34	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers, ou par suite d'arrangements particuliers avec eux	10,000 "	
A REPORTER.		fr.	60,218,000

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES	par CHAPITRE.
	REPORT.		60,218,000 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
35	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	300,000 »	
36	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 »	
37	Fonds spécial des préemptions	30,000 »	
38	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	7,500,000 »	
39	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	150,000 »	
40	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	2,000,000 »	
41	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines		
42	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	330,000 »	
43	Amendes et frais de justice en matière forestière	19,500 »	
44	Consignations de toute nature	9,000,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
45	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 »	56,755,500 »
46	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	2,000,000 »	
47	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000 »	
48	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	35,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
49	Masse des détenus	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	12,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
51	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 »	
52	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 »	
53	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	A REPORTER. fr.		116,973,500 »

DE L'EXERCICE 1874.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		110,975,500 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
54	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000 »	2,350,000 »
55	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
56	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
57	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	50,000 »	
58	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	10,000 »	
59	Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État. (Art. 50 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin 1870.)	1,200,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		110,325,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1872.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1872.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1871.	Exercice 1872.	TOTAL.	Taux.	Montant.
		3.	4.	5.	6.	7.
1.	2.					
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.
Café (Droit de douane).	2,100,000 "	"	2,040,250 89	2,040,250 89	75%	2,211,925 16
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861).	140,000 "	"	758,054 55	758,054 55	35%	265,627 09
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	84,000 "	"	414,726 81	414,726 81		145,154 58
Vins (Droit d'accise).	1,240,000 "	" 01	4,052,605 50	4,052,605 37		1,028,452 80
Eaux-de-vie indigènes . (Id.).	6,825,000 "	20,025 02	16,051,058 72	16,071,061 74		5,534,871 62
Bières et vinaigres . . . (Id.).	4,000,000 "	222 22	15,155,485 78	15,155,708 "		5,290,797 80
Sucres. . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 "	4,648 67	7,510,895 12	7,515,541 79		2,650,459 61
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	15,289,000 "	24,895 02	45,121,744 54	(A) 45,146,658 26	35%	15,801,325 59
Postes	2,870,000 "	876,706 23	7,025,854 15	(B) 8,500,560 36	41%	3,485,229 74
TOTAL GÉNÉRAL.	20,259,000 "	901,600 15	55,694,829 36	56,596,420 51		21,308,476 20
Sommes à verser à la réserve { 1% sur les sommes ci-dessus A et B				550,471 99		550,976 20
{ Recette constatée après la répartition de 1872 (1)				14,504 50		
RESTE NET à répartir.						20,947,500 "

(1) Il sera tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c., lors de la répartition de 1875.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1872).

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1873, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1871, un solde disponible de fr. 67,720 98

Recettes. Prélèvement ordinaire sur les recettes du fonds communal en 1871 462,239 78

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1872, d'un capital nominal de 124,200 francs de la Dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, ci 3,108 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1872, d'un capital nominal de 222,000 francs de la Dette publique, à 3 p. 0/0, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, d'un capital nominal de 1,125,350 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. 0/0, ci. 50,640 74

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique, à 4 p. 0/0, ci. 119,384 »

Remboursement des capitaux (augmentés des intérêts) placés à la caisse d'épargne, ci. 1,725,873 96

Remboursement au pair du capital de 222,000 francs de la Dette publique à 3 p. 0/0, en exécution de la loi du 18 décembre 1872, ci 222,000 »

Intérêts-prorata du 1^{er} août au 31 décembre, sur ce capital, ci. 2,775 »

TOTAL DES RECETTES. . . . fr. 2,660,399 43

Dépenses. Prix d'achat d'un capital nominal de 2,318,000 francs de la Dette publique, à 4 p. 0/0, transféré de la réserve extraordinaire, ci fr. 2,232,618 78

Bonification de trois mois d'intérêts échus du même capital 23,180 »

Prix d'achat d'un capital nominal de 222,000 francs du crédit communal, à 4 1/2 p. 0/0, ci. . . . 232,675 53

SOMME DISPONIBLE. . . . fr. 171,925 12

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

La réserve ordinaire du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital.	{	1863 à 1871	fr. 3,745,210 81	
		1872	550,976 29	
				4,296,187 10
Intérêts	{	1864 à 1871	fr. 559,500 22	
		1872	(¹) 159,384 74	
				718,884 96
				<u>5,015,072 06</u>

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

D'après le décompte annexé au Budget des recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1873, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1871, un solde disponible de . . fr. 32,148 85

Recettes. Bonification d'intérêts sur un capital nominal de 2,318,000 francs de la Dette publique, à 4 p. 0/0, cédé à la réserve ordinaire, ci. 23,180 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre d'un capital nominal de 888,400 francs de la Dette publique, à 4 p. 0/0, ci. 35,536 »

Capital nominal de 2,318,000 francs de la Dette publique, à 4 p. 0/0, transféré à la réserve ordinaire, ci. 2,232,618 78

TOTAL DE LA RECETTE. fr. 2,323,483 63

Dépenses. Prélèvement au profit du fonds communal pour parfaire le minimum de la somme à répartir en 1871, conformément à l'art. 13 de la loi du 15 mai 1870, ci. 1,465,598 84 } 2,287,947 63
Sommes placées à la caisse d'épargne. 822,348 79

SOMME DISPONIBLE. fr. 35,536 »

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital (1870) fr. 3,022,539 13
Intérêts { 1871. fr. 97,887 33 }
 { 1872. 80,222 32 } (²) 178,109 65

TOTAL. fr. 3,200,668 78

Prélèvement au profit du fonds communal. 1,465,598 84

RESTE. fr. 1,735,069 94

(¹) Déduction faite de la somme de 23,180 francs pour trois mois d'intérêts bonifiés sur le capital de fr. 2,232,618 78 c^t.

(²) Y compris la somme de fr. 21,506 32 c^t, montant des intérêts échus au 31 décembre 1872, sur les sommes versées à la caisse d'épargne.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de 20,947,500 francs pour l'année 1872.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1871. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1850. — Attributions de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART. de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,627 25	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde	50,656 77	82,117 02	»	82,117 02
3	Malines	202,526 35	207,258 68	»	207,258 68
4	Gand	1,109,118 88	1,549,051 »	»	1,549,051 »
5	Arlon	57,553 24	50,914 47	»	50,914 47
6	Ostende	155,935 68	180,507 21	»	180,507 21
7	Bruges.	358,761 04	445,684 61	»	445,684 61
8	Hasselt.	69,545 81	91,105 80	»	91,105 80
9	Turnhout.	49,708 52	64,900 »	»	64,900 »
10	Lokeren	65,488 45	86,732 35	»	86,732 35
11	Liège	1,006,192 81	1,267,562 98	»	1,267,562 98
12	Verviers et Hodimont	227,577 80 22,914 21	314,641 67	»	282,551 57 32,090 50
13	Saint-Nicolas.	115,247 02	144,157 27	»	144,157 27
14	La Bouverie	11,177 75	14,102 35	»	14,102 35
15	Mons	255,580 44	317,815 50	»	317,815 50
16	Cierre	68,507 15	82,582 54	»	82,582 54
17	Louvain	284,269 97	340,740 50	»	340,740 50
18	Tournai	248,805 40	294,761 71	»	294,761 71
19	Frameries.	23,189 26	24,996 86	»	24,996 86
20	Ypres	109,663 55	114,011 25	»	114,011 25
21	Maesevick.	13,726 11	14,180 65	»	14,180 65
22	Bruxelles	2,781,941 89	2,863,166 07	»	2,863,166 07
23	Menin.	41,167 18	41,662 70	»	41,662 70
24	Furnes.	29,582 41	29,761 93	»	29,761 93
25	Namur.	219,169 84	214,715 74	»	214,715 74
26	Huy	74,270 12	72,242 06	»	72,242 06
	A REPORTER. . .	7,603,146 46	9,022,618 97	»	9,022,618 97

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1871. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT	7,605,145 40	9,022,618 97	"	9,022,618 97
27	Courtrai	169,016 49	165,798 76	"	165,798 76
28	Poperinghe	42,407 05	40,356 05	"	40,356 05
29	Lessines	22,715 97	21,560 92	"	21,560 92
30	Audenarde	56,815 22	54,591 32	"	54,591 32
51	Tirlemont.	77,350 17	70,034 07	"	70,034 07
52	Diest	45,255 96	40,998 58	"	40,998 58
33	Alost	102,450 14	92,492 09	"	92,492 09
54	Dinant.	45,474 75	58,000 "	2,595 09	40,595 09
55	Saint-Trond.	53,674 52	44,489 "	3,426 01	47,915 01
56	Alb.	54,366 90	44,795 98	5,737 20	48,535 18
57	Tongres	45,297 72	55,696 56	2,955 55	58,651 69
58	Philippeville.	7,757 12	6,242 72	664 17	6,906 80
59	Quaregnon	35,107 84	27,650 42	5,754 76	51,594 18
40	Blankenberghe	15,541 93	12,000 "	1,695 67	15,695 67
41	Herenthals	14,518 87	11,118 41	1,842 52	12,960 95
42	Spa.	45,500 47	54,004 "	6,612 45	40,706 45
43	Charleroi.	94,545 58	70,585 17	15,815 47	84,598 04
44	Dixmude	25,548 54	18,500 "	4,128 53	22,628 53
45	Anvers.	1,915,595 67	1,550,578 08	359,465 16	1,710,042 14
46	Renaix.	46,975 78	52,102 02	9,852 45	41,955 07
47	Aerschot	17,521 39	11,515 51	3,947 22	15,462 73
48	Nivelles	55,519 02	56,410 "	13,151 59	40,561 59
49	Stavelot	17,194 20	11,250 60	4,118 07	15,540 27
50	Grammont	45,457 57	26,725 "	12,069 58	58,794 58
51	Gheel	24,570 89	14,822 54	7,111 79	21,954 55
52	Ninove	25,841 50	15,000 "	8,068 59	25,068 59
53	Dour	50,585 05	17,664 55	9,658 57	27,505 12
54	Péruwelz.	58,406 "	21,151 96	13,215 25	54,565 21
55	Mariembourg	5,427 56	1,790 01	1 269 76	5,059 77
56	Herve	18,747 87	9,651 88	7,084 26	16,756 14
57	Warre.	52,945 45	15,690 20	13,720 06	29,410 26
58	Jodoigne	20,999 87	9,494 55	9,252 14	18,746 49
59	Gembloux.	14,025 04	6,500 "	6,220 09	12,520 09
60	Binche.	55,077 41	14,610 "	14,918 06	29,528 06
		10,873,906 69	11,424,517 50	538,284 24	11,962,041 74

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1871. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de " chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	10,873,006 09	11,424,347 50	538,284 24	11,062,641 74
61	Pâturages	27,094 14	12,170 35	12,543 00	24,722 44
62	Rœulx.	11,442 38	4,090 "	5,224 50	10,214 56
63	Roulers	58,070 37	24,740 "	27,090 17	51,830 17
64	Soignies	32,033 80	12,500 "	16,116 07	28,616 07
65	Leuze	52,759 61	12,137 12	17,107 24	20,244 36
66	Basele.	13,007 20	5,044 13	7,451 11	12,495 24
67	Hornu.	24,104 18	8,740 09	12,825 17	21,671 26
68	Beaumont	13,124 91	4,025 "	7,003 55	11,710 33
69	Wasmès	52,005 95	10,751 37	18,703 75	29,435 52
70	Vilvorde	30,730 44	9,048 46	17,484 47	27,432 93
71	Enghien	23,253 13	7,300 "	13,457 97	20,757 97
72	Tamise	30,838 87	8,666 01	18,862 82	27,520 73
73	Fontaine-l'Évêque	18,590 15	5,455 "	12,061 81	16,416 81
74	Bastogne	9,160 91	1,246 86	6,022 12	8,168 08
75	Bouillon	10,054 20	1,546 00	7,628 35	8,975 34
76	Chimay	18,747 30	2,459 90	14,275 81	16,735 71
77	Jemappes et Flénu.	36,405 04 8,565 51	2,303 92	57,804 05	32,552 18 7,646 39
78	Eccloo.	33,506 71	1,340 "	28,571 20	29,011 20
	Communes à octroi	11,359,913 56	11,558,145 80	820,498 24	12,378,644 04
	Communes sans octroi . . .	9,599,632 42	"	8,568,855 96	8,568,855 96
	TOTAL GÉNÉRAL.	20,959,545 98	11,558,145 80	9,389,554 20	20,947,500 "

Marc le franc de la répartition en 1872 . . 0.89 $\frac{969365}{1.000.000}$

en 1871 . . 0.83 $\frac{148825}{1.000.000}$

En plus en 1872 . . 0.06 $\frac{121042}{1.000.000}$ ou 7 1/2 p. 0/0 environ.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1872.

J. MALOU.

Bruxelles, le 25 décembre 1872.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

ANNEXE D.

ÉTAT

*de répartition, entre les communes sans octroi, du fonds communal établi
par la loi du 18 juillet 1860.*

1872.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	4,073 88	34	Emblehem	2,274 06
2	Arendonck	5,084 55	35	Esschen	5,993 17
3	Austruweel	952 29	36	Eynthout	1,557 75
4	Baelen	4,585 82	37	Geestel	527 86
5	Bar-le-Duc	2,178 77	38	Gierle	1,987 77
6	Beersse	1,019 28	39	Grobbendonck	2,700 75
7	Beersel	1,981 10	40	Halle	1,506 48
8	Beirendrecht	5,669 26	41	Heffen	1,831 52
9	Berchem	30,365 36	42	Hemixem	5,052 28
10	Berlaer	6,501 65	43	Herenthout	4,260 60
11	Bevel	919 75	44	Hersselt	5,642 74
12	Blaesveld	2,193 58	45	Heyndonck	1,086 56
13	Boisschoot	3,701 93	46	Heyst-op-den-Berg	9,533 05
14	Bonhëyden	5,175 07	47	Hingene	8,366 57
15	Boom	30,064 90	48	Hoboken	8,332 56
16	Borgerhout	55,815 47	49	Hoevenen	2,202 07
17	Borhem	10,215 23	50	Hombreeck	3,359 43
18	Boorsbeeck	1,711 03	51	Hoogstraten	6,413 80
19	Bouchout	6,468 02	52	Houtvenne	902 08
20	Bouwel	1,126 22	53	Hove	2,460 02
21	Brasschaet	8,622 36	54	Hulshout	1,098 72
22	Brecht	5,875 72	55	Itteghem	5,656 51
23	Breendonck	3,108 14	56	Kessel	3,688 25
24	Brochem	4,779 44	57	Koningshoyck	4,571 20
25	Calmpthout	5,885 75	58	Leest	2,300 72
26	Cappellen	7,115 06	59	Lichtaert	2,688 47
27	Casterlé	2,906 25	60	Liezele	2,408 76
28	Contich	11,279 10	61	Lille	2,016 86
29	Desschei	2,450 08	62	Lillo	2,840 07
30	Deurne	11,074 02	63	Linth	2,191 90
31	Duffel	12,255 75	64	Lippeloo	1,750 99
32	Edeghem	3,413 73	65	Loenhout	3,385 48
33	Eeckeren	8,660 05	66	Marickkerke	892 37

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

67	Massenhoven	1,044 03	100	Ryckevorsel	2,759 21
68	Meerhout	7,007 88	101	Rymenam	3,444 77
69	Mearle	2,475 91	102	Saint-Amand	6,908 87
70	Meir	2,855 15	103	Sint-Job in t' Goor.	808 97
71	Merxem	15,880 66	104	Saint-Léonard	1,950 57
72	Merxplas	2,420 15	105	Santhoven	3,027 26
73	Minderhout	1,400 63	106	Santvliet	3,686 19
74	Moll	9,228 70	107	Schelle	4,728 58
75	Morckhoven	1,030 53	108	Schilde	3,653 04
76	Mortsel	5,900 16	109	Schooten	6,088 42
77	Niel	9,783 50	110	Schriek	2,724 03
78	Norderwyck	2,328 70	111	S'Gravenwezel	2,614 67
79	Nylen	3,255 02	112	Strabroeck	5,870 86
80	Oeleghem	2,563 0	113	Thielen	1,054 43
81	Oevel	1,514 09	114	Thisselt	4,189 68
82	Olmen	1,081 60	115	Tongerloo	3,041 50
83	Oolen	3,051 70	116	Vaerendonck	247 02
84	Oorderen	2,425 94	117	Veerle	2,536 36
85	Oostmalle	2,832 07	118	Viersel	1,406 21
86	Oppuers	1,889 54	119	Vieux-Turnhout	4,030 10
87	Poederlé	1,043 47	120	Vlimmeren	622 12
88	Poppel	1,342 88	121	Vorselaer	2,908 25
89	Puers	10,285 76	122	Vorst	3,554 06
90	Pulderbosch	1,117 16	123	Vosselaer	1,354 36
91	Pulle	1,329 09	124	Vremde	2,107 92
92	Putte	6,789 25	125	Waelhem	2,922 42
93	Racvels	1,170 57	126	Wacloos	2,304 82
94	Ramsel	1,509 55	127	Wavre-Notre-Dame	5,259 96
95	Rans	5,875 50	128	Wavre-Sainte-Catherine	7,769 20
96	Reeth	3,599 71	129	Wechelderzande	845 99
97	Rethy	4,803 80	130	Weelde	1,865 78
98	Rumpst	8,070 25	131	Weert	809 39
99	Ruysbroeck	3,167 70	132	Westerloo	5,471 06

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

133	Westmalle	5,018 01	139	Wylryck	11,440 25
134	Westmerbeek	1,395 31	140	Wommelghem	5,155 35
135	Westwezel	5,024 71	141	Wortel	1,202 20
136	Wickevorst	2,041 71	142	Wyneghem	5,600 40
137	Willebroeck	10,751 77	143	Zoerleparwys	1,232 04
138	Wilmarndonck	2,189 16	144	Zoerzel	1,843 08
TOTAL DE LA PROVINCE.					655,555 15

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	1,084 86	23	Betecom	2,175 28
2	Anderlecht	50,105 80	24	Beyghem	1,277 39
3	Archennes	1,086 12	25	Bierbeek	5,201 18
4	Assche	13,344 10	26	Bierges	1,137 47
5	Attenrode-Wever	783 60	27	Bierghes	1,536 15
6	Audenaeken	426 09	28	Biez	1,120 57
7	Auderghem	5,082 80	29	Binckom	1,052 58
8	Autre-Église	1,085 00	30	Blauden	800 75
9	Bael	891 04	31	Bodeghem-Saint-Martin	1,385 80
10	Baisy-Thy	4,014 44	32	Bogaerden	994 11
11	Baulers	1,518 24	33	Bomal	680 09
12	Bautersem	1,448 05	34	Bonlez	1,521 50
13	Bauvechain	2,204 08	35	Boort-Meerbeek	3,305 04
14	Beckerzeel	565 20	36	Borghet-Lombeek	2,075 49
15	Becquevoort	1,211 46	37	Bornival	804 50
16	Beersel	1,830 38	38	Bossut-Gottechain	1,952 02
17	Beggynendyck	982 13	39	Bousval	3,260 45
18	Bellinghen	597 40	40	Brages	648 05
19	Berchem-Sainte-Agathe	1,827 96	41	Braine-Lalleud	12,004 63
20	Berchem-Saint-Laurent	148 51	42	Braine-le-Château	4,841 92
21	Berg	1,076 14	43	Brusseghem-Ophem-Osselt	3,578 26
22	Berthem	2,238 36	44	Budingen	1,353 7

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1874.	N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1874.
-------------------------	-----------------------	--	-------------------------	-----------------------	--

PROVINCE DE BRABANT (suite).

45	Bucken	610 97	78	Droogenbosch	2,040 65
46	Bunsbeek	1,111 50	79	Duysbourg	1,473 20
47	Buyssinghen-Eysinghen	709 66	80	Elewyte	2,323 50
48	Caggevinne-Assent	1,555 80	81	Elinghen	610 00
49	Campenhout	5,385 07	82	Enines	450 47
50	Cappelle-au-Bois	3,560 81	85	Eppeghem	2,265 85
51	Cappelle-Saint-Ulric	1,425 10	84	Erps-Quere	4,774 80
52	Cappellen	661 69	85	Esemael	440 .
53	Castre	2,227 40	86	Esschene	2,228 83
54	Ceroux-Mousty	2,277 42	87	Etterbeek	19,890 70
55	Chastre-Villeroux-Blanmont	2,420 15	88	Everberg	2,178 62
56	Chaumont-Gistoux	2,855 16	89	Evere	4,144 87
57	Clabecq	3,961 31	90	Folx-les-Caves	818 40
58	Cobbeqhem	549 55	91	Forest	6,500 85
59	Corbais	866 61	92	Gaesbeek	805 45
60	Corbeek-Dyle	968 25	93	Gammerages	2,050 58
61	Corbeek-Loo	2,285 41	94	Ganshoren	1,746 70
62	Corroy-le-Grand	2,561 14	95	Geest-Gerompont-Petit-Rosière	1,108 95
63	Cortenaeken	1,515 57	96	Geet-Betz	2,471 04
64	Cortenbergh	2,347 06	97	Gelrode	813 21
65	Cortil-Noirmont	1,789 56	98	Genappe	8,021 58
66	Cortryck-Dutzel	1,376 51	99	Gentinne	1,644 77
67	Court-Saint-Étienne	5,866 20	100	Genval	1,411 56
68	Couture-Saint-Germain	1,205 69	101	Glabais	898 56
69	Crainhem	1,468 94	102	Glabbeek-Suerbemde	1,155 45
70	Cumtich	1,506 12	103	Glimmes	1,338 16
71	Deurne	444 18	104	Gossoncourt	1,155 57
72	Dieghem	3,521 20	105	Goyck	5,556 70
73	Dilbeek	2,971 10	106	Graesen	404 45
74	Dion-le-Mont	796 18	107	Grand-Bigard	1,350 16
75	Dion-le-Yal	521 88	108	Grand-Rosière-Hottomont	1,060 11
76	Dongelberg	1,308 91	109	Greze-Doiceau	5,717 11
77	Dormael	978 75	110	Grimberghen	6,324 68

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

111	Haecht	4,143 54	144	Jandrain-Jandrenouille	1,005 03
112	Hackendover	955 34	145	Jauche	3,793 12
113	Haeren	1,537 40	146	Jauchellette	1,125 07
114	Hal	20,491 05	147	Jette	8,407 26
115	Halle-Boyenhoven	1,712 23	148	Jodoigne-Souveraine	953 25
116	Hamme	327 64	149	Keerberghen	3,125 02
117	Hamme-Mille	1,460 17	150	Kerkom	713 52
118	Haut-Croix	1,651 18	151	Kersbeek-Miscom	1,562 28
119	Hautem-Sainte-Marguerite	544 41	152	Kessel-Loo	6,070 50
120	Haut-Ittre	954 92	153	Koekelberg	9,991 07
121	Hauwaert	973 95	154	Laeken	50,258 16
122	Heelenbosch	195 68	155	La Hulpe	4,839 72
123	Hekelghem	3,180 88	156	Langdorp	2,338 21
124	Hérent	4,954 04	157	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	1,706 18
125	Herfelingen	2,123 90	158	Lathuy	1,139 02
126	Hérinnes	4,797 13	159	Léau	4,230 05
127	Hever	2,009 24	160	L'Écluyse	713 14
128	Héverlé	7,295 34	161	Leeftael	2,492 63
129	Hévillers	1,216 43	162	Leerbeek	951 13
130	Hoeleden	680 57	163	Leeuw-Saint-Pierre	11,840 33
131	Hoelaert	3,823 63	164	Lembecq	6,190 87
132	Hofstade	1,555 69	165	Lennick-Saint-Martin	2,703 88
133	Holsbeek	1,141 80	166	Lennick-Saint-Quentin	5,334 74
134	Hougaerde	9,530 80	167	Liedekerke	2,569 55
135	Hautain-le-Val	1,835 04	168	Lillois-Witterzée	2,354 68
136	Huldenberg	2,117 06	169	Limal	2,393 87
137	Humbeek	4,314 57	170	Limelette	1,052 49
138	Huppaye-Molembais-Saint-Pierre	1,038 47	171	Linden	1,060 "
139	Huysinghen	1,526 17	172	Linkebeek	1,717 13
140	Incourt	1,429 54	173	Lombeek-Sainte-Catherine	2,435 37
141	Itterbeek	1,731 87	174	Lombeek-Sainte-Marie	1,027 75
142	Ittre	4,761 58	175	Londerzeel	9,264 77
143	Ixelles	280,387 07	176	Longueville	1,235 84

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.
-------------	-----------------------	---	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

177	Loonbeek	407 31	210	Neervelp	675 82
178	Loupoigne.	1,065 60	211	Neeryssche.	2,069 80
179	Lovenjoul	1,282 00	212	Nethen	1,321 55
180	Lubbeck	3,277 96	213	Nieuw-Rhode	925 92
181	Machelen	2,025 80	214	Nil-Saint-Vincent-Saint Martin. .	2,251 74
182	Malderen	3,400 75	215	Nodebais	783 05
183	Maleves-Sainte-Marie-Wastinnes .	1,585 86	216	Noduwez-Linsmeau	1,056 22
184	Maransart	714 46	217	Nosseghem.	1,207 99
185	Marbais	4,230 28	218	Noville-Sur-Mehaigne	1,278 15
186	Marilles	1,072 81	219	Oetingen	1,749 85
187	Maxenzael	1,276 83	220	Ohain	5,231 98
188	Meensel-Kieseghem	714 70	221	Oirbeek	401 82
189	Meerbeek	909 43	222	Oisquercq	923 77
190	Meldert.	1,868 83	223	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac . .	2,350 90
191	Melin	1,820 35	224	Opheydissem	1,704 60
192	Melkwezer.	690 32	225	Oplinter.	1,109 86
193	Mellery	1,135 52	226	Opprebais	2,356 54
194	Melsbroeck	1,063 64	227	Opvelp	804 45
195	Merchtem	9,804 47	228	Opwyck	7,206 11
196	Messelbroeck	603 20	229	Orbais	1,182 73
197	Meyse	5,335 16	230	Orp-le-Grand	3,018 54
198	Molenbeek-Saint-Jean	161,611 38	231	Orsmael-Gussenhoven	1,035 57
199	Molenbeek-Wersbeek	1,038 47	232	Ottenbourg.	1,141 98
200	Molhem-Bollebeek	1,492 67	233	Ottignies	2,250 99
201	Monstreux	742 96	234	Overyssehe.	10,476 76
202	Montaigu	4,178 69	235	Pamele.	3,631 17
203	Mont-Saint-André.	1,277 92	236	Pellenberg.	1,002 18
204	Mont-Saint-Guibert	2,796 04	237	Pepinghen-Beringhen	2,232 84
205	Muysen.	2,550 55	238	Perck	2,040 50
206	Neder-Ockerzeel	1,499 78	239	Perwez.	5,056 75
207	Neder-Over-Heembeek	2,903 56	240	Peuthy.	1,345 25
208	Neerheydissem.	1,741 65	241	Piétrain.	1,290 61
209	Neerlinter.	2,137 "	242	Piétrebais	1,722 01

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

243	Plancenoit.	1,320 03	276	Strombeck-Bever.	2,245 67
244	Quenast.	1,654 28	277	Strythem	1,228 40
245	Ramillies-Offus	1,106 27	278	Teralphene	1,512 02
246	Ramsdonck	1,307 31	279	Ternath.	4,444 73
247	Rebecq-Rognon	7,641 28	280	Tervueren	5,746 80
248	Relegthem	570 31	281	Testelt	1,018 83
249	Rhode-Sainte-Agathe.	886 00	282	Thielt	2,123 23
250	Rhode-Sainte-Genève.	4,586 40	283	Thieklonck.	2,746 72
251	Rhode-Saint-Pierre	1,004 10	284	Thines	780 16
252	Rillaer	2,101 20	285	Thollenbeck	3,652 48
253	Rixensart	1,238 40	286	Thorembais-les-Béguines	1,528 50
254	Roosbeck-Neerbutzel	1,121 29	287	Thorembais-Saint-Trond	1,345 08
255	Rosières	535 31	288	Tilly.	1,259 77
256	Rotselaer	3,153 18	289	Tourinnes-la-Grosse.	1,300 32
257	Roux-Miroir	807 80	290	Tourinnes-Saint-Lambert.	2,122 50
258	Rummen	1,825 40	291	Tourneppe.	4,803 31
259	Ruysbroeck	4,310 43	292	Tremeloo	1,618 37
260	Saintes.	5,804 88	293	Tubize	9,200 04
261	Saint-Géry.	949 47	294	Uccle	23,620 85
262	Saint-Gilles	81,253 41	295	Vaelbeek	201 78
263	Saint-Jean-Sainte-Marie Geest.	1,188 81	296	Velthem-Beysssem.	1,885 30
264	Saint-Josse-ten-Noode	290,768 56	297	Vertryck	1,270 52
265	Saint-Remy-Geest.	860 11	298	Vieux-Genappe	2,068 75
266	Sart-Dames-Avelines.	2,811 07	299	Vieux-Héverlé.	1,104 51
267	Saventhem.	5,194 94	300	Villers-la-Ville.	1,600 80
268	Schaerbeek.	190,334 75	301	Virginal-Samme	3,900 10
269	Schaffen	2,670 60	302	Vissenaeken	1,107 34
270	Schepdael	2,850 54	303	Vlesenbeek	1,558 81
271	Sempst.	4,090 58	304	Vollezele	2,200 88
272	Sichem	2,827 42	305	Vosseem.	1,103 71
273	Steenhuffel.	2,711 69	306	Waelrode.	918 63
274	Steenockerzeel-Humelghem.	5,138 02	307	Walhain-St-Paul-Sart-lez-Walhain.	2,509 08
275	Sterrebeek.	1,851 10	308	Wambeek	1,720 58

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

309	Waterloo	6,754 05	321	Willebringen	676 20
310	Watermael-Boitsfort.	8,148 52	322	Wilsle.	4,133 78
311	Wauthier-Draine.	2,025 04	323	Winghe-Saint-Georges	1,871 40
312	Ways	1,551 04	324	Winxle	1,687 67
313	Webbecom	584 10	325	Woluwe-Saint-Étienne	2,149 10
314	Weerde.	1,174 26	326	Woluwe-Saint-Lambert	3,869 95
315	Weerde-Saint-Georges	1,059 57	327	Woluwe-Saint-Pierre	1,681 99
316	Wemmel	2,487 98	328	Wolverthem	5,837 44
317	Werckter	5,773 48	329	Wommersom	615 10
318	Wesmael	2,319 54	330	Zellick	1,452 65
319	Wesembeck	1,514 58	331	Zetrud-Lumay	2,591 30
320	Wespelaer	2,446 68			
TOTAL DE LA PROVINCE					1,950,754 12

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	5,019 62	17	Bekeghem	1,012 89
2	Aelbeke.	5,065 49	18	Belleghem	5,490 35
3	Aerseele.	6,142 86	19	Beveren-sur-Lys	2,482 87
4	Aertrycke	5,093 00	20	Beveren-lez-Roulers	4,913 70
5	Alveringhem	9,855 00	21	Beveren sur-Yzer.	5,180 20
6	Anseghem	6,610 87	22	Bisseghem	1,750 57
7	Ardoye	11,708 20	23	Dixschote	2,280 16
8	Assebroucke	4,286 01	24	Boesinghe	5,225 88
9	Autryve	1,834 84	25	Boitshoucke	514 83
10	Avecappelle	1,350 85	26	Bossuyt	1,870 35
11	Avelghem	10,119 56	27	Bovekerke	1,801 68
12	Bas-Warleton.	1,501 52	28	Breedene	6,005 02
13	Bachichove.	2,314 54	29	Brielen	1,096 04
14	Becclaere	4,406 65	30	Bulscamp	2,340 02
15	Beernem	7,545 00	31	Cachtem	2,458 20
16	Beerst	3,567 91	32	Caeskerke	1,705 51

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

33	Caneghem.	3,003 78	66	Ghyverinchove.	1,851 45
34	Caster	1,941 98	67	Gits.	6,718 60
35	Clemskerke	2,549 03	68	Gullegghem.	5,580 58
36	Clercken	3,857 92	69	Gyselbrechteghem	204 85
37	Comines	9,256 86	70	Handzaeme	6,317 07
38	Coolkerke	3,875 80	71	Haringhe	7,236 24
39	Coolscamp.	4,059 10	72	Harlebeke	13,842 85
40	Cortemarq	9,297 23	73	Heestert	4,101 51
41	Couckelaere	8,811 04	74	Helchin.	5,607 58
42	Coxyde.	1,247 51	75	Herseaux	6,083 18
43	Coyghem	2,160 60	76	Heule	6,720 83
44	Crombeke	2,221 60	77	Heyst	2,485 86
45	Cuerne.	5,451 14	78	Hollebeke	1,802 44
46	Dadizeele	4,217 28	79	Hooglede	10,702 78
47	Damme.	2,504 80	80	Hoogstaede.	2,201 72
48	Deerlyck	8,467 95	81	Houcke.	524 08
49	Denterghem	4,544 87	82	Houthem-lez-Furnes.	3,074 01
50	Desselghem	4,098 19	83	Houthem-lez-Ypres	2,156 60
51	Dickebusch.	2,834 96	84	Houttave	1,777 73
52	Dottignies.	11,002 57	85	Hulste	3,658 42
53	Dranoutre.	1,837 19	86	Ichteghem	6,750 60
54	Dudzele	5,523 55	87	Ingelmuuster.	11,471 45
55	Eeghem	2,895 50	88	Ingoyghem	3,062 15
56	Eerneghem	8,812 47	89	Iseghem	22,144 30
57	Eessen	6,090 26	90	Isenberghe.	2,400 61
58	Eggewaertscappelle	1,158 70	91	Jabbeke.	4,005 07
59	Elverdinghe	4,385 03	92	Kemmel	5,319 62
60	Emelghem.	3,524 89	93	Kerckhove.	2,553 78
61	Espierres	2,507 50	94	Keyem.	2,711 12
62	Ettelghem	1,551 65	95	Knocke.	2,215 25
63	Gheluvelt	2,454 50	96	Lampernisse	1,238 52
64	Gheluwe	8,720 63	97	Langemarq	13,114 52
65	Ghistelles	8,523 24	98	Lapscheure.	2,060 40

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

99	Lauwe	4,006 28	152	Oedelem	9,108 22
100	Ledeghem	5,614 73	153	Oeren	413 51
101	Leffinghe	4,039 04	154	Oostcamp	12,274 07
102	Leke	3,652 23	155	Oost-Duinkerke	2,413 48
103	Lendeledede	6,059 34	156	Oostkerke (Bruges)	2,576 02
104	Leysele	4,893 99	157	Oostkerke (Dixmude)	688 04
105	Lichtervelde	12,655 08	158	Oost-Nieuwerkerke	4,351 72
106	Lisseweghe	4,390 75	159	Oost-Roosebeke	7,368 48
107	Locre	1,653 76	160	Oost-Vleteren	4,745 91
108	Lombartzyde	1,017 35	161	Ooteghem	3,065 33
109	Loo	6,360 19	162	Ouckene	2,566 26
110	Lophem	4,096 22	163	Oudecappelle	849 56
111	Luingne	4,077 25	164	Oudenbourg	6,287 98
112	Manneckensvere	1,056 95	165	Ousselghem	1,559 49
113	Marcke	2,658 45	166	Oyghem	2,385 08
114	Marckeghem	1,516 65	167	Passchendaele	6,496 81
115	Mariakerke	1,872 80	168	Pervyse	4,038 16
116	Meetkerke	1,091 78	169	Pitthem	9,425 17
117	Merehem	6,595 16	170	Ploegsteert	4,574 49
118	Messines	4,268 33	171	Pollinchove	3,959 87
119	Meulebeke	15,017 86	172	Proven	3,917 20
120	Middelkerke	1,656 04	173	Ramsappelle (Bruges)	1,270 89
121	Moen	3,239 88	174	Ramsappelle-lez-Nieuport	2,502 50
122	Noere	2,888 01	175	Reckem	4,680 07
123	Noeres	900 04	176	Reninghe	5,024 37
124	Noerkerke	6,006 32	177	Reningshelst	4,906 98
125	Noorsele	8,019 51	178	Rolleghem	3,854 68
126	Moorslede	11,228 30	179	Rolleghem-Cappelle	2,123 09
127	Mouscron	29,129 48	180	Roxem	1,084 32
128	Neuve-Église	6,885 34	181	Ruddervoorde	8,858 50
129	Nieuwcappelle	2,067 09	182	Rumbeke	11,557 85
130	Nieuwmunster	904 44	183	Ruyselede	12,980 08
131	Noord-Schote	1,590 47	184	Saint-André	5,970 56

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

105	Sainte-Croix	5,647 10	108	Vladsloo	4,010 22
106	Saint-Genois	0,628 44	109	Vlamertinghe	0,713 55
107	Saint-Georges (Bruges)	2,080 12	200	Vlissegheem	2,220 84
108	Saint-Georges-lez-Nieuport	865 99	201	Voormezele	2,896 11
109	Saint-Jacques-Cappelle	494 50	202	Wacken	6,205 25
170	Saint-Jean	2,007 87	203	Waereghem	14,447 75
171	Saint-Michel	4,711 43	204	Wacmaerde	1,002 69
172	Saint-Pierre-Cappelle	1,000 37	205	Waerdamme	1,579 48
173	Saint-Pierre-sur-la-digue	4,405 45	206	Warneton	10,898 42
174	Saint-Riquiers	794 74	207	Watou	7,320 15
175	Schoore	1,366 48	208	Wenduyn	517 87
176	Schuyfferscappelle	2,464 00	209	Wercken	2,850 04
177	Slype	3,247 42	210	Wervicq	19,041 15
178	Snaeskerke	1,529 45	211	Westcappelle	3,844 08
179	Snellegheem	1,770 03	212	Westende	1,431 38
180	Staden	8,980 05	213	Westkerke	2,270 06
181	Stalhille	2,628 42	214	Westoutre	2,293 78
182	Stavele	3,569 31	215	West-Roosebeke	4,594 33
183	Steele	1,778 20	216	West-Vleteren	3,101 39
184	Steenkerke	2,109 02	217	Wevelghem	9,537 81
185	Stuyvekenskerke	1,102 88	218	Wielsbeke	2,744 47
186	Sweveghem	9,203 03	219	Wilskeke	894 54
187	Swevezele	9,075 07	220	Winkel-Saint-Éloy	4,510 00
188	Sysseele	3,777 51	221	Woesten	1,685 33
189	Thielt	20,876 82	222	Woumen	6,335 75
190	Thourout	20,353 09	223	Wulpen	1,938 73
191	Tieghem	3,594 74	224	Wulverghem	982 51
192	Uytkerke	1,071 10	225	Wulveringhem	3,248 24
193	Varssenaere	2,477 85	226	Wynghene	13,168 07
194	Vichte	2,090 51	227	Wyschaete	5,276 03
195	Vinckem	1,956 89	228	Zande	1,237 33
196	Vive-Saint-Bavon	2,998 32	229	Zandvoorde (Bruges)	1,322 01
197	Vive-Saint-Éloy	3,017 08	230	Zandvoorde (Ypres)	1,407 13

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

231	Zarren	4,820 88	236	Zoetenaeye	61 70
232	Zedelghem	5,111 40	237	Zonnebeke	4,813 30
233	Zerkeghem	1,740 62	238	Zuydschote	1,590 36
234	Zevencote	1,885 13	239	Zuyenkerke	2,323 34
235	Zillebeke	3,550 55			
TOTAL DE LA PROVINCE					1,112,713 40

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem	6,846 23	24	Beirlegem	1,126 14
2	Aeltre	14,502 80	25	Belcele	8,811 85
3	Afsné	1,069 53	26	Bellein	3,873 83
4	Amougies	1,363 38	27	Berchem	5,585 03
5	Appels	2,801 81	28	Berlaere	7,403 86
6	Appelterre-Eychem	2,023 34	29	Bevere	5,148 46
7	Aspelaere	1,886 71	30	Beveren	21,627 51
8	Asper	3,417 07	31	Borsbeke	1,646 50
9	Assenede	11,796 85	32	Bottelaere	2,398 41
10	Astene	2,737 02	33	Bouchaute	5,346 40
11	Audegem	3,817 63	34	Boucle-Saint-Blaise	1,404 39
12	Audenbore-Saint-Géry	1,350 85	35	Boucie Saint-Denis	1,700 33
13	Audenbore-Sainte-Marie	3,100 42	36	Buggenhout	7,425 06
14	Auwegem	3,064 45	37	Burght	4,055 14
15	Aygem	2,621 56	38	Burst	1,095 18
16	Bachte-Maria-Leerne	2,800 83	39	Calcken	10,768 .
17	Baelegem	3,570 23	40	Calloo	7,487 87
18	Baerdegem	1,558 88	41	Caprycke	8,085 57
19	Baesrode	6,376 12	42	Cherscamp	1,821 13
20	Baevegem	1,450 65	43	Clinge (La)	2,800 85
21	Baeygem	1,150 30	44	Cluysen	3,505 87
22	Bambrugge	915 72	45	Cruybeke	7,326 19
23	Bassevelde	7,738 17	46	Cruyshautem	11,326 70

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

47	Dackman	1,252 77	80	Goefferdinge	985 27
48	Deftinge	1,000 75	81	Gontrode	1,063 95
49	Denderbelle	2,396 50	82	Gottbem	1,789 20
50	Denderhautem	4,262 17	83	Grammene	862 94
51	Denderleeuw	2,900 86	84	Grembergen	4,945 44
52	Denderwindeke	4,170 41	85	Grimmingen	908 01
53	Destelbergen	8,450 26	86	Grootenberge	1,342 41
54	Desteldonck	2,858 58	87	Gyseghem	2,928 52
55	Deurle	2,427 42	88	Gysenzele	505 40
56	Deynze	17,641 05	89	Haeltert	4,851 07
57	Dickele	461 24	90	Haesdonck	7,298 74
58	Dickelvenne	2,020 10	91	Hamme	20,608 47
59	Doel	4,478 06	92	Hansbeke	4,048 58
60	Edelaere	555 42	93	Hautem-Saint-Liévin	3,175 15
61	Eecke	4,195 54	94	Heldergem	1,051 79
62	Eenaeme	2,127 89	95	Hemelveerdegem	726 00
63	Elene	1,078 47	96	Herdersem	1,849 42
64	Elseghem	2,477 22	97	Herzele	3,966 12
65	Elst	1,547 60	98	Heurne	1,120 05
66	Elversele	3,287 54	99	Heusden	4,642 65
67	Erembodeghem	5,680 81	100	Hillegem	1,521 70
68	Erondegheem	1,569 02	101	Hofstade	3,920 40
69	Erpe	3,286 31	102	Hoorebeke-Saint-Corneille	1,597 25
70	Ertvelde	6,521 44	103	Hoorebeke-Sainte-Marie	2,972 37
71	Erwelegem	2,751 96	104	Hundelgem	865 35
72	Essehe-Saint-Liévin	3,452 20	105	Huyse	6,117 42
73	Etichove	4,120 26	106	Iddergem	1,077 62
74	Evergem	10,667 52	107	Idegem	1,677 71
75	Exaerde	9,403 45	108	Impe	1,123 76
76	Eyne	5,020 86	109	Kemseke	4,051 86
77	Gavre	5,306 26	110	Kerlxken	2,224 79
78	Gentbrugge	6,659 67	111	Kieldrecht	6,966 93
79	Godveerdegem	769 09	112	Knesselaere	7,170 23

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

113	Laerne	7,300 85	140	Melle	6,712 09
114	Laethem-Sainte-Marie	813 .	147	Melsele	8,685 75
115	Laethem-Saint-Martin	2,202 17	148	Melsen	1,520 30
116	Landeghem	3,852 48	149	Mendonck	1,102 84
117	Landscouter.	502 41	150	Mespelaere	486 57
118	Lebbeke	11,225 75	151	Meygem	2,135 78
119	Lede	9,604 66	152	Meylegem	607 52
120	Ledeberg.	10,302 17	153	Michelbeke	1,176 00
121	Leerne-Saint-Martin	1,905 05	154	Middelbourg.	1,978 09
122	Leeuwerghem	880 72	155	Moerbeke (Lokeren)	10,115 20
123	Lembeke.	5,431 60	156	Moerbeke (Grammont)	1,257 82
124	Lemberge	865 92	157	Moerzeke	0,770 35
125	Letterhautem	1,001 37	158	Mooreghem	1,335 56
126	Leupeghem	3,574 75	159	Moorsele	4,455 88
127	Liefferingen	312 22	160	Moortzele	1,190 81
128	Lierde-Sainte-Marie	2,206 34	161	Mulle	1,087 02
129	Lierde Saint-Martin	1,543 23	162	Munchzwalm	1,504 86
130	Loochristy	10,663 48	163	Munte	1,347 55
131	Lootenbulle	4,948 97	164	Nazareth	7,450 70
132	Lovendegem.	9,159 51	165	Nederboulacre	1,238 69
133	Machelen.	4,506 26	166	Nederbrakel.	7,404 36
134	Maerke-Kerkhem	2,395 88	167	Neder-Eenaeme.	873 65
135	Maeter	4,342 39	168	Neder-Hasselt	1,356 61
136	Maldegem	15,915 16	169	Nederzwalm-Hermelgem	2,515 58
137	Mariakerke	4,430 .	170	Nevele.	0,141 41
138	Massemen-Westrem	2,914 05	171	Neyghem.	691 01
139	Meerbeke.	4,454 02	172	Nieuwenhove	855 07
140	Meerdonck	4,050 05	173	Nieuwerkerken.	3,441 00
141	Meerendré	5,063 13	174	Nieuwerkerken	7,541 07
142	Meire	5,271 41	175	Nokere	2,497 66
143	Meirelbeke	6,713 97	176	Nukerke	3,570 00
144	Melden	2,403 80	177	Okegem	982 51
145	Meldert	2,508 .	178	Olsene.	4,226 26

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

179	Onkerzele	1,511 75	212	Saint-Antelieckx	005 66
180	Oombergen	821 84	213	Saint-Denis-Westrem.	4,854 79
181	Oordegem	3,690 85	214	Sainte-Marguerite.	1,748 20
182	Oostacker	19,888 18	215	Saint-Gilles-lez-Termonde	0,236 95
183	Oost-Eecloo	3,576 76	216	Saint-Gilles-Waes	12,385 30
184	Oosterzele	4,078 57	217	Saint-Jean-in-Eremo.	1,288 27
185	Oostwynkel	1,083 14	218	Saint-Laurent	6,901 88
186	Opbrakel	2,103 20	219	Saint-Paul	5,434 08
187	Opdorp	2,842 52	220	Santbergen	1,570 16
188	Ophasselt.	1,878 21	221	Sarlardinge.	1,046 10
189	Orroir.	958 47	222	Schelderode.	1,700 51
190	Ottergem.	552 42	225	Scheldewindeke.	5,356 61
191	Oultre.	2,515 87	224	Schellebelle	3,561 27
192	Overboulaere	3,315 67	225	Schendelbeke	1,403 83
193	Overmeire	7,074 51	226	Schoorisse	3,035 53
194	Oycke.	2,217 26	227	Seeverghem	2,747 63
195	Paricke	1,094 02	228	Segelsem.	2,406 68
196	Paulaelhem	362 17	229	Selzaete	10,869 43
197	Peteghem (Audenarde)	4,629 66	230	Semmerzaeke	1,885 28
198	Peteghem (Deynze)	3,382 77	231	Seven-Eecken	5,721 93
199	Pinte (La)	2,760 80	232	Sinay	10,656 05
200	Poesele	1,174 89	233	Sleydinge	12,153 51
201	Pollaere	966 13	234	Smeerhebbe-Vloersegem.	712 44
202	Pouques	2,632 21	235	Smetlede.	1,157 56
203	Quaremont	2,165 05	236	Somergem	13,555 73
204	Ressegem.	1,213 96	237	Sottegem.	10,887 50
205	Ronsele	914 89	238	Steenhuyze-Wynhuyze	3,201 20
206	Rooborst.	1,143 57	239	Stekene	15,201 65
207	Ronsebeke	637 54	240	Strypen	2,316 74
208	Ruppelmonde	8,419 58	241	Sulsicque.	1,584 06
209	Russeignies	1,296 00	242	Swynaerle	5,161 98
210	Ruyen.	3,004 59	243	Syngem	4,222 53
211	Saffelaere.	7,552 37	244	Thielrode	4,729 07

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	---	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

245	Tronchiennes	14,149 85	264	Wannegem-Lede	2,676 63
246	Ursel	4,400 90	265	Wanzele	777 45
247	Uytbergen	1,568 60	266	Waterland-Oudeman	2,008 79
248	Velsique-Ruddershove	3,777 70	267	Watervliet	5,677 84
249	Verrebroeck	2,975 65	268	Welden	1,859 36
250	Viane	2,122 68	269	Welle	1,732 11
251	Vinderhaute	2,002 65	270	Wetteren	25,038 23
252	Vleckem	437 95	271	Wichelen	7,282 45
253	Vierzele	2,189 80	272	Wieze	3,317 84
254	Volkegem	829 48	273	Wondelgem	4,270 64
255	Voorde	1,505 81	274	Wontergem	1,487 08
256	Vosselaere	1,072 04	275	Wortegem	4,434 07
257	Vracene	10,603 28	276	Woubrechtgem	1,015 93
258	Vurste	1,988 90	277	Wynckel	4,902 65
259	Vynckt	3,478 13	278	Zelee	27,948 52
260	Wachtebeke	9,631 61	279	Zeveren	1,241 69
261	Waerbeke	474 85	280	Zonnegem	676 48
262	Waerschoot	11,194 14	281	Zulte	2,966 51
265	Waesmunster	12,780 95	282	Zwyndrecht	6,726 17
TOTAL DE LA PROVINCE					1,217,847 59

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	5,471 71	10	Arc-Ainières	2,474 45
2	Aiseau	8,547 98	11	Arquennes	5,103 02
3	Anderlues	7,564 57	12	Asquillies	657 54
4	Angre	3,187 02	13	Athis	1,510 74
5	Angreau	1,257 65	14	Attre	2,395 15
6	Anserœul	2,657 21	15	Aubechies	769 80
7	Antoing	11,429 26	16	Audregnies	2,926 66
8	Anvaing	2,664 53	17	Auloois	1,404 79
9	Arbres-Ponchau	926 31	18	Autreppe	766 26

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTE ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

19	Bailleux	2,024 88	52	Bourlers	1,578 48
20	Bailièvre	743 21	53	Boussoit	1,030 30
21	Bailleul	1,342 31	54	Boussu	24,775 13
22	Baisieux	1,848 30	55	Boussu-lez-Walcourt	2,335 80
23	Barbançon	2,733 85	56	Bouvignies	1,308 26
24	Barry	1,595 57	57	Braffe	1,573 85
25	Basècles	0,525 31	58	Braine-le-Comte	25,989 64
26	Basilly	2,824 84	59	Brasménil	2,184 03
27	Battignies	4,003 12	60	Bray	975 30
28	Baudour	11,408 02	61	Brugelle	0,645 66
29	Baufte	2,177 28	62	Bruyelles	1,882 62
30	Baugnies	1,600 73	63	Brye	825 30
31	Beauwelz	(1) 1,811 09	64	Buissenal	1,184 44
32	Béclers	2,978 84	65	Bury	2,645 20
33	Bellecourt	1,282 50	66	Buvrines	4,614 98
34	Belœil	7,862 90	67	Buzet	1,260 "
35	Bernissart	3,862 60	68	Callenelle	1,810 62
36	Bersillies-l'Abbaye	1,401 42	69	Calonne	2,576 35
37	Bienne-lez-Happart	905 08	70	Cambron-Casteau	1,885 07
38	Biercée	943 89	71	Cambron-Saint-Vincent	2,740 00
39	Biesme-sous-Thuin	625 57	72	Carnières	6,870 78
40	Biévène	5,001 78	73	Casteau	4,712 34
41	Blandain	5,403 20	74	Celles	4,421 82
42	Blaregnies	2,465 62	75	Chapelle-à-Oie	987 28
43	Blaton	6,040 97	76	Chapelle-à-Wattines	2,171 22
44	Blaugies	3,867 03	77	Chapelle-lez-Herlaimont	7,747 51
45	Bléharies	2,775 64	78	Châtelet	38,250 12
46	Blicquy	3,690 72	79	Châtelineau	24,735 84
47	Boignéc	871 17	80	Chaussée-Notre-Dame	2,508 37
48	Bois-de-Lessines	2,677 75	81	Chereq	3,271 63
49	Bois-d'Haine	2,047 71	82	Chièvres	10,040 85
50	Bouffoulx	0,727 54	83	Ciply	1,455 60
51	Bougnies	967 67	84	Corde	730 45

(1) Chiffre rectifié.

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	---	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

85	Couillet	17,782 88	118	Farciennes	8,005 70
86	Courcelles	16,614 49	119	Faurœux	773 16
87	Cour-sur-Heure.	651 57	120	Fayt-le-Franc	1,531 09
88	Croix-lez-Rouveroy	804 32	121	Fayt-lez-Seneffe	10,058 07
89	Cuesmes	14,078 15	122	Feluy	8,050 06
90	Dampremy	16,545 70	123	Fleurus	16,972 80
91	Dergneau.	968 52	124	Flobecq	8,352 84
92	Deux-Acren	5,073 40	125	Fontaine-Valmont.	2,256 06
93	Donstienne	1,170 68	126	Fontenoy.	708 76
94	Écaussines-d'Enghien.	12,454 11	127	Forchies-la-Marche	4,517 38
95	Écaussines-Lalaing.	2,055 06	128	Forest.	1,345 06
96	Ellezelles.	6,280 02	129	Forges	2,380 05
97	Ellignies-les-Frasnes.	300 03	130	Fouleng	659 77
98	Ellignies-Sainte-Anne.	2,050 74	131	Fourbechies	1,026 56
99	Elouges	10,545 62	132	Fransnes-lez-Buissenal	8,146 86
100	Espinois	1,256 52	133	Frasnes-lez-Gosselies	5,166 11
101	Erbaut	822 52	134	Froid-Chapelle	4,122 04
102	Erbisœul.	1,567 15	135	Froidmont	2,405 60
103	Ere.	1,655 28	136	Froyennes	4,658 48
104	Erpion	759 27	137	Gages.	1,252 12
105	Erquelinnes.	5,307 97	138	Gallaix	556 78
106	Erquennes	1,570 56	139	Gaurrain-Ramecroix.	4,842 12
107	Escanaffles	5,825 16	140	Genly.	1,507 14
108	Esplechin.	2,460 44	141	Gerpennes	6,758 63
109	Esquelmes	759 03	142	Ghislenghien	2,550 03
110	Estaimbourg	3,116 28	143	Ghlin	9,400 26
111	Estaimpuis	2,564 68	144	Ghoy	3,195 45
112	Estinnes-au-Mont	4,381 73	145	Gibecq	1,164 16
113	Estinnes-au-Val	2,623 87	146	Gilly.	44,402 81
114	Eugies.	4,217 45	147	Givry.	5,333 07
115	Everbecq.	4,571 90	148	Godarville	2,180 97
116	Evregnies	1,462 58	149	Goegnies-Chaussée	1,049 56
117	Familleureux	2,570 57	150	Gondregnies	1,201 81

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

151	Gosselies	30,511 55	184	Hertain	703 07
152	Gottignies	1,681 57	185	Hollain	3,453 39
153	Gougnies	2,445 64	186	Horrués	6,795 18
154	Gouy-lez-Piéton	5,619 41	187	Houdeng-Aimeries	12,497 51
155	Gozée	3,410 51	188	Houdeng-Goegnies	12,408 34
156	Grandglise	2,272 44	189	Houtaing	1,605 53
157	Grandmetz	1,401 36	190	Hoves	5,020 65
158	Grandreng	3,651 38	191	Howardries	1,405 46
159	Grandrieux	2,036 53	192	Huissignies	2,285 44
160	Grosage	1,316 57	193	Hyon	4,221 41
161	Guegnies	1,290 07	194	Irchonwelz	1,876 18
162	Hacquegnies	1,525 02	195	Isières	1,400 08
163	Haine-Saint-Paul	7,771 57	196	Jamioulx	1,976 03
164	Haine-Saint-Pierre	8,277 00	197	Jollain-Merlin	1,777 40
165	Hainin	1,509 75	198	Joneret	1,153 67
166	Ham-sur-Meuse	6,126 73	199	Jumet	47,907 51
167	Hantes-Wihéries	2,018 77	200	Jurbise	2,575 09
168	Harchies	3,148 04	201	Kain	6,952 11
169	Harmignies	2,320 98	202	Labuissière	3,490 44
170	Harvengt	2,342 94	203	Ladeuze	2,006 66
171	Haulchin	2,740 08	204	Lahamaide	1,454 54
172	Hautrages	4,365 90	205	Labestre	6,873 10
173	Havay	2,451 12	206	La Louvière	25,806 30
174	Havinnes	1,084 06	207	Lamain	1,471 50
175	Havré	6,561 65	208	Lambusart	1,468 85
176	Hellebecq	1,249 25	209	Landelies	2,551 99
177	Hennuyères	2,611 63	210	Lanquesaint	732 .
178	Hénripont	608 50	211	Laplaigne	2,258 93
179	Hensies	4,537 38	212	Leernes	2,932 62
180	Heppignies	1,849 67	213	Leers-et-Fosteau	945 20
181	Hérchies	5,020 95	214	Leers-Nord	2,015 42
182	Hérinnes	2,540 66	215	Lens	6,584 16
183	Hérquegies	776 93	216	Lesdain	1,104 64

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

217	Leugnies	1,261 43	250	Mesvin	1,147 45
218	Leval-Chaudeville	1,086 41	251	Mévergnis	1,734 46
219	Leval-Trahegnies	2,682 46	252	Mignault	2,401 70
220	Liberchies	1,685 68	253	Molembaix	2,861 70
221	Ligne	1,843 22	254	Momignies	5,478 81
222	Lobbès	7,405 86	255	Monceau-Imbrichies	1,067 45
223	Lodelinsart	22,902 05	256	Monceau-sur-Sambre	15,801 41
224	Lombise	1,619 27	257	Montbliard	1,050 46
225	Lompret	585 05	258	Montignies-le-Tilleul	6,909 16
226	Loverval	1,281 90	259	Montignies-lez-Lens	2,514 66
227	Luttre	2,252 71	260	Montignies-Saint-Christophe	1,440 33
228	Macon	2,721 50	261	Montignies-sur-Roc	2,224 45
229	Macquenoise	1,958 61	262	Montignies-sur-Sambre	26,950 58
230	Maffles	5,506 35	263	Montroël-sur-Haine	2,407 21
231	Mainvault	2,730 50	264	Montroël-au-Bois	1,474 40
232	Maisières	2,895 62	265	Mont-Sainte-Aldegonde	1,850 83
233	Marbaix	1,870 54	266	Mont-Saint-Aubert	1,766 82
234	Marche-lez-Écaussinnes	5,537 38	267	Mont-Sainte-Geneviève	1,129 75
235	Marchienne-au-Pont	40,804 50	268	Mont-sur-Marchienne	13,153 33
236	Marchipont	287 62	269	Morlanwelz	15,459 47
237	Marcinelle	24,524 51	270	Moulbaix	1,454 33
238	Narcq	3,779 87	271	Mourcourt	3,442 26
239	Marquain	2,603 43	272	Moustier	2,260 04
240	Masnuy-Saint-Jean	2,203 65	273	Naast	5,104 07
241	Masnuy-Saint-Pierre	1,142 48	274	Nalinnes	5,857 25
242	Maubray	2,540 12	275	Néchin	5,995 01
243	Maulde	5,211 59	276	Neufmaisons	1,554 46
244	Maurage	1,245 85	277	Neufvilles	5,485 09
245	Melles	810 85	278	Nimy	9,018 45
246	Mellet	3,048 87	279	Noirchain	756 14
247	Merbes-le-Château	5,631 94	280	Nouvelles	1,105 26
248	Merbes-Sainte-Marie	1,205 67	281	Obaix	1,600 40
249	Meslin-l'Évêque	2,580 09	282	Obigies	1,517 62

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

283	Obourg	5,668 02	310	Rance	4,984 81
284	Oedeughien	2,309 75	317	Ransart	7,023 18
285	Ogy	1,604 07	318	Rebaix	2,263 88
286	Ollignies	5,025 45	319	Renlies	1,769 18
287	Onnezies	711 11	320	Ressaix	1,315 90
288	Orcq	2,150 68	321	Rèves	2,440 82
289	Ormeignies	2,045 84	322	Rièzes-lez-Chimay	1,162 33
290	Ostiches	1,827 19	323	Robechies	514 92
291	Papegnies	1,122 97	324	Roisin	5,039 06
292	Pecq	7,113 11	325	Rongy	3,008 90
293	Peissant	1,550 04	326	Ronquière	3,053 84
294	Péronnes-lez-Antoing	2,392 08	327	Roucourt	5,054 86
295	Péronnes-lez-Binche	2,050 96	328	Rouveroy	1,977 52
296	Petit-Enghien	5,600 52	329	Roux	14,690 93
297	Petit-Rœulx	1,615 72	330	Rumes	3,927 72
298	Petit-Rœulx-lez-Nivelles	864 08	331	Rumillies	1,706 43
299	Piéton	2,207 15	332	Saint-Amand	2,500 61
300	Pipaix	3,032 29	333	Saint-Denis	2,451 10
301	Pironchamps	2,821 65	334	Saint-Ghislain	21,207 32
302	Pommerœul	5,088 86	335	Saint-Léger	1,929 28
303	Pont-à-Celles	4,171 66	336	Saint-Maur	937 33
304	Pont-de-Loup	2,474 51	337	Saint-Pierre-Capelle	2,808 93
305	Popuelles	808 60	338	Saint-Remy	1,157 94
306	Poltes	3,766 67	339	Saint-Sauveur	2,339 34
307	Presles	3,428 82	340	Saint-Symphorien	3,975 38
308	Quartes	754 72	341	Saint-Vaast	3,120 01
309	Quévaucamps	5,275 25	342	Salles	1,181 06
310	Quéry-le-Grand	2,165 89	343	Sars-la-Bruyère	1,979 75
311	Quéry-le-Petit	1,978 21	344	Sars-la-Buissière	1,746 77
312	Quiévrain	15,452 71	345	Seloignes	2,777 57
313	Ragnies	1,842 35	346	Seneffe	16,989 08
314	Rameignies	702 45	347	Silly	5,330 73
315	Rameignies-Chin	2,735 61	348	Sirault	5,662 43

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

549	Sivry	8,077 44	381	Vergnies	1,025 60
550	Solre-Saint-Géry	5,050 97	382	Yezou.	1,712 91
551	Solre-sur-Sambre	5,696 11	385	Viesville	2,246 58
552	Souvret	5,062 56	384	Ville-Pommerœul	1,871 98
553	Spiennes	891 55	385	Villerot	072 77
554	Stambruges	4,057 29	386	Villers-la-Tour	1,112 45
555	Steenkerque.	2,069 99	387	Villers-Notre-Dame	576 76
556	Strée	2,842 51	388	Villers-Perwin	1,640 48
557	Strépy	6,441 85	389	Villers-Potteries	1,523 41
558	Taintignies	4,005 08	390	Villers-Saint-Amand	1,543 21
559	Templeuve	8,695 24	391	Villers-Saint-Ghislain.	1,226 07
560	Thieu	1,016 76	392	Ville-sur-Haine	1,076 26
561	Thieulain	1,524 07	395	Virelles	2,055 72
562	Thieusies.	5,655 74	394	Wadelincourt	788 05
563	Thiméon.	1,551 55	395	Wagnelée	1,477 29
564	Thimougies.	804 11	396	Wanfercée-Baulet.	6,578 13
565	Thirimont	1,891 51	397	Wangenes	1,166 62
566	Thoricourt	2,052 70	398	Wannebecq	1,555 87
567	Thuillies	4,282 75	399	Warchin	1,509 51
568	Thuin.	16,450 47	400	Warcoing	5,595 58
569	Thulin	7,557 86	401	Warquignies	2,769 01
570	Thumaide	1,766 52	402	Wasmès-Audemetz-Briffœuil	2,109 50
571	Tongre-Notre-Dame	2,621 58	405	Wasmuël.	4,216 52
572	Tongre-Saint-Martin	650 86	404	Wattripont	1,953 56
575	Tourpes	2,797 68	405	Waudrez.	2,752 52
574	Trazegnies	5,918 63	406	Wayaux	696 52
575	Trivières	2,855 47	407	Wez-Velvain	2,958 22
576	Vaulx-lez-Chimay	405 90	408	Wiers.	6,772 67
577	Vaulx-lez-Tournai.	5,505 55	409	Wiheries.	5,995 56
578	Velaines	5,056 07	410	Willaupuis	981 56
579	Vellereille-lez-Brayeux	2,046 05	411	Willemeau	1,280 46
580	Vellereille-le-Sec	520 28	412	Wodecq	4,081 92
TOTAL DE LA PROVINCE.					1,730,954 62

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée	1,431 50	54	Bettincourt	424 86
2	Acosse.	581 11	55	Beyne-Ifeusay	3,720 74
3	Aineffe	491 91	56	Bierset	848 41
4	Alleur.	1,460 77	57	Bilstain	3,139 46
5	Amay.	5,181 30	58	Bleret.	484 20
6	Ampsîn	2,827 70	59	Boëlhe	576 80
7	Andrimont	0,118 19	40	Boirs	1,661 06
8	Angleur	11,630 56	41	Bois-Borsu	1,554 31
9	Ans-et-Glain	15,263 72	42	Bolland	1,473 61
10	Antheit	4,609 52	43	Bombaye.	684 83
11	Anthlises	1,810 52	44	Boncelles.	1,442 08
12	Argenteau	2,514 05	45	Borlez.	727 48
13	Attenhoven	1,035 16	46	Bovenistier	407 34
14	Aubel.	10,472 61	47	Bra	787 97
15	Avennes	840 48	48	Braives	1,250 45
16	Avernas-le-Beauduin	822 90	49	Bressoux	5,212 89
17	Avin	975 03	50	Burdinne.	1,501 00
18	Avins (Les)	870 25	51	Celles.	1,063 64
19	Awans	1,350 29	52	Cerexhe-Heuseux	1,690 38
20	Awirs.	2,367 06	53	Chapon-Seraing	801 52
21	Ayeneux	2,760 66	54	Chaineux	4,284 90
22	Aywaille	4,299 48	55	Charneux.	6,935 91
23	Baelen	8,125 65	56	Chaudfontaine	5,787 23
24	Bas-Oha	1,980 30	57	Chénée	15,685 80
25	Basse-Bodeux	705 22	58	Cheratte	4,787 .
26	Battice	7,501 14	59	Chevron	615 .
27	Beaufays	1,864 07	60	Chokier	2,887 04
28	Bellaire	1,553 78	61	Ciplet.	700 87
29	Ben-Ahin	4,257 51	62	Clavier	4,001 12
30	Bergilers.	820 50	63	Clermont (Verviers)	5,455 08
31	Berloz.	599 06	64	Clermont (Huy)	1,734 53
32	Berneau	1,130 99	65	Comblain-au-Pont	3,124 15
33	Bertée	442 58	66	Cornesse.	4,452 69

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

67	Couthuin.	3,090 58	100	Fosse	623 13
68	Cras-Avernas	823 48	101	Fouron-le-Comte.	2,527 02
69	Crehen	752 34	102	Fouron-Saint-Martin	1,352 67
70	Crisnée	683 30	103	Fouron-Saint-Pierre.	530 94
71	Dalhem	2,004 51	104	Fraipont	3,177 66
72	Darion	72 54	105	Fraiture	780 42
73	Dison	45,601 58	106	Francorchamps	1,106 31
74	Donceel	751 24	107	Freloux.	74 79
75	Ehein	665 20	108	Fumal	857 12
76	Elixem	270 88	109	Geer.	257 65
77	Ellemelle.	544 03	110	Gemmenich	3,096 30
78	Embourg	5,283 18	111	Gleixhe.	421 74
79	Embresin.	605 70	112	Gleize (la)	1,000 60
80	Engis.	3,827 52	113	Glons	3,003 05
81	Ensival	10,541 43	114	Goë.	1,387 58
82	Ernonheid	225 57	115	Gonzé-Andoumont	652 18
83	Esneux	4,443 52	116	Grâce-Berleur.	3,947 07
84	Evegnée	423 07	117	Grandaxhe.	480 67
85	Fairon-Comblain	1,550 09	118	Grand-Hallet.	980 06
86	Fallais	1,445 21	119	Grand-Rechain	2,264 06
87	Feneur	551 80	120	Grandville.	456 68
88	Ferrière	1,404 20	121	Grivegnée	15,852 53
89	Fexhe-le-Haut-Clocher	1,412 91	122	Haccourt	2,244 73
90	Fexhe-Slins	1,777 16	123	Hamoir.	1,703 50
91	Filot	496 45	124	Haneffe.	966 20
92	Fize-Fontaine.	768 50	125	Hannesche.	687 08
93	Fize-le-Marsal	465 76	126	Hannut.	5,373 82
94	Flémalle-Grande.	5,274 78	127	Harzé	942 50
95	Flémalle-Haute	4,110 11	128	Henri-Châpelle	4,172 85
96	Fléron	2,525 30	129	Hermalle-sous-Argenteau	2,540 26
97	Flône	587 90	130	Hermalle-sous-Huy	2,680 01
98	Fooz	508 43	131	Hermée.	1,070 52
99	Forêt	8,126 24	132	Héron	1,501 16

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

133	Herstal	28,342 47	166	Lens-Saint-Servais	101 03
134	Heure-le-Romain	1,381 98	167	Lens-sur-Geer	587 24
135	Heusy	3,558 08	168	Lierneux	2,758 83
136	Hodeige	440 98	169	Liers	736 58
137	Hody	1,251 75	170	Ligney	515 55
138	Hognoul	1,309 51	171	Limbourg	9,474 70
139	Hollogne-aux-Pierres	5,347 60	172	Limont	1,203 13
140	Hollogne-sur-Geer	1,115 07	173	Lincent	1,007 70
141	Homhourg	3,151 56	174	Linchet	102 18
142	Horion-Hozémont	3,844 04	175	Lixhe	1,201 52
143	Housse	1,380 51	176	Loncin	1,340 00
144	Houtain-l'Évêque	919 05	177	Lorcé	550 09
145	Houtain-Saint-Siméon	1,037 96	178	Lonveignée	2,520 02
146	Huccorgne	876 34	179	Magnée	454 05
147	Jalhay	1,909 71	180	Marchin	6,766 41
148	Jehay-Bodegnée	2,479 99	181	Marneffe	1,021 30
149	Jemeppe	10,305 82	182	Meeffe	1,102 47
150	Jeneffe	043 65	183	Melin	1,546 25
151	Julémont	735 08	184	Membach	2,063 28
152	Jupille	9,098 74	185	Merdorp	800 20
153	Juprelle	975 82	186	Micheroux	507 02
154	Kemexhe	442 70	187	Milmorte	912 68
155	Laer	446 58	188	Modave	1,368 78
156	Lambermont	4,658 60	189	Mohat	1,255 45
157	Lamine	592 25	190	Momalle	1,452 74
158	Lamontzée	557 17	191	Mons	5,225 55
159	Landen	3,022 84	192	Montegnée	6,815 56
160	Landenne	1,508 70	193	Montzen	4,534 57
161	Lantin	582 15	194	Moresnet	1,876 24
162	Lantremange	655 67	195	Mortier	1,887 39
163	Latine	1,158 51	196	Mortroux	775 87
164	Lavoir	617 91	197	Moulant	880 87
165	Lens-Saint-Remy	1,794 06	198	Moxhe	872 65

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

199	Nandrin	2,232 08	232	Pousset.	810 50
200	Neerhespen	374 99	233	Queue-du-Bois	1,405 07
201	Neerlanden	317 70	234	Racour	1,308 03
202	Neerwinden	578 43	235	Rahier	455 72
203	Nessonvaux	2,877 70	236	Ramelot	418 53
204	Neufchâteau	2,009 62	237	Ramet-Yvoz	5,026 81
205	Neuville-en-Condroz.	1,820 12	238	Reid (la)	1,624 56
206	Neuville-sur-Meuse	481 18	239	Remersdael	1,674 04
207	Noville.	309 77	240	Remicourt	805 10
208	Ocquier.	1,497 55	241	Retinne.	1,396 29
209	Odeur	756 58	242	Richelle	849 88
210	Oleye	1,058 08	243	Rocour	1,828 53
211	Olne.	0,748 76	244	Roloux	580 61
212	Omäl	307 62	245	Romsée.	1,605 97
213	Ombret-Rawsa	880 55	246	Rosoux-Crenwick	711 73
214	Oreye	1,391 85	247	Rotheux-Rimière.	1,176 15
215	Oteppe.	805 11	248	Rumsdorp	245 96
216	Othée	1,204 45	249	Saint-André	1,032 51
217	Ouffet	2,373 53	250	Saint-Georges.	6,287 41
218	Ougrée.	17,561 03	251	Saint-Nicolas	4,177 70
219	Oupeye.	1,328 33	252	Saint-Remy	1,296 82
220	Outrelouxhe	203 13	253	Saint-Séverin	1,002 56
221	Overhespen	442 01	254	Saive	2,080 44
222	Overwinden	424 55	255	Sarts	2,077 02
223	Paifve	495 25	256	Scilles	6,094 45
224	Pailhe	1,582 80	257	Seny	937 05
225	Pellaines	558 79	258	Seraing-sur-Meuse	60,288 49
226	Pepinster	7,095 51	259	Seraing-le-Château	537 21
227	Petit-Ballet	486 04	260	Sippenaeken	704 03
228	Petit-Rechain.	7,660 11	261	Slins	1,182 43
229	Plaineveaux	1,221 73	262	Soheit-Tinlot.	1,174 43
230	Polleur	2,132 71	263	Soiron	1,810 11
231	Poucet	273 33	264	Soumagne.	4,336 04

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

265	Sprimont	5,603 74	297	Villers-Saint-Siméon.	454 27
266	Stembert	4,002 11	298	Vinalmont	2,111 53.
267	Stoumont	484 08	299	Visé.	8,135 80
268	Strée	1,553 40	300	Vissoul	200 38
269	Tavier	2,427 08	301	Vivegnis	1,705 80
270	Terwagne	783 00	302	Voroux-Goreux	094 71
271	Teuven	1,403 00	303	Voroux-lez-Liers	061 85
272	Theux	10,478 80	304	Voltem.	2,782 07
273	Thimister	7,325 70	305	Vyle-et-Tharoul	958 70
274	Thisnes.	2,335 50	306	Waleffes (Les).	1,543 05
275	Thys	505 05	307	Walsbets	358 74
276	Tignée.	434 55	308	Wamont	1,200 02
277	Tihange	3,204 02	309	Wandre	5,038 32
278	Tilff.	3,289 14	310	Wanghe	188 37
279	Tilleur	11,231 90	311	Wanne.	888 11
280	Tourinne	259 19	312	Wanze	1,513 80
281	Trembleur.	2,560 10	313	Wanzin	450 44
282	Trognée	012 87	314	Waremmé.	9,696 74
283	Vaux et-Borset.	1,210 .	315	Waret-l'Évêque	638 64
284	Vaux-sous-Chèvremont	6,568 12	316	Warnant-Dreyc	1,447 25
285	Velroux.	443 35	317	Warsage	1,535 10
286	Verlaine	2,053 27	318	Warzée	678 17
287	Viemme	850 03	319	Wasseiges	2,220 15
288	Vierset-Barse	2,797 20	320	Wegnez	2,583 35
289	Vieux-Ville	285 08	321	Welkenraedt	1,937 15
290	Vieux-Waleffe.	587 00	322	Werbomont	160 39
291	Ville-en-Hesbaye.	1,011 15	323	Wezeren	206 91
292	Villers-aux-Tours.	450 57	324	Wihogne	472 80
293	Villers-le-Bouillet.	1,806 32	325	Xhendelesse	1,022 72
294	Villers-l'Évêque	1,400 50	326	Xhendremael	905 77
295	Villers-le-Peuplier	853 06	327	Xhoris	1,141 09
296	Villers-le-Temple.	1,720 33	328	Yernée-Fraineux.	499 00
TOTAL DE LA PROVINCE.					868,928 69

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achol	1,033 30	34	Curange	2,586 80
2	Aelst	451 15	35	Cuttecoven	296 21
3	Alken	4,651 66	36	Diepenbeek	4,024 36
4	Asch	465 20	37	Dilsen	1,502 17
5	Dasheers	225 66	38	Donck	982 42
6	Bassange	1,460 54	39	Duras	517 19
7	Beeck	701 70	40	Eben-Emael	1,735 01
8	Beeringen	2,821 74	41	Eelen	1,180 92
9	Berboeck	517 90	42	Ellicom	530 55
10	Berg	425 87	43	Engelmanshoven	350 84
11	Berlingen	561 50	44	Eygenbilsen	1,216 57
12	Beverloo	1,173 58	45	Eysden	420 54
13	Beverst	468 42	46	Exel	1,588 76
14	Bilsen	5,766 90	47	Fall-M'heer	1,167 08
15	Binderveld	459 40	48	Fologne	550 77
16	Bocholt	1,888 10	49	Freeren	916 02
17	Bommershoven	720 05	50	Frésin	542 13
18	Borloo	615 92	51	Gelinden	1,484 35
19	Boorsheim	1,245 30	52	Gellick	505 52
20	Bouckhout	240 52	53	Genck	1,020 63
21	Bourg-Léopold	4,044 54	54	Genoels-Elderen	369 93
22	Brée	5,618 81	55	Gerdingen	443 90
23	Brouckom	557 73	56	Gingelom	1,776 07
24	Brusthem	1,827 25	57	Gors-op-Leeuw	1,135 22
25	Buvingen	537 08	58	Gorssum	464 62
26	Canne	978 61	59	Gossoncourt	428 56
27	Caulille	483 05	60	Gothem	344 93
28	Coninxheim	473 31	61	Goyer	1,710 70
29	Corswarem	740 17	62	Grand-Brogel	584 38
30	Cortesse	3,052 00	63	Grand-Jamine	839 50
31	Corthys	382 40	64	Grand-Looz	140 52
32	Cosen	672 16	65	Grand-Spauwen	611 35
33	Coursel	1,707 09	66	Gruitrode	804 08

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	---	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

67	Guygoven	701 80	100	Laucklaer	696 05
68	Haelen	2,845 47	101	Lenth	1,181 49
69	Halmael	207 42	102	Lille-St-Hubert	1,106 68
70	Hamont	2,354 87	103	Linckhout	688 52
71	Hechtel	998 47	104	Lommel	2,489 97
72	Helchteren	542 09	105	Looz	5,560 37
73	Heers	1,098 77	106	Lowaige	1,048 95
74	Hees	346 22	107	Loxbergen	739 53
75	Hendrieken	140 58	108	Lummen	3,559 60
76	Henis	503 07	109	Mall	362 02
77	Heppen	615 80	110	Marhonne	1,332 69
78	Herck-la-Ville	5,948 19	111	Martenslinde	295 91
79	Herck-St-Lambert	1,847 05	112	Mechelen	2,440 53
80	Herderen	808 85	113	Meeswyck	587 96
81	Hern-St-Hubert	319 51	114	Neeuwen	722 84
82	Herstappe	267 44	115	Meldert	698 57
83	Herten	250 81	116	Membruggen	457 06
84	Heure-le-Tiexhe	300 23	117	Mettecoven	238 96
85	Heusden	1,493 40	118	Mielen-sur-Aelst	625 07
86	Hex	772 07	119	Millen	837 85
87	Hoelbeek	268 56	120	Molen-Beersel	755 50
88	Hoesselt	2,670 51	121	Montenaeken	2,197 61
89	Horpmael	804 10	122	Mopertingen	625 91
90	Houppertingen	1,528 15	123	Munsterbilsen	1,457 20
91	Houthaelen	1,222 65	124	Muysen	235 03
92	Jesseren	382 .	125	Nederheim	719 53
93	Kerkom	716 08	126	Neerglabbeek	109 49
94	Kermpt	1,257 47	127	Neerhaeren	654 16
95	Kerniel	813 15	128	Neeroeteren	1,911 07
96	Kessenich	759 77	129	Neerpelt	1,626 22
97	Kinroye	776 25	130	Neerrepen	658 12
98	Lanaeken	4,863 58	131	Niel (près d'Asch)	252 01
99	Lanaye	1,355 85	132	Niel (près de St-Trond)	1,092 12

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

133	Nieuwerkerken	459 07	100	Schuelen	1,320 25
134	Oostham	1,150 02	167	S'Heeren Elderen	891 62
135	Opglabbeek	450 21	168	Sichen-Sussen-Bolié	1,480 54
136	Opgrimby	483 90	169	Sluse	706 20
137	Ophcers	382 10	170	Spalbeek	500 07
138	Ophoven	1,618 48	171	Stevoort	1,489 55
139	Oppitter	721 53	172	Stockheim	2,488 68
140	Opoeteren	797 48	173	Stockroye	473 88
141	Ordange	804 07	174	Sutendael	686 81
142	Otrange	676 69	175	Tessenderloo	3,517 40
143	Overpelt	1,609 70	176	Tongerloo	965 86
144	Overrepen	740 01	177	Ulbeek	504 92
145	Pael	1,983 53	178	Uyckhoven	600 11
146	Peer	3,148 56	179	Vechmael	904 05
147	Petit-Brogel	568 44	180	Veldwezelt	1,089 11
148	Petit-Jaminc	387 14	181	Velm	1,791 47
149	Petit-Spauwen	248 02	182	Vliermael	1,052 88
150	Pirange	517 60	183	Vliermael-Roodt	769 07
151	Quaedmechelen	1,193 "	184	Vlytingen	1,110 82
152	Reckheim	3,155 71	185	Voordt	552 22
153	Reppel	450 33	186	Vroenhoven	1,473 38
154	Riempst	400 19	187	Vucht	563 21
155	Rixingen	412 02	188	Waltwilder	680 08
156	Roclenge (Looz)	300 10	189	Wellen	2,787 "
157	Roclenge-sur-le-Jaer	2,478 82	190	Werm	264 87
158	Rommershoven	280 58	191	Weyer	530 65
159	Rosmeer	407 54	192	Widoye	312 10
160	Rothem	1,257 12	193	Wilderen	283 04
161	Rünckelen	268 09	194	Wimmertingen	488 40
162	Russon	1,401 29	195	Wintershoven	408 36
163	Ryckel	386 11	196	Wonck	1,595 04
164	Ryckhoven	673 71	197	Wychmael	637 35
165	Schalkhoven	467 48	198	Wyshaegen	126 06

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

100	Zeelhem	714 78	201	Zolder	1,943 01
200	Zepperen	1.649 18	202	Zonhoven	3,245 61
TOTAL DE LA PROVINCE.					227,171 71

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	644 80	27	Borlon	840 11
2	Amonincs	595 62	28	Bovigny	888 20
3	Anliez	1,071 90	29	Bras.	846 52
4	Anloy	447 73	50	Bulles (les).	773 90
5	Arbrefontaine.	507 86	31	Champlon	740 03
6	Arville	1,151 25	52	Chanly	1,757 02
7	Assenois	1,108 55	53	Chassepierre	1,223 52
8	Attert	2,088 05	54	Châtillon	1,222 85
9	Aubange	3,258 75	55	Cherain.	1,196 50
10	Autelhas	2,512 19	56	Chiny	1,038 35
11	Awenne	1,175 79	57	Corbion	1,054 53
12	Aye	1,270 93	58	Cugnon	1,103 27
13	Bagimont	315 18	59	Dampicourt	1,249 02
14	Bande	796 79	40	Daverdisse.	428 28
15	Barvaux	1,949 76	41	Dochamps	573 06
16	Beausaint	1,272 03	42	Dohan	558 54
17	Befle	258 88	43	Durbuy.	981 47
18	Beho	741 39	44	Erezée	743 84
19	Bellefontaine.	1,875 45	45	Erneuville	655 71
20	Bende	662 05	46	Etalle	2,837 42
21	Bertogne	436 77	47	Ethe.	2,737 11
22	Bertrix	2,720 80	48	Fauvillers	1,600 10
23	Bilain	587 67	49	Fays-le-Veneurs	1,110 42
24	Bleid	2,262 15	50	Flamierge	1,025 98
25	Bomal	715 72	51	Florenville.	4,252 67
26	Donnert	1,700 52	52	Forrière	1,145 72

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

53	Framont	405 75	86	Houffalise	3,341 56
54	Freux	794 03	87	Humain	827 27
55	Gembes	356 17	88	Izel	2,468 04
56	Gérouville	2,165 60	89	Izier	601 25
57	Grand-Halleux	953 03	90	Jamoigne	2,165 04
58	Grandhan	1,517 99	91	Jéhonville	928 45
59	Grandménil	522 35	92	Juseret	1,359 66
60	Grapfontaine	758 62	93	Lacuisine	1,200 74
61	Grune	728 81	94	Lamorteau	1,258 28
62	Grupont	574 45	95	Laroche	2,837 26
63	Guirsch	826 06	96	Latour	1,005 07
64	Habay-la-Neuve	5,778 27	97	Lavacherie	705 05
65	Habay-la-Vieille	1,500 17	98	Léglise	1,022 26
66	Habergy	1,520 73	99	Libin	1,236 67
67	Hachy	1,674 10	100	Limerlé	1,045 05
68	Halanzy	2,791 05	101	Lompré	853 59
69	Halleux	176 55	102	Longchamps	976 37
70	Hamipré	610 54	103	Longlier	1,495 64
71	Hampteau	328 64	104	Longwilly	1,009 16
72	Hargimont	838 10	105	Mabompré	578 07
73	Harre	650 "	106	Malempré	179 82
74	Harsin	594 01	107	Marche	10,172 56
75	Hatrival	1,017 87	108	Marcourt	660 45
76	Hautfays	715 15	109	Marenne	648 24
77	Heinsch	1,659 98	110	Martelange	1,717 45
78	Herbeumont	1,089 94	111	Masbourg	345 57
79	Heid	628 56	112	Meix-devant-Virton	1,570 15
80	Hives	400 78	113	Meix-le-Tige	887 38
81	Hodister	627 10	114	Nellier	1,279 64
82	Hollange	1,344 04	115	Messancy	5,021 77
83	Hompré	886 81	116	Noircy	361 38
84	Hondelange	1,666 80	117	Mont	842 69
85	Hotton	1,854 86	118	Mont-le-Ban	563 57

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

119	Morhet.	408 73	152	Rulles	2,032 11
120	Mormont	514 52	153	Sainte-Cécile	1,745 51
121	Muno	2,000 33	154	Saint-Hubert	6,604 02
122	Musson.	2,676 71	155	Saint-Léger	4,190 14
123	Mussy-la-Ville.	1,509 36	156	Saint-Mard.	2,101 26
124	My	083 94	157	Sainte-Marie (Étalle)	1,211 03
125	Nassogne	1,594 45	158	Sainte-Marie (Neufchâteau).	900 63
126	Neufchâteau	8,007 .	159	Saint-Médard.	577 75
127	Nives	908 29	160	Saint-Pierre	1,028 80
128	Nobressart.	1,256 02	161	Samré	761 67
129	Noirefontaine	657 88	162	Sensenruth.	602 35
130	Noville	1,087 58	163	Sibret	005 58
131	Ochamps	741 25	164	Sohier	1,009 87
132	Odeigne.	261 07	165	Soy	1,050 86
133	Offagne.	754 45	166	Straimont.	790 08
134	On	506 79	167	Sugny	1,372 10
135	Opont	1,116 82	168	Suxy	531 60
136	Orgeo	1,202 63	169	Tailles (les).	337 13
137	Ortho	1,019 93	170	Tavigny	1,282 67
138	Paliseul.	2,475 57	171	Tellin	1,069 10
139	Petithier	340 22	172	Tenneville.	916 68
140	Porcheresse	430 77	173	Termes.	666 11
141	Pussemanage	651 77	174	Thiaumont.	1,010 82
142	Rachecourt.	1,004 68	175	Tillet	1,135 62
143	Recogne	1,043 61	176	Tintange	814 01
144	Redu	894 80	177	Tintigny	2,496 13
145	Remagne	484 15	178	Tœrnich	1,072 52
146	Rendeux	1,096 74	179	Tobogne	1,117 77
147	Robelmont.	520 54	180	Tontelange	860 77
148	Rochehaut.	384 56	181	Torgny.	965 51
149	Rœssegny	1,143 13	182	Tournay	1,089 12
150	Roy.	747 31	183	Transinne.	540 74
151	Ruelle	1,540 29	184	Ucimont	403 46

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

185	Vance	1,251 24	104	Villers-Sainte-Geotrude	218 05
186	Vauxchavanne.	472 20	105	Virton	9,367 23
187	Vesqueville.	283 58	106	Vivy.	578 54
188	Vielsalm	3,738 37	107	Waha	1,684 45
189	Villance.	1,325 48	108	Wardin.	1,371 13
100	Villers-devant-Orval.	1,952 85	109	Wellin	2,556 08
191	Villers-la-Bonne-Eau	1,079 07	200	Wéris	715 53
192	Villers-la-Loue	1,671 70	201	Wibrin.	805 63
193	Villers-sur-Semois	938 15	202	Witry	813 21
TOTAL DE LA PROVINCE. . . .					206,444 31

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achéne	1,548 24	20	Baronville	789 76
2	Agimont.	1,136 90	21	Barvaux-Condroz	1,310 16
3	Aisémont.	811 86	22	Beauraing	6,406 42
4	Alle	617 78	23	Beez	854 05
5	Ambly	443 05	24	Belle-Fontaine	188 72
6	Andenne	18,578 56	25	Berzé	924 84
7	Anhée.	1,202 24	26	Beuzet	1,210 99
8	Annevoie-Rouillon.	2,954 42	27	Bierwart	654 29
9	Anseremme	2,210 26	28	Biesme	2,920 14
10	Anthée	2,600 31	29	Biesmerée	1,062 42
11	Arbre	2,022 87	30	Bièvre.	1,034 34
12	Assche-en-Refail	1,161 74	31	Bioul	2,168 94
13	Assesse	3,531 43	32	Blaimont.	265 60
14	Aublin	1,096 57	33	Boban.	823 76
15	Auvelais	7,722 43	34	Bois-de-Villers	2,044 80
16	Aye-et-Auffe.	582 17	35	Boline-Harlue	724 22
17	Baillamont	242 .	36	Bonheffe	1,152 01
18	Baillonville	978 19	37	Boninnes.	980 83
19	Balâtre	1,384 09	38	Bonsin	952 51

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

39	Bossière	1,781 63	72	Custinne	575 90
40	Bothey	965 59	73	Dailly	802 74
41	Bouge	2,484 40	74	Daussois	1,331 56
42	Bourseigne-Neuve	668 08	75	Daussoix	337 11
43	Bourseigne-Vieille	218 75	76	Dave	1,847 09
44	Boussu-en-Fagne	1,051 56	77	Denée	1,534 09
45	Bouvignes	3,052 18	78	Dhuy	2,128 05
46	Bovesse	725 23	79	Dions (Les)	419 92
47	Braibant	711 30	80	Doissche	962 97
48	Branchon	973 95	81	Dorinnes	790 05
49	Bruly (Le)	1,125 14	82	Dourbes	891 02
50	Bruly-de-Peschés	250 77	83	Dréhance	618 29
51	Buissonville	783 60	84	Durnal	904 89
52	Bure	954 77	85	Eghezée	2,181 91
53	Castillon	1,061 40	86	Emine	1,206 81
54	Celle	2,164 40	87	Emptinne	1,712 65
55	Cerfontaine	3,771 42	88	Eprave	806 35
56	Chairière	584 84	89	Ermeton-sur-Biert	1,768 27
57	Champion	2,149 »	90	Ernage	1,091 53
58	Chastrès	1,211 82	91	Erpent	1,050 70
59	Chevetogne	970 99	92	Evelette	1,240 78
60	Ciergnon	873 17	93	Evrehaille	1,491 17
61	Ciney	13,575 23	94	Fagnolle	583 40
62	Clermont	2,254 12	95	Falaën	1,557 59
63	Conneu	612 02	96	Falisolle	2,730 93
64	Corennes	736 72	97	Falmagne	703 43
65	Cornimont	209 39	98	Falmignoul	1,470 55
66	Corroy-le-Château	1,858 94	99	Felenne	710 03
67	Cortil-Wodon	1,440 72	100	Feschaux	436 07
68	Courrière	1,013 02	101	Finnevaux	346 93
69	Couvin	8,850 86	102	Flavion	1,783 38
70	Crupet	1,342 94	103	Flawinne	3,165 52
71	Cul-des-Sarts	2,042 77	104	Florée	1,411 26

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872	N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

105	Floreffe	8,171 07	158	Haltinne	1,054 88
106	Florennes	8,062 49	159	Hamois	2,142 12
107	Floriffoux	1,021 19	140	Ham-sur-Sambre	2,025 45
108	Flostoy	2,525 38	141	Hanret	1,456 85
109	Focant	456 "	142	Hanzinelle	2,111 50
110	Fontenelle	401 88	143	Hanzinne	1,804 41
111	Forville	1,599 21	144	Han-sur-Lesse	775 07
112	Fosses	9,345 95	145	Hastière-Lavaux	1,791 61
113	Foy-Notre-Dame	681 20	146	Hastière-par-delà	456 15
114	Fraire-Fairoul	2,877 56	147	Haut-le-Wastia	423 75
115	Franchimont	564 16	148	Havelange	2,937 37
116	Franc-Warét	1,051 58	149	Heer	906 09
117	Franière	853 25	150	Hemptinne (Eghezée).	670 14
118	Frasne	1,966 90	151	Hemptinne (Walcourt)	424 74
119	Fronvilles	950 25	152	Hermeton-sur-Meuse	645 16
120	Furfooz	329 86	153	Heure	805 28
121	Furnaux	867 42	154	Hingeon	856 95
122	Gedinne	1,756 20	155	Hogne	519 37
123	Gelbressée	1,035 66	156	Honnay	1,058 24
124	Gérin	646 60	157	Houdrémont	652 29
125	Gesves	2,709 81	158	Hour	599 65
126	Gimnée	1,055 07	159	Houx	771 92
127	Gochenée	730 69	160	Houyet	1,222 68
128	Godinne	604 17	161	Hulsonniaux	276 74
129	Genrieux	1,495 45	162	Isnes	1,526 26
130	Goesne	597 68	163	Jallet	467 81
131	Gourdinne	1,169 80	164	Jamagne	882 40
132	Graide	686 02	165	Jambes	9,081 21
133	Grand-Leez	2,511 55	166	Jamiolle	505 78
134	Grand-Manil	1,431 86	167	Javingue-Sevry	624 55
135	Graux	639 40	168	Jemelle	1,266 62
136	Grosfays	570 40	169	Jemeppe	3,259 57
137	Haillot	1,115 "	170	Jeneffe	395 72

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

171	Keumiée	558 67	204	Mesnil (Le)	544 72
172	Laforêt	576 77	205	Mesnil-Église	383 42
173	Lanefle	1,530 72	206	Mesnil-Sainte-Blais	1,318 42
174	Lavaux-Sainte-Anne	571 82	207	Mettet	6,413 28
175	Leignon	1,881 03	208	Meux	1,877 06
176	Lessive	532 25	209	Miécret	588 37
177	Lesve	2,627 58	210	Mohiville	950 79
178	Leuze	1,059 53	211	Moignelée	1,663 26
179	Liernu	053 17	212	Monceau	325 84
180	Ligny	2,475 92	213	Mont	375 46
181	Lisogne	041 74	214	Mont-Gauthier	667 20
182	Live-et-Bruimagne	097 90	215	Morialmé	5,075 73
183	Longchamps	008 09	216	Mornimont	1,768 18
184	Lonzée	1,528 02	217	Moustier	2,655 58
185	Louette-Saint-Denis	592 43	218	Mouzaive	70 06
186	Louette-Saint-Pierre	765 64	219	Mozet	3,873 56
187	Loyers	653 50	220	Nafraiture	471 85
188	Lustin	1,403 58	221	Namèche	1,455 99
189	Maffe	1,571 12	222	Naninne	1,244 51
190	Maillen	1,198 80	223	Naomé	408 87
191	Maizeret	600 65	224	Natoye	1,784 74
192	Malonne	4,204 98	225	Nettinne	406 07
193	Malvoisin	451 20	226	Neuville	1,164 26
194	Marche les-Dames	1,705 17	227	Nismes	3,848 53
195	Marchevelette	920 47	228	Niverlée	106 34
196	Martouzin-Neuville	381 95	229	Noiseux	710 91
197	Matagne-la-Grande	552 88	230	Noville-les-Bois	1,574 68
198	Matagne-la-Petite	800 20	231	Ohey	1,762 16
199	Mazée	840 57	232	Oignies	1,215 12
200	Mazy	1,558 92	233	Oisy	512 16
201	Mehagne	848 85	234	Olloy	1,012 92
202	Membre	272 14	235	Omezée	309 05
203	Nerlemont	761 70	236	Onhay	1,108 00

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.	N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873.
-------------	-----------------------	--	-------------	-----------------------	--

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

237	Onoz	395 64	270	Samart	376 52
238	Orchimont	476 00	271	Sart-Bernard	693 15
239	Oret	1,360 85	272	Sart-Custienne	388 45
240	Patignies	403 91	273	Sart-en-fagne	340 04
241	Perwez	657 34	274	Sart-Eustache	807 12
242	Pesche	1,231 20	275	Sautour	550 72
243	Pessoux	1,272 21	276	Sauvenière	2,132 70
244	Petigny	1,235 05	277	Schaltin	1,154 54
245	Petite-Chapelle	562 68	278	Sclayn	5,208 75
246	Petit-Fays	208 24	279	Scy	686 60
247	Pondrôme	1,458 52	280	Sanzeille	1,870 08
248	Pontillas	520 05	281	Serinchamps	1,813 84
249	Porcheresse	488 17	282	Serville	526 75
250	Profondeville	2,521 70	283	Silenrieux	2,470 09
251	Pry	944 12	284	Sinsin	650 80
252	Purnode	568 55	285	Sombreffe	5,005 87
253	Resteigne	1,077 75	286	Sommers-Leuze	677 77
254	Rhisne	1,059 58	287	Sommière	552 80
255	Rienne	788 52	288	Sonzée	1,402 94
256	Rivière	1,344 20	289	Sorée	1,012 50
257	Rocheort	7,385 54	290	Sorionnes	1,014 96
258	Rognée	938 05	291	Sosoye	915 02
259	Roly	509 52	292	Soulme	652 50
260	Romerée	937 05	293	Soumoy	521 57
261	Rosée	1,557 35	294	Sovet	987 28
262	Roux	1,358 .	295	Soye	1,184 30
263	Saint-Aubin	1,507 52	296	Spontin	720 57
264	Saint-Denis	1,544 00	297	Spy	5,453 28
265	Saint-Gérard	5,991 31	298	Stave	1,538 40
266	Saint-Germain	1,258 80	299	Suarlée	1,357 75
267	Saint-Marc	1,802 60	300	Surice	3,154 98
268	Saint-Martin	901 40	301	Tamines	5,122 98
269	Saint-Servais	5,761 07	302	Tarcienne	1,046 27

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.	N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1872.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

503	Taviers	1,312 57	325	Vodecée	557 28
504	Temploux	3,005 82	326	Vodelée	503 49
505	Thon-Samson	2,460 13	327	Vogence	500 18
506	Thy-le-Bauduin	837 18	328	Vonêche	1,607 73
507	Thy-le-Château	5,057 70	329	Vresse	177 42
508	Thyne	672 74	330	Waillet	465 71
509	Tillier	657 03	331	Walcourt	6,978 40
510	Tongrinne	2,486 67	332	Wancenne	506 62
511	Treignes	1,566 40	333	Wanlin	471 59
512	Upigny	484 16	334	Warêt-la-Chaussée	1,146 21
513	Vauceille	420 26	335	Warisoulx	1,797 21
514	Vedrin	2,289 98	336	Warnant	1,968 25
515	Velaine	3,078 80	337	Waulsort	1,205 90
516	Vencimont	597 59	338	Wavreille	524 06
517	Verléc	443 04	339	Weillen	1,265 91
518	Vezin	2,677 31	340	Wépion	2,938 16
519	Vierves	1,430 55	341	Wierde	1,817 05
520	Villers-deux-Eglises	787 60	342	Wiesme	315 96
521	Villers-en-Fagne	330 34	343	Willerzie	232 83
522	Villers-le-Gambon	912 30	344	Winenne	922 51
523	Villers-sur-Lesse	1,492 99	345	Yves-Gomezée	4,876 75
524	Vitriaval	1,377 64	346	Yvoir	2,681 35
TOTAL DE LA PROVINCE					538,488 53

DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1874.

RÉCAPITULATION.

NOMBRE de communes.	PROVINCES.	SOMMES	Observations.
		attribuées aux communes en 1872.	

COMMUNES A OCTROI.

6	Anvers	2,189,658 42	⁽¹⁾ Dans ce nombre les communes de Jemmapes et Fleau figurent comme si elles ne formaient qu'une seule commune. ⁽²⁾ Dans ce nombre les communes de Verviers et Hodumont figurent comme si elles ne formaient qu'une seule commune.
9	Brabant	3,455,553 22	
11	Flandre occidentale	1,127,302 71	
12	Flandre orientale	2,102,876 25	
⁽¹⁾ 22	Hainaut	1,178,505 36	
⁽²⁾ 6	Liège	1,727,058 57	
4	Limbourg	101,853 15	
5	Luxembourg	68,058 79	
5	Namur	277,797 58	
78	TOTAL	12,378,614 04	

COMMUNES SANS OCTROI.

144	Anvers	655,553 15
331	Brabant	1,050,764 12
259	Flandre occidentale	1,112,713 46
282	Flandre orientale	1,217,847 39
412	Hainaut	1,730,954 62
328	Liège	868,028 09
202	Limbourg	227,171 71
202	Luxembourg	266,444 31
546	Namur	538,488 53
2,486	TOTAL	8,568,835 96

COMMUNES A OCTROI ET COMMUNES SANS OCTROI.

150	Anvers	2,845,211 55
340	Brabant	5,400,507 54
259	Flandre occidentale	2,240,016 17
204	Flandre orientale	5,580,723 64
434	Hainaut	2,000,959 97
534	Liège	2,595,467 26
205	Limbourg	419,024 86
205	Luxembourg	334,503 10
551	Namur	816,286 11
2,564	TOTAL GÉNÉRAL	20,047,500 "

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1874.

ANNEXE E.

Relevé des sommes payées en 1871, aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	Observations.
Chemin de fer de l'Alsace-Lorraine.	6,748 97	
— de l'Agence Continentale et Anglaise	105,539 61	
— de Chimay	60,467 61	
— d'Anvers à Gand	8,985 74	
— de l'État néerlandais.	105,526 51	
— de Liège à Turnhout	26,839 75	
— de Liège à Maestricht	72,590 48	
— Louis de Hesse	48,014 35	
— de Dendre et Waes	1,012,603 91	
— de Tournai à Jurbise	601,333 61	
— de Bruxelles à Lille	639,911 50	
— jonction Belge-Prussienne	37,086 49	
— Belge-Rhénan	997,189 99	
— de Braine-le-Comte à Gand	828,619 30	
— de Great Eastern	7,896 64	
— de Goole steam shipping	5,117 99	
— du Grand Luxembourg	487,102 80	
— de Berg et Marche	663 92	
— de l'Est français	26,601 57	
— du Nord français.	53,722 64	
— de Gand à Bruges, Eecloo.	3,629 40	
— de Manchester, Scheffield et Lincolnshire	506 40	
— des Bassins Houillers	4,928,130 95	
Télégraphes Offices français	129,678 26	
— — anglais.	637,751 69	
Location du matériel. Manège à Wavre	42,500 "	
— État néerlandais.	33,483 69	
— Liège à Turnhout	2,300 12	
— Société générale d'exploitation	75,296 16	
— Grand-Central belge	120,366 43	
— Gand à Bruges par Eecloo	3,980 24	
Réparations au matériel. — Société générale d'exploitation	13,118 89	
TOTAL	12,113,307 52	

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1874 est établi sur une force moyenne de 45,735 hommes et 10,090 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1873 était de 42,935 hommes et 8,791 chevaux. Il y a donc, pour 1874, une augmentation de 2,802 hommes et 1,299 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-après :

		HOMMES.		CHEVAUX.	
		en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.
État-major des places. — Réduction de 10 officiers et de 6 chevaux.		•	10	•	6
Intendance — Augmentation de 13 officiers et réduction de 1 cheval.		13	•	•	1
Service de santé des hôpitaux. — Augmentation de 6 pharmaciens		6	•	•	•
Infanterie.	Augmentation de 62 officiers, 17 comptables et 12 médecins.	81	•	28	•
	— de 28 chevaux d'officiers.	•	•	•	•
	Diminution de 813 sous-officiers et soldats.	•	45	•	•
	Augmentation de 768 correctionnaires.	•	•	•	•
Cavalerie.	Diminution de 14 officiers et de 5 médecins. 17	•	•	•	•
	Augmentation de 5 comptables et de 2 vétérinaires. 5	•	•	•	•
	Diminution. 12	•	12	•	28
	Diminution de 28 chevaux d'officiers.	•	•	•	•
Augmentation de 566 sous-officiers et soldats et de 538 chevaux de troupe.		566	•	538	•
Artillerie.	État-major. Augmentation de 4 gardes et de 10 conducteurs et maîtres artificiers.	14	•	•	•
	Augmentation de 88 officiers, 3 comptables, 2 médecins et 2 vétérinaires.	95	•	154	•
	Troupes. Augmentation de 134 chevaux d'officiers.	•	•	•	•
	Augmentation de 1102 sous-officiers et soldats, 254 chevaux de selle et 368 chevaux de trait.	1,102	•	602	•
Train.	Augmentation de 15 officiers, 2 comptables, 1 médecin et 1 vétérinaire.	19	•	25	•
	Augmentation de 23 chevaux d'officiers.	•	•	•	•
	Augmentation de 247 sous-officiers et soldats, 50 chevaux de selle et 158 chevaux de trait.	247	•	208	•
	État-major. Augmentation de 5 gardes du génie.	5	•	•	•
Génie.	Augmentation de 18 officiers et de 1 médecin.	19	•	1	•
	Régiment. — de 1 cheval d'officier.	•	•	•	•
	— de 425 sous-officiers et soldats.	425	•	•	•
	Bataillon d'administration. — Augmentation de 17 officiers et de 250 sous-officiers et soldats.	267	•	•	•
Gendarmerie. — Augmentation de 2 gendarmes à pied (brigades de Laroche et des tailles).		2	•	•	•
TOTAUX.		2,860	67	1,334	35
AUGMENTATION.		2,802		1,299	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1874, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens; s'élèvent à fr. 249,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr. 91,200 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et de poulains .	75,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie, etc.	6,320 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	59,520 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .	500 »
Remboursements divers	5,160 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	12,000 »
SOMME ÉGALE.	fr. <u>249,500 »</u>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnement de blé et de denrées fourragères; enfin, de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location; etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1874 s'élèvent à la somme de fr. 40,990,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	fr. 38,242,295 34
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	219,999 66
Pour la gendarmerie.	2,527,705 »

SOMME ÉGALE fr. ⁽¹⁾40,990,000 »

Le crédit général, voté pour 1873, est de -58,002,585 »

En conséquence, le Budget de l'exercice 1874 présente
une augmentation de fr. 2,987,415 »

Le tableau ci-après résume les différences qui existent entre les crédits demandés aux articles du Budget de 1874, et ceux alloués pour l'exercice 1873.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
6	État-major général	1,385 90	»
7	— des provinces et des places	»	22,472 20
8	Intendance militaire	84,400 50	»
9	Service de santé des hôpitaux	33,538 »	»
10	Nourriture et habillement des malades, etc	44,002 »	»
11	Service pharmaceutique	45 »	»
12	Traitement et solde de l'infanterie	226,500 »	»
13	— — de la cavalerie	204,521 50	»
14	— — de l'artillerie	960,500 »	»
15	— — du génie	200,900 »	»
16	— — du bataillon d'administration	201,000 »	»
17	Académie militaire	»	4,700 »
19	Personnel des établissements d'artillerie	700 »	»
20	Matériel de l'artillerie	»	700 »
22	Pain et viande.	285,700 »	»
23	Fourrages en nature.	581,730 50	»
24	Casernement des hommes	17,500 »	»
29	Remonte.	120,800 »	»
30	Traitements divers et honoraires	28,000 »	»
33	Dépenses imprévues	»	35 20
		3,015,322 40	27,007 40
	RESTE AUGMENTATION NETTE.	2,987,415	

(¹) Le Budget ne se serait élevé qu'à 40,690,000 francs, si l'article 34, *Gendarmerie* n'avait été majoré de 300,000 fr/mcs par l'initiative de la Législature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces différences sont expliquées pour chacun des articles auxquels elles se rapportent, dans les notes qui suivent :

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation.	fr. 1,585 90
provenant, SAVOIR :	
1° De l'indemnité de frais de bureau demandée pour deux brigades de nouvelle création : une d'infanterie et une de cavalerie.	fr. 1,000 »
2° De l'augmentation portée au litt. d, pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (afin d'arrondir le chiffre total de l'article 6)	385 90
TOTAL ÉGAL.	fr. 1,585 90

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette.	fr. 22,472 20
---------------------------	---------------

Cette diminution est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Réduction de 640 à 500 francs, du supplément de traitement de 9 aides de camp provinciaux : 1,260 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$	»	1,253 70
2° Réduction de 10 officiers de place. Traitement.	»	25,372 50
3° Augmentation demandée pour améliorer la position des aumôniers dans certaines places et pour rétribuer les aumôniers dans les villes où se trouvent les écoles régimentaires.	4,800 »	»
4° Réduction de 6 chevaux, soit 2,100 journées à fr. 1 30 c ^t	»	2,847 »
5° Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,051 »	»
6° Augmentation demandée pour les frais de bureau.	1,150 »	»
TOTAUX.	7,001 »	29,473 20
RESTE DIMINUTION NETTE.		22,472 20

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Augmentation nette fr. 84,499 50

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 13 officiers : traitement	75,421 »	»
2 ^o Réduction de 1 cheval, soit 305 journées à fr. 1 30 c ^s	»	474 50
3 ^o Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,253 »	»
4 ^o Augmentation demandée pour les frais de bureaux	8,500 »	»
TOTAUX fr.	84,974 »	474 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	84,499 50	

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé des hôpitaux.*

Augmentation fr. 55,538 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 6 pharmaciens : traitement	21,502 50	»
2 ^o Augmentation de traitement de 450 francs par an, demandée pour 24 pharmaciens de 2 ^{me} et 3 ^{me} classe, 10,800 francs — $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$	10,746 »	»
3 ^o Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,599 50	»
TOTAL AUGMENTATION. fr.	55,538 »	»

ART. 10. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.*

Augmentation nette fr. 44,002 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Traitement des officiers . . . { En 1874. . . fr. 5,094,997 ° En 1873. . . 4,862,017 75 }	252,979 25	"
2° Solde de la troupe . . . { En 1873. . . 6,856,722 65 En 1874. . . 6,746,011 85 }	"	80,710 80
3° Première mise de petit équipement des miliciens	"	7,488 "
4° Augmentation de 28 chevaux, soit 10,220 journées à fr. 1 50 c.	15,286 "	"
5° Augmentation pour frais d'administration et d'instruction	43,500 "	"
6° Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles régimentaires.	1,800 "	"
7° Diminué en moins pour journées d'hôpital, vacances et congés . . . { En 1873. . fr. 500,277 40 En 1874. . . 474,143 85 }	32,133 55	"
TOTAUX . . . fr.	323,698 80	97,198 80
RESTE AUGMENTATION NETTE . . . fr.	226,500 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette fr. 204,521 50

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Traitement des officiers	En 1873. . fr. 1,459,391 38 En 1874 (1). . 1,408,721 .	50,670 38
2 ^o Solde de la troupe	En 1874. . . 1,913,500 80 En 1873. . . 1,759,000 25	154,201 55
3 ^o 1 ^{re} mise de petit équipement	22,000 .	„
4 ^o Masse d'écurie pour 338 chevaux de troupe en plus, soit 123,370 journées à 9 centimes	11,103 30	„
5 ^o Casernement des chevaux, 123,370 journées à 4 centimes	4,934 80	„
6 ^o Logement et nourriture	En 1874 . fr. 53,000 . En 1873 . . . 51,300 .	21,700 .
7 ^o Frais d'administration et d'instruction	5,000 .	„
8 ^o Diminué en moins pour journées d'hôpital, vacances et congés	En 1873 . fr. 117,910 53 En 1874 . . . 115,770 80	2,130 73
CHARGE TEMPORAIRE.		
Traitement de 7 capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire	35,521 50	„
TOTAUX. fr.	255,191 88	50,670 38
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	204,521 50	

(1) Cette somme comprend le crédit nécessaire pour augmenter de 450 francs par an le traitement de 16 vétérinaires de 2^e et 3^e classe.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette. fr. 969,500 „

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 4 gardes d'artillerie		11,543 »	»
2 ^o Augmentation de 10 conducteurs et maîtres artificiers		14,160 »	»
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.			
3 ^o Traitement des officiers	{ En 1874 (1). fr. 1,010,549 25 { En 1873. . . . 1,408,520 50	442,028 75	»
4 ^o Solde de la troupe	{ En 1874. . . . 2,534,078 20 { En 1873. . . . 2,037,218 50	406,859 90	»
5 ^o Indemnité de vivres de campagne au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet		4,000 »	»
6 ^o 1 ^{re} mise de petit équipement		9,044 »	»
7 ^o Masse d'écurie pour 810 chevaux de troupe, soit 295,650 journées à 9 centimes.		26,608 50	»
8 ^o Casernement des chevaux : 295,650 journées à 4 centimes		11,826 »	»
9 ^o Frais d'administration et d'instruction		14,000 »	»
10 ^o Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés	{ En 1874 . . . fr. 160,599 55 { En 1873 . . . 100,229 20	»	60,370 15
TOTAUX	fr.	1,029,870 15	60,370 15
RESTE AUGMENTATION NETTE.	fr.	969,500 »	

(1) Cette somme comprend le crédit nécessaire pour augmenter de fr. 450 par an le traitement de 3 vétérinaires de 2^e classe.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette fr. 209,900 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 5 gardes du génie.		12,000 »	»
2 ^o Augmentation demandée pour 5 éclusiers		1,500 »	»
RÉGIMENT.			
3 ^o Traitement des officiers.	{ En 1874 . . . fr. 313,425 » { En 1873 . . . 247,954 »	65,471 »	»
4 ^o Solde de la troupe	{ En 1874 . . . fr. 426,082 75 { En 1873 . . . 298,453 20	127,629 55	»
5 ^o Première mise de petit équipement		6,552 »	»
6 ^o Indemnité de fourrages pour 1 cheval, soit 365 journées à fr. 1 50 c.		474 50	»
7 ^o Frais d'administration		1,000 »	»
8 ^o Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés.	{ En 1874. . . fr. 25,919 » { En 1873. . . 21,101 95	»	4,727 05
TOTAUX.	fr.	214,627 05	4,727 05
RESTE AUGMENTATION NETTE.	fr.	209,900 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette fr. 201,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Traitement des officiers	{ En 1874 fr. 169,946 » { En 1873 125,270 50	44,675 50	»
2° Traitement des commis aux écritures.	{ En 1874 fr. 62,000 » { En 1873 20,700 »	41,300 »	»
3° Solde de la troupe	{ En 1874 fr. 348,275 50 { En 1873 247,981 »	100,294 50	»
4° Indemnité de vivres de campagne aux officiers qui occupent le camp de Beverloo.		700 »	»
5° Première mise de petit équipement		2,325 »	»
6° Traitement de 8 sœurs hospitalières		6,400 »	»
7° Frais d'administration		1,000 »	»
8° Moyens de transport		200 »	»
9° Logement et nourriture		500 »	»
10° Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés	{ En 1874 . . . fr. 6,071 50 { En 1873 . . . 4,676 50	»	1,395 »
TOTAUX. fr.		202,395 »	1,395 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		<u>201,000 »</u>	

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'Académie militaire.*

Diminution. fr. 4,700 »

Le Département de la Guerre avait demandé par amendement, au Budget de 1873, que l'article 17 fût augmenté de 4,700 francs, afin de pouvoir allouer aux professeurs de l'École spéciale de sous-officiers, des indemnités analogues à celles que touchent les membres du corps enseignant de l'École de Guerre et de l'École Militaire.

Le Ministre de la Guerre ayant annoncé l'intention de séparer l'École spéciale de sous-officiers, de l'Académie militaire, la somme de 4,700 francs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

précitée ne doit pas continuer à être comprise dans le crédit qui figure à l'article 17 du Budget pour le personnel de cette Académie.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — Augmentation	fr.	700	»
ART. 20. — Diminution	fr.	700	»

Le changement apporté aux crédits demandés par les articles 19 et 20 constitue un simple transfert, et a pour but de reporter à l'article 19 certaines dépenses qui concernent le personnel de l'école de tir de l'artillerie, qui ont été comprises en 1873 dans les dépenses afférentes au matériel.

Cette régularisation est opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

CHAPITRE VIII ⁽¹⁾.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette fr.	285,700	»	{	Pain. . fr.	126,300	»
				Viande . .	159,400	»

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1874 les prix portés pour les rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

Pour l'exercice 1872, le Département de la guerre a dû demander des crédits supplémentaires à cause de l'insuffisance des allocations portées au Budget ordinaire pour les vivres et les fourrages.

Ces crédits, accordés par la loi du 31 décembre 1872, se sont élevés comme suit :

Pour le pain	fr.	530,000	»	} 1,703,000
Pour la viande		1,122,000	»	
Pour les fourrages		231,000	»	

On peut prévoir, dès à présent, pour l'année 1873, une situation analogue, et pire encore, en ce qui concerne la viande.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
PAIN.			
1 ^{re} Augmentation de 826,615 rations de pain, à 16 centimes		132,258 40	"
2 ^{re} Diminué en plus pour journées d'hôpital, va- cances et congés	En 1874 . . fr. 84,473 28 En 1873 . . . 78,514 88	"	5,958 40
		132,258 40	5,958 40
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.		120,300 "	
VIANDE.			
1 ^{re} Augmentation de 826,615 rations de viande à 20 centimes.		165,325 "	"
2 ^{re} Diminué en plus pour journées d'hôpital, va- cances et congés	En 1874 . . fr. 105,780 40 En 1873 . . . 99,857 40	"	5,925 "
		165,323 "	5,925 "
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.		150,400 "	

ART. 23. — Fourrages en nature.

Augmentation nette fr. 381,730 50

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^{re} Augmentation de 474,500 rations fortes à fr. 1 25 c ^t		593,125 "	"
2 ^{re} Diminution de 8,395 rations légères à fr. 1 10 c ^t		"	9,254 50
3 ^{re} Diminué en plus pour chevaux manquants.	En 1874 . . fr. 46,142 25 En 1873 . . . 38,251 75	"	7,800 50
CHARGE TEMPORAIRE.			
4 ^{re} Fourrages pour les chevaux des 7 capitaines instructeurs de cavalerie, dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire		5,750 50	"
TOTAUX. . . . fr.		598,855 50	17,125 "
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.		581,730 50	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation fr. 17,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Augmentation de 876,915 journées d'occupation des fournitures de couchage de l'Etat, à 2 centimes.	17,538 50	»
2 ^o Lavage de couvertures, sacs de campement et menues dépenses.	En 1874. . fr. 5,509 30 En 1875. . fr. 5,547 60	58 30
TOTAUX. fr.	17,538 50	58 30
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	17,500 »	

ART 28 — *Remonte.*

Augmentation fr. 126,800 »

L'effectif des chevaux de troupe étant augmenté, il y a lieu d'acheter en plus, savoir :

10 chevaux de chasseurs et lanciers, à fr. 830	8,300 »
35 — de guides, à 950	32,550 »
40 — de selle d'artillerie, à 950	37,200 »
75 — de trait d'artillerie, à 650	48,750 »
TOTAL ÉGAL fr.	126,800 »

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Augmentation nette. fr. 28,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation demandée pour porter le traitement des officiers en non-activité pour <i>motifs de santé</i> aux trois quarts du traitement d'activité des officiers d'infanterie au lieu de la moitié	20,725 63	"
2 ^o Diminution sur le traitement des employés civils en non-activité	"	750 "
3 ^o Diminution sur les honoraires d'avocat et frais de procédure	"	975 63
TOTAUX. . . . fr.	20,725 63	1,725 63
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	28,000 "	

CHAPITRE XI.

ART. 33 — *Dépenses imprévues.*

Augmentation de fr. 35 20 c^s pour arrondir le chiffre total du Budget.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées pendant l'année 1871, sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachés à l'article 20 du chapitre VI du Budget.

Du 1^{er} janvier 1871, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a été fait aucun prélèvement sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861.

Il en résulte que la somme disponible sur ce crédit, à la date du 1^{er} janvier 1872, est resté de fr. 1,741,489 96 c^s.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs, accordé par la loi du 5 juin 1867.

Au 1^{er} janvier 1871, il restait disponible sur ce crédit . fr. 18,875 49

Cette somme a été utilisée dans le courant de l'exercice 1871, par l'École de pyrotechnie, à l'achat de laiton en feuilles pour la fabrication de cartouches métalliques.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1874, présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, dans la séance du 4 mars 1873, est retiré.

ART. 2.

Nos Ministres de la Guerre et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 20 mai 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1874, est fixé à la somme de *quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs* (40,990,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget de son Département pour l'exercice 1874 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1875.

Donné à Bruxelles, le 20 mai 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	440,810
2	— des employés civils	150,810	"	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000	"	
4	Matériel	50,000	"	
5	Dépôt de la Guerre	19,000	175,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	863,500	"	1,423,500
7	— — des provinces et des places	504,000	"	
8	— du service de l'intendance	256,000	"	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	288,000	"	998,000
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	"	
11	Service pharmaceutique.	127,500	"	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,428,000	"	22,923,521 50
13	— — de la cavalerie	3,053,500	35,521 50	
14	— — de l'artillerie.	5,020,500	"	
15	— — du génie	1,148,000	"	
16	— — du bataillon d'administration	620,000	"	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER		25,573,510	210,521 50	25,785,831 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,575,510 »	210,521 50	25,785,831 50
	CHAPITRE V.			
	ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École de guerre et de l'École militaire	205,000 »	»	258,000 »
18	Dépenses d'administration	53,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	56,700 »	»	1,072,880 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	875,000 »	»	875,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	4,700,000 »	»	10,204,520 50
23	Fourrages en nature.	3,530,000 »	5,730 50	
24	Casernement des hommes	677,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	63,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,700 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	156,126 20	775 80	166,900 »
31	Frais de représentation	50,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	100,520 14	2,073 86	103,500 »
	A REPORTER. fr.	58,226,632 54	219,000 66	58,446,632 »

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	58,226,632 34	219,000 00	58,446,632 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,663 »	»	15,663 »
		58,242,295 34	219,000 00	58,462,295 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,527,705 »	»	2,527,705 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	40,770,000 34	219,000 00	40,989,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 20 mai 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(336)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	»	»
2	•	— des fonctionnaires et employés civils 137,800	159,810	»	»
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010			
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»	»
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000			
Matériel.					
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	50,000	»	»
	•	Chauffage et éclairage 12,000			
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18,000			
Dépôt de la guerre.					
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000	19,000	»	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000			
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .			265,810	»	175,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	"	"	
150,810	"	150,810	"	"	
10,000	"	10,000	"	"	
50,000	"	50,000	"	"	
104,000	"	104,000	"	"	
440,810	"	440,810	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
6	a.	CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9 30	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 160,500 .		
		18 54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,000 .		
		27 90		395,100 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,075 50		
				693,124 50.	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2 6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 20,600 .		
		4 8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 .		
		6 14		70,240 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
				60,888 80	
			TOTAL. . . . fr. 463,013 50		
			A DÉDUIRE :		
			Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
	b.			18,407 80	
				444,605 80	
			A AJOUTER .		
			Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .		
				1,990 .	
			RESTE. . . . fr. 446,595 80 $\frac{1}{2}$		
		Corps d'état-major.			
		4 12	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 38,000 .		
		4 8	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 28,400 .		
		8 16	Majors, à 6,300 . . . 50,400 .		
		18 30	Capitaines de 1 ^{re} classe, a 5,100 . . . 91,800 .		
		12 24	— de 2 ^e classe 4,400 . . . 52,800 .		
		46 90		261,400 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,307 .		
				260,093 .	
		70 200		A REPORTER. . . . fr. 706,688 80	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		FOURRES. CHEVAUX.			
		79 200			
			REPORT. fr. 700,688 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :		
	c.	2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »			
		10 5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »			
		12 6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 »			
		12 6 lieutenants d'infanterie. à. . 1,150 . . . 6,900 »			
		2 1 lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 »			
		2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »			
		2 1 lieutenant du génie. à. . 500 . . . 500 »			
		42	20,700 »		
			A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 103 50		
			20,596 50		
		79 242	TOTAL. fr. 727,285 30		
			Indemnité de vivres de campagne.		
6 (suite).	d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative).	1,811 20		
			Indemnité de fourrages.		
	e.	242 chevaux $\times$ 305 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 114,820 »			
		A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 474 50	115,303 50	803,500 »	
			Frais de bureau.		
	f.	1 lieutenant-général gouverneur de la résidence fr. 500 »			
		1 — de la position d'Avers 500 »			
		1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »			
		3 divisions territoriales, à 1,000 . . . 5,700 »			
		4 — d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »			
		2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »			
		10 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . . 8,000 »	19,100 »		
			A REPORTER. fr. 803,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
863,500 »		802,114 10	1,385 00	»	
863,500 »		802,114 10	1,385 00	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																			
			DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																																			
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																		
		REPORT. fr.	863,500 "	"																																																		
		État-major des provinces et des places.																																																				
		État-major des provinces.																																																				
a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>BONNES.</th><th>CESTAS.</th></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>•</td><td>9</td></tr><tr><td>5</td><td>19</td></tr></table>	EFFECTIF.		BONNES.	CESTAS.	5	10	•	9	5	19	Généraux-majors ou colonels, à 10,100 francs fr. 50,800 "																																										
EFFECTIF.																																																						
BONNES.	CESTAS.																																																					
5	10																																																					
•	9																																																					
5	19																																																					
		Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 "																																																			
			55,300 "																																																			
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	55,023 50																																																		
		État-major des places.																																																				
b.	<table><tr><td>5</td><td rowspan="5">a) 6</td><td>Commandants de 1^{re} classe, à fr. 7,500</td><td>37,500 "</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>— de 2^e — , à</td><td>5,500</td><td>22,000 "</td></tr><tr><td>0</td><td>— de 3^e — , à</td><td>4,500</td><td>40,500 "</td></tr><tr><td>2</td><td>Majors, à</td><td>3,800</td><td>17,600 "</td></tr><tr><td>0</td><td>Adjutants de 1^{re} classe, à</td><td>3,000</td><td>27,000 "</td></tr><tr><td>8</td><td rowspan="2"></td><td>— de 2^e — , à</td><td>2,400</td><td>19,200 "</td></tr><tr><td>4</td><td>— de 3^e — , à</td><td>1,900</td><td>7,600 "</td></tr><tr><td>41</td><td>6</td><td></td><td>161,400 "</td><td></td></tr><tr><td>46</td><td>25</td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.</td><td>807 "</td><td>160,593 "</td></tr></table>	5	a) 6	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	37,500 "		4	— de 2 ^e — , à	5,500	22,000 "	0	— de 3 ^e — , à	4,500	40,500 "	2	Majors, à	3,800	17,600 "	0	Adjutants de 1 ^{re} classe, à	3,000	27,000 "	8		— de 2 ^e — , à	2,400	19,200 "	4	— de 3 ^e — , à	1,900	7,600 "	41	6		161,400 "		46	25	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	807 "	160,593 "	Portiers-consignes.												
5	a) 6	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500		37,500 "																																																		
4		— de 2 ^e — , à		5,500	22,000 "																																																	
0		— de 3 ^e — , à		4,500	40,500 "																																																	
2		Majors, à		3,800	17,600 "																																																	
0		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	3,000	27,000 "																																																		
8		— de 2 ^e — , à	2,400	19,200 "																																																		
4		— de 3 ^e — , à	1,900	7,600 "																																																		
41	6		161,400 "																																																			
46	25	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	807 "	160,593 "																																																		
c.	<table><tr><td>10</td><td>•</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à fr: 350</td><td>3,500 "</td><td></td></tr><tr><td>24</td><td>•</td><td>— de 2^e — , à 300</td><td>7,200 "</td><td></td></tr><tr><td>34</td><td>•</td><td></td><td>10,700 "</td><td></td></tr></table>	10	•	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr: 350	3,500 "		24	•	— de 2 ^e — , à 300	7,200 "		34	•		10,700 "		Aumôniers.																																					
10	•	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr: 350	3,500 "																																																			
24	•	— de 2 ^e — , à 300	7,200 "																																																			
34	•		10,700 "																																																			
d.		Traitement de 35 aumôniers et desservants	42,000 "	304,000 "																																																		
		Indemnité de vivres de campagne.																																																				
e.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,051 "																																																			
		Indemnité de fourrages.																																																				
f.		25 chevaux $\times$ 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 ct.	11,862 50																																																			
		Frais de bureau.																																																				
g.	<table><tr><td>9</td><td>commandants de province b).</td><td>9,600 "</td><td></td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>— de place, à</td><td>1,200</td><td>1,200 "</td><td></td></tr><tr><td>2</td><td>— — , à</td><td>1,000</td><td>2,000 "</td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>— — , à</td><td>800</td><td>800 "</td><td></td></tr><tr><td>7</td><td>— — , à</td><td>500</td><td>3,500 "</td><td></td></tr><tr><td>10</td><td>— — , à</td><td>400</td><td>4,000 "</td><td></td></tr><tr><td>3</td><td>— — , à</td><td>240</td><td>720 "</td><td></td></tr><tr><td>5</td><td>— — , à</td><td>150</td><td>750 "</td><td></td></tr><tr><td>2</td><td>— — , à</td><td>100</td><td>200 "</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>22,770 "</td><td></td></tr></table>	9	commandants de province b).	9,600 "			1	— de place, à	1,200	1,200 "		2	— — , à	1,000	2,000 "		1	— — , à	800	800 "		7	— — , à	500	3,500 "		10	— — , à	400	4,000 "		3	— — , à	240	720 "		5	— — , à	150	750 "		2	— — , à	100	200 "					22,770 "				
9	commandants de province b).	9,600 "																																																				
1	— de place, à	1,200	1,200 "																																																			
2	— — , à	1,000	2,000 "																																																			
1	— — , à	800	800 "																																																			
7	— — , à	500	3,500 "																																																			
10	— — , à	400	4,000 "																																																			
3	— — , à	240	720 "																																																			
5	— — , à	150	750 "																																																			
2	— — , à	100	200 "																																																			
			22,770 "																																																			
		A REPORTER. fr.	1,167,500 "																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																								
		REPORT. fr.	1,167,500 °	°																								
		<i>Intendance militaire a).</i>																										
		Traitement.																										
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th><th></th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX</th><th></th></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 °</td></tr><tr><td>3</td><td>"</td><td>Intendants de 1^{re} classe, à 9,500 28,500 °</td></tr><tr><td>6</td><td>"</td><td>— de 2^{me} id., à 7,100 42,600 °</td></tr><tr><td>12</td><td>12</td><td>Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 °</td></tr><tr><td>15</td><td>"</td><td>— de deuxième classe, à 4,600 59,800 °</td></tr><tr><td>35</td><td>14</td><td>219,200 °</td></tr></table>	EFFECTIF.			HOMMES.	CHEVAUX		1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 °	3	"	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 °	6	"	— de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 °	12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 °	15	"	— de deuxième classe, à 4,600 59,800 °	35	14	219,200 °		
EFFECTIF.																												
HOMMES.	CHEVAUX																											
1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 °																										
3	"	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 °																										
6	"	— de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 °																										
12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 °																										
15	"	— de deuxième classe, à 4,600 59,800 °																										
35	14	219,200 °																										
		A RÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,096 °																										
		218,104 °																										
8		Indemnité de vivres de campagne.																										
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,255 °	256,000 °	°																								
		Indemnité de fourrages.																										
	c.	14 chevaux $\times$ 565 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t 6,845 °																										
	d.	Frais de bureau b) 30,000 °																										
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,423,500 °	°																								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,107,500 »		1,188,580 30	1,385 00	22,472 20	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe.</td><td>3</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>6</td><td>»</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>12</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>13</td><td>»</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>38</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>76</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>»</td><td>37</td></tr><tr><td>35</td><td>(*) 150</td><td>186</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL	Intendant en chef.	1	»	— de 1 ^{re} classe.	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37	35	(*) 150	186
COMPOSITION ORGANIQUE.																																						
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL																																				
Intendant en chef.	1	»																																				
— de 1 ^{re} classe.	3	»																																				
— de 2 ^{me} —	6	»																																				
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»																																				
— de 2 ^{me} —	13	»																																				
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																				
35	(*) 150	186																																				
256,000 »		171,500 50	84,499 50	»																																		
1,423,500 »		1,360,080 80	85,885 40	22,472 20																																		
AUGMENTATION. . . fr.			63,413 20																																			

(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitres IV et XII.)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.		DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.				AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
288,000	"	254,402	"	33,538	"	COMPOSITION organique. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>4</td><td>"</td></tr> <tr><td>7</td><td>"</td></tr> <tr><td>10</td><td>35</td></tr> <tr><td>25</td><td>35</td></tr> <tr><td>1</td><td>45</td></tr> <tr><td>"</td><td>"</td></tr> <tr><td>20</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>"</td><td>12</td></tr> <tr><td>"</td><td>13</td></tr> <tr><td>"</td><td>8</td></tr> <tr><td>71</td><td>(*) 148</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">219</td></tr> </tbody> </table> Inspecteur général Médecins principaux de 1^{re} classe — principaux de 2^e classe. — de régiment { de 1^{re} classe. 10 de 2^{me} — 25 } — de bataillon de 1^{re} classe. — — de 2^{me} — — adjoints. Pharmacien principal — de 1^{re} classe — de 2^{me} — — de 3^{me} — Inspecteur vétérinaire Vétérinaires de 1^{re} classe — de 2^{me} — — de 3^{me} —	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	1	"	4	"	7	"	10	35	25	35	1	45	"	"	20	"	1	"	12	"	12	"	12	"	1	"	"	12	"	13	"	8	71	(*) 148	219	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																											
1	"																																											
4	"																																											
7	"																																											
10	35																																											
25	35																																											
1	45																																											
"	"																																											
20	"																																											
1	"																																											
12	"																																											
12	"																																											
12	"																																											
1	"																																											
"	12																																											
"	13																																											
"	8																																											
71	(*) 148																																											
219																																												
582,500	"	538,498	"	44,002	"	b) Infanterie. 408,700 journées. Cavalerie. 95,300 " Artillerie. 125,000 " Génie. 22,300 " Bataillon d'administration 2,300 " Total. 650,800 journées.																																						
127,500	"	127,455	"	45	"																																							
008,000	"	020,415	"	77,585	"																																							

80

(350 A)

1872-73

N° 130

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 11,793,577 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 505 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t 120,523 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
		Logement et nourriture.		
			12,428,000 .	
12 (suite).		Miliciens à incorporer 30,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c ^t . 80,000 .		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général des écoles régimentaires. fr 1,800 .		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
	e.	Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école d'enfants de troupe. 800 .		
		Le corps de discipline et de correction 3,500 .		
		283,900 .		
		A REPORTER. fr. 12,428,000 .		
		(1) Écoles régimentaires et des illettes.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
12,428,000 »	12,201,500 »	226,500 »	»	
12,428,000 »	12,201,500 »	226,500 »	»	

(354 A)

1872-73

N° 130

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
12,428,000	12,201,500	226,500	"	
12,428,000	12,201,500	226,500	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. . . . fr. 3,342,765 50	12,428,000	»	»
		Harnachement, etc.			
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994	»	»	»
		Casernement des chevaux.			
	c.	1,766.600 journées de casernement de 4,840 chevaux de troupe à 4 centimes . . . fr. 70,664	»	»	»
		Moyens de transport.	3,653,500	»	33,521 50
13 (suite)	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 0,000	»	»	»
		Logement et nourriture.			
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 32,400 42,400 journées, à fr 1 25 c. . . fr 53,000	»	»	»
		Frais d'administration et d'instruction (1).			
	f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,000	»	»	»
		A REPORTER fr.	16,081,500	»	33,521 50
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,428,000	•	13,201,500	•	226,500	•
3,680,021 50	•	3,484,500	•	204,521 50	•
16,117,021 50	•	15,686,000	•	431,021 50	•

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
	REPORT. fr.	16,081,500 .	35,521 50
	<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
	Traitement, solde et accessoires.		
	ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
	Officiers.		
	Colonels, à 9,500 . . fr. 47,500 .		
	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 .		
	Majors, à 6,500 . . . 31,500 .		
	Capitaines commandants, à 4,000 . . . 32,200 .		
	— en second de 2 ^e classe, à 5,500 . . . 38,500 .		
	Majors commandants du matériel, à 5,500 . . . 27,500 .		
	Garde d'artillerie principal, à 4,600 . . . 4,600 .		
	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 3,700 . . . 29,600 .		
	— de 2 ^e — , à 2,750 . . . 22,000 .		
	— de 3 ^e — , à 2,000 . . . 10,000 .		
	65 38	284,900 .	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments 1,424 50		
	RESTE fr. 283,475 50		
	Sous-officiers et employés.		
	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à . . 1,250 . . fr. 36,900 .		
	— de 2 ^e — , à . . 1,060 . . . 31,800 .		
	Maîtres artificiers, à 1,250 . . . 6,150 .		
	Contrôleur principal, à 3,000 . . . 3,000 .		
	— de 1 ^{re} classe, à 2,850 . . . 7,050 .		
	— de 2 ^e — , à 2,100 . . . 6,500 .		
	Réviseurs, à 1,700 . . . 6,800 .		
	30 76	98,600 .	
	Régiments et compagnies spéciales.		
	Officiers de tous grades 1,010,549 25		
	Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,534,078 20		
	502 484		
	7,680 2,572		
	8,182 2,856		
	Haute paye pour chevrons d'ancienneté 10,000 .		
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 .		
	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 8,000 .		
	Première mise de petit équipement à allouer à 1,970 miliciens et 200 volon- taires à incorporer, soit { 646 hommes à cheval, à 50 fr. . 32,500 . 1,524 — à pied, à 36 . . 54,864 . } 87,164 .		
	4,935,366 05		
	A DÉDUIRE :		
	Pour 125,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes 90,447 .		
	Pour vacances et petites permissions 70,152 35		
	160,599 35		
	4,772,767 80		
	A REPORTER. fr. 4,772,767 80	16,081,500 .	35,521 50

(358 A)

1872-73

N° 130

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
16,117,021 50	15,686,000 »		431,021 50	»	
16,117,021 50	15,686,000 »		431,021 50	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,772,767 60	16,081,500 »	35,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 18,051 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20		
		Casernement des chevaux.		
	d.	2,372 chevaux $\times$ 365 = 865,780 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 34,031 20		
		Moyens de transport.		
			-5,029,500 »	.
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »		
		Logement et nourriture.		
	f.	Mouvements éventuels pendant l'année 3,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). . . . 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
	g.	Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »		
		Escadron du train et compagnies spéciales. 5,000 »		
		78,900 »		
		A REPORTER. fr.	21,111,000 »	35,521 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	21,111,000	55,521 50
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 .	
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600 .	
		Majors, à	6,500 . . .	37,800 .	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200 .	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700 . . .	40,700 .	
		Lieutenants, à	2,750 . . .	50,250 .	
				258,050 .	
		A DÉDUIRE. $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments		1,200 25	
				256,750 75	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200 . . . fr.	22,400 .		
		— — de 2 ^e — , à 2,800 . . .	19,600 .		
		— de 1 ^{re} classe, à	2,400 . . .	28,800 .	
		— de 2 ^e — , à	2,000 . . .	24,000 .	
		— de 3 ^e — , à	1,600 . . .	19,200 .	
				114,000 .	
		Écluseurs, à	1,200 . . .	6000 .	
				120,000 .	
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades.		515,425 .	
		Sous-officiers et soldats.		426,082 75	
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté		1,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		-800 .	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.		2,000 .	
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.		16,920 .	
				1,166,987 50	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.		14,718 .	
		Pour vacances et petites permissions		11,201 .	
				25,919 .	
		RESTE		1,111,068 50	
		A REPORTER. fr.	1,111,068 50	21,111,000	55,521 50

(362 A)

GÉNIE.

Celle arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° De un régiment formé : A. de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies;

B. de 5 compagnies spéciales, } 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
 savoir : } 1 — — — de place et d'artificiers;
 } 1 — — de pontonniers de place;
 } 1 — — de chemin de fer;
 } 1 — — d'ouvriers;

C. d'un dépôt.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR DU RÉGIMENT et des compagnies.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																		
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTAL.																				
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.			Chevaux.																	
État-major du régiment.																														
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»															
Lieutenant-colonel.	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»															
Majors.	3	6	»	»	»	»	»	»	1	1	4	7	6,300	»	25,200	»														
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100	»													
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	»	2,750	»	8,250	»													
Lieutenant ou sous-lieuten ^t officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,750	»	2,750	»														
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,800	»	3,800	»														
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,350	»	2,350	»														
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,400	»	3,400	»														
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,300	»	6,300	»														
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»														
— — 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	»														
Compagnies.													81,200																	
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	»															
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classé	»	»	12	2	1	1	1	»	»	16	»	3,700	»	59,200	»															
Lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,750	»	49,300	»															
Sous-lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,350	»	42,300	»															
											12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12	TOTAL.		315,000	»					
a) Officiers de l'arme. 81																									A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,575	»		
Comptables 3																											RESTE fr.		313,425	»
Médecins 3																														

a) Officiers de l'arme 81
 Comptables 3
 Médecins 3

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.

RESTE fr.

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DES PETITS ÉTATS-MAJORS et des compagnies.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.									
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTAL.												
<i>Petit état-major.</i>																				
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	2 75	3,014 25	7,829 25								
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25									
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	1	1	565	1 85	675 25									
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 40	760 60									
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1 45	1,529 25									
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	1	1	565	1 85	675 25									
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	2	2	730	» 95	693 50									
<i>Compagnies.</i>																				
Sergents-majors.	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 05	13,468 50	418,285 50								
— fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	1 85	12,454 50									
Sergents	»	72	12	0	0	0	4	106	38,690	1 85	71,576 50									
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,320	» 95	58,254 »									
Clairons	»	56	4	2	2	2	2	48	17,820	» 72	12,614 40									
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	557	150,305	» 75	97,728 75									
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	»	663	241,995	» 65	162,486 85									
													426,082 75							
											8	972	156	78	78	78	20	1390	597,350	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
31,146,521 50	19,746,000	1,400,521 50	"	
31,146,521 50	19,746,000	1,400,521 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr. 1,111,008 50	21,111,000 .	55,521 50	
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 17,556 50			
		Moyens de transport.			
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 .			
			1,148,000 »	»	
		Logement et nourriture.			
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500			
		— 5,100 journées, à fr. 1 25 c. 5,875 .			
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).			
	e.	Inspecteur général. 2,500 .			
		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 .			
		Le régiment 8,000 .			
		13,500 .			
		A REPORTER. fr. 22,250,000 .	22,250,000 »	55,521 50	
		(1) École régimentaire et des illettrés.			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,140,521 50		19,740,000 »	1,400,521 50	»	
1,148,000 »		958,100 »	209,900 »	»	
22,204,521 50		20,684,100 »	1,610,421 50	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.

LITTEA
des développements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CRÉDITS
DEMANDÉS POUR L'EXERCICE

Charges
ordinaires
et
permanentes.

Charges
extraordinaires
et
temporaires.

			REPORT. fr.	22,259,000 »	35,521 50
		Traitement et solde du bataillon d'administration.			
		Traitement, solde et accessoires.			
	EFFECTIF.				
	74	Officiers de tous grades	fr. 169,946 »		
	60	Commis aux écritures.	69,600 »		
	760	Sous-officiers et soldats	546,275 50		
a.	894				
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	6,000 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 230 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 »		
			596,171 50		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' . . .	2,530 »		
		Pour vacances et petites permissions	3,541 50		
			6,071 50		
		RESTE. fr.	590,100 »		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 800 francs.	32,800 »		
c.		Frais d'administration	5,000 »	629,000 »	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	22,888,000 »	22,888,000 »	35,521 50

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Ann. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	24,883	26,735
» 13. — Cavalerie	»	»	»	360	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	63	76	139	502	7,680	8,182
» 15. — Génie	54	55	109	87	1,500	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	131	248	2,875	40,453	43,328

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
22,294,521 50		20,684,100	1,610,421 50		Ce bataillon se compose : 1° D'un état-major, (Administration centrale); 2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAvoir : 1° Hôpitaux, 2° boulangeries, 3° boucheries; 4° magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
					<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th><th rowspan="2">Traitement annuel.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>Etat-major.</th><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Boucheries.</th><th>Magasins de fourrages.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Officier principal</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1</td><td>4,500</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>Officiers de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>12</td><td>4</td><td>17</td><td>5,000</td><td>51,000 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>12</td><td>5</td><td>5</td><td>2</td><td>4</td><td>18</td><td>2,500</td><td>45,000 »</td></tr><tr><td>Id. de 3^e id.</td><td>»</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td><td>5</td><td>19</td><td>2,100</td><td>39,900 »</td></tr><tr><td>Id. de 4^e id.</td><td>»</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td><td>5</td><td>19</td><td>1,600</td><td>30,400 »</td></tr><tr><td>TOTAUX</td><td>4</td><td>20</td><td>20</td><td>12</td><td>18</td><td>74</td><td></td><td>170,800 »</td></tr><tr><td colspan="8">A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments</td><td>884 »</td></tr><tr><td colspan="8">Reste</td><td>169,916 »</td></tr><tr><td colspan="9"><i>Commis.</i></td></tr><tr><td>Commis aux écritures de 1^{re} classe. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>30</td><td>1,200</td><td>36,000 »</td></tr><tr><td>Idem de 2^e id.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>30</td><td>1,100</td><td>33,000 »</td></tr><tr><td></td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>60</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="8">TOTAL</td><td>69,000 »</td></tr></tbody></table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	Officier principal	1	»	»	»	»	1	4,500	4,500 »	Officiers de 1 ^{re} classe	1	3	5	12	4	17	5,000	51,000 »	Id. de 2 ^e id.	12	5	5	2	4	18	2,500	45,000 »	Id. de 3 ^e id.	»	5	5	4	5	19	2,100	39,900 »	Id. de 4 ^e id.	»	5	5	4	5	19	1,600	30,400 »	TOTAUX	4	20	20	12	18	74		170,800 »	A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments								884 »	Reste								169,916 »	<i>Commis.</i>									Commis aux écritures de 1 ^{re} classe. . .	»	»	»	»	»	30	1,200	36,000 »	Idem de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	30	1,100	33,000 »		»	»	»	»	»	60			TOTAL								69,000 »																																																																																																																																																																																																																																					
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.						TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Officier principal	1	»	»	»	»	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Officiers de 1 ^{re} classe	1	3	5	12	4	17	5,000	51,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Id. de 2 ^e id.	12	5	5	2	4	18	2,500	45,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Id. de 3 ^e id.	»	5	5	4	5	19	2,100	39,900 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Id. de 4 ^e id.	»	5	5	4	5	19	1,600	30,400 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAUX	4	20	20	12	18	74		170,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments								884 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Reste								169,916 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
<i>Commis.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe. . .	»	»	»	»	»	30	1,200	36,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Idem de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	30	1,100	33,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	»	»	»	»	»	60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
TOTAL								69,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
629,000		428,000	201,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
22,923,521 50		21,112,100	1,811,421 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
AUGMENTATION. . . fr.			1,811,421 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="5">NOMBRE de sous-officiers et soldats.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th><th rowspan="2">Nombre de journées.</th><th rowspan="2">Solde journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>Etat-major.</th><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Boucheries.</th><th>Magasins de fourrages.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="10"><i>Etat-major.</i></td></tr><tr><td>Infirmiers-majors de 1^{re} classe.</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>1,825</td><td>1 60</td><td>2,090 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>5</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>5</td><td>1,825</td><td>1 40</td><td>2,555 »</td></tr><tr><td>Infirmiers de 1^{re} id.</td><td>3</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3</td><td>1,095</td><td>1 10</td><td>1,204 50</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>3</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3</td><td>1,095</td><td>1 »</td><td>1,695 »</td></tr><tr><td colspan="10"><i>Hôpitaux.</i></td></tr><tr><td>Magasiniers-dépensiers de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>11</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>11</td><td>4,015</td><td>1 60</td><td>6,421 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>11</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>11</td><td>4,015</td><td>1 40</td><td>5,621 »</td></tr><tr><td>Infirmiers-majors de 1^{re} id.</td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 60</td><td>7,008 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 40</td><td>6,132 »</td></tr><tr><td>Portiers de 1^{re} id.</td><td>»</td><td>0</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>0</td><td>3,285</td><td>1 45</td><td>4,763 25</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>0</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>0</td><td>3,285</td><td>1 25</td><td>4,106 25</td></tr><tr><td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td><td>»</td><td>9</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9</td><td>3,285</td><td>1 45</td><td>4,763 25</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>9</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9</td><td>3,285</td><td>1 25</td><td>4,106 25</td></tr><tr><td>Tisanners de 1^{re} id.</td><td>»</td><td>9</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9</td><td>3,285</td><td>1 45</td><td>4,763 25</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>9</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9</td><td>3,285</td><td>1 25</td><td>4,106 25</td></tr><tr><td>Infirmiers de 1^{re} id.</td><td>»</td><td>79</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>79</td><td>28,855</td><td>1 10</td><td>51,718 80</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>70</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>70</td><td>28,855</td><td>1 »</td><td>28,855 »</td></tr><tr><td colspan="10"><i>Boulangeries.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>20</td><td>»</td><td>»</td><td>20</td><td>7,500</td><td>1 90</td><td>13,870 »</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>»</td><td>»</td><td>30</td><td>»</td><td>»</td><td>30</td><td>10,950</td><td>1 60</td><td>17,520 »</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>»</td><td>40</td><td>»</td><td>»</td><td>40</td><td>14,600</td><td>1 20</td><td>17,520 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 10</td><td>32,120 »</td></tr><tr><td colspan="10"><i>Boucheries.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 90</td><td>8,322 »</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 60</td><td>7,008 »</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>24</td><td>»</td><td>24</td><td>8,760</td><td>1 20</td><td>10,512 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>48</td><td>»</td><td>48</td><td>17,520</td><td>1 10</td><td>19,272 »</td></tr><tr><td colspan="10"><i>Magasins de fourrages.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>20</td><td>20</td><td>7,500</td><td>1 90</td><td>13,870 »</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>20</td><td>20</td><td>7,500</td><td>1 60</td><td>11,680 »</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>60</td><td>60</td><td>21,000</td><td>1 20</td><td>20,280 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>120</td><td>120</td><td>42,800</td><td>1 10</td><td>48,180 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX . . . fr.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>18</td><td>268</td><td>170</td><td>96</td><td>220</td><td>700</td><td>177,380</td><td></td><td>346,275 80</td></tr></tbody></table>	GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.					TOTAL.	Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT.	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	<i>Etat-major.</i>										Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	6	»	»	»	»	6	1,825	1 60	2,090 »	Id. de 2 ^e id.	5	»	»	»	»	5	1,825	1 40	2,555 »	Infirmiers de 1 ^{re} id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 10	1,204 50	Id. de 2 ^e id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 »	1,695 »	<i>Hôpitaux.</i>										Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 60	6,421 »	Id. id. de 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 40	5,621 »	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »	Id. de 2 ^e id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »	Portiers de 1 ^{re} id.	»	0	»	»	»	0	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	0	»	»	»	0	3,285	1 25	4,106 25	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25	Tisanners de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25	Infirmiers de 1 ^{re} id.	»	79	»	»	»	79	28,855	1 10	51,718 80	Id. de 2 ^e id.	»	70	»	»	»	70	28,855	1 »	28,855 »	<i>Boulangeries.</i>										Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,500	1 90	13,870 »	Brigadiers	»	»	30	»	»	30	10,950	1 60	17,520 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	<i>Boucheries.</i>										Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	1 90	8,322 »	Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »	<i>Magasins de fourrages.</i>										Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,500	1 90	13,870 »	Brigadiers	»	»	»	»	20	20	7,500	1 60	11,680 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	20,280 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	42,800	1 10	48,180 »	TOTAUX . . . fr.						18	268	170	96	220	700	177,380		346,275 80
GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.						TOTAL.	Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<i>Etat-major.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	6	»	»	»	»	6	1,825	1 60	2,090 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	5	»	»	»	»	5	1,825	1 40	2,555 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Infirmiers de 1 ^{re} id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 10	1,204 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 »	1,695 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<i>Hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 60	6,421 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. id. de 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 40	5,621 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Portiers de 1 ^{re} id.	»	0	»	»	»	0	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	0	»	»	»	0	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Tisanners de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Infirmiers de 1 ^{re} id.	»	79	»	»	»	79	28,855	1 10	51,718 80																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	70	»	»	»	70	28,855	1 »	28,855 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<i>Boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,500	1 90	13,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Brigadiers	»	»	30	»	»	30	10,950	1 60	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<i>Boucheries.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	1 90	8,322 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<i>Magasins de fourrages.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,500	1 90	13,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Brigadiers	»	»	»	»	20	20	7,500	1 60	11,680 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	20,280 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	42,800	1 10	48,180 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
TOTAUX . . . fr.						18	268	170	96	220	700	177,380		346,275 80																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
17		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
		État-major et employés du service intérieur		
	a.	1 commandant. fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 examinateurs permanents. 4,000 "		
		1 instructeur 600 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire. 600 "		
		1 dessinateur 2,500 "		
		1 aumônier. 2,200 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 1,800 "		
		1 préparateur de chimie 1,600 "		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments 700 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 360 "		
		1 infirmier 500 "		
	2 portiers 1,950 "			
	5 hommes de peine 2,500 "			
	2 tambours et 1 clairon 547 50			
	1 surveillant à l'école d'équitation. 400 "			
	1 brigadier et 12 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 620 50			
		35,038 "		
		Corps enseignant.		
b.	8 professeurs militaires. 8,900 "			
	10 — civils 40,100 "			
	11 répétiteurs militaires. 8,400 "			
	3 — civils 5,600 "			
	1 maître militaire 700 "			
	5 — civils 10,600 "			
		83,500 "		
		Solde des élèves.		
c.	Solde des élèves de l'École militaire. 68,612 "	205,000 "		
		École de guerre.		
	État-major et corps enseignant.			
d.	1 commandant. 1,500 "			
	1 commandant en second 1,000 "			
	2 professeurs civils 5,000 "			
	3 maîtres civils. 2,800 "			
	9 professeurs militaires 8,650 "			
	2 maîtres militaires 500 "			
	1 secrétaire 600 "			
		20,050 "		
		A REPORTER. fr. 305,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	205,000 "	"
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,000 "	
		Chauffage et éclairage	9,500 "	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
	a.	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour	1,642 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	700 "	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	6,504 50	
18			25,100 "	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	2,600 "	
		Indemnité aux travailleurs	450 "	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	5,002 50	
			7,900 "	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	258,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
203,000 »		200,700 »	»	4,700 »	
33,000 »		33,000 »	»	»	
238,000 »		242,700 »	»	4,700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,200 »	56,700 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 21,100 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,700 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
	e.	— — de l'école de tir. 3,600 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 70,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
20		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 83,886 23		
		Salaire des ouvriers 238,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		304,686 23		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
e.		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 79		
		A REPORTER. fr. 819,428 11	56,700 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			ACCOMMODATION	DIMINUTION.	
56,700 "		56,000 "	700 "	"	
56,700 "		56,000 "	700 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTRÉ des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	56,700 °	°
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 °		
		Menuës dépenses 2,800 °	1,016,180 °	°
		160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 °		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 °		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 °		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 °		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,072,880 °	1,072,880 °	°

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		ALIMENTATION.	DIMINUTION	
	50,700 "	50,000 "	700 "	•	
	1,016,180 "	1,016,880 "	"	700 "	
	1,072,880 "	1,072,880 "	700 "	700 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 144,580 °		
		Ouvrages de fortification 56,580 °		
		Ouvrages mixtes 21,000 °		
		222,420 °		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 518,570 °		
		Ouvrages de fortification 161,480 °		
		Ouvrages mixtes 16,750 °		
		496,580 °		
	c.	Frais de surveillance générale 25,000 °	875,000 °	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 °		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale, du général gouverneur de la position d'Anvers et du général commandant la 3 ^e division territoriale; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 49,000 °		
f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 53,000 °			
g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 30,000 °			
h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 °			
	TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	875,000 °		

1874.		CREDITS	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.							
TOTAL.		POUR L'EXERCICE 1873.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
					DÉSIGNATION	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL
					DES PLACES.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensèmençement, etc.			par place.
						Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	
					Alost	5,020	"	"	3,120	"	"	6,140
					Anvers (ville)	5,040	"	250	22,540	"	"	27,830
					Anvers (Tête de Fland.)	2,000	1,010	260	990	"	"	3,560
					Anvers (fortin de Berchem).	900	"	50	2,660	"	"	3,610
					Anvers (enceinte)	17,900	19,530	770	14,570	107,850	"	160,420
					Anvers (camp retranché)	10,150	8,410	4,270	83,600	11,260	11,270	128,960
					Anvers (forts de Merxem, de Cruybeke et de Zwyndrecht)	"	1,310	90	"	"	"	1,400
					Audenarde	60	"	"	"	"	"	60
					Bas-Escout (Lillo)	1,400	2,030	1,710	"	2,940	400	8,480
					Id. (Liefkenshoek).	830	990	2,130	1,190	770	430	6,340
					Id. (St-Marie).	440	990	3,810	"	270	2,100	7,610
					Brasschaet	4,180	"	440	6,780	"	"	11,400
					Beverloo	26,470	"	3,250	104,600	"	1,120	135,440
					Bruges	560	"	"	1,000	"	"	1,560
					Bruxelles (ville et Laeken)	4,170	"	"	2,900	"	"	7,070
					— (Acad. milit.).	10,000	"	"	6,350	"	"	16,350
					Charleroi	4,840	"	"	1,300	"	"	6,140
					Diest (ville)	2,030	5,140	200	2,540	5,460	560	15,930
					— (citadelle)	1,970	550	540	1,380	450	"	4,690
					Gand	350	"	180	"	"	"	530
					Hasselt	3,490	"	300	450	"	"	3,940
					Licge (ville)	4,140	150	"	9,750	"	"	14,020
					— (citadelle)	4,630	2,790	960	4,160	8,640	"	21,180
					— (Chartreuse)	2,226	2,500	750	1,080	6,640	"	13,190
					Lierre	100	90	90	120	"	"	400
					Louvain	70	"	"	"	"	"	70
					Malines	1,040	"	"	3,200	"	"	4,240
					Mons	1,040	"	120	4,120	"	"	5,280
					Namur (ville)	1,930	"	"	1,620	"	"	3,550
					— (citadelle)	6,980	6,910	450	7,050	12,760	"	34,150
					Ostende	3,120	"	80	2,480	"	"	5,380
					Saint-Bernard	4,720	"	50	15,910	"	"	18,680
					Ternonede	3,890	3,980	630	6,220	4,440	850	19,930
					Tournai (ville) . . .							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS. DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
22		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 13,852,958 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,216,475 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 84,475 28		
			2,132,000 »	
		Viande.		
	b.	b) 13,848,902 rations, à 26 centimes fr. 2,769,780 40	4,796,600 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 105,780 40		
			2,664,000 »	
23		Fourrages en nature.		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,910,318 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,665,825 50		
		3,042,640 c)	3,576,142 25	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. fr. 3,530,000 »		
		Charge temporaire.		
		Fourrages pour les chevaux de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	3,530,000 »	5,730 50
	b.	12 chevaux à ration légère 4,380 journées à fr. 1 10 c' fr. 4,818 »		
		2 chevaux à ration forte 730 id. à fr. 1 25 c' 912 50	5,730 50	
	A REPORTER. fr.	8,326,000 »	5,730 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,526,000 »	5,750 50
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1888.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		30,000 — à une — 15 — 430,000 »		
		————— 474,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,074,535 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 35,400 70	677,000 »	»
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,500 30		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 36,000 »		
		————— 39,500 30		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	9,103,000 »	5,750 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																															
TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION																																																
8,331,730 50	7,464,300 "	867,430 50	"	<table><tr><td colspan="2"></td><td>JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td><td>Infanterie</td><td>fr. 9,082,205</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,805,200</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>177,500</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>14,643,155</td></tr><tr><td colspan="2">A déduire les journées de marche</td><td>119,700</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE.</td><td>14,523,755</td></tr><tr><td colspan="3">28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td><td>11,328,000 journées.</td></tr><tr><td colspan="3">A déduire 1/10 pour non-occupation.</td><td>1,138,800 "</td></tr><tr><td colspan="3">RESTE.</td><td>10,249,200 "</td></tr><tr><td colspan="3">b) Fournitures appartenant aux communes</td><td>2,600,000 "</td></tr><tr><td colspan="3">c) — — à l'État</td><td>1,674,535 "</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>TOTAL ÉGAL. 14,523,755</td></tr></table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	fr. 9,082,205	Cavalerie.	2,073,200	Artillerie	2,805,200	Génie	507,350	Bataillon d'administration	177,500	TOTAL.		14,643,155	A déduire les journées de marche		119,700	RESTE.		14,523,755	28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation			11,328,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.			1,138,800 "	RESTE.			10,249,200 "	b) Fournitures appartenant aux communes			2,600,000 "	c) — — à l'État			1,674,535 "				TOTAL ÉGAL. 14,523,755
		JOURNÉES.																																																	
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	fr. 9,082,205																																																	
	Cavalerie.	2,073,200																																																	
	Artillerie	2,805,200																																																	
	Génie	507,350																																																	
	Bataillon d'administration	177,500																																																	
TOTAL.		14,643,155																																																	
A déduire les journées de marche		119,700																																																	
RESTE.		14,523,755																																																	
28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation			11,328,000 journées.																																																
A déduire 1/10 pour non-occupation.			1,138,800 "																																																
RESTE.			10,249,200 "																																																
b) Fournitures appartenant aux communes			2,600,000 "																																																
c) — — à l'État			1,674,535 "																																																
			TOTAL ÉGAL. 14,523,755																																																
677,000 "	639,500 "	17,500 "	"																																																
100,000 "	100,000 "	"	"																																																
9,108,730 50	8,223,800 "	884,930 50	"																																																

97

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,103,000 •	5,730 50
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 •	100,000 •	•
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 •		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 •	•
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 •	•
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 •		
	a.	161 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 149,730 •		
		115 — de selle d'artillerie, à 930. . . 105,090 •		
		225 — e trait — , à 650. . . 146,250 •		
29		802,700 •		
		985	812,700 •	•
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,108,700 •	5,730 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,108,750 50		8,223,800 "	884,950 50	"	
100,000 "		100,000 "	"	"	
65,000 "		65,000 "	"	"	
118,000 "		118,000 "	"	"	
812,700 "		685,990 "	126,800 "	"	
10,204,520 50		9,102,700 "	1,011,750 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF			
	2	Majors, à	4,125	8,250
	15	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	42,750
	8	— de 2 ^e —, à	2,550	20,400
	3	— de 3 ^e —, à	2,250	6,750
	7	Lieutenants, à	1,575	11,025
	3	Sous-lieutenants, à	1,350	4,050
	38	TOTAL	93,225	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ pour médicaments	466	12
				92,758 88
2° Par mesure d'ordre.				
	1	Colonel à	4,250	4,250
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	3,800
	4	— de 2 ^e —, à	1,700	6,800
	4	— de 3 ^e —, à	1,500	6,000
	7	Lieutenants, à	1,050	7,350
	6	Sous-lieutenants, à	900	5,400
	24	TOTAL	35,000	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ pour médicaments	168	
			35,452	156,126 20
				775 80
3° Employés civils.				
	3	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	2,625	
Charge temporaire.				
	1	Lieutenant de corps franc à fr. 3 12 c ^t par jour	775	80
	4			
	66			
Honoraires				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,510	52
Frais de représentation.				
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	50,000	
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			106,126 20	775 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
156,900 »		108,000 »	28,000 »	»	
50,000 »		50,000 »	»	»	
166,900 »		158,000 »	28,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 71,376 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 12,500 "		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre' 16,650 "		
		100,526 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques, fr. 540 "		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,433 80	100,526 14	2,973 86
		2,073 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	100,526 14	2,973 86
33		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	15,663 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	15,663 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
103,500 "		103,500 "	"	"	
103,500 "		103,500 "	"	"	
15,663 "		15,698 20	"	35 20	
15,663 "		15,698 20	"	35 20	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE										
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.									
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,544</td><td>1,081</td></tr><tr><td>1,590</td><td>1,141</td></tr></table> CHAPITRE XII. GENDARMERIE. (a) Trattement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 182,234 25 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,774,739 50 1,956,973 75 a. Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 " 1,983,973 75 A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 1,095 55 1,982,878 40 Fourrages. 21,000 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c'. 28,470 " 88,350 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c'. 110,412 50 b. 306,235 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c'. 536,858 50 416,465 475,741 " A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 4,000 " 471,741 " Entretien de la buffeterie et du harnachement. 465 gendarmes à pied, à 1 franc 465 " c. 1,081 -- à cheval, à 2 francs 2,162 " 2,625 " Casernement des hommes. d. 563,560 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. 28,178 " Casernement des chevaux. e. 394,565 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes 15,782 60 Frais de bureau. f. Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,500 " g. Moyens de transport aux troupes en marche 200 " h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 10,000 " TOTAL DU CHAPITRE XII. fr. 2,527,705 "	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,544	1,081	1,590	1,141	
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
46	60												
1,544	1,081												
1,590	1,141												

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comp-tables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,095</td><td>10,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>730</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,100</td><td>6,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>730</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>3,110</td><td>5,500 »</td><td>58,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>3,285</td><td>3,350 »</td><td>29,250 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>7,300</td><td>2,800 »</td><td>56,000 »</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td>183,150 »</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments. . .</td><td>915 75</td></tr><tr><td colspan="6">Reste fr.</td><td>182,234 25</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comp-tables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,100	6,600 »	10,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,110	5,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,350 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,150 »	46							A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments. . .						915 75	Reste fr.						182,234 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comp-tables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	2,100	6,600 »	10,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,110	5,500 »	58,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,350 »	29,250 »																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »																																																																																																							
44	2	60		21,900		183,150 »																																																																																																							
46																																																																																																													
A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments. . .						915 75																																																																																																							
Reste fr.						182,234 25																																																																																																							
				Troupes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>SOLDE journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval</td><td>22,650</td><td>22,650</td><td>3 90</td><td>88,257 »</td></tr><tr><td>18</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>6,570</td><td>»</td><td>3 10</td><td>20,367 »</td></tr><tr><td>159</td><td>159</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>50,735</td><td>50,735</td><td>3 60</td><td>182,646 »</td></tr><tr><td>48</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>17,520</td><td>»</td><td>2 90</td><td>50,808 »</td></tr><tr><td>867</td><td>867</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>516,455</td><td>516,455</td><td>3 25</td><td>1,028,478 75</td></tr><tr><td>397</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>144,905</td><td>»</td><td>2 65</td><td>383,998 25</td></tr><tr><td>1,544</td><td>1,081</td><td></td><td>563,560</td><td>394,565</td><td></td><td>1,774,739 50</td></tr><tr><td colspan="4">Chevaux d'officier.</td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>416,465</td><td></td><td></td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 90	88,257 »	18	»	— — à pied	6,570	»	3 10	20,367 »	159	159	Brigadiers à cheval.	50,735	50,735	3 60	182,646 »	48	»	— à pied	17,520	»	2 90	50,808 »	867	867	Gendarmes à cheval	516,455	516,455	3 25	1,028,478 75	397	»	— à pied	144,905	»	2 65	383,998 25	1,544	1,081		563,560	394,565		1,774,739 50	Chevaux d'officier.				21,900							416,465																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 90	88,257 »																																																																																																							
18	»	— — à pied	6,570	»	3 10	20,367 »																																																																																																							
159	159	Brigadiers à cheval.	50,735	50,735	3 60	182,646 »																																																																																																							
48	»	— à pied	17,520	»	2 90	50,808 »																																																																																																							
867	867	Gendarmes à cheval	516,455	516,455	3 25	1,028,478 75																																																																																																							
397	»	— à pied	144,905	»	2 65	383,998 25																																																																																																							
1,544	1,081		563,560	394,565		1,774,739 50																																																																																																							
Chevaux d'officier.				21,900																																																																																																									
				416,465																																																																																																									
2,527 705	2,527,705																																																																																																												
2,527,705	2,527,705																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RECAPITULATION.				
I.	558	Administration centrale	265,810	175,000
II.	540	États-majors.	1,425,500	"
III.	548	Service de santé des hôpitaux	908,000	"
IV.	550	Solde des troupes	22,888,000	55,521 50
V.	568	Académie militaire	258,000	"
VI.	572	Établissements et matériel de l'artillerie	1,072,880	"
VII.	576	Matériel du génie	875,000	"
VIII.	578	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,198,790	5,750 50
IX.	584	Traitements divers et honoraires	106,126 20	775 80
X.	586	Pensions et secours.	100,526 14	2,075 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	15,065	"
			58,242,205 54	219,999 66
XII.	588	Gendarmerie.	2,527,705	"
		TOTAUX. fr.	40,770,000 54	219,999 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS si tous pour l'exercice 1875.		DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
440,810 "	440,810 "	"	"	"	
1,423,500 "	1,300,080 80	63,415 20	"	"	
098,000 "	020,415 "	77,585 "	"	"	
22,023,521 50	21,112,100 "	1,811,421 50	"	"	
258,000 "	212,700 "	"	4,700 "	"	
1,072,880 "	1,072,880 "	700 "	700 "	"	
875,000 "	875,000 "	"	"	"	
10,201,520 50	9,192,790 "	1,011,730 50	"	"	
100,000 "	158,000 "	28,000 "	"	"	
103,500 "	103,500 "	"	"	"	
15,603 "	15,608 20	"	55 20	"	
58,402,205 "	58,474,880 "	2,992,850 20	5,475 20	"	
2,527,705 "	2,527,705 "	"	"	"	
40,000,000 "	58,002,585 "	2,992,850 20	5,475 20	"	
AUGMENTATION . . fr.			2,987,415 "		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 26 décembre 1871 jusqu'au 31 décembre 1872.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1871. 26 décemb.	Willemyns, J.-B . . .	Aumônier de la garnison de Bruges.	64	50	"	"	Grand âge et infirmités.	1,700 »	1,475 »
1872. 18 mars.	Wiaumont, N . . .	Garde particulier des propriétés de l'État.	61	37	05	02	Infirmités	1,521 08	760 »
Id.	Allo, P.-R	Garde du génie de 1 ^{re} classe.	66	40	07	12	Grand âge	2,193 38	1,509 »
15 sept.	Paulissen, G. . . .	Secrétaire à l'École militaire.	65	49	11	08	Infirmités	3,080 »	2,053 »
Id.	Heuten, J.-N	Messager au Département de la Guerre.	76	41	07	"	Grand âge	1,220 »	780 »
4 nov.	Steichen, M. . . .	Professeur émérite à l'École militaire	68	35	02	07	Id.	7,000 »	7,000 »
TOTAL. fr.									13,435 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 24 octobre 1871 jusqu'au 26 octobre 1872.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
83	47	Mulleman, W. . . .	21 octobre 1871.	Décès	187 »	SITUATION AU 26 OCTOBRE 1872. 133 pensions inscrites . . fr. 148,601 86 pensions éteintes . . . 73,939 47 — restent à servir. fr. 74,662
84	96	Hennuy, F.-X . . .	25 nov. id.	Id.	175 »	
85	66	Van Aisse, I.-I. . .	30 mars 1872.	Id.	1,695 »	
86	59	Vanderauwera, F.I .	26 octobre id.	Id.	796 »	
TOTAL. fr.					2,851 »	

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1874.

•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions de dépenses des divers services du Département des Travaux publics pour 1874 s'élèvent à la somme de. . . . fr. 66,777,461 »
non compris celles que comporte l'exploitation des lignes
du Grand-Luxembourg, reprises par l'État.

Comparées à celles du projet de Budget de 1873, lequel,
complété par les amendements proposés, s'élève à. . . . 66,220,061 »
elles présentent sur ces dernières une augmentation de. fr. 557,400 »

Toutefois, le Budget de 1873 n'étant pas encore voté et le projet élaboré pour 1874 devant nécessairement subir ultérieurement une révision par suite, notamment, de la reprise, par l'État, des lignes du Luxembourg, ce résultat comparatif ne peut être donné actuellement qu'à titre de simple renseignement.

Sous réserve des modifications que le projet de Budget de 1874 pourra devoir subir, voici la répartition et la justification de cette différence.

Administration centrale	41,500 »
Ponts et chaussées	302,100 »
Mines	9,250 »
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine. .	204,550 »
TOTAL. fr.	557,400 »

CHAPITRE 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Dans l'augmentation de 41,500 francs sollicitée à cet article, l'administration des ponts et chaussées figure pour 5,400 francs; celle du chemin de fer, etc., pour 36,100 francs.

La somme de 5,400 francs est destinée à augmenter de deux employés le personnel absolument insuffisant de la direction des travaux hydrauliques, et d'un employé le personnel du bureau des mines.

L'augmentation de 36,100 francs demandée pour l'administration centrale des chemins de fer se décompose comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Seconde moitié du crédit de 53,000 francs justifié à la page 4 du Document parlementaire n° 4, session de 1872-1873. . . fr.	26,500 »
2 ^o Complément d'un crédit de 28,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1873 (même document et même page)	9,600 »
TOTAL. . . fr.	<u>36,100 »</u>

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de fr. 3,717,000 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes en 1874 et entretien de nouvelles sections.	2,317,000 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . .	400,000 »
C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières. fr.	1,000,000 »
TOTAL.	<u>3,717,000 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

La somme demandée est de.	2,317,000 »
Allocation de 1873	2,242,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	<u>75,000 »</u>

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1874, de plusieurs nouvelles sections de routes, et de l'augmentation de salaire de 5 francs par mois qui a été accordée à tous les cantonniers. Les salaires de ces agents n'étaient en général que de 50 francs par mois. La mesure dont il s'agit est

NOTE PRÉLIMINAIRE.

justifiée par le renchérissement de la main-d'œuvre et des choses de la vie.

Le crédit repris sous le litt. *B* étant la reproduction de celui qui figure au Budget depuis 1863, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

C. — *Construction et rectification de routes.*

La somme demandée est de 1,000,000 de francs.

Ainsi qu'on l'a dit à l'appui du projet de Budget de 1873, cette allocation est indispensable pour satisfaire, en partie, aux nombreuses demandes concernant la construction de nouvelles voies de communication.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9 — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squadres, achat et frais de conservation des objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques.*

Somme demandée : 300,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été porté au Budget de 1873.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin Botanique, à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture; aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons; aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État, à Mons; aux toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel de la direction générale des ponts et chaussées et des mines, etc.*

Crédit demandé : 242,000 francs.

A. — *Musées.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

B. — *Bâtiments du Jardin Botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Il est devenu indispensable de renouveler la couverture du dôme, laquelle se trouve en mauvais état. En outre, il est nécessaire d'exécuter des travaux de consolidation à la charpente de cette partie du bâtiment.

C. — *Locaux du Musée, occupés par les tableaux gothiques.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Les salles du premier étage du Musée dans lesquelles sont exposés les tableaux dits *gothiques*, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté. Elles ne reçoivent la lumière que latéralement par des fenêtres ordinaires, au lieu d'être éclairées du haut.

Le Département de l'Intérieur a demandé à celui des Travaux publics de faire exécuter les travaux destinés à remédier à cet inconvénient. Pour atteindre le but que l'on se propose, il y a lieu de démolir les plafonds, d'établir un système de lanterneaux et de supprimer les baies des fenêtres existantes. En 1874, on effectuera les travaux projetés dans les deux salles principales.

L'année suivante, on exécutera de semblables travaux dans les trois autres salles. Un deuxième crédit de 95,000 francs sera porté à cet effet au Budget de 1875.

D. — *Hôtel du gouvernement provincial à Gand.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est destinée à établir un système de chauffage à air chaud et de ventilation dans les bâtiments susdits, à placer des grillages aux baies de toutes les fenêtres et sur le mur de clôture du jardin de cet hôtel, ainsi qu'à reconstruire le pavage de la cour intérieure, lequel est en très-mauvais état.

E. — *Hôtels du gouvernement provincial, des directions des contributions et de l'enregistrement, à Mons. Bâtiment des archives provinciales de l'État situés dans la même ville.*

Crédit demandé : 22,000 francs.

Il est utile d'établir une distribution d'eau dans lesdites propriétés; en vue de combattre efficacement les incendies qui pourraient y éclater. En outre, il y a lieu de construire un escalier dans l'hôtel du Gouvernement provincial et de reconstruire un mur de clôture dépendant du bâtiment des archives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

F. — *Renouvellement des toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines, etc.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Il a été constaté que l'on ne pouvait pas ajourner plus longtemps le renouvellement des toitures et gouttières dont il s'agit.

3^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans cette section et dans la suivante, les différences que présentent, dans leur ensemble, les crédits demandés au Budget de 1874 avec ceux qui sont portés au Budget de 1873.

Le tableau résumé ci-après établit ces différences :

DESTINATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1874.	
	1874.	1873.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. fr.	703,850	812,100	°	18,250 °
— — — — — extraordinaire — — — — —	897,750	888,550	9,200	°
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières	550,600	405,800	133,800	°
Plantations	25,000	25,000	°	°
Bacs et bateaux de passage.	35,000	35,000	°	°
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	243,500	211,250	32,250	°
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	348,000	289,500	58,500	°
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	245,000	249,000	°	4,000 °
Fr.	3,127,700	2,916,200	233,750	22,250 °
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de. . . fr.			211,500	°

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières fr.	°	9,050 °
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières.	133,800	°
— — — — — d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	90,750	°
— — — — — d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux :	°	4,000 °
Fr.	224,550	13,050 °
AUGMENTATION finale comme ci-dessus. . . fr.		211,500 °

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation provient spécialement des crédits sollicités pour travaux d'amélioration à la Meuse, à la Sambre canalisée, à l'Escaut, et pour travaux d'entretien extraordinaire aux ports. La demande d'allocation de ces crédits est justifiée plus loin.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,691,600 francs.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou, enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux ayant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvements d'atterrissements dans la même province fr.	20,000 »	21,000 »
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	155,000 »	10,000 »
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»

B. — Ourthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000 »	10,000 »
A REPORTER. fr.	198,000 »	41,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . fr.	198,000 »	41,000. »
C. — <i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	30,200 »	51,200 »
D. — <i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, et entretien des plantations	30,000 »	»
2 ^o Remplacement du pont-levis en bois, de Bocholt, par un pont-levis en fer	»	12,000 »
Le pont actuel est en très-mauvais état.		
3 ^o Reconstruction de la maison éclusière de Loozén	»	8,000 »
Cette maison éclusière est également en très- mauvais état.		
E. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements et entretien des plantations.	18,000 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	24,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000 »	»
4 ^o Entretien de l'écluse maritime du Katten- dyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la conven- tion du 16-26 août 1858. — Part de l'État. . . .	3,100 »	»
5 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et déva- sement du chenal d'accèsion de l'Escaut. . . .	22,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	347,300 »	112,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	347,300 »	112,200 »
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	8,000 »	»
2 ^o Remplacement des ponts-treillis en char- pente nos 1, 3 et 4 par des ponts-treillis en fer.	»	42,000 »
Les ponts en charpente nos 1, 3 et 4 se trou- vent en mauvais état et sont les derniers qu'il reste à remplacer par des ponts-treillis en fer.		
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	26,000 »	»
II. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	3,500 »	»
I. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	4,000 »	»
J. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	80,000 »	»
2 ^o Reconstruction d'une pile et d'une culée du déversoir n° 15, à Moignelée, et installation d'une vanne automobile dans le passage de ce déversoir attenant à la rive droite	» »	16,000 »
Les parements de ces ouvrages sont en ma- çonnerie de briques et sont fortement dégradés. Il est indispensable de les remplacer par des		
A REPORTER. . . . fr.	470,800 »	170,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	470,800 »	170,200 »
parements en pierre de taille. Un travail ana- logue a été exécuté pour les autres piles. On profitera de cette reconstruction pour installer, dans un des passages de ce déversoir, une vanne automobile, afin que le déversoir ait constam- ment un débouché en rapport avec le débit de la rivière, ce qui, en temps ordinaire, évitera des inondations des propriétés amont résultant d'un manque de promptitude dans les manœu- vres.		
3° Reconstruction des tabliers, des portiques et des fleches des ponts-levis de Landelies et de Thuin	» »	24,000 »
Tous les ponts-levis de la Sambre sont en mauvais état et doivent être remplacés successi- vement par des ouvrages métalliques. La recon- struction des ponts-levis de Landelies et de Thuin ne peut plus être différée.		
4° Reconstruction du pont établi sur le dé- versoir n° 9, à Landelies.	» »	23,000 »
Ce pont est en très-mauvais état et nécessite un entretien coûteux. On projette de le rem- placer par un pont métallique. Il ne serait pas prudent d'ajourner ce travail.		
PROVINCE DE NAMUR		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; travaux de curement, etc.	4,400 »	30,000 »
K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; draguages, curages; alimentation par machines à vapeur, etc.; entretien des plantations.	63,000 »	»
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de huit paires de portes d'écluses	»	16,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments et aux		
A REPORTER. . . . fr.	538,200 »	265,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	538,200 »	263,200 »
ouvrages d'art, et établissement de poteaux d'amarrage	»	11,500 »
4° Renouvellement d'une chaudière de la machine à vapeur de Luttre	»	4,500 »
5° Renouvellement d'une barque de service.	»	1,800 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

L. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire fr.	10,000 »	»
---	----------	---

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; dévasements . .	11,300 »	7,100 »
3° Reconstruction, pour cause de vétusté, du revêtement en charpente existant en amont du barrage d'Audenarde	»	8,300 »

PROVINCE D'ANVERS.

4° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; draguages	15,000 »	»
5° Reconstruction partielle du mursud du che- nal d'accession à l'Escaut de l'écluse du Kattendyk.	»	100,000 »

Ce mur a fait un mouvement qui menace sa conservation. La cause première et principale de l'accident est l'imbibition des eaux dans le remblai du terre-plein. La partie de mur compromise sera reconstruite de façon à prévenir le retour de pareil inconvénient et à assurer la stabilité de l'ouvrage.

M. — *Canal de Mons à Condé.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; curages; alimen-		
A REPORTER. . . . fr.	574,500 »	398,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	574,500 »	598,400 »
tation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	12,400 »	14,500 »
2° Reconstruction en fer du pont-levis de l'écluse de Malmaison	»	15,000 »
Ce pont se trouve en mauvais état		

N. — Canal de Pommerœul à Antoing.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; curages; alimenta- tion par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	14,700 »	33,900 »
2° Reconstruction d'une partie des perrés existant dans le bief de partage.	»	10,000 »
Ces perrés se trouvent en mauvais état.		
3° Renouvellement des générateurs des ma- chines d'alimentation	»	40,000 »
Ces générateurs sont également en mauvais état.		

O. — Lys.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique	9,600 »	5,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Bel- gique)	500 »	150 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements éventuels, etc.	9,500 »	9,500 »
4° Reconstruction des ponts du Pas et de Saint-Georges, à Gand.	»	120,000 »
Les ponts actuels sont à simple voie et se trouvent en très-mauvais état. À cause de la		
A REPORTER. . . . fr.	620,800 »	646,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	620,800 »	646,250 »
grande circulation qui a lieu sur ces ponts, il est nécessaire de les reconstruire à double voie charretière.		
P. — Canal de dérivation de la Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; consolidation des berges; dévasements.	10,100 »	13,700 »
2° Remplacement, pour cause de vétusté, du portique et du châssis du tablier en bois du pont de Landegem par un portique et un châssis en fer	»	5,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements	20,000 »	5,000 »
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,000 »	6,000 »
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, et dévasements	8,600 »	13,800 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	18,000 »	7,500 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000 »	»
4° Remplacement du tablier en charpente du		
A REPORTER. . . . fr.	685,500 »	697,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	683,500 »	697,250 »
pont dit de Paille, à Bruges, par un tablier avec longerons en tôle; reconstruction partielle des culées en maçonnerie; remplacement de la plate-forme en charpente par une plate-forme en maçonnerie.	»	30,000 »
5° Remplacement du tablier en charpente du pont dit Snaggaartsbrug, à Bruges, par un ta- blier avec longerons en tôle; abaissement et reconstruction partielle des culées en maçon- nerie.	»	28,000 »
Lors de l'exécution des travaux de réparation effectués dans ces derniers temps à ces ponts, on a constaté qu'il sera nécessaire de pourvoir prochainement à leur reconstruction. On projette de remplacer les tabliers aujourd'hui en charpente, par des tabliers, avec longerons en tôle et de reconstruire les plates-formes et les culées en maçonnerie, pour les motifs que le roulage est devenu très-actif dans le quartier de la ville où sont établis ces deux ponts, que les tabliers avec longerons en bois ne présentent pas une sécurité suffisante pour pouvoir supporter les fortes charges auxquelles ils sont soumis journellement; et qu'enfin ces tabliers sont d'un entretien trop dispendieux.		
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	2,000 »
T. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations.	5,400 »	»
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire et dévasements éventuels	6,100 »	12,000 »
A REPORTER. fr.	700,000 »	769,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	700,000 »	769,250 »
V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	28,500 »	10,000 »
2 ^o Continuation des travaux de reconstruc- tion, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»	25,000 »
L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.		
Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédem- ment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notam- ment pages 420 et 421 de la <i>Note préliminaire</i> au projet de Budget de l'exercice 1865.)		
W. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	3,500 »
X. — Durme.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements	1,000 »	15,000 »
Y. — Dendre.		
1 ^o Entretien des plantations entre Alost et Termonde	300 »	»
2 ^o Entretien des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau le Quintje, à Termonde.	500 »	»
Z. — Rupel.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	4,500 »	»
A REPORTER. fr.	737,800 »	822,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraord. et temporaires
REPORT. . . . fr.	737,800 »	822,750 »
A'. — <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250 »	»
B'. — <i>Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	27,000 »	»
C'. — <i>Petite Nêthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	12,000 »	»
D'. — <i>Grande Nethe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,000 »	»
- BASSIN DE L'YZER		
E'. — <i>Yser.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	8,800 »	»
2° Remplacement du pont-levis de Stavele par un pont tournant en fer.	»	75,000 »
Le pont-levis de Stavele est en très-mauvais état et sa reconstruction en 1874 sera indispen- sable. On projette de le remplacer par un pont tournant en tôle pour éviter les dépenses d'en- retien d'un pont en charpente.		
TOTAUX. . . . fr.	793,850 »	897,750 »
Total des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières	1,691,600 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1874, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 198,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR

1 ^o Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration fr.	19,000	»
2 ^o Construction d'un port à Jambes	60,000	»

L'établissement de ce port est réclamé dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la navigation.

3 ^o Construction d'un mur en prolongement du quai de Gravière et établissement d'un pont sur le ruisseau d'Arquet, à Namur	39,000	»
---	--------	---

La construction d'un mur est projetée en vue d'empêcher les érosions qui se produisent du côté de la culée du pont du chemin de fer de Namur à Givet, érosions qui rétrécissent le passage sous l'arche et qui, en s'étendant, pourraient nuire au pont lui-même. L'établissement d'un pont sur le ruisseau d'Arquet a pour but de permettre le halage, sur la rive gauche du fleuve, des bateaux en remonte qui doivent se placer en face du débarcadère du chemin de fer, pour opérer leur chargement ou leur déchargement, halage actuellement impossible, le ruisseau d'Arquet interceptant la communication le long de la rive gauche.

PROVINCE DE LIÈGE

4 ^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	30,000	»
5 ^o Agrandissement et amélioration du port de Taverne-à-Meuse, commune d'Ampsin	30,000	»

A REPORTER. fr. 178,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 178,000 »

L'exécution de ce travail est réclamée avec instance par le batelage et les industriels de la localité, le port, dans son état actuel, n'étant pas en rapport avec le mouvement des marchandises qu'on embarque et qui arrivent par eau sur ce point.

PROVINCE DE LIMBOURG

6° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration	20,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>198,000 »</u>

ART. 13. — *Oúrthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, en amont de Comblain-au-Pont, de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 21,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux de renforcement de contre-digues et travaux divers d'amélioration	fr. 6,000 »
2° Consolidation du pied du talus de la rive gauche en amont du pont de Hocht.	15,000 »
Ce travail est destiné à obvier à des éboulements qui deviennent considérables et dont on ne peut plus différer la réparation.	
TOTAL. . . . fr.	<u>21,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration à la 1^{re} section.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 73,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Construction de perrés et travaux divers d'amélioration fr. 30,000 »

2^o Établissement d'un garde-corps le long des quais de la dérivation amont de l'écluse n° 11 dans la traverse de Charleroi 10,000 »

Des accidents nombreux se produisent constamment à Charleroi, par suite de l'absence de garde-corps le long des quais de la dérivation de la Sambre. L'établissement de ces garde-corps est vivement réclamé par les habitants de Charleroi et des communes environnantes.

3^o Consolidation de la diguette du pont de Loup, sur 1,100 mètres de longueur 30,000 »

L'état actuel de la diguette du pont de Loup constitue un danger permanent pour les propriétés riveraines. Endommagée par les rats et les taupes, elle menace constamment de

A REPORTER. . . . fr. 70,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 70,000 »

se rompre. Elle nécessite une surveillance continuelle et un entretien dispendieux. On projette de l'élargir et de supprimer le fossé latéral, qui sera remplacé par un aqueduc. Une prise d'eau faite à la Sambre permettra d'effectuer des chasses dans cet aqueduc et de prévenir son envasement.

PBOVINCE DE NAMUR

4° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration. 5,000 »

TOTAL . . . fr. 75,000 »

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 44,900 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts fr. 1,000 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières 4,400 »

3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues 3,000 »

4° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés, etc. . 3,500 »

Les travaux dont le détail précède formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.

TOTAL. . . . fr. 41,900 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 73,600 francs

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT

1° Remplacement du tablier provisoire en charpente du pont dit des Moulins, à Antoing, par un tablier définitif fr. 15,000 »

Ce travail est des plus urgents.

A REPORTER. . . fr. 15,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr, 15,000 »

2° Construction d'un nouveau pont sur la Petite-Rivière à la porte Morelle, à Tournai. 50,000 »

La reconstruction du pont de la porte Morelle, à Tournai, est une des conséquences du déplacement de la station du chemin de fer dans cette ville, déplacement qui nécessite le redressement de la Petite-Rivière, sur laquelle le pont est établi.

3° Travaux divers d'amélioration 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

4° Construction de trois aquedues de 1,^m00 d'ouverture sur trois cours d'eau débouchant dans l'Escaut, à Heurne et à Asper, dans le but d'améliorer le chemin de halage; travaux secondaires d'amélioration 4,600 »

TOTAL. . . . fr. 75,600 »

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 28,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de parties de digues des contre-fossés et construction de perrés pour la consolidation des talus de ces contre-fossés fr. 7,000 »

2° Démolition de l'ouvrage à couronne des fortifications de Mons; abaissement du plafond et de l'empatement des murs de quai du bassin du chemin de fer de Mons à Manage; abaissement du busc amont de l'écluse du pont-canal, etc. . . . 18,000 »

Ces travaux, projetés spécialement dans l'intérêt de la navigation, seront exécutés au moyen de matériaux dont l'État est propriétaire et qu'il importe d'utiliser le plus tôt possible.

3° Travaux divers d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . . fr. 28,000 »

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 21,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de quais. fr. 18,500 »

La construction de ces quais est projetée dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la navigation.

2° Travaux secondaires d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . . fr. 21,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 3,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 1,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 1,800 »TOTAL. . . . fr. 3,300 »ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 8,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Établissement de garde-corps aux abords de plusieurs
ponts et travaux divers d'amélioration. fr. 3,800 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 5,000 »TOTAL. . . . fr. 8,800 »ART. 26. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires
d'amélioration.ART. 27. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de
commerce, à Gand.*

Somme demandée : 23,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Exhaussement d'une partie du terrain dépendant du canal
de raccordement. fr. 13,200 »A REPORTER. . . . fr. 13,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 13,200 »

L'État a pris à sa charge la dépense à faire de ce chef. La somme demandée permettra d'exhausser le terrain devant les bâtisses existantes et en voie de construction.

2° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement. 1,400 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

3° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration 9,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

TOTAL. . . fr. 23,600 »

ART. 28. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langelced.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 6,500 francs.

* Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans les provinces des deux Flandres. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge desdites provinces.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleele.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Rupel.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 33. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 34. — *Yser.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés.

ART. 35. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, abstraction faite de l'exercice 1871, pour lequel, par mesure exceptionnelle d'économie, le crédit a été réduit à 10,000 francs.

ART. 36. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^{me} SECTION — PORTS ET CÔTES.

ART. 37. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 591,500 francs.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	60,000 »	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1824 (part de l'État).	1,000 »	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	8,000 »	»
4 ^o Travaux de réparation et de consolidation de la grande digue de mer, au moyen du cimentage des perrés	»	5,000 »
5 ^o Travaux de draguage dans le nouveau bassin d'échouage, le long de l'estacade d'Ouest (partie Sud), aux postes de stationnement des navires dans le chenal d'accès de l'écluse des bassins, etc.	12,000 »	»
Ces travaux sont nécessaires pour permettre l'exploitation facile et régulière du bassin d'échouage et des dépendances du port.		
6 ^o Reconstruction en tôle du pont tournant en charpente établi sur le passage de navigation		
A REPORTER. . . fr.	84,000 »	5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	81,000 »	3,000 »
maritime de l'écluse dite militaire, modification et aménagement des culées et des abords . . .	»	73,000 »
Ce pont a été consolidé et restauré il y a quelque temps. Néanmoins, le système d'après lequel il est conçu, convenable pour l'usage auquel cet ouvrage était primitivement destiné, ne peut plus suffire aujourd'hui, par suite du passage des charges considérables que l'on transporte aux ateliers de la marine établis sur la rive Est du port.		
7° Construction de nouvelles maisons pour le personnel des écluses de chasse du fond du port	»	33,000 »
8° Recreusement et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse fran- çaise (1 ^{re} partie)	»	90,000 »
Les travaux repris sous les nos 7° et 8° présen- tent un caractère d'utilité et de nécessité.		

B. — Port de Nieuport.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	43,000 »	»
2° Travaux de grosses réparations aux ba- joyers de l'écluse de chasse	»	12,000 »
3° Reconstruction, en maçonnerie de briques et mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie en arrière de l'estacade d'Est . .	»	30,000 »

Cette jetée est aujourd'hui en fascines et exige un entretien excessivement coûteux. Afin d'éviter cette dépense continue, on projette de reconstruire cet ouvrage en maçonnerie de briques avec mortier de ciment, d'après le système adopté pour la jetée basse derrière l'estacade d'Ouest du port d'Ostende.

C. — Port de refuge de Blankenberghe.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	13,000 »	»
A REPORTER. . . fr.	141,000 »	267,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	141.000 »	267.000 »
2° Reconstruction en pierres d'une partie des revêtements en fascinages qui consolident les digués du port.	»	25,000 »
Ces revêtements en fascinages exigent un entretien dispendieux.		
3° Reconstruction au mortier de ciment des perrés en moellons établis sur les talus limitant le chenal et le canal d'accession au bassin d'échouage.	»	30.000 »
Ce travail formera le complément de celui exécuté en 1871.		
D. — Côtes.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	100,000 »	25,000 »
E. — Phares et fanaux.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	2,500 »	1,000 »
TOTAUX. . . . fr.	243,500 »	348,000 »
Total des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	591,500	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 38. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 140,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Achèvement des travaux de redressement de la rive droite du chenal de l'avant-port devant l'ouvrage à couronne, triangles, etc. (3 ^{me} partie). fr.	80,000 »
A REPORTER. . . . fr.	80,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 80,000 »

Ces travaux formeront le complément de ceux exécutés ou à effectuer au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

2° Enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries des radiers et piles des anciennes écluses de Slykens; dévasement de l'arrière-port (1^{re} partie) 60,000 »

Ces travaux présentent un caractère d'utilité et de nécessité.

TOTAL. . . fr. 140,000 »

ART. 39. — Côtes.

Somme demandée : 104,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer fr. 88,000 »

Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.

2° Rectification de la digue du comte Jean, entre le chemin creux qui conduit à l'estran et le chemin de fer, à l'Est de la ville de Blankenberghe. 16,000 »

Ce travail est projeté en vue d'assurer l'accès des bâtisses élevées sur les dunes avoisinantes et de mettre cette partie de la côte en harmonie avec les projets d'agrandissement et d'amélioration élaborés par l'administration communale de Blankenberghe.

TOTAL. . . fr. 104,000 »

ART. 40. — Phares et fanaux.

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.

Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet aux Budgets précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION VI. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.

ART. 42. — *Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*

A cet article, il est demandé une augmentation de 12,400 francs qui permettrait de faire droit à une proposition fort juste du conseil des ponts et chaussées, tendante à allouer aux conducteurs des ponts et chaussées une indemnité de bureau de cent francs pour les dédommager de certains frais auxquels leur service les astreint.

ART. 43. — *Traitement et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, etc.*

L'allocation de 745,569 francs demandée à titre de charge ordinaire présente une augmentation de 20,000 francs sur celle qui figure au Budget de 1873.

A diverses reprises des réclamations ont été faites au sujet de l'insuffisance des traitements des aides-barragistes, des pontonniers et autres agents subalternes. Ces réclamations ont paru fondées. L'augmentation de 20,000 francs ne permettra pas d'y satisfaire complètement; mais on pourra tout au moins améliorer, dans une certaine mesure, la position des agents le moins rétribués.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils.*

Les fonctionnaires et agents qui composent ce service ne jouissent, en général, que du traitement minimum attaché à leur grade respectif. Ce traitement n'est évidemment pas en rapport avec les exigences d'un service qui prend chaque jour plus d'extension. La faible augmentation de 2,200 francs proposée au projet de Budget de 1874 ne permettrait de relever que quelques traitements. Aussi n'est-elle fixée que provisoirement et sous réserve des modifications qui pourront être jugées nécessaires à l'époque où la Législature sera appelée à s'occuper des Budgets de l'exercice prochain.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 49. — *Personnel du corps des mines.*

Une augmentation de 15,250 francs est demandée à cet article. Elle est destinée à améliorer la position des ingénieurs principaux, des ingénieurs ordinaires, des sous-ingénieurs et des expéditionnaires, ainsi qu'à la nomination d'un sous-ingénieur.

L'augmentation sur l'ensemble de ce chapitre n'est que de 9,250 francs, par suite de la suppression, au Budget de 1874, du crédit extraordinaire de 6,000 francs, proposé par amendement à l'article 61 du Budget de 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.

Ainsi que l'observation en est faite au début de cette note, les conditions dans lesquelles est présenté le projet de Budget de 1874, ne permettent pas de formuler des propositions de crédits définitives, en ce qui concerne surtout l'Administration des Chemins de fer, des Postes, Télégraphes et de la Marine. Sous réserve des modifications à apporter plus tard aux prévisions actuelles de dépenses, le Département doit se borner à reproduire les allocations proposées au projet de Budget de 1873, augmentées des compléments de crédits justifiés antérieurement. La suppression d'un crédit extraordinaire de 262,000 francs, demandé à ce Budget pour le service de la traction et du matériel de la marine, réduit à 204,550 francs l'augmentation que présente pour 1874 l'ensemble des crédits du chapitre IV.

CHAPITRES V ET SUIVANTS.

Aucune modification de crédits n'est proposée pour les services qui font l'objet des chapitres V et suivants du Budget.

ARTICLE UNIQUE DU PROJET DE LOI

A l'occasion de l'examen du projet de Budget de l'exercice 1856, la section centrale avait remarqué que des dépenses qui, dans sa pensée, incombaient à l'Administration des chemins de fer, avaient été imputées à charge du crédit ouvert à l'article 5 pour le service des administrations centrales du Département. Toutefois, elle n'avait pas cru devoir formuler de proposition pour faire cesser une situation qu'elle considérait comme contraire aux règles de la comptabilité publique.

Lorsque le Budget de 1857 lui fut soumis, elle réitéra l'observation de l'année précédente, et proposa d'ajouter au texte du projet de loi du Budget, un paragraphe portant interdiction de prélever des traitements ou indemnités, des dépenses de matériel, de fournitures de bureau, de chauffage, d'éclairage, etc., sur des allocations destinées aux salaires, à des travaux extraordinaires ou à des services spéciaux (voir Documents de la Chambre, section de 1856-1857, n° 106, p. 92).

Dans une lettre du 13 mars 1857, imprimée parmi les documents de la Chambre (même session, n° 127), M. le Ministre des Travaux publics déclara n'avoir aucune objection à faire au principe que la section centrale voulait faire consacrer par son amendement. Bien qu'il considérât l'insertion d'une pareille disposition dans la loi comme une superfétation, puisque l'interdiction qu'elle tendait à prescrire était déjà consacrée par les règles qui régissent l'imputation des dépenses publiques, il ne voulut pas contrarier les vues de la section centrale. Il alla même plus loin qu'elle : la rédaction qu'elle

NOTE PRÉLIMINAIRE.

avait proposée lui paraissant pouvoir donner lieu à de fausses interprétations, il proposa, quant aux dépenses de matériel, la rédaction suivante :

« Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les impressions,
» les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer
» des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge
» des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de
» ces services. »

« Cette dernière rédaction, disait M. le Ministre des Travaux publics, me paraît, à raison de la généralité de ses termes, préférable à la première. Toutefois, résolu comme je le suis à ne jamais enfreindre volontairement les règles prescrites en matière d'imputation de dépenses, je m'en réfère volontiers à la décision que prendra la section centrale, soit qu'elle adopte l'une ou l'autre de ces rédactions, soit qu'elle juge convenable d'en proposer une nouvelle, pourvu qu'elle ne renferme pas, comme celle à laquelle elle s'est d'abord arrêtée, le germe de difficultés sérieuses. »

Cette rédaction ayant été mise en discussion, en séance du 17 mars 1857 (*Ann. parl.*, p. 1083), M. le rapporteur de la section centrale déclara s'y rallier. Elle fut également adoptée par la Chambre et, depuis lors, elle a été reproduite, chaque année, dans la loi du Budget.

Y a-t-il utilité de la maintenir encore ?

Si elle était indispensable pour rendre impossibles des imputations irrégulières, le Département ne soulèverait certainement pas la question ; mais les principes de comptabilité qui nous régissent s'opposent formellement à ce qu'aucune allocation soit détournée de sa destination ; et si ces principes pouvaient être méconnus, la Cour des comptes serait toujours là pour en exiger la stricte application.

En définitive, la disposition rappelée ci-dessus et qui, depuis 1857, forme le § 3 de la loi du Budget, équivaut à dire : les dépenses de matériel, etc., de chaque service ne peuvent être imputées qu'à charge du crédit affecté à ces dépenses. Or, ce n'est faire autre chose que de rappeler un principe élémentaire en matière d'imputation des dépenses publiques, et il n'y a évidemment pas plus de raison de le rappeler au sujet d'une catégorie de dépenses qu'à propos de chacune de celles pour lesquelles un article spécial est ouvert au Budget.

Il suffira d'ajouter qu'aucun autre Budget ne contient une pareille disposition, pour achever de justifier la résolution qu'a prise le Département des Travaux publics de ne plus la reproduire à son Budget.

Quant au § 2, portant interdiction de prélever des traitements ou des indemnités sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux, il peut être utilement maintenu pour prévenir des irrégularités d'imputation.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1874, est fixé à la somme de *soixante-six millions sept
cent septante-sept mille quatre cent soixante et un francs*
(66,777,461 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

F. MONCHEUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	1,457,965
2	— des fonctionnaires et employés	1,133,665	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et em- ployés de l'Administration centrale	47,700	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	105,000	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	105,000	15,000	
6	Honoraires des avocats du Département	30,600	"	
CHAPITRE II. PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,717,000	"	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'ex- ception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	"	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appar- tenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'en- retien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandis- sement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques.	500,000	"	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin Botanique à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État à Mons, aux toitures et gouttières de divers bâtiments de l'État, etc.	"	242,000	
A REPORTER. fr.		5,500,065	257,000	1,457,965

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,500,005 »	257,000 »	1,457,935 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	793,850 »	897,750 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. .	»	198,000 »	
13	Ourthe	»	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	12,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	21,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	75,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	11,900 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	73,600 »	9,013,839 »
22	Canal de Mons à Condé.	»	28,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	21,500 »	
24	Lys	»	3,300 »	
25	Canal de dérivation de la Lys	»	8,800 »	
26	— de Roulers à la Lys—	»	4,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce, à Gand.	»	23,600 »	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langheede.	»	10,000 »	
30	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,500 »	
31	Canaux le Moervaert et la Zuidleece	»	400 »	
32	Rupel	»	1,000 »	
33	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser.	»	6,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
35	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	6,319,815 »	1,004,550 »	10,471,804 »

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,319,815 »	1,694,350 »	10,471,804 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
36	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	33,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	243,500 »	348,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
38	Port d'Ostende	»	140,000 »	
39	Côtes	»	104,000 »	
40	Phares et fanaux.	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
41	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	35,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
42	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	728,370 »	10,000 »	
43	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	745,560 »	13,000 »	
44	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils	42,200 »	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
47	— — — — — Frais de route	300 »	»	
48	— — — — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	250,250 »	»	350,160 »
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
51	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	8,453,014 »	2,325,350 »	10,830,064 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,453,614 •	2,325,550 •	10,830,964 •
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 •	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
53	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	803,040 •	•	
55	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,251,880 •	•	
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,658,850 •	•	
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,860,580 •	•	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	671,950 •	•	
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	7,480,540 •	•	
60	Primes d'économie et de régularité.	211,340 •	•	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,470,100 •	•	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,441,650 •	•	
	SECTION 3. — Transports.			
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,723,900 •	•	
64	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,540,960 •	•	
65	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	220,000 •	•	
66	Frais d'exploitation	1,537,820 •	•	55,806,997 •
67	Camionnage	1,010,000 •	•	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	200,000 •	•	
69	Redevances aux compagnies	10,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	52,588,090 •	2,325,550 •	66,837,961 •

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL. par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	52,588,090 .	2,525,330 .	55,113,420 .
	SECTION 4. — Postes.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,718,150 .	.	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,276,795 .	.	
72	Transport des dépêches; indemnité à payer éventuellement à la Compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concurrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes maritimes, des correspondances transportées par ces services. (Crédit non limitatif).	560,780 .	650,000 .	
73	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (Crédit non limitatif).	10,000 .	.	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	576,000 .	.	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	1,574,915 .	.	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	636,300 .	.	
77	Entretien	255,500 .	.	
	SECTION 6. — Marine.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	685,420 .	.	
79	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	146,800 .	.	
80	Remises.	900,000 .	.	
81	Subsides	52,045 .	.	
82	Traction et matériel.	881,504 .	.	
	SECTION 7. — Services en général.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	185,565 .	.	
84	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	121,600 .	.	
85	Matériel et fournitures de bureau.	655,240 .	.	
86	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 .	.	
87	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	20,000 .	.	
88	Conférences des chemins de fer belges.	1,000 .	.	
	(Les crédits portés aux articles 2, 54, 58, 63, 70, 75, 78 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	A REPORTER. . . . fr.	63,062,611 .	2,975,350 .	66,037,961 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	63,062,611 .	2,975,350 .	66,037,961 .
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
89	Frais de route et de séjour.	1,000 .	»	
90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 .	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
91	Frais de route et de séjour.	100 .	»	
92	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	»	74,000 .	74,000 .
	CHAPITRE VII.			
94	Pensions : premier terme	19,000 .	»	19,000 .
	CHAPITRE VIII.			
95	Secours à des employés, veuves, ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	21,500 »	»	21,500 .
	CHAPITRE IX.			
96	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 .	»	18,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS fr.	65,728,111 .	3,049,350 .	68,777,461 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Travaux publics,

F. MONCHEUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre. fr.
	a.	Secrétariat général fr. 111,150 •
	b.	Régie 40,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 145,500 »
	d.	Ponts et chaussées et mines 801,015 »
	e.	Chemins de fer, postes et télégraphes 56,000 »
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	•	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	•	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1874 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
8	•	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares. — Achat de différents objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques; conservation de ces objets fr.
10	•	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin botanique à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État, à Mons, aux toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel de la direction générale des Ponts et Chaussées et des Mines, etc.
•	•	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).
•	•	Acquisition et appropriation d'un immeuble nécessaire à l'agrandissement des bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial à Mons (pour mémoire)
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et monétaires	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
1,133,665 "	"	1,133,665 "	1,092,165 "	41,500 "	"	
47,700 "	"	47,700 "	47,700 "	"	"	
105,000 "	"	105,000 "	105,000 "	"	"	
105,000 "	15,000 "	120,000 "	120,000 "	"	"	
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
1,442,065 "	15,000 "	1,457,065 "	1,416,465 "	41,500 "	"	
2,317,000 "	"	2,317,000 "	2,242,000 "	75,000 "	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	"	
1,000,000 "	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
3,758,000 "	"	3,758,000 "	3,683,000 "	75,000 "	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
"	242,000 "	242,000 "	"	242,000 "	"	
"	"	"	283,000 "	"	283,000 "	
"	"	"	28,000 "	"	28,000 "	
300,000 "	242,000 "	542,000 "	501,000 "	242,000 "	201,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit <i>de Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée.
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
195,000 "	31,000 "					
3,000 "	10,000 "					
30,200 "	51,200 "					
50,000 "	20,000 "					
89,100 "	"					
8,000 "	42,000 "					
26,000 "	"					
5,500 "	"					
4,000 "	"					
84,400 "	95,000 "					
65,000 "	33,800 "					
56,300 "	115,400 "					
12,400 "	29,500 "					
14,700 "	85,000 "					
19,200 "	151,650 "					
50,100 "	23,700 "	1,691,600 "	1,700,650 "	"	9,050 "	
6,000 "	6,000 "					
28,600 "	79,500 "					
3,000 "	2,000 "					
5,400 "	"					
6,100 "	12,000 "					
28,500 "	55,000 "					
3,000 "	3,500 "					
1,000 "	15,000 "					
800 "	"					
4,500 "	"					
2,250 "	"					
27,000 "	"					
12,000 "	"					
6,000 "	"					
8,800 "	75,000 "					
795,850 "	897,750 "	1,691,600 "	1,700,650 "	"	9,050 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR
	a.	1° Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration
	b.	2° Construction d'un port à Jambes
	c.	3° Construction d'un pont et d'un mur, en prolongement du quai de Gravière, à Namur
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	d.	4° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc Agrandissement et amélioration du port de Taverne-à-Meuse
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	e.	5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration du chemin de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
		<i>Ourthe.</i>
13	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	•	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la consolidation des berges; garde-corps, pavage, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>
15	a.	Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
	b.	Consolidation du pied du talus de la rive gauche en amont du pont de Hocht
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut</i>
		1 ^{re} SECTION.
	•	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} SECTION.
16	•	Néant
		3 ^{me} SECTION
	•	Néant
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	•	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
703,850 "	897,750 "	1,601,600 "	1,700,650 "	"	9,050 "	
"	19,000 "					
"	60,000 "					
"	39,000 "					
"	30,000 "	198,000 "	49,000 "	149,000 "	"	
"	30,000 "					
"	20,000 "					
"	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"	"	
"	6,000 "	21,000 "	36,000 "	"	15,000 "	
"	15,000 "					
"	8,000 "					
"	"	8,000 "	16,200 "	"	8,200 "	
"	"					
"	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"	"	
703,850 "	1,146,750 "	1,850,600 "	1,823,850 "	140,000 "	32,250 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	1 ^o Construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	b.	2 ^o Établissement d'un garde-corps le long des quais de la dérivation amont de l'écluse n ^o 11, dans la traverse de Charleroi
19	c.	3 ^o Consolidation de la diguette du pont de Loup
		PROVINCE DE NAMUR.
	d.	4 ^o Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	1 ^o Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts
20	b.	2 ^o Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.
	c.	3 ^o Établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés et travaux secondaires d'amélioration
	d.	4 ^o Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	1 ^o Construction d'un tablier définitif en remplacement du tablier provisoire en bois établi lors de la construction, en 1868, du pont dit des Moulins, à Antoing.
	b.	2 ^o Travaux divers d'amélioration
21	c.	3 ^o Construction d'un nouveau pont sur la Petite-Rivière, à la porte Morelle, à Tournai
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	d.	4 ^o Construction de trois aqueducs de 1 ^m 00 d'ouverture sur trois cours d'eau débouchant dans l'Escaut, à Heurne et à Hasper, dans le but d'améliorer le chemin de halage; travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	a.	1 ^o Exhaussement de certaines parties de digues des contre-fossés; construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	b.	2 ^o Démolition de l'ouvrage à couronne des fortifications de Mons; abaissement du plafond et de l'empâtement des murs de quai du bassin du chemin de fer de Mons à Manage; abaissement du buse amont de l'écluse du pont-canal, etc.
		A REPORTER. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
793,850 "	1,146,750 "	1,940,600 "	1,823,850 "	140,000 "	32,250 "	
"	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	"	
"	30,000 "		"			
"	10,000 "					
"	30,000 "	75,000 "	35,000 "	40,000 "	"	
"	5,000 "					
"	1,000 "					
"	4,400 "	11,000 "	28,800 "	"	16,900 "	
"	3,500 "					
"	3,000 "					
"	15,000 "					
"	7,000 "					
"	50,000 "	73,600 "	7,900 "	65,700 "	"	
"	1,600 "					
"	10,000 "	28,000 "	46,700 "	"	18,700 "	
"	18,000 "					
793,850 "	1,345,250 "	2,139,100 "	1,952,250 "	254,700 "	67,850 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing</i>	
23	a.	1° Travaux secondaires d'amélioration	
	b.	2° Construction de quais	
		<i>Lys.</i>	
24	a.	1° Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale	
	b.	2° — — — orientale	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>	
25	a.	1° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale	
	b.	2° Construction de garde-corps aux abords de plusieurs ponts, et travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale	
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>	
26	a.	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
27	a.	1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrains pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement	
	b.	2° Exhaussement d'une partie du terrain dépendant du canal de raccordement	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	c.	3° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
28	a.	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Plasschendaels, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>	
29	a.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Selsaets à la mer du Nord.</i>	
30	a.	Travaux divers d'amélioration dans les provinces des deux Flandres	
		<i>Canal de le Moervaert et la Zuilleede.</i>	
31	a.	Travaux secondaires d'amélioration	
		A REPORTER fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
703,850 »	1,345,250 »	2,139,100 »	1,052,250 »	254,700 »	67,850 »	
»	3,000 »	21,500 »	13,500 »	8,000 »	»	
»	18,500 »					
»	1,500 »	3,300 »	»	3,300 »	»	
»	1,800 »					
»	5,000 »	8,800 »	6,500 »	2,300 »	»	
»	3,800 »					
»	4,000 »	4,000 »	»	4,000 »	»	
»	1,400 »	23,600 »	28,100 »	»	4,500 »	
»	13,200 »					
»	9,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	2,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	11,500 »	»	1,500 »	
»	6,500 »	6,500 »	50,400 »	»	23,900 »	
»	400 »	400 »	400 »	»	»	
703,850 »	1,425,350 »	2,219,200 »	2,044,450 »	272,300 »	97,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Rupel.</i>
32	•	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.
		<i>Dyle et Demer.</i>
33	•	Travaux secondaires d'amélioration.
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	•	Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés
		<i>Plantations.</i>
35	•	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
36	•	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
37	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
793,850 »	1,425,350 »	2,219,200 »	2,044,450 »	272,300 »	07,550 »	
»	- 1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	6,000 »	6,000 »	56,000 »	»	50,000 »	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
853,850 »	1,437,350 »	2,291,200 »	2,166,450 »	272,300 »	147,550 »	
AUGMENTATION. . fr				124,750 »		
81,000 »	205,000 »	501,500 »	500,750 »	90,750 »	»	
45,000 »	62,000 »					
15,000 »	55,000 »					
100,000 »	25,000 »					
2,500 »	1,000 »					
243,500 »	348,000 »	591,500 »	590,750 »	90,750 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
58	a.	1° Continuation des travaux de rectification de la rive droite du chenal de l'avant-port, le long de l'ouvrage à couronne; perrés maçonnés sur la rive et établissement de postes d'amarrage
	b.	2° Enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries des radiers et piles des anciennes écluses de Slykens, et dévasement de l'arrière-port
		CÔTES.
39	a.	1° Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
	b.	2° Rectification de la digue du Comte Jean, entre le chemin creux qui conduit à l'estran et le chemin de fer, à l'est de la ville de Blankenberghe
		PHARES ET FANAUX.
40	"	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
41	"	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
42	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
43	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
44	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
45	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
243,500 "	348,000 "	391,500 "	500,750 "	90,750 "	.	
"	80,000 "	140,000 "	110,000 "	30,000 "	.	
"	60,000 "					
"	88,000 "	104,000 "	158,000 "	.	54,000 "	
"	16,000 "					
"	1,000 "	1,000 "	1,000 "	.	"	
243,500 "	593,000 "	836,500 "	749,750 "	120,750 "	34,000 "	
AUGMENTATION. . . fr.				86,750		
35,000 "	.	35,000 "	35,000 "	.	"	
35,000 "	"	35,000 "	35,000 "	.	"	
728,370 "	10,000 "	738,370 "	725,970 "	12,400 "	.	
745,560 "	13,000 "	758,560 "	758,560 "	20,000 "	"	
42,200 "	"	42,200 "	40,000 "	2,200 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	.	"	
1,528,130 "	23,000 "	1,551,130 "	1,516,530 "	54,600 "	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
46	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
47	•	— — — — — Frais de route
48	•	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
40	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
50	•	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines
51	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
52	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
53	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,758,000 »	»	3,758,000 »	3,683,000 »	75,000 »	»	
300,000 »	242,000 »	542,000 »	561,000 »	»	19,000 »	
853,850 »	1,457,550 »	2,201,200 »	2,160,450 »	124,750 »	»	
243,500 »	593,000 »	836,500 »	749,750 »	86,750 »	»	
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	»	»	
1,528,130 »	23,000 »	1,551,130 »	1,516,530 »	34,600 »	»	
0,718,489 »	2,205,350 »	9,013,839 »	8,711,759 »	321,100 »	19,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				302,100 »		
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	»	
300 »	»	500 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
230,250 »	»	230,250 »	224,000 »	15,250 »	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	13,000 »	»	6,000 »	
344,160 »	15,000 »	359,160 »	349,910 »	15,250 »	6,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,250 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHERINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
55	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
56	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
57	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
121,040 »	»	803,940	735,040	48,900	»	Complément d'un crédit de 99,400 francs, justifié au projet de Budget amende de l'exer- cice 1873 (Voir page 14, n° 4 des Document parlementaires, session de 1872 1873)
480,200 »	»					
149,500 »	»					
55,200 »	»					
3,619,750 »	»	5,231,880	5,231,880	»	»	
1,612,130	»					
2,105,000 »	»	5,658,850	5,658,850	»	»	
3,016,300 »	»					
537,650 »	»					
1,401,400	»	1,860,580	1,860,580	»	»	
289,100 »	»					
81,780 »	»					
88,500 »	»					
13,555,250	»	13,555,250	15,500,350	48,900	»	

114

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
58	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
59	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
60	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
61	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
62	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		ACCROISSMENT.	DIMINUTION	
164,760	•					
296,565	•					
180,905	•	671,930	628,155	43,775	•	Seconde moitié d'un crédit de 87,650 francs, justifié au projet de Budget rectifié de l'exer- cice 1873 (Voir page 18, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
29,700	•					
1,710,540	•					
1,610,000	•					
1,650,000	•	7,480,540	7,480,540	•	•	
850,000	•					
1,660,000	•					
104,546	•					
107,000	•	211,546	211,546	•	•	
2,982,500	•					
1,496,600	•	4,479,100	4,479,100	•	•	
3,550,500	•					
2,871,240	•	6,441,630	6,441,630	•	•	
40,000	•					
10,284,546	•	10,284,546	10,240,771	43,775	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
63	a	Direction centrale du service
	b	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
64	a	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
65	•	Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois
<i>Frais d'exploitation :</i>		
66	a	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
67	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
68	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
69	•	Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
365,200	"	"				
1,434,800	"	"				
2,811,000	"	4,723,000	4,582,750	141,150	"	Seconde moitié de différents crédits, justifiés au projet de Budget amendé de l'exercice 1873. (Voir page 21, n° 4 des Documents parlemen- taires, session de 1872-1873.) fr. 141,150
112,000	"	"				
2,201,460	"	"				
1,010,400	"	3,540,960	3,540,960	"	"	
233,100	"	"				
220,000	"	220,000	220,000	"	"	
1,084,500	"	"				
252,820	"	1,537,820	1,537,820	"	"	
135,500	"	"				
65,000	"	"				
1,010,000	"	1,010,000	1,010,000	"	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
11,242,680	"	11,242,680	11,101,530	141,150	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
70	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
71	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Triage des correspondances à expédier
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
72	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer éventuellement aux compagnies concessionnaires des lignes de paquebots belges, sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concurrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes des correspondances transportées par ces services (<i>credit non limitatif</i>)
73	"	Indemnité et remboursement du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
74	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
213,600 "	"	1,718,150 "	1,683,750 "	34,400 "	"	Seconde moitié de différents crédits, justifiés au projet de Budget amendé de l'exercice 1873. (Voir page 25, n° 4 des Documents parlemen- taires, session de 1872-1873.)	
1,504,850 "	"						
100,700 "	"						
815,750 "	"	2,276,703 "	2,276,703 "	"	"		
25,200 "	"						
1,260,500 "	"						
175,543 "	"						
47,320 "	"	1,210,780 "	1,110,780 "	100,000 "	"		Complément de la somme garantie à la société concessionnaire des paquebots sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour parfaire le produit des taxes maritimes. Cette dépense a été considérée comme temporaire parce qu'elle est destinée à des réductions à raison de l'augmentation suc- cessive des produits postaux.
413,320 "	"						
56,020 "	"						
44,120 "	"	650,000 "	10,000 "	"	"		
"	650,000 "						
10,000 "	"						
576,000 "	"						
5,141,723 "	650,000 "	5,791,723 "	5,657,323 "	134,400 "	"		
216,875 "	"	1,574,915 "	1,286,190 "	88,725 "	"	Complément d'un crédit de 165,000 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1873. (Voir page 28, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873.)	
1,158,040 "	"						
656,500 "	"						
255,500 "	"	255,500 "	255,500 "	"	"		
2,266,715 "	"	2,266,715 "	2,177,990 "	88,725 "	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête de Flandre
	c. ²	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la journée et par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
79	•	Huissier, lamaneurs, veilleurs, ouvriers, marins supplémentaires, agents à l'essai, etc., pour les différents services.
80	•	Remises aux comptables et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux vérificateurs et aux contrôleurs des recettes, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres (<i>Crédit non limitatif</i>).
81	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
82	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, etc
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Sparte.
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . : fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
41,000 »	»					
340,075 »	»					
287,354 »	»	683,429 »	678,620 »	4,800 »	»	Complément d'un crédit de 9,600 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1873. (Voir page 29, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
7,000 »	»					
140,800 »	»	140,800 »	140,800 »	»	»	Suppression des charges temporaires inscrites au projet de Budget amendé de l'exercice 1873
900,000 »	»	900,000 »	900,000 »	»	»	
52,045 »	»	52,045 »	52,045 »	»	»	
425,000 »	»					
420,204 »	»					
1,500 »	»	881,504 »	1,143,504 »	»	262,000 »	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
2,664,678 »	»	2,664,678 »	2,021,878 »	4,800 »	262,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
83	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
84	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
85	"	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
86	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.
87	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
88	"	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, litt. D, 84, 88, 63, 70, 75, 78 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re}	SECTION.	Voies et travaux
2 ^e	—	Traction et matériel
3 ^e	—	Transports
4 ^e	—	Postes
5 ^e	—	Télégraphes
6 ^e	—	Marine
7 ^e	—	Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
163,115 "	"	185,565 "	178,765 "	4,800 "	"	Complément d'un crédit de 11,100 francs justifié au projet de Budget annexe de l'exer- cice 1873. (Voir page 32, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
20,450 "	"					
42,700 "	"	121,600 "	121,600 "	"	"	
50,300 "	"					
48,600 "	"					
655,240 "	"	655,240 "	655,240 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,001,405 "	"	1,001,405 "	996,605 "	4,800 "	"	
13,555,250 "	"	13,555,250 "	13,506,550 "	48,900 "	"	
10,284,546 "	"	10,284,546 "	10,240,771 "	43,775 "	"	
11,242,680 "	"	11,242,680 "	11,101,550 "	141,150 "	"	
5,141,725 "	650,000 "	5,791,725 "	5,657,325 "	134,400 "	"	
2,266,715 "	"	2,266,715 "	2,177,990 "	88,725 "	"	
2,604,678 "	"	2,604,678 "	2,921,878 "	4,800 "	262,000 "	
1,001,405 "	"	1,001,405 "	996,605 "	4,800 "	"	
55,156,997 "	650,000 "	55,806,997 "	55,602,447 "	466,550 "	262,000 "	
AUGMENTATION . fr.				204,550 "		

447

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
89	"	Frais de route et de séjour.
90	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
91	"	Frais de route et de séjour.
92	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
95	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
94	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
95	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
96	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
100 "	"	100 "	100 "	"	"	
4,000 "	"	4,000 "	4,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
21,500 "	"	21,500 "	21,500 "	"	"	
21,500 "	"	21,500 "	21,500 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	458	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	472	Mines
IV.	474	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine.
V.	484	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,442,965 »	15,000 »	1,457,965 »	1,416,465 »	41,500 »	»	
6,718,489 »	2,295,350 »	9,013,839 »	8,711,739 »	302,100 »	»	
344,160 »	15,000 »	359,160 »	349,910 »	9,250 »	»	
55,156,907 »	650,000 »	55,806,907 »	55,602,447 »	204,460 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
21,500 »	»	21,500 »	21,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
65,728,111 »	3,049,350 »	68,777,461 »	66,220,061 »	557,400 »	»	
AUGMENTATION fr.				557,400 »	»	

(464)

ANNEXE**— AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1874****TABLEAU**

*des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis
le 1^{er} avril 1872 jusqu'au 30 juin 1873, dressé conformément à
l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1218	Lambert, T.	Ingénieur des ponts et chaussées.	10 janv. 1872.	Grand-Halleux	14 nov. 1805.
1219	Dewez, Th.-G.	Chef de convoi	20 Id.	Gilly	6 mars 1807.
1220	Beyns, J.-B.	Garde-convoi	15 Id.	Bruxelles	7 mai 1807.
1221	Wuyts, J.-J.	Facteur rural	5 Id.	Herenthals	28 fév. 1815.
1222	Remy, E.-J.	Id.	22 Id.	Rochefort.	15 fév. 1810.
1225	Heeq, J.-J.-A.	Facteur de perception	2 fév. 1872.	Anderlues.	9 déc. 1804.
1224	Willhain, H.	Facteur rural	1 Id.	Forges.	12 août 1811.
1225	Van Meus (1), J.-B.	Ingénieur des ponts et chaussées.	15 mars 1870.	Bruxelles	23 janv. 1805
1226	Chabot, B.-L.	Facteur de station.	20 sept. 1871.	Celles	23 juin 1820.
1227	Deroo, Th.-C.-C.	Éclusier-receveur	30 oct 1871.	Nieuport	28 juin 1700.
1228	Leys, P.-F.	Agréé	5 déc. 1871.	Baersrode	25 janv. 1812.
1229	Cabartaux, G.	Portier au chemin de fer. . .	27 janv 1872.	Ans et Glain.	23 mai 1700.
1230	Delgotal, A.-J.	Conducteur des ponts et chaussées.	10 janv. 1872.	Fraipont	21 sept 1804.
1231	Pierart, Ch.-E.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	10 Id.	La Buissière.	6 fév. 1805.
1232	Lebens, J.-F.-Th.	Ingénieur des ponts et chaussées.	10 Id.	Gronsfeld.	6 déc. 1805.
1235	Favresse, Ed.-J.	Éclusier.	20 Id.	Gosselies	26 avril 1811.
1234	Dedonder, J.-B.	Messager à l'administration des chemins de fer.	27 Id.	Bruxelles	1 ^{er} sept. 1811.
1235	Bernard, P.-J.	Facteur rural des postes. . .	14 Id.	Habay-la-Neuve. . . .	12 oct. 1813.
1236	Schiba, A.	Garde-convoi	15 Id.	Anderlecht	22 oct. 1814.
1237	Thienpont, J.-L.	Messager au chemin de fer . .	20 fév. 1872.	Gand	10 juill. 1706.
1238	Debrauwere, H.-F.-Ch . . .	Percepteur des postes. . . .	15 Id.	Nieuport	23 mai 1802.
1239	Doncker, Ch.-F.-J	Id.	15 Id.	Ypres.	2 mai 1803.
1240	Schiltz, E.-J.	Chef de station.	14 Id.	Luxembourg.	9 oct. 1806.
1241	Meunier, F.	Percepteur des postes. . . .	15 Id.	Bruxelles	24 avril 1805.
1242	Raes, M.-J.	Facteur rural	27 Id.	Villers-le-Temple . . .	13 déc. 1813.
1245	Herman, J.-H.	Facteur de perception. . . .	27 Id.	Liège	13 nov. 1816.
1244	Walgrave, A.	Id.	8 Id.	Somerghem	21 juin 1818.
1245	Lemaire, L.	Facteur rural	2 Id.	Ath.	12 juill. 1832.
1246	Deceuninck, A.-P.	Sergent d'eau	16 avril 1872.	Bruges.	9 avril 1802.
1247	Thimister, Ch.-P.-J. . . .	Inspecteur des postes	5 Id.	Verviers	28 janv. 1816.
1248	Wittebroodt, F.-J.	Chef éclusier	30 oct. 1871.	Breedene.	1 ^{er} mars 1700.
1249	Bailleux, I.-A.	Facteur de station.	15 janv. 1872.	Mont-sur-Marchiennes.	20 avril 1834.
1250	Rassart, Ed.-J.	Facteur rural	18 mars 1872.	Beaumont.	12 oct. 1811.

(1) Pension révisée.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduentaires et militaires						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	37 8	37 8	5,000	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	2,807	1 fév. 1872.	14 mars 1872.
27 1	11 10	38 11	2,050	Art. 3, 8 et 13.	1,353	Id.	Id.
33 4	0 2	30 6	1,700	Id.	1,133	Id.	Id.
25 0	7 0	33 6	800	Art. 3 et 8.	400	Id.	Id.
30 7	"	30 7	800	Id. § 2.	444	Id.	Id.
29 "	"	29 "	800	Art 3 et 8.	421	1 mars 1872.	Id.
35 "	"	35 "	800	Id.	509	Id.	Id.
7 "	35 10	42 10	5,000	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	3,333	1 avril 1870.	21 mai 1872.
"	15 11	15 11	1,516 67	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} .	371	1 oct. 1871.	Id.
"	50 2	30 2	1,250	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	580	1 nov. 1871.	Id.
"	10 10	10 10	1,014	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} .	509	1 janv. 1872.	Id.
"	35 6	35 6	993 53	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	542	1 fév. 1872.	Id.
24 7	12 6	37 1	2,800	Art 1 ^{er} et 8.	1,780	Id.	Id.
"	45 11	45 11	5,200	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13 et loi du 26 mai 1850.	2,133	Id.	Id.
24 8	10 1 15	40 0	5,000	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	3,333	Id.	Id.
"	25 0	25 0	810	Art 3 et 8, § 1 ^{er} et loi du 27 mai 1850.	520	Id.	Id.
"	40 0	40 0	1,271 68	Id.	797	Id.	Id.
35 3	"	35 5	750	Art. 3 et 8, § 2.	480	Id.	Id.
18 1	"	18 1	1,050	Id.	535	Id.	Id.
"	34 4	34 4	1,271 67	Art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	671	1 mars 1872.	Id.
"	30 10	50 10	2,500	Id.	1,185	Id.	Id.
"	40 8	40 8	2,453 33	Id.	1,534	Id.	Id.
3 2	41 5	44 7	2,733 33	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,822	Id.	Id.
3 6	59 6	45 "	5,500	Id.	2,333	Id.	Id.
25 5	1 4	26 7	800	Art. 3 et 8.	583	Id.	Id.
21 5	" 0	22 2	1,093 33	Id.	458	Id.	Id.
27 3	" 5	27 8	800	Id.	401	Id.	Id.
16 10	"	16 10	750	Art. 3 et 8, § 2.	220	Id.	Id.
"	19 4	19 4	900	Id. § 1 ^{er} .	267	1 mai 1872.	Id.
"	57 7	37 7	6,466 67	Id. § 1 ^{er} .	3,750	Id.	Id.
"	40 "	40 "	1,250	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	709	1 nov 1871.	10 juill 1872.
"	8 8	8 8	1,541 07	Art. 4 et 8, § 1 ^{er} .	178	1 fév. 1872.	Id.
33 7	7 10	41 5	800	Art. 3, 8 et 13.	533	1 avril 1872.	Id.
A REPORTER. . . fr.					30,230		

119

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1251	Provo, P.-F.-H.	Facteur de perception.	12 avril 1872.	Bailleul	16 avril 1825.
1252	Dumortier, G.	Id.	12 Id.	Avelghem.	21 nov. 1828.
1255	Metz, H.-J.-A.	Facteur rural.	5 avril 1872.	Bastogne	2 janv. 1851.
1254	Demeester, V.	Id.	12 Id.	Hulste	22 oct. 1841.
1255	Mailleur, M.-J.	Id.	20 mai 1872.	Stavelot.	9 juill. 1810.
1256	Deman, J.-E.	Garde-dunes.	16 avril 1872.	Breedene	11 avril 1827.
1257	Moyaerts, J.	Messager à l'administration cen- trale.	1 mai 1872.	Corswarem.	25 oct. 1744.
1258	Chaltin, J.-J.	Facteur des postes en disponi- bilité.	29 Id.	Surice	30 mai 1814.
1259	Delforge, Hip.-L.	Garde convoi.	31 Id.	Leuze	10 déc. 1815.
1260	Legrand, H.-J.	Facteur rural.	29 Id.	La Gleize	27 avril 1836.
1261	Kiebooms, F.	Id.	10 juin 1872.	Putte	12 oct. 1801.
1262	Godart, A.-J.	Id.	26 Id.	Saint-Ghislain.	20 oct. 1802.
1263	Deflandre, L.-J.	Ingénieur principal des mines	24 Id.	Beyac-Heusay	21 mars 1806.
1264	Aerts, H.	Pontonier	15 Id.	Gheel	10 juill. 1802.
1265	Wauthier, J.-F.-H.	Id.	9 juill. 1872.	Marchienne-au-Pont	15 juill. 1800.
1266	Minkenbergh, J.-F.	Messager	9 Id.	Ruremonde	15 mai 1805.
1267	Mairy, T.-M.	Facteur rural.	11 Id.	Namur	12 mars 1809.
1268	Renier, F.-X.	Id.	10 Id.	Roulers.	31 juill. 1810.
1269	Patrouille, P.-H.	Id.	12 Id.	Virton	24 juill. 1815.
1270	Henderyck, L.-B.	Id.	10 Id.	Furnes	11 oct. 1825.
1271	Yrancken, G.-J.	Id.	27 nov. 1871.	Momalle	25 fév. 1810.
1272	Maerten, P.-J.	Garde-port	27 avril 1872.	Lombartzyde.	7 déc. 1804.
1273	Provot, D.-J.	Garde-convoi.	26 juin 1872.	Anvers	29 avril 1807.
1274	Wyckmans, P.-J.	Chef de convoi	50 Id.	Contich	15 nov. 1809.
1275	Blondé, P.-J.-F.	Contre-maitre du service des se- cours maritimes	17 juill. 1872.	Nieuport	6 mars 1814.
1276	De Lom de Berg, Ch.-Th.-H.	Inspecteur des postes.	28 août 1872.	Venloo	18 mai 1808.
1277	Delanois, Ch.-J.	Chef de convoi.	30 Id.	Ilyon	26 mai 1814.
1278	Rusé, P.-B.	Facteur des postes	31 Id.	Bruxelles	14 juin 1814.
1279	Gerards, P.-J.-B.	Id.	31 Id.	Id.	4 juill. 1815.
1280	Franck, J.	Chef de convoi	50 Id.	Gemmenich	9 mars 1816.
1281	Piot, G.-G.-A.	Commis au chemin de fer	51 Id.	Louvain	30 oct. 1817.
1282	Poulin, P.-J.	Chef de convoi.	50 Id.	Antoing	8 oct. 1819.
1283	Vanthournout, F.	Facteur des postes	31 Id.	Gits.	22 déc. 1820.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . fr.	36,250 "		
13 9 "	" 4 "	14 1 "	800 "	Art. 3 et 8.	204 "	1 mai 1872	10 juill. 1872.
10 0 "	" "	10 0 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2 et 14.	175 "	Id	Id.
14 5 "	2 5 "	16 9 "	750 "	Art. 3 et 8.	222 "	Id.	Id.
8 5 "	" "	8 5 "	700 "	Art. 4 et 8, § 2 et 14.	175 "	Id.	Id.
24 1 "	" "	24 1 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2.	350 "	1 juin 1872.	Id.
"	12 2 "	12 2 "	700 "	Id. § 1 ^{er} et 14.	175 "	1 mai 1872.	12 sept. 1872.
"	35 " "	35 " "	1,291 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	695 "	1 juin 1872.	Id.
"	" "	50 1 "	1,100 "	Art. 5 et 9, § 2 et 13.	733 "	Id "	Id.
27 5 "	" "	27 5 "	1,700 "	Art. 5 et 8, § 2.	847 "	Id.	Id.
9 3 "	1 1 "	10 4 "	749 17	Art. 5, 8 et 14.	175 "	Id.	Id.
26 4 "	5 8 "	50 " "	750 "	Art. 1 et 8.	401 "	1 juill. 1872.	Id.
26 2 "	5 " "	51 2 "	800 "	Id.	442 "	Id.	Id.
44 1 "	" "	44 1 "	4,785 53	Art. 1 ^{er} et 8, § 2 et 15.	5,183 "	Id.	Id.
"	30 5 "	50 5 "	657 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	507 "	Id.	Id.
"	56 8 "	56 8 "	660 "	Id.	372 "	1 août 1872.	Id.
"	41 1 "	41 1 "	1,500 "	Id.	948 "	Id.	Id.
32 6 "	" 7 "	55 1 "	800 "	Art. 5 et 8.	479 "	Id.	Id.
26 " "	" 6 "	26 6 "	800 "	Id.	384 "	Id.	Id.
28 5 "	" "	28 5 "	800 "	Id.	410 "	Id	Id.
22 5 "	4 " "	26 5 "	750 "	Id.	349 "	Id.	Id.
21 6 "	" 8 "	22 2 "	800 "	Id.	320 "	1 déc. 1871.	10 nov. 1872.
"	50 1 "	50 1 "	750 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	547 "	1 mai 1872.	Id.
24 9 10	16 2 22	41 " "	1,646 67	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,097 "	1 juill. 1872	Id.
30 5 "	" 5 "	50 8 "	2,046 67	Art. 3 et 8.	1,159 "	Id.	Id.
33 4 "	" "	33 4 "	216 25	Id § 2.	131 "	1 août 1872.	Id.
"	45 6 "	45 6 "	5,095 35	Id. § 1 ^{er} et 13.	5,595 "	1 sept. 1872.	Id.
"	" "	22 " "	1,900 "	Art. 5 et 9.	971 "	Id.	Id
25 5 "	7 9 "	55 " "	1,100 "	Art. 5 et 8.	656 "	Id.	Id
35 7 "	" 5 "	35 10 "	1,102 50	Id.	717 "	Id.	Id.
"	" "	52 " "	2,100 "	Art. 5 et 9.	1,397 "	Id.	Id.
"	20 " "	20 " "	2,600 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,100 "	Id.	Id.
22 8 "	9 9 "	32 5 "	1,900 "	Art. 5 et 8.	1,068 "	Id.	Id.
16 " "	12 9 "	28 9 "	1,102 50	Id.	550 "	Id.	Id.
				A REPORTER. . . . fr.	60,176 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE	de NAISSANCE.
1284	Willems, P.-L.	Facteur rural	31 août 1872.	Vilvorde	18 mars 1825.
1285	Delonguespée, J.-B.-L.	Commis des postes.	30 Id.	Leuze	5 avril 1825.
1286	Laureys, J.	Facteur des postes	31 Id.	Bruxelles	5 avril 1851.
1287	Place, J.-B.	Sergent d'eau	10 sept. 1872.	Nimy	5 mai 1813.
1288	Georis, A.-A.	Percepteur des postes.	30 Id.	En Catalogne.	8 juin 1813.
1289	Petit, P.-L.-N.	Capitaine de vaisseau.	20 Id.	Calais	13 nov. 1804.
1290	Gaessens, H.	Chef de convoi.	30 août 1872.	Gronsveld	5 juin 1812.
1291	Scourneau, E.-E.	Pontonier.	10 sept. 1872.	Senefte.	24 sept. 1797.
1292	Petersen, J.-L.	Messenger des ponts et chaus- sées.	7 Id.	Anvers	20 janv. 1812.
1293	Verdict, H.	Percepteur des postes.	22 oct. 1872.	Willebroeck	15 août 1815.
1294	Walry, A.	Garde-convoi	25 nov. 1872.	Oostacker.	19 sept. 1801.
1295	Giddelo, J.	Garde rivière	13 Id.	Lanaeken	7 déc. 1802.
1296	Votion, F.-L.	Pontonier.	23 Id.	Thuin	12 oct. 1803.
1297	Fouillens, J.-J.	Chef de convoi.	12 Id.	Bruxelles	24 juin 1805.
1298	Devallée, Ch.-J.-M.	Contrôleur des postes.	3 Id.	Namur	10 janv. 1807.
1299	Debue, F.	Facteur au chemin de fer	27 Id.	Hal	24 sept. 1807.
1300	Jonnart, R.-L.	Commis au chemin de fer	27 Id.	Mons	21 avril 1812.
1301	Gheysens, F.-X.	Facteur rural	13 Id.	Deerlyk.	2 avril 1814.
1302	Radelet, P.-J.	Id.	23 Id.	Seraing.	21 sept. 1816.
1303	Staveaux, J.-B.	Id.	23 Id.	Pesches.	3 fév. 1818.
1304	Verhaegen, J.-B.	Machiniste au chemin de fer.	16 déc. 1872.	Anvers	30 mai 1818.
1305	Collart, F.-J.	Sergent d'eau	25 oct. 1872.	Lustin	20 mai 1804.
1306	Oger, B.-J.	Facteur rural	23 nov. 1872.	Meux	3 fév. 1810.
1307	Dulier, Th.-G.	Id.	27 Id.	Nivelles.	2 sept. 1811.
1308	Devriendt, P.-J.	Chef de convoi.	20 déc. 1872.	St-Jans-Cappel	19 déc. 1794.
1309	Mairesse, J.-B.-J.	Facteur rural	22 janv. 1873.	Macon	17 mai 1800.
1310	Vanhuffel, veuve Bossaert.	Veuve de postillon.	22 Id.	"	"
1311	Fayt, veuve Gilbert.	Id.	22 Id.	"	"
1312	Mérny, V.	Facteur rural	24 Id.	Bouillon.	20 nov. 1822.
1313	Londos, J.-B.	Facteur de perception.	15 fév. 1873.	Wavre	20 fév. 1828.
1314	Hirsoux, J.-L.	Facteur rural	10 Id.	Courcelles	23 sept. 1837.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1814 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans M Jours	Ans M Jours.	Ans M. Jours.		REPORT. fr.	60,175 °		
16 3 °	°	10 3 °	750 °	Art. 3 et 8, § 2.	221 °	1 sept. 1872.	10 nov. 1872.
°	22 1 °	22 1 °	2,000 °	Id. § 1 ^{er}	670 °	Id.	Id.
17 ° °	°	17 ° °	1,100 °	Id § 2	340 °	Id.	Id.
°	38 4 °	38 4 °	1,100 °	Id § 1 ^{er}	048 °	1 oct. 1872.	Id.
°	25 3 °	25 3 °	2,500 °	Id. § 1 ^{er}	071 °	Id.	Id.
°	°	56 8 12	°	Art. 2, 14, 17 et 31 de la loi du 24 mai 1838, lois des 25 février 1842 et 28 juillet 1871, ainsi que le tableau annexé à cette der- nière loi	4,320 °	20 sept. 1872.	31 janv. 1873.
27 5 °	1 3 °	28 8 °	2,100 °	Art. 3 et 8	1,087 °	1 sept. 1872.	5 fév. 1873.
°	21 7 °	21 7 °	715 °	Id. § 1 ^{er}	237 °	1 oct. 1872.	Id.
1 6 °	35 4 °	34 10 °	1,142 40	Art. 3 et 8 et loi du 27 mai 1856.	617 °	Id.	Id.
°	24 4 °	24 4 °	1,052 50	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	386 °	1 nov. 1872.	Id.
34 5 °	° 0 °	35 2 °	1,700 °	Art. 1 ^{er} et 8.	1,083 °	1 déc. 1872.	Id
°	47 4 °	47 4 °	800 °	Id. § 1 ^{er} et 13	533 °	Id.	Id.
°	40 5 °	40 5 °	600 °	Id. § 1 ^{er}	375 °	Id.	Id.
31 ° °	°	31 ° °	2,100 °	Id. § 2	1,183 °	Id.	Id.
°	44 5 °	44 5 °	4,800 °	Id. § 1 ^{er} et 13	5,200 °	Id.	Id.
3 11 °	35 5 °	30 4 °	1,800 °	Art. 1 ^{er} et 8.	1,108 °	Id.	Id.
°	31 ° °	31 ° °	2,600 °	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,240 °	Id.	Id.
25 1 °	5 ° °	30 1 °	750 °	Art. 3 et 8	390 °	Id.	Id.
27 4 °	°	27 4 °	805 °	Id. § 2.	400 °	Id.	Id.
29 3 15	6 1 24	35 5 °	805 °	Art. 3 et 8	504 °	Id.	Id.
28 10 °	°	28 10 °	2,000 °	Id. § 2.	1,045 °	1 janv. 1873.	Id.
°	31 ° °	31 ° °	1,100 °	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	524 °	1 nov. 1872.	22 mars 1873.
29 10 °	4 0 °	34 7 °	800 °	Art. 3 et 8	492 °	1 déc 1872.	Id
21 2 °	15 10 °	37 ° °	800 °	Id.	502 °	Id.	Id.
35 3 °	°	35 3 °	2,100 °	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	1,345 °	1 janv. 1873.	Id.
20 11 °	2 8 °	32 7 °	806 67	Art. 1 ^{er} et 8.	471 °	1 fév. 1873.	Id.
°	°	°	°	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an vii, et § final de l'art. 65 de celle de 1844.	150 °	1 avril 1873.	28 avril 1873.
°	°	°	°	Id.	120 °	1 janv. 1873.	Id.
26 9 °	1 3 °	28 ° °	756 67	Art. 3 et 8	382 °	1 fév. 1873.	7 mai 1873.
14 7 °	4 1 °	18 8 °	800 °	Id.	262 °	1 mars 1873.	Id.
10 7 °	° 5 °	11 ° °	807 50	Art. 3, 8 et 14	175 °	Id.	Id.
				A REPORTER. fr.	85,172 °		

-ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1315	Lahu, F.-V.	Chef de convoi	14 mars 1875.	Epernon	25 nov. 1798.
1316	Servais, Th.-J.-A.	Chef de station	10 Id.	Louvain.	22 sept. 1805.
1317	Federsphil, N.-L.	Facteur des postes	10 Id.	Juliers (Prusse)	7 sept. 1800.
1318	Brackx, L.-F.	Pilote	31 janv. 1873.	Mariakerke	20 sept. 1817.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours					
				REPORT. . . . fr.	75,172 "		
31 11 "	"	31 11 "	2,100 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	1,218 "	1 avril 1873.	7 mai 1873.
"	36 11 "	36 11 "	4,590 "	Id. § 1 ^{er}	2,493 "	Id.	Id.
20 11 "	4 4 "	31 3 "	1,008 33	Art. 3 et 8	500 "	Id.	Id.
"	"	30 5 "	2,500 "	Art. 5 et 9	1,602 "	1 fév. 1873.	9 mai 1873.
				TOTAL. . . . fr.	91,045 "		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril 1872 au 30 juin 1873, au nombre de 51, s'élèvent ensemble à.					26,808 "		
				RESTE fr.	64,237 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 30 juin 1873, les pensions inscrites, au nombre de 1,518, s'élèvent à. . fr.					871,184 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 700, à. fr.					418,822 "		
				RESTE. . . . fr.	452,362 "		

{^}

(N° 130.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1872-1873.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1874.

ART. 128. — *Tableau des monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, en voie d'exécution et dont le payement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.*

DÉSIGNATIONS.	DÉPENSE TOTALE.	PART DE L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées	SOMMES LIQUIDÉES jusques et y compris l'exercice 1871.
Buste en marbre de Dodoens, destiné à l'Académie de médecine . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
• Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine	1,000 »	1,000 »	»	»
Buste en marbre de Palfyn, destiné à l'Académie de médecine. . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation.	2,000 »	2,000 »	»	»
Console destinée au buste du baron de Gerlache	425 »	425 »	»	»
Buste en marbre de Defacqz, destiné à la Cour de cassation. . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine.	2,000 »	2,000 »	»	»
(Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)				
TOTAUX. fr.	14,525 »	14,525 »	»	»

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir Vanhelmont, Agneessens, Van Eyck, etc. — Des arrangements pas faite encore, quoique les parts de la province, de la commune et de l'État soient réglées.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1872.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET			Observations.
	1873.	1874.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE.
				Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
a) 1,000 "	1,000 "	"	"	a) Contrat du 25 mai 1872. La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la première après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
b) 950 "	950 "	"	"	b) Contrat du 12 juillet 1872. Payable par moitié 1° après approbation du modèle, 2° après livraison du buste.
c) 2,000 "	"	"	"	c) Contrat du 22 juin 1872. Part de l'État payable comme ci-dessus.
"	d) 1,000 "	1,000 "	"	d) Contrat du 8 juillet 1872. Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation, la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
e) 425 "	"	"	"	e) Travail confié à M. Aug. Vandenkerckhoven, sculpteur à Bruxelles.
f) 1,000 "	1,000 "	"	"	f) Contrat du 27 juin 1872. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) "	1,000 "	1,000 "	"	g) Contrat du 18 juillet 1873. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
h) "	1,000 "	1,000 "	"	h) Contrat du 20 juin 1873. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
5,375 "	5,050 "	3,000 "	"	

gements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour ce qui concerne le monument Vanbelmont, dont la commande n'est cepen-